This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HKLF R

Digitized by Google

Fr 27.88

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

m. Bail. Magdeleine. 561/92.
Gab. 1m.

REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons. — Janvier et Février 1883.

TOME SIXIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1883

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Musée d'Antiquités d'Angers.* — V. Godard-Faultrier.

2° *La vie privée en Anjou au* xve *siècle, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual.* — André Joubert.

3° *Excursions artistiques.* — Un Touriste.

4° *Un mois en Espagne (17 septembre, 20 octobre 1881).* — P. Henry.

5° *De la littérature populaire des Bulgares.* — E. Faligan.

6° *Chronique bibliographique. — Journal d'un Fourrier de l'armée de Condé.* — R. B.

7° *Notre-Dame Angevine* (36e feuille). — Grandet.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME SIXIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD.

1883

Digitized by Google

Digitized by Google

MUSÉE D'ANTIQUITÉS D'ANGERS [1]

SAINT-JEAN — TOUSSAINT

SAINT-JEAN

I

Le Musée d'antiquités fut fondé le 24 avril 1841, par un arrêté du maire d'Angers, M. Farran, et soutenu dans ses premiers développements, par l'un de ses honorables adjoints, M. Guillory aîné, président de la Société Industrielle.

L'organisation de cet établissement municipal nous fut confiée, avec le concours de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire (section de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers).

Cette collection établie primitivement au premier étage du logis Barrauld, dans un local où se trouve, maintenant, la section minéralogique du cabinet d'histoire naturelle, y demeura jusqu'à l'an 1851.

[1] L'*inventaire raisonné du Musée d'Antiquités* (2e édition), entièrement achevé, depuis plusieurs semaines, et ne pouvant probablement pas tarder a être imprimé, l'on a bien voulu, avant toute publication, songer à la *Revue de l'Anjou* pour que la notice suivante y soit insérée.

Digitized by Google

A cette date et par suite de nouveaux projets, tous les objets anciens, recueillis depuis dix années, furent déposés provisoirement dans des magasins spéciaux, où ils restèrent jusqu'au mois de novembre 1854.

A cette époque, ils prirent rang près de la galerie David, dans deux salles, qu'ils occupèrent pendant vingt années, rue Courte, sans autre interruption que celle d'un déménagement, puis d'un nouvel aménagement, le tout causé par une panique, vers le commencement de 1871, à l'occasion de l'approche des Prussiens. En effet, je reçus de la mairie l'ordre de faire déposer rapidement les objets les plus précieux, dans de vieilles caisses, n'ayant pas le temps, croyait-on, d'en commander de nouvelles; ordre de les faire descendre au fond des caves du logis Barrauld, qui allaient être murées, quand survint la nouvelle que l'ennemi s'éloignait. Il n'avait guère fait heureusement que côtoyer les limites de l'Anjou, vers nord.

Mais si le déménagement s'était promptement effectué, il n'en fut pas de même du *replacement* qui exigea quelques semaines; bien petit malheur, eu égard à celui que nous pouvions craindre.

Quoi qu'il en soit, les deux salles voisines de la galerie David, trop étroites [1], ne tardèrent pas à être abandonnées, mais non sans quelque hésitation, car les opinions étaient partagées sur le point de savoir, si cette collection serait transportée au *charmant logis Pincé*, *ou sous les voûtes de la magnifique salle Saint-Jean.*

L'administration municipale, fort heureusement, l'emporta et se trouvant d'accord avec le Ministre de l'Instruction publique, contre certains projets du Ministère de la Guerre, je pus, de leur consentement, prendre possession le 29 novembre 1874, de ladite salle, et j'ose le dire, *con*

[1] Une salle au fond du jardin de l'École Supérieure (anciens bâtiments de Saint-Éloi), servit quelque temps d'annexe au Musée d'Antiquités, sous la surveillance du concierge, M. Hubert.

Digitized by Google

amore. Des pontonniers néanmoins occupèrent jusque vers 1880, *deux bâtiments voisins*, l'un près de l'Orphelinat municipal créé sous le mairat de M. Maillé, l'autre présentement en démolition, derrière l'habitation du concierge ; plus d'une fois nous avons mis la complaisance de ces braves soldats à l'épreuve, pour le transport des gros objets dans la grande salle.

Cette vaste pièce [1], toute pleine encore des souvenirs charitables du célèbre comte d'Anjou, Henri II, roi d'Angleterre et de son sénéchal, n'a pas moins dans œuvre de *treize cents cinquante mètres superficiels*. Son rectangle est divisé en trois nefs, par *quatorze colonnes* médianes et *vingt-deux colonnes* engagées. Ces trente-six fûts à bases et chapiteaux encore *romans*, soutiennent *vingt-quatre voûtes* du commencement du XIIIe siècle (style Plantagenet), hautes d'environ *douze mètres*, sous clef. A ces vingt-quatre voûtes correspondent autant de travées qui ont l'avantage de faciliter le classement de la collection, par ordre chronologique, de manière que le visiteur, ayant pour point de départ, les travées d'entrée où sont déposés les plus anciens objets, s'avance dans l'immense salle, jusqu'au fond, où se trouvent classés les plus jeunes. Cette marche à travers les siècles, outre qu'elle est logique, facilite le travail d'observation et met dans la mémoire chaque chose en place. Toutefois, comme il n'est pas en cette matière de règle absolue, cet ordre souffre quelques exceptions, notamment en ce qui concerne l'emplacement de certaines vitrines qui exigent d'autres dispositions, car nous n'avons pas oublié que, si la science a ses droits, l'agencement artistique a les siens, dans une salle où l'imposant coup d'œil veut être, avant tout, ménagé; aussi nous sommes-nous ingénié à disposer les objets d'antiquités, autant que possible, de façon à faire valoir la beauté de la salle qui, à son tour, les encadre avec une grande harmonie.

[1] 60 mètres dans œuvre sur 22 mètres 50.

Digitized by Google

Avons-nous réussi ? Il le faut croire, puisqu'au volume du budget de 1879 (ville d'Angers), on a bien voulu nous l'exprimer en termes favorables.

Entre temps, cette nouvelle mise en ordre du musée, appelait la rédaction d'un nouvel inventaire, l'ancien, d'ailleurs épuisé, ne suffisant plus. Toutefois, certaines tendances continueront de s'y manifester; nous ne pouvons mieux les faire apprécier, qu'en citant l'extrait d'un discours du marquis de la Grange, membre de l'Institut, qui, à la séance de Sorbonne du 18 avril 1868, parlait ainsi de notre premier inventaire :

« Ce qu'on y remarque, c'est l'esprit dans lequel le « musée d'Angers (alors au logis Barrauld), a été formé. « L'Anjou y contribue pour la majeure partie, c'est le « résidu de son passé, et le sol à toutes les époques fournit « son contingent. Cette riche collection représente donc, « avant tout, l'histoire locale par ses monuments et par « ses traditions, et voilà ce qui assure à cet établissement « le concours des populations.....

« Tout le monde aime son clocher; les archéologues, « autant et peut-être plus que tout le monde, se passionnent « pour leur nationalité provinciale; les objets qui attirent « leur curiosité, ne sont pas seulement les traces et les « souvenirs des Celtes, des Romains et du moyen âge, « mais les traces et les souvenirs des Celtes, des Romains « et du moyen âge de l'Anjou. »

Assurément le côté tout Angevin dont parle ici le docte membre de l'Institut, domine dans le musée, mais non sans de nombreuses exceptions, comme on a pu le voir dans l'*inventaire imprimé en 1868* aux frais de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, et comme on le verra dans ce nouvel inventaire qui dépasse (médailles comprises), trois mille numéros, sans compter les intercalaires, tandis que l'ancien ne renfermait que neuf cent trente-huit objets décrits.

Digitized by Google

II

Ce serait, ici, le cas de tracer l'historique complet de l'ex-hôpital Saint-Jean, mais comme il y faudrait consacrer une étendue hors de nos limites, nous ne pouvons mieux faire que de nous réduire à quelques pages, renvoyant, pour plus de détails, à l'intéressante et lumineuse notice que M. Célestin Port a écrite en tête du cartulaire qu'il a publié en 1870.

On trouvera, également, dans les *Notices archéologiques* de M. d'Espinay, une série de faits pressés et condensés, avec une pénétrante critique, sur l'origine et le développement du même édifice. L'origine, surtout, y est parfaitement dégagée de ce qu'elle pouvait avoir d'obscur.

« Les chartes, dit-il, montrent le rôle de chacun des « personnages qui ont participé à la création de l'hôpital « Saint-Jean. Le sénéchal se procure le terrain et fait « bâtir l'édifice; le roi donne des biens, concède des « exemptions d'impôts et de droits féodaux; le pape « accorde des privilèges spirituels au nouvel établisse- « ment; l'abbaye du Ronceray cède le terrain dont elle « était propriétaire, renonce à une partie de ses droits « spirituels et temporels, comme curé et seigneur de la « *Doutre*, mais en *réservant sa suprématie*. Il n'y a « donc aucune difficulté sérieuse sur la fondation de Saint- « Jean et l'on peut rendre à chacun, ce qui lui appar- « tient[1]. »

Ainsi, le sénéchal d'Anjou, Étienne de *Matha* aliàs de *Marchay*, le roi d'Angleterre Henri II, le pape Alexandre III, l'abbesse du Ronceray Emma, ont, à l'origine, leur place marquée dans ce concert de charité auquel,

[1] D'Espinay, *Notices arch.*, page 237.

Digitized by Google

cinq siècles après (an 1649), s'associe, par sa visite, saint Vincent de Paul avec son cortège de sœurs. Ajoutez plus tard, à ce glorieux assemblage, le corps médical d'où sont sortis tant d'hommes distingués et même d'incontestables illustrations.

Longtemps, on a fait erreur sur certaines dates de l'hôpital Saint-Jean. Elles sont aujourd'hui rectifiées, de manière que, sans crainte de trop s'avancer, on peut dire que le magnifique aménagement des *caves*, des *greniers*, du *cloître ancien* et des *deux tiers* de la chapelle, a vu le jour entre les dates extrêmes : 1174 et 1188.

Quant au tiers de la chapelle vers sud-est, cette partie de l'édifice, selon les meilleures données archéologiques, n'est que du commencement du XIIIe siècle, et ce remaniement paraît devoir s'accorder avec la construction des voûtes de la grande salle, laquelle, à notre sens, dut avoir été bâtie à *deux fois*, savoir : le soubassement, avec ses fenêtres cintrées et ses rangs de colonnes encore romanes, entre 1174 et 1188 ; puis ses voûtes dans les premières années du XIIIe siècle, mais toujours sous l'influence de ce que nous avons appelé *style Plantagenet*, nom désormais admis en archéologie.

Il suit de là que, durant un certain laps de temps, la grande salle dut être seulement couverte d'une charpente. Quoi qu'il en soit, tout proteste contre la date de 1153, trop longtemps reçue. D'un autre côté, je ne pense pas qu'il serait prudent de rejeter d'une façon absolue la croyance générale à la dotation de cette œuvre de charité, par Henri II, en expiation du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, assassiné en 1171.

Mais si les voûtes de notre grande salle sont postérieures à la mort de Henri II, arrivée en 1189, ainsi qu'au décès de son sénéchal, advenu en 1190, à qui devons-nous attribuer leur construction ?

Afin de répondre, il nous sera bien permis d'attirer

Digitized by Google

l'attenttion sur les *six travées* de fond, vers ouest, de la vaste pièce et sur *douze* de ses colonnes, situées du même côté et dont huit sont engagées dans les murs, puis quatre posées dans le vide.

Que voyons-nous au-dessous de leurs chapiteaux? Des croix peintes, la plupart *à double traverse*, forme essentiellement orientale.

Que peuvent-elles signifier?

Tel est le problème à résoudre, en croyant devoir écarter d'ailleurs, par des motifs qu'il serait trop long d'énumérer, toute idée de *croix de consécration*, car si nos croix appartenaient à cette catégorie, nous en verrions des traces dans toute l'étendue de la salle; et puis les croix de consécration sont à branches égales.

Peut-être nos croix *à double traverse* vont-elles jeter quelque lumière, par rapprochement de faits entre eux, consignés dans une brochure intitulée : *Trois lettres à MM. les Administrateurs des Hospices d'Angers*[1]. Nous y voyons que les *Hospitaliers de Jérusalem*, ailleurs qualifiés par Péan de la Tuillerie de *Chevaliers du Temple*[2], qui résidaient à Angers, dans un angle formé par les rues Saint-Blaise et de l'Hôpital, s'étaient emparés de l'Aumônerie de Saint-Jean antérieurement à l'an 1200; qu'ils l'avaient possédée en paix, et n'avaient cru devoir y renoncer qu'au mois de novembre 1232.

Or, cette possession, plus que trentenaire, répond parfaitement au premier tiers du XIIIe siècle, époque à laquelle se réfère le style de la construction de nos voûtes. De là une grande présomption qu'elles commencèrent à être bâties par les Hospitaliers de Jérusalem. La valeur de cette présomption s'augmente de la présence des croix à *double traverse* qui semblent être là comme le cachet

[1] Ces lettres sont de M. Marchegay; voir les pages 19 et 22.
[2] *Péan*. Édition de Port, page 166.

Digitized by Google

spécial, le sceau de cette milice. On sait, en effet, qu'à l'origine, la plupart des religieux orientaux portaient cette forme de croix [1], qui était aussi celle de beaucoup de vraies-croix [2].

Il paraîtra donc probable, je le répète à dessein, que les voûtes de nos six travées, vers l'ouest, sans trop s'éloigner du pur style Plantagenet, furent construites sous la direction des Hospitaliers, et qu'en mémoire de ce fait ils ont marqué de leur croix [3] le sommet des colonnes chargées de recevoir la retombée des arcs-ogives.

Quant aux dix-huit autres voûtes, il va de soi qu'elles furent bâties de même style et les dernières en date, par cela même qu'elles se sont trouvées plus éloignées de leur point de départ naturel, c'est-à-dire de la chapelle contigue à la grande salle, chapelle, en majeure partie, de style pur Plantagenet, couverte de voûtes surhaussées nommées *domicales*, par le célèbre anglais Parker.

De l'examen de ces divers membres d'architecture, il résulte que cette salle est, dans son ensemble, l'un des plus précieux monuments de l'époque de transition, allant de 1174 à 1230. C'est dans cet intervalle de cinquante-six années, que s'opéra l'alliance du *Roman*, du *Byzantin* et de l'*Ogive*, sous une forme spéciale à l'Anjou, forme à laquelle il nous faut consacrer quelques lignes.

[1] Dictionnaire de Trevoux, au mot croix.

[2] Vraies-croix de Baugé ; de la Roche-Foulques, *nunc*, au Musée. Peut-être les croix à double traverse de nos colonnes indiquaient-elles, aussi, l'enceinte réservée à l'exposition d'une vraie-croix ?

[3] Les sceaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem portent tous la croix à double traverse et quelquefois au revers la croix dite de résurrection. Voir *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XLI, pages 64-78.

Digitized by Google

III

La caractéristique du style Plantagenet est facile à saisir; c'est notamment une voûte *surhaussée*, où le sommet des *arcs-diagonaux* est toujours plus élevé que la clef des *arcs-doubleaux* et que celle des *formerets*. Cette disposition donne de la profondeur aux voûtes qui, dans ce système, se confondent avec leurs *pendentifs*, lesquels se prolongent jusqu'à l'*abaque* des chapiteaux des colonnes établies, *quatre* par *quatre*, sur *plan carré*. Souvent aussi, les encognures sont, d'une façon très élégante, rachetées par de gracieux encorbellements. Bref, afin de couper court aux termes techniques, disons que la caractéristique de ce genre de voûtes ressemble à une coupe renversée, ou, si l'on aime mieux, à un petit dôme.

Malgré de *nombreuses modifications*, ce type de voûte dérive de la *coupole byzantine*. Au reste, ne nous plaignons point de ces modifications auxquelles nous devons la pénétrante originalité du style Plantagenet.

Si Mme de Sévigné a dit qu'elle faisait sa langue, avec la langue de tous, on peut dire aussi que l'architecture angevine a fait son style avec des styles divers empruntés à l'orient, nous venons de le voir, puis aux régions du sud par son plein-cintre roman, et enfin aux pays du nord, par ses voûtes ogivales.

Cette architecture charmante et si sobre dans ses détails, eut, sans doute, sa raison de naître en Anjou, plutôt qu'ailleurs. Notre situation topographique n'y fut peut-être pas étrangère. Cette province, en effet, n'eut point comme la Bretagne, sa voisine, de puissante autonomie; au nord de la Loire, elle se rattachait à ce qu'on appelait autrefois le *duché de France* dont Angers était une limite; vers sud à ce qu'on nommait l'*Aquitaine*.

Digitized by Google

Naturellement, elle était une province de *trait-d'union*, tenant à la fois du pays de *langue d'oil* et du pays de *langue d'oc;* notre beau fleuve en faisait la séparation[1] ou plutôt l'alliance.

Or il est aisé de concevoir que, par l'influence des milieux, dans lesquels un pays se trouve placé, les esprits se laissent modifier, aussi bien en matière d'architecture qu'en d'autres points. De là ce style gracieux et mélangé qui, de même que le caractère angevin, s'est formé des influences voisines, sans cesser pourtant d'avoir sa vie propre: *Andegavi molles, faciles*, ce qui peut vouloir signifier que l'esprit angevin est courtois et poli; mais, soit dit en passant, Jules César n'est pour rien dans cette devise que seul, un magistrat du XVIe siècle, Philippe de Longueil, a le droit de revendiquer.

Il y a plus de quarante ans, que nous crûmes devoir donner le nom de Plantagenet à notre architecture angevine; on devine sans peine qu'elle le doit à cette circonstance qu'elle naquit et se développa sous les règnes des comtes d'Anjou, Henri II et Richard Cœur-de-Lion, rois d'Angleterre; aussi ne s'étonnera-t-on pas d'apprendre qu'il ne s'écoule guère de semaine sans que cette salle ne soit visitée, comme une salle d'ancêtres, par des voyageurs anglais, et ils le font avec un pieux et touchant respect.

Par exemple, il en est plusieurs que notre zélé surveillant ne peut se décider à perdre de vue.

Ce n'est point un mince honneur pour l'Anjou, que celui d'avoir donné des rois à l'Angleterre; mais à quelle contrée notre province n'en a-t-elle pas donnés? Autrefois inépuisable pépinière royale, elle distribua des souverains à *Jérusalem*, à *Naples*, à la *Sicile*, à l'*Espagne*, à la *Pologne*, à la *Hongrie*, que sais-je?

Ce n'est pas tout, son architecture florissait à Naples, dès

[1] *Dictionn.* de Bouillé, au mot langue d'oc, *in fine*.

Digitized by Google

le XIIIe siècle, sous le nom de : *Architettura angioina.* Et l'Angleterre, à qui doit-elle l'un de ses plus beaux fleurons d'architecture ?

Laissons parler le docte Parker.

« L'hôpital d'Angers, dit-il, me semble être l'édifice du « style le plus avancé de son époque... La voûte avec ses « arceaux, est remarquablement belle ; elle a une *ressem-* « *blance parfaite avec le style anglais primitif.* L'obser- « vation de M. Viollet-le-Duc, qu'il y eut, à toutes les « époques, *un élément byzantin*, *dans le gothique* « *anglais, provenant de l'Anjou*, me paraît bien fondée.....

« Il existe, continue M. Parker, dans cette province, une « classe particulière d'édifices que les antiquaires français « désignent sous le nom de *style Plantagenet* et quoique « ce style ne soit pas anglais, il *peut avoir beaucoup* « *servi à l'instruction des architectes de la Grande* « *Bretagne* [1].

Ailleurs, le même savant s'exprime ainsi : « Nous ren- « controns dans le style de l'Anjou un curieux mélange « de byzantin et de roman ; ses voûtes *domicales* parti- « cipent beaucoup du caractère byzantin.....

Plus loin, M. Parker ajoute : « Il me paraît qu'il y a « plusieurs raisons de penser que le *style gothique anglais* « *a son origine en Anjou* ». Et il développe longuement les preuves à l'appui de cette thèse.

Ainsi, d'après M. Parker, auteur d'une remarquable étude sur *les progrès comparés de l'architecture en Angleterre et en France*, le style anglais serait originaire de l'Anjou ; d'un autre côté, le style Plantagenet parfaitement développé à l'hôpital d'Angers émanerait, selon le même auteur, de la nef de Saint-Maurice ; et ce que notre cathédrale a de byzantin, émanerait à son tour de la nef de Fontevrault, d'après M. de Verneilh [2] ; puis la nef de

[1] *Répertoire archéslog. de l'Anjou*, année 1860, pages 189-190.
[2] De Verneilh. *Architelture byzantine* en France, page 283.

Digitized by Google

Fontevrault, bâtie de 1101 à 1120, émanerait de l'école byzantine du Périgord [1]. Inutile d'ajouter que le style périgourdin, qui a pour très nette expression l'église de Saint-Front de Périgueux, paraît être une imitation de celui de Saint-Marc de Venise, lequel a fait de grands emprunts à Sainte-Sophie de Constantinople.

De cette filiation mêlée d'*ogive*, de *byzantin* et de *roman* naquit, je le répète, le style Plantagenet qui, de nos jours, par le développement des études archéologiques, s'est revivifié d'une remarquable façon, dans la construction de divers édifices religieux de nos contrées.

On le voit, l'archéologie n'est point une vaine science une lettre morte. Tous ces fragments épars dans le musée, sous les yeux du visiteur, sont souvent dessinés, photographiés par des architectes, des artistes et d'intelligents ouvriers ; aussi et en cela étant l'interprète des sentiments de l'administration municipale, avons-nous à cœur de faciliter, le plus possible, l'entrée des galeries au profit de l'étude du dessin.

Par ailleurs, toutes ces épaves du passé ont, pour les hommes de goût, un langage auquel il suffit de prêter l'oreille pour le comprendre et l'aimer : *Te saxa loquuntur*, devise de notre tant regretté maître Arcisse de Caumont.

IV.

Au devant de la grande salle, *porte de l'est* et touchant à une sorte de petit cloître de construction assez récente et qu'un œil exercé ne confondra pas avec les cloîtres de l'ouest, qui sont des époques romane et de la renaissance, on déterra, en mars 1874, la base hexagonale d'un édicule en pierre qui n'a pu être que *le pavillon à jour et orné de*

[1] De Verneilh. Architecture bizantine en France, page 275.

Digitized by Google

faisceaux de colonnes, destiné à couvrir un de ces bassins-fontaines qu'au XIIe siècle et au XIIIe il était encore d'usage de placer dans les cloîtres de certaines grandes abbayes et notamment à Saint-Aubin d'Angers, à l'abbaye de Beaulieu, près Loches, etc., pour la propreté, l'agrément et la salubrité. Cette coutume orientale que nous retrouvâmes à Constantinople, vers 1855, convenait on ne peut mieux à un hôpital ; aussi acquîmes-nous la preuve, par la découverte de tuyaux de plomb, se rendant de la fontaine Saint-Laurent à l'édicule polygonal, que l'aumônerie de Saint-Jean jouissait au moyen âge, de l'avantage d'avoir de belles eaux. Ces tuyaux dont nous conservons au musée deux échantillons, avaient été, selon la *méthode ancienne*, formés de feuilles de plomb d'une grande épaisseur, soudées en boulets et roulées sur mandrin.

Dans le cas où certains textes [1] se rapporteraient à notre pavillon-fontaine, il aurait été réparé de 1491 à 1492, sous la direction d'un maître maçon nommé Michau Olivier. Du reste on eut soin, à certaines époques et en d'autres parties de l'hôpital, de faire circuler l'eau, au moyen de divers tuyaux de plomb, et même en 1622, aux frais de Lailler, marchand de draps de laine, qualifié de *père des pauvres* [2].

N'oublions pas que vers le même temps, un sieur Bonneau contribua de ses deniers à établir des canaux audit hôpital, œuvre charitable que nous avons relevée, sur sa croix de sépulture, trouvée au tertre Saint-Laurent, le 29 juin 1848, et qui, déposée en plein air à Toussaint, sous le n° 87 (ancien inventaire), se détériora vers l'année 1873. Cette croix était, en effet, d'une ardoise très friable. Que n'avions-nous alors, pour conserver cette tombe, l'enceinte de Saint-Jean?

Quoi qu'il en soit, revenons à notre édicule hexagonal, pour dire que nous le croyons antérieur à une fontaine qui fut installée en l'année 1436, d'après document consigné

[1] Port, *Cartul.* de l'hôpital, p. 28.
[2] Port, *Ibid.* p. 52.

Digitized by Google

dans la notice de M. Port [1]. Les bases des faisceaux de colonnes accusent, en effet, une époque plus ancienne. Nous croirions plus volontiers que cette date de 1436 comme celles de 1491-1492, pourraient s'adapter à des époques de réparation.

Pour plus ample informé, voir notre rapport à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers [2]; puis *Promenades artistiques*, par M. Morel, architecte, et spécialement le travail de M. Armand Parrot, sur le même sujet. Comme addition à l'historique de Saint-Jean, disons que le 18 août 1882, en déblayant le sol le long du cloître roman, nos ouvriers découvrirent une lucarne souterraine par laquelle ils descendirent avec M. A. Michel, notre collègue, qui crut reconnaître les couloirs voutés à plein cintre et en moellons d'ardoises, d'une crypte funéraire s'étendant sous le jardinet. Ces couloirs avaient 1m 40 de largeur; en quelques endroits ils étaient remplis d'une boue plus ou moins liquide de 1m 80 de profondeur. Des sondages permettront un jour, je l'espère, de vérifier sans doute la primitive destination de ces caveaux.

Une remarque que chacun se fera, c'est que de toute cette aumônerie qui cessa de l'être de notre temps, pour se voir transférée à Sainte-Marie, les constructions les plus belles, les plus originales, les plus solides et les plus élégantes, sont les œuvres architecturales du moyen âge; je n'en

[1] *Notice au cartul. Saint-Jean*, p. 28.

[2] Nous lisons dans l'*Officiel*, année 1875, au compte-rendu des sociétés savantes (séance du 2 avril, section d'archéologie), Sorbonne : *M. Godard-Faultrier, de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, lit une notice écrite par lui en collaboration avec son confrère, *M. Antoine Demoget*, qui l'a illustrée de bons dessins, *sur la base d'un édicule hexagone, découvert à Angers en 1874.* — C'est au cours de travaux d'appropriation de l'antique salle Saint-Jean, destinée à devenir l'asile du musée archéologique d'Angers, que l'on a trouvé cet édicule, lequel paraît avoir été l'abri du bassin d'une fontaine. *M. Darcel* confirme l'hypothèse de MM. Godard-Faultrier et Demoget, en citant des édicules semblables qui sont aussi des bassins de fontaines et qui existent à Montréal en Sicile et, en Allemagne, à Nuremberg et à Augsbourg.

Digitized by Google

excepte pas même la partie du cloître vers sud, que notre célèbre *maître maçon*, Jean de Lépine, reconstruisit, avec tant de goût, entre les années 1538 et 1544, dates qui pourraient bien convenir aussi à la sculpture sur bois de l'une des portes situées entre le cloître roman et la chapelle, porte ornée de divers saints personnages, parmi lesquels figure saint Augustin, avec un cœur dans la main, son attribut caractéristique et qui rappelle l'adoption de la règle de saint Augustin en cette aumônerie.

Se rattachant à l'architecture, nous citerons la belle tribune de la chapelle (XVIIe siècle), ses deux cariatides et surtout la boiserie bas-relief représentant, nous le croyons du moins, saint Charles Borromée consolant et communiant les pestiférés de Milan. C'était comme une leçon de dévouement, donnée en un temps où la peste n'épargnait pas non plus la ville d'Angers, ainsi qu'on le verra.

Que dirons-nous des vitraux et des peintures murales? Peu de choses! Nous signalerons cependant quelques rares verrières du XIIe siècle aux fenêtres de la chapelle; puis (même lieu), certaines peintures murales, lesquelles gagneraient, sans doute, a être débadigeonnées; puis comme gaufrés sur la muraille, deux ou trois disques radiés en forme d'ostensoirs, de monstrances et de soleils, qui peut-être indiquaient que là se trouvait autrefois une custode, pour la *sainte réserve* [1]. Quant aux fresques de la grande salle, autant vaut n'en pas parler, car j'ignore quel barbouilleur du XVIIIe siècle s'est amusé à peindre sur la muraille du nord, on ne sait trop quel sujet de voyage, exprimé par un vaisseau à pleines voiles.

[1] M. A. Michel a bien voulu se charger du soin très délicat de débadigeonner ces peintures (travail qu'il a commencé fin mars 1882), il a découvert une inscription : *O sacrum convivium gustate et videte*, tendant à confirmer nos conjectures. Dans les restes d'un édicule à deux étages, au centre de la grande fresque, se trouve une petite peinture fin du XVe siècle, très fine. A la base existe le monogramme du Christ en lettres d'or sur fond rouge. L'architecture a été rasée au nu du mur, ainsi que l'image du Christ qui la surmontait. Aux côtés du Christ, à la hauteur des plaies, se trouvent des anges recevant le sang dans des calices.

Digitized by Google

Exceptons, toutefois, comme étant d'un faire moins inhabile, une fresque peinte sur une des colonnes du fond de la salle, fresque du XIIIe siècle, où plusieurs veulent voir saint François d'Assises orné des stigmates.

Exceptons aussi, et cela tout à fait en dehors de la grande salle, au tympan d'un pignon, au sud des bâtiments, vers la rivière, *une peinture actuellement détruite, qu'un dessin fidèle de M. Alfred Martin (du Mans), architecte à Angers en 1867, nous a conservée* (voir n° 3091 du présent inventaire). Cette peinture n'était pas un chef-d'œuvre, mais elle avait tout l'intérêt d'une énigme à résoudre. M. Port a sans doute raison de dire que l'explication qui en a été faite s'est « prêtée aux plus diverses « et étranges conjectures [1]. » C'est à tort, par exemple, que l'on a pris pour un griffon ce qui ressemble à une autruche; l'observation en a été judicieusement faite par M. d'Espinay, dans une note rectificative, page 293 de ses *notices archéologiques*.

« D'après un dessin, dit-il, déposé au musée archéolo- « gique du logis Barrauld [2], l'animal représenté sur le mur « de l'hôpital Saint-Jean ressemble à une autruche plutôt « qu'à un griffon. »

Cet animal, au lieu de lancer des flammes sur des lis sortant d'un vase, paraît prendre plaisir, au contraire, à en respirer le parfum.

Ces rectifications faites, nous croyons être dans le vrai en confirmant de nouveau ce qu'à ce sujet nous avons écrit au *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1867, auquel nous renvoyons pour les preuves à l'appui, comme aussi à la page 293, déjà citée, des notices de M. d'Espinay, dont le témoignage nous est trop précieux pour que, toute modestie à part, nous ne le citions pas : « M. Godard-

[1] *Cartul. Saint-Jean. Notice* p. 7.
[2] Ce dessin est aujourd'hui déposé dans la salle Saint-Jean.

Digitized by Google

« Faultrier, dit-il, donna de ce dessin une explication fort « ingénieuse.

« Le lis sortant du vase [1] serait l'emblème *de la Vierge* « et l'autruche [2] celui *de la Charité*. L'ensemble formerait « une espèce de *rebus* signifiant symboliquement *Notre-* « *Dame de la Charité* [3] et ferait allusion à la *suprématie* « *religieuse* et *féodale* que les abbesses du Ronceray « exerçaient sur l'hôpital Saint-Jean. »

Bref, cette peinture était comme le chiffre, le cachet le monogramme, le sceau de l'abbaye du Ronceray appliqué sur l'aumônerie de Saint-Jean, pour constater la *suprématie* de la première et la *dépendance* relative de l'autre. Et il n'importe pas que cette peinture soit plus ou moins ancienne, puisque jusqu'à la Révolution on rencontrait ici des traces de cette double situation : *dépendance* et *suprématie*.

V

Quelques détails maintenant sur le côté charitable de l'Aumônerie. Les malades y étaient qualifiés de nos *seigneurs les pauvres : dominis nostris pauperibus* [4].

« Aucune limite, d'ailleurs, n'est mise à leur droit « absolu ; la maison leur appartient ; tous indifféremment « ont droit d'y être reçus, autant qu'elle peut suffire, sans « exclusion ni privilège ; et la pratique, dès les premiers « jours, fit de ce principe de charité la plus large et la

[1] *Vas honorabile, vas insigne devotionis* dans les litanies de la Vierge qualifiée elle-même de *lilium inter spinas*, sur certaines représentations.

[2] Dans les bestiaires du moyen âge, le principal emblème de l'autruche est celui de la charité.

[3] L'église du Ronceray portait le nom de : *Beata Maria de Karitate. Cartul. de l'hôpital Saint-Jean*, page 14.

[4] Port. *Notice* page 19.

Digitized by Google

« plus générale application..... Les protestants même « étaient admis [1]. »

Toutefois, le musée possède un tryptique en bois (XVIIe siècle), sur lequel on lit : que l'aumônerie ne reçoit pas les *lépreux*, les *ardents*, les *paralytiques*, les *aveugles*, les *incurables*, les *larrons*, ni les *enfants trouvés*. Mais le règlement n'exclut point les contagiés de la peste.

Ce fléau parut s'acclimater à Angers et dans ses environs, d'une façon violente, de la fin du XVIe siècle au premier tiers du XVIIe, c'est-à-dire de 1583 à 1626, avec une reprise de mortalité en 1740. Les magnifiques greniers de l'hôpital, aujourd'hui affermés et dont un pignon regarde le Tertre Saint-Laurent, servirent alors de dépôt aux pestiférés, concurremment avec les *Sanitats*, établis à la *Papillaye* et à la *Pantière*, situés rive droite de la Maine, du côté des *Fouassières*.

Le va-et-vient des contagiés, entre ces dépôts divers, s'effectuait au moyen de batelets, par un canal de 15 pieds de largeur creusé, tout exprès, au frais de Saguier, sieur de Luigné, vers 1603, à travers les prairies; on en voit les traces en aval du monastère du Bon-Pasteur d'Angers. Ce canal faisait suite à celui de Reculée qui, vers 873, plus de sept siècles auparavant, avait été établi pour détourner la Maine et mettre à sec les barques des Normands, alors qu'ils occupaient la cité. Présentement le contraire s'effectue, on le comble à l'aide de machines à vapeur, en aval du pont de la Haute-Chaîne, rive droite, travail commencé en mars 1882.

Durant ces affreuses pestes, il y eut à signaler beaucoup de défaillances, mais aussi de grands courages. En 1626, par exemple : « Les Pères Recollets, dit M. Port [2], furent « admirables. Leur dévouement toucha toute la ville et leur

[1] Port, *Notice Cart.* page 18.
[2] Port, *Ibid* page 54.

Digitized by Google

« valut une reconnaissance qu'elle n'oublia plus. Six « d'entre eux moururent à leur devoir. Le Père Joseph, « leur chef, logé en plein centre du mal, en fut atteint mais « guérit, sans quitter la place. Le Père Philippe, campé à « Saint-Sauveur avec le chirurgien René Aubin, courait, en « ville, réconforter les malades et fut atteint lui-même mais « guérit aussi.....

« Au Sanitat de la Pantière le Père Joseph, seul, se mul- « tiplie, aux applaudissement du Conseil de ville qui lui « confie la direction suprême, avec autorité même sur les « chirurgiens.....

« En décembre, pourtant, un apaisement s'était déclaré « et le Père Joseph donna avis qu'on pouvait congédier « partie des officiers. La Papillaye fut fermée et Pierre « Lecomte resta seul de tous les chirurgiens.....

« Le Père Joseph, lui-même, obtint, avec tous les témoi- « gnages publics d'honneur, la liberté de se retirer et fut « envoyé par son supérieur respirer à Savennières. »

Et qu'on ne croie point que cette peste qui dura dix mois, c'est-à-dire des premiers jours de février 1626, jusqu'en décembre, ne fut pas terrible.

« Le présidial suspend ses séances pour éviter la venue « en ville des paysans du voisinage.....

« On élève par les rues des barricades de tonneaux pleins « de terre, pour empêcher l'accès des maisons empestées.... « Les refuges charitables s'étaient encombrés. Des gardes, « veillant aux alentours, avaient charge de pourchasser « ceux qui se présentaient sans billet du maire et de les « attacher à des carcans plantés sur le chemin.

« On n'enterrait plus qu'à peine les morts que des chiens « et des loups allaient dévorant..... En juin, le mal avait « gagné quand même l'hôpital Saint-Jean, et il fallut encore « occuper les greniers [1]. »

La mort dont l'affreux *rictus* grimaçait sur un tableau

[1] Port, *Passim*, pp. 53-54-55,

Digitized by Google

de la grande salle Saint-Jean [1], n'avait nul besoin, en ces jours-là, de faire *sa harangue ordinaire en vers français;* elle régnait cette année en souveraine.

Cependant le temps approchait où Louise de Marillac (Madame veuve Legras), toute pleine du souffle charitable de saint Vincent-de-Paul, allait venir à Angers en 1633, puis en 1639, cette fois appelée par la ville « avec quelques-« unes de ces servantes de Dieu qu'elle avait, enfin, réunies « en communauté. C'était en plein hiver.... huit sœurs de « la Charité furent installées à l'hôpital Saint-Jean (1640); « c'était une des premières colonies envoyées au-dehors, « par la maison-mère.....

« D'après leur règle, aucune femme, ni fille ne doit leur « être associée; et ainsi soutenues par *l'union et rapport « qui est entre elles*, elles acceptent et recherchent les « plus rebutants offices, au cours de leur journée, réglée « heure par heure, et reposées seulement par l'oraison de « leur fatigue au lit des pauvres [2]. »

Une des constructions formant les côtés N. et N.-E. du jardin de la pharmacie, devint au rez-de-chaussée, pour ces saintes filles, un tout petit oratoire; c'est là, dans cette pièce sans ornement, qu'en 1649, saint Vincent-de-Paul leur célébra la messe; il fut cinq jours avec elles.

Cet humble sanctuaire était resté « intact et respecté; « dans ces derniers temps seulement, hélas! et sur l'insis-« tance des sœurs, dit M. Port, qui justement s'en étonne, « il avait dû être converti en annexe de l'infirmerie. »

Toutefois, l'étonnement cesse, quand on réfléchit qu'aux yeux des religieuses, l'intérêt des pauvres malades passe avant tout. Mais je m'aperçois que cette causerie s'écarte déjà trop des limites que je m'étais tracées, au point de vue historique, aussi m'arrêterai-je à l'époque mémorable où saint Vincent-de-Paul visita l'aumônerie. Cette halte à l'année 1649 est assez belle pour n'aller pas plus loin, car

[1] V. Bruneau de Tartifume.
[2] Port, *Notice cartul.*, pp. 58 et 59.

Digitized by Google

au-delà c'est toujours le souffle charitable de *Monsieur Vincent*, comme on disait alors, qui continue de régner jusque dans le nouvel établissement placé sous le vocable de Sainte-Marie.

Et puis, si l'on est envieux, et je le comprends sans peine, de plus de détails, on pourra lire la récente brochure de M. Léon Cosnier, bien digne d'être associée aux notices de MM. Port et d'Espinay.

VI

Rentrons dans notre spécialité, en accentuant ici ce fait, que la grande salle Saint-Jean a moins changé de destination qu'on le pourrait croire. Toujours hospitalière, elle donne asile présentement aux épaves du passé, aux œuvres souvent éclopées des artistes d'autrefois ; c'est encore [illegible] charité et même excellente, puisqu'elle profite [illegible] pement des arts et de l'industrie, deux s[illegible] [illegible]ue la la fortune publique. [illegible]au dévelop-

Le besoin d'un musée d'a[illegible] [illegible]ources fécondes de ne dirai pas de très b[illegible]

[illegible]tiquités s'était fait sentir, je que près d'un [illegible] [illegible]une heure, puisqu'il ne s'est manifesté confrère [illegible] [illegible]emi-siècle après l'existence de son grand p[illegible] [illegible]du logis Barrauld et qu'il naquit très humble, très [illegible]uvre et comme dans une crèche. Enfin le voilà tel quel, et s'il doit son origine à l'administration municipale de M. Farran, son accroissement aux administrations subséquentes, il vit s'effectuer son plus large développement sous le mairat de MM. Joubert, Maillé, Loriol de Barny, Blavier, Mourin et Guitton.

Mais il est quelqu'un, assurément, auquel il n'est pas moins redevable, ce quelqu'un c'est *tout le monde*, car ce fut beaucoup plus à la générosité des donateurs qu'à son modeste budget, que le musée dut l'accroissement de ses richesses; aussi pouvons-nous dire, à bon droit, que les donateurs sont les vrais fondateurs de cet établissement. A bon droit, également, la reconnaissance publique ne les

Digitized by Google

oubliera pas; notre devoir est de les inscrire au présent inventaire. Cependant, il est un nom, entre tous, qui émerge d'une façon plus saillante, c'est celui du généreux et intelligent donateur d'une série de magnifiques moulages représentant les plus beaux types de la statuaire antique, du moyen âge, de la renaissance, etc., grâce auxquels sans quitter le musée, on peut vivre, de siècle en siècle, avec les grands sculpteurs de la Grèce, de Rome et de la France, sans oublier l'artiste angevin qui, comme l'a si noblement exprimé l'un de nos maires, M. Montrieux, *a pris notre nom et nous a légué sa gloire.* On sera convaincu que nous n'exagérons pas la générosité de M. Giffard [1], en énumérant les moulages suivants : *La Polymnie*, *les bustes d'une Niobide et de Diane chasseresse*, *la Vénus de Milo*, *la Minerve de Velletri*, *Psyché*, *une Vierge moulée à la cathédrale de Chartres*, *Diane de Poitiers de Jean Goujon*, *Nymphes du même sculpteur*, *les trois Grâces de Germain Pilon*, *le torse du Milon de Crotone de Puget*, *le Voltaire de Oudon*, *la Sainte-Cécile de David*, etc., etc., enfin dominant tout de sa majesté biblique, *le Moïse de Michel-Ange*, en conférence avec Dieu, législateur-pontife et guide au désert.

Le grand artiste désirait que son *Moïse* fût placé au tombeau de Jules II, à la hauteur de *sept* mètres; cette remarque est à l'adresse de ceux qui prétendent que notre moulage a été posé sur un socle trop élevé. (V. *diction.* de Larousse au mot Michel-Ange.)

Tout à l'heure nous parlions de reconnaissance: ne doit-elle pas s'étendre également, et celle-ci quelque peu personnelle, à l'administration qui, sur notre demande, a bien voulu, vu notre âge avancé, nous adjoindre un collègue [2].

[1] M. Giffard, ancien conducteur des Ponts et Chaussées, est né dans la Doutre et tient par ce motif à enrichir le plus possible le musée Saint-Jean; aussi ses dons forment-ils une véritable collection particulière.

[2] M. Auguste Michel, dont on a pu apprécier le zèle et l'aptitude à l'exposition archéologique de 1877; pendant les fouilles de la place du Ralliement vers 1878-1879; puis lors des acquisitions faites à la vente Mordret, à Paris, en 1881, etc.

Digitized by Google

Il convient encore de remercier l'administration de ce qu'elle a, sur l'initiative de M. Bouvet, conseiller municipal, organisé pour les musées, des commissions qui, sans gêner les franches coudées des directeurs, peuvent au besoin leur servir d'appui et les éclairer en maintes circonstances. La commission du musée archéologique fut à son origine ainsi composée : *Président :* M. d'Espinay, conseiller à la Cour d'appel; *Secrétaire :* M. Lelong, avocat, archiviste-paléographe [1] et le premier qui ait ouvert à Angers un cours de paléographie ; MM. Dainville, architecte du département; Dussauze Jules, architecte à Angers; Giffard, conducteur des ponts et chaussées; Lemesle, architecte, membre de la commission des bâtiments civils; Port, archiviste du département, officier de la Légion d'Honneur. Je ne terminerai point cette notice spéciale au musée Saint-Jean, sans mentionner les noms de MM. Montprofit, adjoint au maire, vigilant interprète des intérêts du Musée de la Doutre; Demoget, Armand Parrot et Rohard, dont les conseils nous ont été souvent utiles; le lieutenant-colonel Duburgua, si versé dans la classification des armes anciennes; M. L. de Farcy, habile à faire entrer l'étude de l'archéologie dans le domaine des faits, au point de vue des objets du culte; M. André Joubert, littérateur et homme de goût, dont nous connaissons la libéralité envers le musée. Je n'oublierai pas non plus de citer M. Boirreau, surveillant, qui dirige le jardin avec un goût parfait et soigne nos collections archéologiques à l'unisson.

« Si vous le perdiez, me disait justement mon conservateur adjoint, deux surveillants ne le remplaceraient pas. » C'est aussi notre avis.

[1] M. Lelong a bien voulu revoir avec nous les parties les plus délicates de notre travail, tous nos remerciements. Nous apprenons (mars 1882), qu'il vient d'être nommé archiviste-auxiliaire à Paris.

Digitized by Google

TOUSSAINT

I

Quittons le musée Saint-Jean, pour nous transporter sur la rive gauche de la Maine, rue Toussaint, dans l'enceinte des ruines de l'église de ce nom, enceinte qui nous fut confiée dès 1843, pour servir de dépôt aux gros objets d'antiquités pouvant être plus ou moins bien conservés en plein air.

Ces ruines, par une nuit étoilée, ont des aspects qui certainement eussent captivé le talent de Ciceri.

Le Conseil municipal l'a bien compris lorsque, sur la proposition de MM. Élie Sorin et Cubain, il vota l'établissement d'une porte de fer à treillis qui permet à tout passant de plonger ses regards jusqu'au fond de la vieille nef, où se donnent rendez-vous d'autres débris, épars çà et là avec un certain ordre, quelque peu sacrifié néanmoins à l'effet perspectif.

Là s'unissent encore aux épaves du passé, lianes et plantes grimpantes, arbres et arbrisseaux d'un assez saisissant effet. Un autre avantage de ce dépôt d'antiquités, ce fut de couper court à toute idée de faire traverser ces curieuses ruines par une rue.

Si ces beaux restes méritent d'être visités, ils sont dignes, également, d'être étudiés, au point de vue de l'art et de l'histoire.

Essayons, le plus rapidement possible, à en donner quelque idée.

Digitized by Google

II

La fondation de Toussaint date de 1028 [1]. Les premières constructions sont dues à Girard, chantre et chanoine de l'église cathédrale d'Angers; nous les avons mises en partie à découvert en l'année 1845. Elles consistent dans les bases de deux absidioles semi-circulaires. L'église de Girard était fort petite et son plan affectait une forme de trident. Elle renfermait un puits dont on voit l'orifice. L'eau du baptême et du Saint-Sacrifice s'y puisait. La cathédrale de Nantes possède le sien, il en existait un également, à Saint-Maurice d'Angers.

Toussaint fut primitivement une *simple aumônerie*, environnée d'un cimetière pour l'inhumation des pauvres et des pèlerins. Le fondateur Girard y trouva, naturellement, sa sépulture que nous découvrîmes en 1845. Elle mérite une description spéciale. Elle se composait d'une pierre de dessus, d'une seule pièce d'ardoise cintrée vers la tête et carrée vers les pieds; sous ce couvercle parut une épaisse couche de terre, puis plusieurs ardoises brutes et enfin le cercueil en molasse de Doué, ville où se faisait un assez grand commerce de ces auges sépulcrales au moyen âge. Le cercueil en question renfermait un corps orienté, tête à l'ouest, de manière que le visage regardait le lever du soleil à l'époque du solstice d'hiver (orient chrétien de Noël).

Il renfermait des restes de *chaussures* et de *vêtements*, les *débris d'un bâton de bois* long de 1m 70 que surmontait *une croix grecque en étain*. Ce bâton, probablement cantoral, occupait la droite du défunt. Également à sa main droite, mais en dehors du cercueil, on vit un calice d'étain avec pédoncule, en partie brisé. Il était dans un petit creux,

[1] Barthélemy Roger, p. 169.

Digitized by Google

formé de grossières ardoises. Toujours en dehors du cercueil, mais à gauche, vers nord, on aperçut une autre petite grotte où était un *vase de verre* avec pédoncule en pointe, ayant la panse en forme de gobelet. Cette lampe contenait une substance durcie et oléagineuse. Point de charbons, ni de pots thurifers. Tous ces débris sont présentement déposés au musée, salle Saint-Jean.

Toussaint, dont l'église et ses prêtres furent sujets aux chanoines de Saint-Maurice, était alors sous les murs de la cité, la troisième enceinte d'Angers n'étant pas encore construite.

Vers 1048, cette aumônerie devint un petit monastère bénédictin. Il en fut ainsi jusqu'à 1108 que les Bénédictins furent remplacés par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin [1]. Ces nouveaux religieux furent tirés du *monastère de Saint-Pierre d'Airvaux*, au diocèse de Poitiers, [2].

Les chanoines réguliers, bien qu'établis à Toussaint dès le commencement du XIIe siècle, n'eurent pas d'abbé avant 1140 [3].

Le premier fut un nommé Robert, dont nous croyons avoir trouvé la sépulture en mars 1845. Elle était formée d'un cercueil composé de plusieurs pierres de tuf juxtaposées. Résidus de *charbons de bois* autour du corps ; tête à l'ouest, sur un lit de *feuilles de laurier*, emblême d'immortalité; restes d'un *vêtement sacerdotal;* débris de *chaussures;* à la main droite du défunt, une *très belle crosse* en cuivre doré, dont la volute représente un serpent ailé ou dragon ayant pour langue une petite croix latine, emblême de la prudence qui doit accompagner la parole du chrétien. Cette crosse est de style roman, milieu du

[1] Barthélemy Roger, p. 169-170.
[2] G. C. N. vol. II.
[3] Barthélemy Roger, p. 170.

Digitized by Google

XIIe siècle, et par cela même convient au temps où vécut l'abbé Robert.

Un dessin de cette crosse, fait par M. Dainville et par nous adressé au ministère de l'instruction publique, a été gravé dans le *Bulletin des Comités historiques*, septembre et octobre 1849, page 256.

Le second abbé de Toussaint fut encore un Robert; il dirigea le couvent de 1207 à 1213, et nous croyons avoir également trouvé sa sépulture qui côtoyait la précédente; elle fut aussi découverte en 1845. Le cercueil, composé de pierres de tuf juxtaposées, renfermait un squelette dont la tête, placée sur un chevet, regardait l'Orient; il touchait par son épaule gauche à une crosse de 1^m 60 de hauteur, en cuivre émaillé et doré. La *volute* représente une branche en spirale terminée par une fleur; sur la *boule meplate* on distingue des ogives en trèfles et des angelots; la *douille* est ornée d'un dessin à losanges; la *hampe* était de bois.

Cette crosse appartient, par son style, au commencement du XIIIe siècle et se rapporte à l'époque où vivait Robert II. Comme la précédente, elle est déposée au musée, salle Saint-Jean, et mérita d'être reproduite dans le *Bulletin des Comités historiques*, avril 1850, page 128. Toutes les deux sont devenues célèbres, par les citations qu'en a faites M. le comte de Bastard au *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*[1].

Par rapprochement des trois sépultures précitées, les seules de l'époque romane et du commencement de l'ogive que nous ayons trouvées à Toussaint, voisines les unes des autres, ne soupçonne-t-on pas qu'on ait voulu associer entre eux les trois personnages d'élite dont on rencontre les noms à l'origine; or, ces trois personnages étaient le fondateur Girard et les abbés Robert I et Robert II.

[1] Tome IV, n°s 9, 10, 11 et 12. MDCCCLX.

Digitized by Google

La conséquence se tire d'elle-même et sans effort.

Si nous savons que Girard fit bâtir l'église primitive, nous n'avons pas le même avantage pour ce qui concerne les belles ruines de l'église actuelle. Au silence des chartes, il nous faut substituer le langage des pierres.

Au temps de Bodin, on croyait reconnaître dans l'église Toussaint l'œuvre du moine Vulgrin (année 1050). Mais c'était là une conjecture que la science archéologique ne peut plus accepter ; l'ogive à lancettes du XIIIe siècle proteste, en effet, contre cette croyance.

Avant le XVIIIe siècle, le plan de cette église affectait la forme d'un T, c'est-à-dire que cet édifice consistait seulement en une nef et des transepts. C'est vers le premier tiers du XVIIIe siècle que le chœur carré fut ajouté, et, chose remarquable à cette époque où l'architecture gothique était réprouvée, il fut construit dans le même style que la nef, mais avec beaucoup moins de perfection ; la grande rosace, par exemple, est lourde, mais elle produit de l'effet.

Cette église passait pour être un modèle d'architecture. Delalande, dans son *Voyage d'Italie*, tome Ier, pages 150 et 151, n'hésite pas à dire que la hardiesse des voûtes de Toussaint ne pouvait se comparer qu'à l'élégance des voûtes de la *Cathédrale de Milan* et des églises de *Saint-Laurent*, *à Turin*, de *Saint-Charles-du-Corso*, *à Rome*, toutes cependant d'une époque de beaucoup postérieure.

Genieys, dans son *Recueil des tables à l'usage des ingénieurs*, page 115, ne trouve point indigne de ses études, de donner la charge calculée des deux colonnes qui, placées dans le transept de Toussaint, en supportaient les voûtes, et cette charge, calculée et comparée avec celle des piliers du *Dôme de Sainte-Geneviève*, de la *Tour de Saint-Méry*, de *Saint-Paul*, *de Londres*, de *Saint-Pierre*, *de Rome*, et du *Dôme des Invalides*, est tout à l'avantage de notre église; c'est-à-dire que nos deux

Digitized by Google

minces colonnes, composées chacune de trois pierres, de Fourneux près de Saumur, hautes de huit mètres et de trente-deux centimètres de diamètre, supportaient hardiment un poids, proportionnellement beaucoup plus considérable que n'en supportaient les piliers des églises ci-dessus citées.

De ces colonnes, il ne nous reste que des tronçons. Rondelet, l'architecte du dôme de Sainte-Geneviève, qui, assurément, n'avait point la passion du gothique, n'a pas craint de réserver plusieurs pages et un dessin à notre église dans son *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir*, tome III, page 184. De son côté, Bodin ne balance pas à qualifier ce monument de chef-d'œuvre.

Et, cependant, ce sont les voûtes de cet édifice respecté de la Révolution, qui, déjà fort compromises dès 1810, ont été entièrement détruites vers 1815, et cela pour retirer de dessus, les bois de charpente[1].

De 1815 à 1843, Toussaint demeura dans un complet abandon. A cette dernière date, nous fîmes déblayer l'enceinte et, sous plusieurs centaines de mètres de décombres, nous trouvâmes deux inscriptions, l'une relative au décès de Nicolas de Bouvery, abbé de Toussaint, mort âgé de 78 ans, le 8 des calendes d'avril de l'année 1597[2]; l'autre concerne un religieux du nom de Patot.

Nous reviendrons sur ces deux inscriptions sous les nos 3291 et 3295. Nous découvrîmes, en outre, un caveau à l'aile nord, au fond duquel gisaient les restes de sept corps qui avaient été inhumés dans une couche de terre et de chaux vive. Ce caveau nous paraît être de construction postérieure au XVIe siècle; il contenait sans doute les restes des derniers abbés.

Nous débadigeonnâmes aussi quelques peintures encore visibles sur les murs du sud et de l'ouest; elles sont dans

[1] *Notre inventaire*, impress. de 1868, page 12.
[2] Tartifume, Angers, manuscrit de 1623. Biblioth. d'Angers.

Digitized by Google

le goût de la fin du xve siècle, on y lit notamment ce texte : *Apprehende scutum et arma et exurge in adjutorium.*

Nous recueillîmes, également, les débris d'une porte sculptée de la fin du xve siècle, avec pentures de fer découpées à jour et sous lesquelles pentures paraissaient des fragments d'étoffe écarlate; ce mélange de fer et d'étoffe devait être d'un aspect agréable. (Voir au musée, salle Saint-Jean.)

Des carreaux vernissés trouvés sous les décombres nous prouvèrent que l'église en était autrefois dallée.

Les religieux de Toussaint avaient la réputation d'hommes de goût ; on citait leur bibliothèque, on vantait leurs tableaux ; la statue de la Vierge que l'on voit à Saint-Maurice du côté de l'évêché, provient de leur église ; l'autel de Toussaint était isolé et orné d'une crosse de bois doré où l'on gardait le Saint-Sacrement.

III

L'histoire de ce couvent peut se résumer ainsi :

Toussaint, primitivement aumônerie, fondation 1028, près de la porte Hugon, *à portâ Hugonis usque ad turrem comitis* (aujourd'hui porte de la vieille Charte, voir Charte de 1115), sous l'épiscopat de Hubert de Vendôme et sous le comte Foulques-Nerra. « Cet hôpital fut sujet à la « juridiction, administration et visite de l'évêque et du « chapitre d'Angers[1]. »

Toussaint, petit monastère bénédictin en 1048, sous le comte Geoffroy-Martel qui y mit des moines de Vendôme et de Lesvières.

Toussaint abandonné par les Bénédictins vers 1108, lors de la réparation du prieuré de Lesvières. A cette date,

[1] Grandet, *Notre-Dame-Angevine.*

Digitized by Google

l'évêque Renaud de Martigné songe à y placer des chanoines réguliers de la règle de Saint-Augustin, malgré l'opposition du célèbre Geoffroy, abbé de Vendôme.

Toussaint, possédé par les chanoines réguliers en 1115. Leur premier abbé vers 1140. L'évêque Ulger leur donne les églises suivantes : les cures de *Beaufort*, de *Tiercé*, de *Juigné-sur-Maine*, de *Villemoisan*, de *Trélazé*, de *Saint-Augustin*, près d'Angers, de *Lasse*, de *La Lande-Chasle*, de *Jumelles ;* les prieurés-cures de *Gée*, *Fontaine-Milon*, *Saint-Jean-des-Mauvrets*, et *Saint-Georges-du-Bois* [1].

Toussaint, en vertu d'une bulle donnée à Avignon, le 3 des nones de juin 1352, acquiert le privilège de voir désormais chaque abbé, honoré du titre de chanoine de la cathédrale, en mémoire du fondateur Girard, qui avait primitivement placé son aumônerie « sous la conduite et la juridiction du chapitre d'Angers [2]: »

Cette juridiction était constatée d'une façon sensible, par la coutume que l'on avait à la mort d'un abbé de Toussaint de porter sa crosse au chapitre de la cathédrale, où le successeur élu allait la recevoir [3].

Toussaint, au xve siècle, par l'entremise de son abbé Guillaume Eschinard, obtint le privilège de porter la mître et l'anneau [4].

Toussaint possède des abbés commandataires à dater de l'an 1541. Cette abbaye est donnée par Henri IV, on ne sait en vertu de quel pouvoir, aux sieurs de Crissé et d'Armagnac, vers 1608 [5].

Toussaint, au xvie siècle, tomba dans le relâchement; plus de vie commune jusqu'à Philippe Gallet, qui, né le 6 décembre 1576, réforma les mœurs du couvent, fit

[1] Grandet, *Notre-Dame-Angevine*
Grandet, *Ibid.*
[3] Grandet, *Ibid.*
[4] Barthélemy, Roger, page 170.
[5] Voir *Angers pittoresque.*

Digitized by Google

reprendre l'habit blanc et introduisit les sages réformes du cardinal de Larochefoucauld, abbé de Sainte-Geneviève (an 1635); depuis lors, les religieux de Toussaint prirent le nom de Genovefains. Ledit prieur Gallet jeta les fondements du nouveau couvent (aujourd'hui manutention) et l'abbé Germain Merceron en posa la première pierre le 14 septembre 1627 [1]. Ce couvent n'a de remarquable que sa volée d'escalier.

Toussaint possédait avant la révolution une bibliothèque de 6.000 volumes.

Toussaint, depuis la révolution, fit partie du dépôt des subsistances militaires et, l'église exceptée, il sert encore à cet usage. Celle-ci, en août 1815, devint une écurie pour la cavalerie prussienne. Chute complète des voûtes vers la même époque.

De 1815 à 1843 l'église devint un magasin de planches. Depuis 1843, elle sert d'annexe au Musée archéologique.

M. l'abbé Choyer, d'après ce qui nous reste de l'église Toussaint et d'après une coupe géométrale empruntée à Rondelet, a pu reconstituer, dans une lithographie faite chez Charpentier, à Nantes, l'ensemble intérieur de cet édifice.

[1] Grandet. Roger.

Digitized by Google

Avant de terminer cette notice, pourquoi ne répondrions-nous pas à cette question maintes fois posée : Qu'est ce que l'archéologie ?

On l'a dit, l'archéologie en matière d'art et d'industrie, se réfère à tout objet ayant au moins un siècle d'antiquité.

Quelle que soit la valeur de cette définition, elle autorise les Musées archéologiques à recevoir tous les objets allant des temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

En effet, pour citer seulement la *Province* et *Paris*, le catalogue du musée du Mans, dressé par M. Huchet, renferme des objets datant de 1700 et de 1782.

Le catalogue[1], du musée de Cluny est dans le même cas, et son éminent directeur, M. du Sommerard, nous apprend que ce musée est consacré aux *monuments* meubles et *objets d'art* de l'antiquité du Moyen Age et de la Renaissance. Il complète sa pensée en ajoutant : la classification adoptée est celle des différentes branches *d'art* ou *d'industrie* des temps anciens... jusqu'au XVIIIe siècle. Puis sa classification débute par : — *Sculpture*, *figures*, *statues*. — *Peinture*, *panneau*, *toile*, *etc.*, *etc.*

Est-ce assez clair ?

Aussi n'y trouve-t-on aucune distinction entre l'*archéologie* et l'*art*, par cette bonne raison que l'art, en *viellissant*, tombe dans le domaine de l'archéologie, comme la partie est comprise dans le tout; en effet, de même que l'histoire naturelle est une vaste unité renfermant divers règnes, *œuvre de Dieu*, de même l'archéologie est un tout comprenant l'art et l'industrie, *œuvre de l'homme*. Au musée rétrospectif du Trocadéro les moulages de sculpture vont également jusqu'au XVIIIe siècle. A quelques

[1] *Catalogue de l'année 1881.*

Digitized by Google

trente ans près, l'accord sur cette date se fait donc entre les musées.

Envisageons la question à un autre point de vue. On peut avancer que si l'archéologie n'est pas *tout*, elle n'est rien qu'un vain mot. Appliquons au musée de Cluny par exemple l'abus des revendications possibles.

La collection des médailles de la Bibliothèque Nationale ne pourrait-elle pas dire : à moi les monnaies, médailles et jetons de Cluny ?

La collection sphragistique de l'hôtel de Soubise : à moi les cachets, sceaux et intailles de Cluny ?

Le musée Saint-Germain : à moi les objets préhistoriques de Cluny ?

Le musée d'Artillerie : à moi les armes offensives et défensives de Cluny ?

Les Bibliothèques : à nous les *imprimés à figure, livres de science et d'art* ?

Les Galeries de peinture : à nous les *tableaux, portraits peints sur toile, panneaux, etc., etc.*

Enfin, pour achever cette trop longue litanie, les musées de sculpture ne pourraient-ils dire : à nous *figurines, bustes, médaillons* et *statues* de Cluny ?

Alors que resterait-il au musée des Thermes ? des vases fêlés, des tessons ; c'est-à-dire rien !

Et puis, à force de vouloir trop règlementer, ne craindrait-on point de laisser tarir la principale source de nos richesses. Les généreux donateurs n'ont-ils pas, ce semble, quelques droits à être entendus ; s'ils venaient à dire : nous léguons telles « statues à de certaines conditions » aurions-nous le stérile courage de refuser ? A part le côté moral toujours réservé, nul, je crois, ne l'oserait, sous peine d'encourir une impopularité justifiée.

Mais, objectera-t-on, des *moulages*, des *estampages*, ne sont pas des objets archéologiques ? Erreur ! Depuis que l'apôtre des archéologues, l'éminent M. de Caumont a répandu

Digitized by Google

dans nos provinces l'enseignement de l'utilité des moulages comme point de comparaison, peu de voix, que je sache, se sont élevées contre cet usage d'ailleurs spécialement établi au musée de Saint-Germain, ainsi qu'en Allemagne. (Voir *Revue internation. de l'enseignement*, n° du 15 mars 1882, page 241.) Ne gênons donc personne dans l'ardeur réfléchie d'enrichir nos musées. Le public y perdrait, et ce n'est pas lui d'ailleurs qui se plaindra de rencontrer en un coup d'œil d'ensemble : *beaux-arts* et *industrie* réunis jusqu'au XVIIIe siècle, lors surtout que les objets s'y référant ont chance, comme à la salle Saint-Jean sous ses triples rangées de voûtes de 12 mètres de hauteur, d'être encadrés par une imposante architecture qui fait ressortir leur mérite à tous égards et en double la valeur, chose que de plus en plus apprécient le public et notamment les étrangers qui ont beaucoup vu. Si encore, nous a-t-on objecté, vous vous contentiez de moulages des restes de statues, on pourrait s'entendre? Comment, il n'y aurait d'archéologie qu'à la condition de ne s'occuper que de bras *démis* et de têtes *cassées?* Allons donc! Assurément, trop souvent, il en est ainsi, car les musées d'antiquités sont aussi des lieux de sauvetage. Mais ils sont principalement des galeries utiles à l'*archéologie comparée* qui n'aime pas que des fragments trop souvent informes. Sur ce je vous laisse à conclure.

Or la conclusion est aisée à tirer, en recourant aux *Définitions de l'archéologie, d'après les principaux auteurs.* Que l'on consulte, par exemple, les dictionnaires de *Larousse*, t. I, p. 571 ; de *Bouillé*, p. 92, et l'on verra en tenant compte principalement *du tableau de Champollion-Figeac*, qu'il est parfaitement exact d'avancer que *l'architecture*, *la sculpture*, *la peinture*, *la gravure*, etc., font partie intégrante de l'archéologie.

En vérité, nous n'aurions point pris la peine de nous étendre sur toutes ces choses, si nous n'avions pas cru

Digitized by Google

remarquer que d'éminents esprits, paraissant pencher dans un sens contraire, pourraient susciter à l'avenir la fâcheuse pensée de voir enlever du musée Saint-Jean, pour être placée ailleurs, la magnifique série chronologique de ces beaux moulages qui, de type en type, nous conduisent de la Vénus de Milo au Moïse de Michel-Ange, c'est-à-dire du siècle de Périclès à celui de Léon X. Et où placer mieux qu'elle ne l'est cette remarquable série, si propre à l'enseignement pratique, large et progressif de notre époque; série que nous devons (nous aimons à le répéter) à la générosité de M. A. Giffard, et à sa volonté formellement arrêtée, que ses dons demeurent à Saint-Jean, volonté d'ailleurs par lui fort bien motivée, puis accueillie et acceptée du Conseil municipal, ainsi que de la commission du musée, avec de justes éloges.

D'ailleurs, qu'on ne s'y trompe point, il y a un demi-siècle, avant que l'archéologie n'existât ou plutôt ne fût devenue une science de comparaison, par le rapprochement sous un même coup d'œil des objets d'art et d'industrie, les partisans de l'*art isolé* pouvaient être dans un *vrai relatif*, mais le temps a marché puis aussi les idées, et avec elles un nouveau mode de classification se manifeste; c'est un fait qui d'ailleurs coïncide, sous plus d'un rapport, avec cette grande évolution littéraire nommée romantique, laquelle introduite dans nos goûts, a conquis le droit de s'allier avec les œuvres classiques. Aussi, je le répète, le mouvement archéologique en ce sens est désormais chose acquise.

Étant reçu qu'au point de vue de l'*art* et de l'*industrie*, tout ce qui a plus de cent ans tombe dans le domaine de l'archéologie, on pourrait avancer qu'à l'avenir un triage serait possible au *grand musée du logis Barrauld,* de manière qu'il y resterait seulement des sculptures modernes et que les anciennes, avec l'agrément de qui de droit, seraient transportées à *Saint-Jean*, par exemple dans les vastes

Digitized by Google

greniers (Tertre Saint-Laurent) qui, appropriés à cet effet, complèteraient l'ensemble du musée archéologique de la Doutre.

Ces modifications, toutefois, n'atteindraient pas la collection Turpin de Crissé, laquelle, en vertu des intentions du donateur, doit rester où elle est.

Il en doit être de même de la collection Giffard qui elle aussi, est à l'abri de tout changemement; en effet les conditions d'installation *spécialement dans la grande salle Saint-Jean* des objets de sculpture donnés par lui (lettre du 22 mai), ont été acceptées par délibération du Conseil municipal dans sa séance du 9 juin 1882, sur la proposition du maire.

De tout ce qui précède résulte que le musée rue Courte gagnerait de l'espace pour le classement des objets modernes; que les grands greniers Saint-Jean, au moyen d'un passage facilement pratiquable, seraient utilisés pour les œuvres anciennes, et qu'enfin la Doutre aurait un établissement archéologique hors ligne entouré de jardins où, comme à Cluny, fleurs et arbrisseaux, encadreraient avec charme les antiquités pouvant être exposées en plein air.

Est-ce un rêve?

V. GODARD-FAULTRIER.

Digitized by Google

LA VIE PRIVÉE EN ANJOU

AU XVe SIÈCLE

d'après les comptes inédits

DE

GUILLAUME TUAL

RECEVEUR DE JEAN BOURRÉ

(1463-1466.)

PREMIÈRE PARTIE

LA VIE A LA VILLE

CHAPITRE PREMIER.

I. Origine et naissance de Jean Bourré. — II. Notice historique et généalogique sur sa famille. — III. Son mariage avec Marguerite de Feschal. — IV. Les comptes de Guillaume Tual, clerc, son receveur. — V. Réparations des maisons de la rue aux Juifs à Château-Gontier et salaires des ouvriers de la ville.

I.

Le nom de la ville où Jean Bourré a vu le jour est connu aujourd'hui, mais on ignore la date exacte de sa naissance. Jean Bourré était originaire de Château-Gontier, et non de la paroisse de Bourg, près Soulaire [1], ou de Châtelain [2], comme l'ont prétendu plusieurs historiens

[1] Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses monuments*, t. II, p. 357. — Bodin, *Recherches historiques sur la ville d'Angers, ses monuments et ceux du Bas-Anjou*, édition de 1846, t. II, p. 288.

[2] A. de Soland, *Châtelain et le château des Courants*, Château-Gontier et ses environs, 1872. L'auteur de cet article traite Jean Bourré avec une sévérité imméritée. Il lui reproche d'avoir été un

Digitized by Google

modernes. Il nous apprend le nom de sa ville natale par cette phrase de son testament. « Item, je veux et ordonne « qu'en la ville de Chasteaugontier, *dont je suis natif*, et « en l'église de monsieur sainct Jehan l'Evangeliste, en « laquelle sont inhumés mes feuz père et mère, auxquels « Dieu fasse pardon, soit dict et cellébré le nombre de « deux cens messes basses [1]... » Il n'était pas le fils d'un cordonnier, comme l'ont rapporté certains biographes [2]. Il appartenait à une famille qui faisait partie de cette classe intermédiaire entre la noblesse et le peuple, que l'on désignait au xve siècle sous le nom de « gens de moyen « estat. » C'était la bourgeoisie de cette époque. Son père, Guillaume Bourré, était l'un des principaux bourgeois de Château-Gontier [3]. Il avait épousé Bertranne Briand [4], dame de Brez, qui était réputée noble [5].

Un écrivain érudit, auteur d'un travail récent, après avoir indiqué que Jean Bourré naquit « vers la fin du « premier quart du xve siècle, » ajoute plus loin qu'il lui semble convenable « de placer la naissance de Bourré aux « environs de 1425 [6]. » Le certificat d'étude publié par M. Marchegay, aux termes duquel il étudiait le droit, en 1445, sous Jean Chuffart, professeur à l'Université de

« cauteleux diplomate » et le « triste serviteur d'un monarque qui « prépara un régime dont la France a cruellement senti les effets. » Cette condamnation sommaire nous semble peu équitable et nous protestons contre ces accusations injustes qui seront prochainement réfutées par la publication d'un intéressant travail dont nous parlons plus loin.

[1] *Archives de Maine-et-Loire*, Série G, 1328, Chapitre de Jarzé. — En tête de la copie de ce document datée de 1592, on lit : « Icy ce « peult veoir la piété et debonnereté de hault et puissant seigneur « Jehan de Bourré, natif de Chasteaugontier.... »

[2] Godard-Faultrier. — Bodin. loc. cit.,

[3] Marchegay, *Notice sur le Plessis-Bourré* dans *le Maine et l'Anjou* de M. de Wismes.

[4] Tous les auteurs écrivent *Bertrande*. Nous optons pour *Bertranne*, selon l'orthographe du manuscrit qui nous a fourni les principaux éléments de cette étude historique et économique.

[5] *Bulletin de la Société Industrielle d'Angers*, t. XXIII.

[6] V. l'article publié par M. J. Vaesen dans *la Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLIII, année 1882, cinquième livraison, pp. 433 et 456.

Digitized by Google

Paris [1], vient à l'appui de cette assertion. Ce document se place vraisemblablement « aux environs de la vingtième « année de Bourré, » selon l'avis du rédacteur de la *Notice biographique sur Jean Bourré, suivie du catalogue chronologique du fonds manuscrit de la Bibliothèque nationale auquel il a donné son nom.* Un de nos amis, M. G. Bricard, prépare en ce moment sa thèse de doctorat ès lettres qui est consacrée au même personnage. *Un compère de Louis XI, Jean Bourré*, tel est le titre de cette étude où nous avons puisé une série de renseignements précieux et de détails inédits. Selon son nouvel historien, Jean Bourré est né en 1424. Enfin M. C. Port se contente de nous apprendre dans son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire* que Jean Bourré étudiait en droit à Paris en 1445, et quoique âgé seulement de 22 ans, était déjà depuis plusieurs années au service du roi Louis XI, qui prit l'habitude bientôt de l'employer « à la direction de ses plus grans « faitz et affaires [2]. » Thomas Basin, ennemi personnel de Louis XI et de tous ceux qui se montraient envers ce monarque plus fidèles et plus reconnaissants qu'il n'avait su l'être, a raconté que Jean Bourré était un homme d'infime condition, « *infimæ sortis et conditionis hominem* [3]. » Le lecteur peut constater que c'est là une erreur, sinon une calomnie. Notre personnage, nous l'avons prouvé, était issu d'une famille aisée, et son testament établit d'une façon péremptoire qu'il était né à Château-Gontier [4]. Ces deux

[1] Marchegay, *le Ministre de Louis XI et le Chapelain de Château-Gontier*, p. 3, note 1.

[2] *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 461.

[3] « Quemdam secretarium cognomento Borré, natione Andegavensi, « infimæ sortis et conditionis hominem... » Thomas Basin, *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, éd. Quicherat, II, 23.

[4] C'est M. Marchegay qui, le premier, a parlé avec exactitude de Jean Bourré dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 4e série, 1er vol. *Louis XI et M. de Taillebourg.*

Digitized by Google

particularités sont indiscutables. Seule la date de sa naissance est incertaine [1].

II.

Guillaume Bourré portait ordinairement le nom de M. de la Brosse, petite terre située dans la paroisse de Châtelain [2], siège d'une châtellenie dont était alors seigneur messire Charles de Rohan, prince de Guéméné, mari de Catherine du Guesclin, alliée à la famille du glorieux connétable, Bertrand du Guesclin, et qui relevait de la baronnie de Château-Gontier [3]. Les parents de Jean Bourré sont souvent mentionnés dans les *Comptes de Guillaume Tual*, receveur des terres, fiefs et seigneuries du favori de Louis XI, auxquels nous avons emprunté les principaux éléments de cette étude historique et économique. On y voit cités : « La famme et hers feu Guillaume Bourré, pour « leur pré de Touseau. — La veusve feu Guillaume Bourré, « pour une place de maison et murailles, sises en la rue « de Trouvée. — Requiert ledict recepveur luy estre mis « en depport et rabatuz de sa recepte deux sols six deniers « tournois que doibt, par chascun an, Madamme de la « Broce, au terme de Sainct-Jehan-Baptiste, pour son pré « de Touseaux, sis près les forsbourcs d'Azé, qu'elle ne « paie point, pour qu'elle dict que monsieur les luy a

[1] Nous laissons à M. G. Bricard le soin de développer, s'il le juge convenable, les raisons qui militent en faveur de la date adoptée par lui.

[2] Brosse (la Haute et la Basse). f cne de Châtelain. (*Dictionnaire topographique de la Mayenne*, p. 56.) — Le fief de la *Brosse-Bourré* fut démembré au XVIe siècle et divisé en plusieurs parties, nommées successivement la Brosse-aux-Mesles, la Brosse-aux-Baudes, la Brosse-Ruillé, la Haute et la Basse-Brosse. (*Archives du château de Luigné*, cne de Coudray.) V. aussi Bibl. nat., mss. fr. 6602, f° 137.

[3] Aveux rendus dans le courant du XVe siècle à la seigneurie de Châtelain par les seigneurs de la Motte-de-Vaux. (*Archives de la Mayenne*, Série B, n° 2294.)

Digitized by Google

« donnés [1]. » En 1463, époque à laquelle commence le registre de Guillaume Tual, Guillaume Bourré était donc déjà décédé. Madame de la Brosse mourut en 1472, comme le prouve une lettre de Louis XI au grand maître, écrite le 29 octobre 1472 [2].

La terre de Brez, située dans la paroisse de Ménil, relevait en partie de cette seigneurie qui dépendait elle-même de la baronnie de Château-Gontier. La chapelle de Brez figurait parmi les quatre chapelles qui composaient le bénéfice de la chapellenie de Magnannes. Les Briand de Brez étaient seigneurs de la Grenonnière de Bierné, fief vassal de la Motte-de-Vaux, dès les premières années du xve siècle. Le 16 février 1414, Jean Briand reconnaissait « estre homme « de foy simple de très noble et puissant seigneur Monsei- « gneur Geoffroy de la Grezille, escuier, seigneur du Bois « et de Veaux, pour raison de ses choses herritaux, c'est à « scavoir l'herbergement [3], domaine et appartenances de « la Grenonnière, sittué en la parroisse de Bierné, conte- « nant en maison, courtilz [4], vergiers, estraige [5], motte,

[1] « *C'est le compte des receptes et mises de la terre des Aillières et des « appartenances fait et rendu à noble homme et saige Monsieur maistre « Jehan Bourré, escuier, conseiller et maistre des comptes du Roy, nostre « sire, seigneur de la dicte terre des Aillières, de Vaulx, de la Roche-de- « Bonnaiseau, du Plessays d'Avant et de Couldray, par Guillaume « Tual, clerc, son recepveur ès dictes terres des Aillières, Vaulx, la « Roche-de-Bonnaiseau et de Couldray, des receptes et mises par luy « faictes en la dicte terre des Aillières, pour ung an, commançant au « jour et terme de Sainct-Jehan-Baptiste l'an mil CCCC° LXIII, « celluy jour inclus, et finissant audict jour et terme de Sainct-Jehan- « Baptiste prochain ensuivant l'an mil CCCC° LXIIII, celuy jour « exclus. Et pareillement de deux autres années ensuivant, commançant « ledict jour Sainct-Jehan-Baptiste, l'an mil CCCC° LXIIII dessus dict, « celuy jour inclus, et finissant ledict jour de Sainct-Jehan-Baptiste « l'an mil CCCC° LXVI, celuy jour exclus.* » Ce manuscrit composé de 115 feuillets est bien écrit et bien conservé. Il fait partie de la magnifique collection de documents inédits et de livres rares, qui compose la bibliothèque de M. le marquis Ernest de Villoutreys, le maître bibliophile angevin, et qui est un des ornements du château du Plessis-Villoutreys, *alias* le Bas-Plessis, c^ne de Chaudron.

[2] *Mémoires de Commines*, édit. de Godefroy, t. III, p. 209.

[3] *Herbergement* : Maison, logement.

[4] *Courtilz* : Jardin potager.

[5] *Estraige* : Aire où l'on bat le blé.

Digitized by Google

« fossés doubles et douves, quatre journaux de terre ou « environ, joignant d'ung cousté aux courtilz Estienne « Bachellier et au chemin par lequel l'on va de l'hostel [1] « dudict Bachellier à l'hostel de la Metairelle; une tousche [2] « de gros boys, ainsy que les hayes et foussez l'enlièvent, « ung vergier ancien, le boys de la Gillotière, des pièces « de terre, des prés, des closeaux [3] et des pastiz [4]. » Jean le Maire du Rocher, sieur de la Paturelle, Pierre Aviré et les divers détenteurs du lieu de la Chouannière, de la Charterie et de la Mecouginière, Etienne Bachellier, sieur de la Poulinière, et le seigneur de la Bretonnière étaient les principaux vassaux de Jean Briand. Le seigneur de la Grenonnière avait « droit de voirie et seigneurie, droit « de bailler mesure à bled et à vin, droit d'avoir les espaves « et levaiges [5], juridiction et seigneurie foncière avec ce « qui en déppend et peut déppendre par la coustume du « pays, etc. » Cet aveu est scellé « du scel dont on se sert « aux obligacions des contractz de Sainct-Laurant-des- « Mortiers [6]. » Les Briand de Brez portaient : *D'argent à une fasce de sable accompagnée de six rocs d'échiquiers de même posés trois, deux et un* [7]. Ils possédèrent la Grenonnière jusqu'au milieu du xve siècle.

Parmi les parents de Jean Bourré, nous connaissons un de ses oncles, Guy Briand, qui fut abbé de Toussaint en 1463; un de ses cousins, Pierre Guyot, lieutenant d'Angers;

[1] *Hostel* : Maison, logement.
[2] *Tousche* : Plant d'arbres.
[3] *Closeaux* : Petits clos.
[4] *Pastiz* : Paturage
[5] *Levaiges* : Droit qu'on prélève sur les marchandises qui sortent d'un lieu ou qui y arrivent.
[6] *Archives de Maine-et-Loire*, Série E, n° 1830. — *Archives de la Mayenne*, Série E, n° 36. — *Archives de la cure de Ménil et du château de Magnannes*. — *Dictionnaire topographique de la Mayenne*, p. 153.
[7] Gaignières, Armorial mss., p. 20. — Audouys, mss. 994, p. 25. — L'Armorial mss. de 1608, p. 12, et Roger, mss. 995, p. 3, disent.... *bande* au lieu de *fasce*. (*Armorial général de l'Anjou*, quatrième fascicule, p. 267.)

Digitized by Google

puis une sœur, Marie Bourré, épouse de Geoffroy de Launay [1].

Guillaume Tual énumère dans ses comptes plusieurs autres membres de cette famille, qui étaient sujets de la terre de Vaux, ou parents de Jean Bourré : « Pierre Briand, « escuyer, seigneur de Brez, à cause de son lieu et appar- « tenances, de service annuel... v s. — Ledict seigneur de « Brez, homme de foy simple, à cause de son lieu et appar- « tenances de la Grenonnière, de service annuel.... v s. — « Ledict seigneur de Brez, pour une pièce de pré qui fut « Estienne Bachellier, contenant euvre à demy homme « faucheur.... I d. — Jehan de Champigneul, escuier, « seigneur de la Motte-Ferchaut, mary de damoiselle « Jehanne Frezelle, veusve de feu noble homme Jehan « Briand, en son vivant seigneur de Brez, oncle de mon- « sieur, bail de Ysabeau Briand, mineure d'ans, fille dudict « feu Jehan Briand et de ladicte Frezelle, cousine germaine « de monsieur, pour raison du lieu et appartenances de « Baraise, tenu de la Roche-de-Bonnaiseau, oultre ce qu'il « a payé à l'Angevine, pour ce.... xv s. » Lancelot Briand, seigneur de Brez, fut un des exécuteurs testamentaires de Jean Bourré [2].

III.

Notre personnage fit ses premières études dans les écoles de Château-Gontier. Un collège se fonda dans cette ville au cours du xve siècle, près de la collégiale de Saint-Just, sous la direction des chanoines [3]. Comme nous l'avons dit, Jean

[1] Bibl. nat.. mss. fr. 6602, f°s 35, 159, 215.
[2] *Archives de Maine-et-Loire*, Série G, Chapitre de Jarzé.
[3] Dom Piolin, Collège de Château-Gontier, dans *Château-Gontier et ses environs*. — Le 18 septembre 1461, Etienne Thibault, parent de Jean Bourré, lui écrivait pour lui recommander « son compaignon « d'escole, Geoffroy Bourgneuf, natif de Chateaugontier. » (Bibl. nat., titres originaux, dossier Bourré.)

Digitized by Google

Bourré apprit le droit à l'Université de Paris, sous Jean Chuffart [1]. Un certificat d'étude lui fut octroyé le 26 juin 1445, par le recteur. Il employait les heures de liberté que lui laissaient les cours à travailler chez un procureur, pour s'initier aux questions juridiques [2]. Il obtint le titre de « licencié ès lois. » Il avait réussi, tout en se perfectionnant dans la science du droit, à se concilier les bonnes grâces du Dauphin. Ses relations avec ce prince semblent remonter au commencement de l'année 1442 [3], et, quand celui-ci fut relégué en Dauphiné, Jean Bourré faisait partie de l'escorte des « gens de bien » qui l'accompagnèrent dans son exil.

Une mission qu'on lui confia en 1451 montre qu'il fut attaché à l'intendance de la maison du Dauphin, et qu'il s'occupa des affaires financières de ce prince, dont il était alors le secrétaire [4]. Dès 1453, il était chargé « de ouïr les « comptes de toutes les personnes qui avoient eu la garde « des sceaux, et d'en recevoir tous les profits. » Le 1er décembre 1454 [5], il fut nommé « clerc secrétaire en la chambre « des comptes du Dauphiné. » Dans une lettre du 18 juillet 1455, il est qualifié secrétaire et contrôleur de la chancellerie Delphinale [6]. Louis XI le choisissait toujours pour écrire ses lettres les plus importantes. Bourré se trouvait ainsi mêlé à toutes les intrigues de la Cour du roi et à toutes celles de l'entourage du Dauphin [7].

Quand le prince, fuyant devant son père, se réfugia à la cour de Bourgogne, auprès de Philippe le Bon, en 1456, Jean Bourré l'accompagna, suivant Thomas Basin. Dès les

[1] Jean Chuffart était un des professeurs les plus renommés de Paris. (Prévier, *Histoire de l'Université*, t. IV, p. 407.)

[2] Thomas Basin, édit. Quicherat, II, 23. — Cet auteur, toujours malveillant, appelle Bourré domestique d'un procureur « *famulus « cujusdam procuratoris causarum, seu secretarii.* »

[3] Marchegay, ibid. p. I et 2, *Le ministre de Louis XI et le Chapelain de Château-Gontier.*

[4] Bibl. nat., mss. fr. 6966, fos 329 et 319.

[5] *Archives de l'Isère*, B, 2792, f° 49. v°

[6] Ibid., B, 2947, n° 137.

[7] Bibl. nat., mss. fr. 6966, f° 329.

Digitized by Google

premiers mois de l'année 1457, il était avec lui en Flandre [1]. Il lui fut alloué cinquante écus de pension [2]. Il vécut continuellement, de 1457 à 1461, dans le château de Gennape, situé a quelques lieues de Bruxelles, où son maître avait établi sa résidence et s'était installé avec toute sa maison. Il assistait aux grandes chasses dans les forêts giboyeuses du Brabant, car « cette place estoit plaisante « à déduit des chiens et oyseaulx [3]. » Il escortait le Dauphin dans ses fréquents voyages et dans ses courses lointaines ainsi que dans ses pèlerinages aux sanctuaires les plus renommés [4].

On a prétendu qu'il fut chargé d'une mission importante en Bretagne, à cette époque, auprès du duc François II [5]; mais cette assertion est inexacte. Le personnage qui fut mêlé à ces négociations n'est pas le favori de Louis XI. Jean Bourré ne portait pas alors le nom de M. du Plessis. Il n'acheta le Plessis-Bourré qu'en 1462. Il est donc probable que le messager, envoyé en Bretagne, était Jean Perier, chevalier, seigneur du Plessis, serviteur du Dauphin, vivant avec lui à la cour de Bourgogne [6]. Charles VII mourut le 22 juillet 1461, sans être réconcilié avec son fils. Le chroniqueur contemporain, Jean de Troyes, recommande son âme à Dieu. « Car, dit-il, quand « il vivoit, c'estoit ung moult saige et vaillant seigneur, « et qui laissa son royaume bien uny et en bonne justice et « tranquillité. » « De saiges et vaillants, écrit Chastellain, « s'accompagnoit volontiers, auxquels pardessus leur sens, « continuellement il ajoutoit nouvelle invention... Le sens « qu'il avoit de nature lui avoit été renforcé encore au double « en son étroite fortune par longue contrainte et périlleux

[1] Bibl. nat., mss. fr. 2811.
[2] *Archives départementales du Nord*, Série B, n° 2026, f° 324.
[3] *Mém. de Mathieu d'Escouchy*, t. II, p. 333. (Éd. de M. de Beaucourt.)
[4] Bibl. nat., mss. fr. 2811, passim.
[5] Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, t. I, pp. 32 et 33.
[6] *Arch. dép. du Nord*, comptes de 1457, f° 324.

Digitized by Google

« dangers qui forcément lui aiguisèrent les esprits [1]. » Il avait chassé les Anglais, rétabli l'ordre dans le royaume, réduit les princes à l'obéissance, réformé l'armée et la justice et relevé le pays abaissé par les misères de la guerre de Cent Ans [2].

Dès que le Dauphin eut appris la mort de son père, il quitta la petite cour de Gennape et s'empressa de rentrer en France. Le 29 juillet 1461, ce prince, devenu roi sous le nom de Louis XI, confirmait, à Avesnes, Jean Bourré dans « ses fonctions de clerc, notaire et secrétaire, » et il lui faisait remettre par Pierre Puy les papiers du règne précédent [3]. Aux premiers jours de janvier 1462, il était contrôleur de la recette générale de Normandie, aux gages de six cents livres tournois par an [4]. Il siégeait, depuis plusieurs mois, à la chambre des comptes, en « qualité de « conseiller et maistre ordinaire [5]. » Il suivit le monarque en Guyenne, la même année.

Aux précédentes faveurs, son protecteur avait ajouté le gouvernement du château de Langeais, appartenant à la couronne de France depuis le XIIIe siècle. [6]. Il avait obtenu en 1463 de prendre un congé et il se reposait en Anjou des fatigues que lui imposaient ses occupations multiples et ses déplacements répétés. Il fut chargé, pendant la même année, avec Étienne Chevalier, de réunir une partie de la somme de quatre cent mille écus, due au duc de Bourgogne, « pour les terres engaigées, » et

[1] Chatellain. Fragments publiés par M. Quicherat dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

[2] V. *Hist. de Charles VII*, par Vallet de Viriville. — Frappé de l'idée que son fils voulait l'empoisonner, Charles VII, dès le 15 juillet, refusa de prendre aucune espèce de nourriture et mourut de faim. (Ibid., t. III, pp. 456, 457, 458.)

[3] Ext. des titres originaux du Plessis-Bourré, dressé par Gaignières, cabinet des titres, dossier Bourré. — Marchegay, *Jean Bourré, gouverneur du Dauphin*, p. 41. — *Inventaire des lettres et actes que Me Pierre Puy a baillés, par mandement du roy, à Me Jehan Borré.* (Bibl. nat., f. fr. 20487, f° 44.)

[4] Bibl. nat., mss. fr. 20499, fos 106-107, année 1462.

[5] Note communiquée par Marchegay, d'après l'extrait des titres du Plessis-Bourré, fait par Gaignères.

[6] Bibl. nat., mss. fr. titres originaux, dossier Bourré.

Digitized by Google

il parvint, non sans peine et sans fatigue, à recueillir l'argent exigé [1]. Les habitants d'Amboise, désirant voir diminuer les impositions qui pesaient sur eux, faisaient conduire, en 1464, à Jean Bourré, « troy charrestées de foing... ad « ce qu'il voulsist toujours avoir le fait de la dite ville pour « recommandé, et pour nous estre aidant à avoir l'apetis- « sement de la ville [2]. »

Quand éclata la guerre de la *ligue du Bien Public* [3], il se rendit en Bourbonnais où Louis XI avait résolu d'attaquer les confédérés, coalisés contre la couronne, en mai 1465. Il signa au traité de Conflans conclu le 5 octobre, avec le comte de Charolais, et suivi, quelques jours après, d'un autre, celui de Saint-Maur, qui réconciliait le souverain avec les autres princes. Il exerçait, vers le même temps, les fonctions de greffier-audiencier du grand conseil. Au mois de novembre, il était anobli. Les lettres d'anoblissement rappelaient les « grands, continuels et agréables « services que nous a faitz et renduz depuis longtemps « déjà nostre aimé et féal conseiller, maistre des comptes, « maistre Jehan Bourré, lesquels il n'a cessé et ne cesse « de nous faire chaque jour, dans nos difficiles affaires et « aussi sa vie louable, l'honnêteté de ses mœurs et autres « très nombreux mérites et vertus, que nous savons réunis « en nostre dict conseiller, etc. [4] »

Son *agenda* de cette date donne une idée exacte de son activité, de son zèle et de son dévoûment aux intérêts de la royauté [5]. Il a été publié dans les documents inédits de l'Histoire de France.

[1] Depuis le traité d'Arras, les villes de la rivière de Somme, Abbeville, Amiens et Saint-Quentin étaient aux mains du duc de Bourgogne. — Michelet, *Histoire de France*, t. VI. p. 45. — Bibl. nat., mss. fr. 20138, f° 92. — Th. Basin, II. 70.

[2] *Arch. comm. d'Amboise*, CC 84, f° 19.

[3] Documents historiques inédits. Mélanges, t. II. — Lettres, mémoires relatifs à la guerre du Bien-Public, publiés par M. Quicherat,

[4] Arch. nat., JJ. f° 194, n° 103, f° 56, v°.

[5] Gaignières, 3974, f° 9.— Quicherat, ibid. t. II, p. 203. — Louis XI lui renouvela l'expression de son affectueuse reconnaissance à diverses reprises. Des lettres patentes de ce prince mentionnent

Digitized by Google

III.

Jean Bourré s'armait : *D'argent à la bande fuselée de gueules à la bordure de sable chargée de huit besans d'or ou d'argent* [1]. Il épousa le 12 novembre 1463 Marguerite de Feschal dont la famille portait : *Vairé, contre-vairé, d'argent et d'azur*. Une des branches chargeait d'*une croix étroite de gueules* [2].

Marguerite de Feschal était la fille aînée de messire Olivier de Feschal, IIe du nom, seigneur baron de Poligné, de Marboué [3], du Bourgeau, de la Macheferrière, etc., et d'une noble dame angevine, Jeanne Auvré, fille et unique héritière de Pierre Auvré, seigneur de la Guénaudière, de Gérigné [4], de Méré [5], de Coudray, du Verger-Morand, de

également les « bons, très grands, loyaux, agréables et continuels « services, qu'il nous a par cy devant faitz dès son jeune âge, par « l'espace de trente-huit ans ou environ, à la conduite et direction « des plus grands faitz et affaires de nous et de nostre Royaume, en « grand soing, cure et diligence, sans varier, ne abandonner, quelque « temps qu'il aye couru... » (*Archives de Maine-et-Loire*, Série E, n° 1793).

[1] Gaignières, Armorial, mss. p. 9. — Audouys, mss. 994, pp. 19 et 99. — *Armorial général de l'Anjou*, huitième fascicule, p. 245. — M. Marchegay dit : *D'argent à sept fasces et deux demi-fasces de gueules, bordé de sable à huit besans d'or*. (*Notice sur le Plessis-Bourré* dans *le Maine et l'Anjou* de M. de Wismes.) — D'après Ballain, mss. 867. p. 372, Jean Bourré écartelait *aux deux et trois*, comme ci-dessus, et *aux un et quatre de gueules au massacre de cerf d'argent, ramé de même, ayant entre ses branches deux croissants d'argent mis en pal*.

[2] *Annalles et Chronicques du Pais de Laval et parties circonvoisines* composées par Guillaume le Doyen et publiées par M. H. Godbert avec notes et esclaircissements de M. Louis la Beauluère, pp. 72 et 306. — L'*Armorial général de l'Anjou*, septième fascicule, p. 37, dit : *Vairé d'argent et d'azur à la croix de gueules brochant sur le tout*. — Gohory, mss. 972, p. 39. — Armorial mss. de 1608, p. 23. — Audouys, mss. 994, pp. 72-74. — D'après les indications de M. Marchegay, le champ des armoiries de Feschal était d'*argent*; la moitié supérieure était *ondoyée d'azur, avec une croix de gueules brochant sur le tout;* la partie inférieure offrait à gauche *une aigle de sable*, à droite *deux fasces de même couleur*.

[3] Bibl. nat., titres originaux, dossier de Feschal.

[4] Gérigné, h. cne de Grez-en-Bouère. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 145.)

[5] Méré, f. cne de Longuefuge. (Ibid. p. 214.)

Digitized by Google

la Motte-d'Auvré, etc., et de Michelle Ouvrouïn [1]. Jeanne Auvré hérita de Jeanne Ouvrouïn, dame des Roches, sa tante, des terres de Poligné et de la Coconnière [2]. Jeanne Ouvrouïn et Michelle Ouvrouïn avaient pour père Jean Ouvrouïn, IVe du nom. Cette famille de Feschal, originaire de Chérancé, a donné son nom à une métairie située sur les bords de l'Usure [3]. Elle s'éteignit au XVIe siècle. Comme les Ouvrouïn, les Feschal furent les bienfaiteurs des chanoines du Cimetière-Dieu de Saint-Michel, à Laval [4]. Olivier de Feschal avait succédé à la place du gouverneur de Laval, à Lancelot Frezeau, sieur de la Frezelière. C'est devant Olivier de Feschal, qu'eut lieu, à Laval, le duel entre l'anglais Artus Cliffeton et Finot, seigneur de Brétignolle, en 1432 [5].

Les Auvré furent également seigneurs de Minzé, de Brullon et de diverses autres terres, situées dans les paroisses de Coudray, de Châtelain, de Saint-Laurent-des-Mortiers, de Longuefuye, etc. Les de Feschal furent aussi seigneurs de Thuré, de Saint-Aubin-de-Pouancé, du Challeu, de Chemeré, de Vauchrétien, etc. Marguerite de Feschal apporta en dot à Jean Bourré la seigneurie de Coudray. Son frère, René de Feschal, fut seigneur baron de Poligné, de Marboué, de la Coconnière, etc. Il est cité, ainsi que son beau-frère, Jean Bourré, dans les « *Annalles et Chronicques du Pais de Laval et parties circonvoisines*, » composées par Guillaume le Doyen. Il épousa en 1478 Jeanne de Chateaubriant, veuve de Jean de Scépeaux, seigneur dudit lieu et de l'Isle-d'Athée, et fille de T. de Chateaubriant, baron du Lion-d'Angers et de Challain [6]. Anne de Feschal, sœur des précédents,

[1] Bibl. nat., titres originaux, dossier de Feschal.
[2] *Annalles et Chronicques*, ibid.
[3] *Chroniques Craonnaises*, p. 495.
[4] *Annalles et Chronicques*, ibid. — *Archives de la Mayenne*, Série G, n° 8.
[5] Ibid.
[6] Bibl. nat., titres originaux, dossier de Feschal.

Digitized by Google

s'unit à François Baraton, seigneur de la Roche-Baraton et de Champiré [1].

Les parents de Marguerite de Feschal sont souvent cités dans les comptes de Guillaume Tual : « Messire Olivier de « Ferchal, chevalier, pour ses gasts qui furent messire « Pierres Auvré. — Messire Olivier de Ferchal, homme de « foy simple, à cause du fief de Vassé qui fut messire « Pierres Auvré, de service.... IIII s. — Messire Olivier de « Ferchal, chevalier, pour ses gasts [2] qui furent Pierres « Amiot.... IIII s. II d. »

Marguerite de Feschal était pieuse, aimante, charitable et entièrement dévouée aux intérêts de son époux, dont elle appréciait les nobles qualités du cœur et la haute valeur intellectuelle, comme le prouvent les lettres si touchantes et si affectueuses qu'elle lui adressait pendant ses longues absences. Les portraits de Jean Bourré et de sa femme se voyaient autrefois dans les magnifiques vitraux de la chapelle du Plessis-Bourré, dédiée à sainte Anne. Ils y figuraient, agenouillés sur un prie-Dieu orné de leurs armes, assistés de leurs patrons, avec une *Assomption de la Vierge*. Cette œuvre d'art d'un prix inestimable est passée aux mains des brocanteurs et ces beaux ouvrages n'existent plus qu'en dessin dans les portefeuilles de Gaignières [3].

On conserve avec plus de soin, au château de Jarzé, deux toiles peintes vers la fin du règne de Louis XIII,

[1] Bibl. nat., titres originaux, dossier de Feschal. — *Bull. de la Société Industrielle d'Angers*, n° 3, XXVII° année

[2] *Gasts :* Landes, terres incultes, friches.

[3] Gaignières, t. VII, pp. 67-68. — En tête de l'ouvrage de M. G. Bricard, doit figurer une reproduction du portrait de Jean Bourré, conservé au château de Jarzé. C'est l'œuvre d'un artiste distingué, M. Audfray. — Parmi les belles eaux-fortes qui accompagnent et complètent le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, on remarque celle qui est consacrée à Marguerite de Feschal. On lit en tête : « Plessis-« Bourré. Aux vitres, à gauche de la chapelle du chasteau. » Au-dessous : « Marguerite de Feschal, femme de Jean Bourré, chevalier, « seigneur du Plessis-Bourré et de Jarzé. » Puis, plus bas : « Pierre

Digitized by Google

quoique datées du xve siècle. M. du Plessis et sa femme sont représentés en pied. Le premier porte une tunique rouge et des chausses brunes. Il a la tête couverte d'une large calotte noire. Son visage sans barbe est maigre et sévère. Mme du Plessis est coiffée d'une cornette haute et riche. Elle a au cou une chaîne d'or dont l'agrafe est formée de pierreries. Sa robe brune est fort longue. A ses pieds, repose un petit épagneul, de l'espèce connue sous le nom de *Kings-Charles*, parce qu'elle fut mise à la mode par le roi d'Angleterre. La femme de Jean Bourré est grande et d'une taille élégante. Son teint est clair et coloré; à des traits réguliers, elle joint une figure ouverte et gracieuse; de la main droite elle tient une rose; la gauche montre un écusson en losange représentant les armes de son mari et les siennes. Telle est la description qu'en donne M. Marchegay. Il ajoute que grâce à la découverte d'un dessin colorié, reproduisant le vitrail de gauche de la chapelle du Plessis, nous pouvons constater qu'à part l'attitude de la femme de Bourré et la couleur de sa robe (rose dans la verrière), l'artiste du xviie siècle a copié l'œuvre du xve.

Charles de Sainte-Maure avait vendu par acte du 26 novembre 1462 à Jean Bourré le fief et seigneurie du *Plessis-de-Vent*, à raison de 7,000 écus [1]. Nous savons que le ministre de Louis XI possédait aussi, à cette époque, les terres des Aillières, de la Roche-de-Bonnaiseau, de

« Vidal, d'après un dessin de la collection de Gaignières. » La dame du Plessis-Bourré est représentée, à genoux, les mains jointes, coiffée d'un haut bonnet de forme allongée, d'où pend un voile flottant comme une écharpe. La robe ouverte laisse voir la partie supérieure de la poitrine et des épaules. Un ruban, orné au centre d'un médaillon, fait le tour du cou. Derrière elle, le front entouré d'une auréole, les mains jointes également, se tient debout sa patronne, sainte Marguerite, aux pieds de laquelle rampe le dragon légendaire.

[1] « A peine entré en possession en 1465, il s'occupait dès 1468 d'y « faire édifier le vaste et puissant manoir qu'on y admire encore et « dont la décoration s'achevait en 1473. » (*Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 461.) C'était, dit Bourdigné, « un des chasteaux de « France pour ce qu'il contient le plus aysé et mieux basty. »

Digitized by Google

Vaux et de Coudray. Il acheta en 1473 aux Sainte-Maure le fief de Jarzé. Il reconstruisit le château et transforma l'église [1]. Il devint ensuite seigneur d'un certain nombre d'autres domaines importants tels que ceux de Marans [2], acquis en 1481 des héritiers de la veuve des seigneurs de Marans et de la Roche-Guyon, de Grez-en-Bouère, de Langeais, de Longué, d'Entramnes [3], etc. Pendant la construction du Plessis-Bourré, il résidait à Vaux. C'est aussi de Vaux que le 31 mai 1471 Marguerite de Feschal écrivait à son mari pour lui annoncer sa grossesse.

IV.

Guillaume Tual exerçait en 1463, comme nous l'avons dit, les fonctions de receveur des terres, fiefs et seigneuries de Jean Bourré. Le registre qui comprend la série de ses comptes, de 1463 à 1466, se compose de 115 feuillets et peut être divisé en cinq parties principales :

« I. Les cens et devoirs deuz à la terre des Aillières [4], aux termes de Sainct-Jehan-Baptiste, de la my aoust et de l'Angevine, par raison du fief de Forges [5]. Les cens et devoirs deuz, à la Toussains, ou fief tenu de Forges. Les devoirs, cens et rentes des Aillières, au terme de la Toussains, ou fief tenu

[1] *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 102.
[2] Ibid. p. 586.
[3] C'est en 1482 que Jean Bourré acheta de Jean, vicomte de Rochechouart, la châtellenie d'Entramnes.
[4] Aillières (Les), chât. et f. c^ne d'Azé. — *Richardus de Allerii*, 1265, (ch. de Saint-Nicolas d'Angers). *Fief des Aillières*, 1492, (ibid.) (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 2.)
[5] Forges, f. c^ne de Châtelain, détr. en 1872. — Châtellenie qui s'étendait sur Azé, Entramnes, Gennes, Maisoncelles, Villiers-Charlemagne et reportait les aveux de ses fiefs à la baronnie d'Ingrandes et à celle d'Entramnes. (Ibid. p. 130).

Digitized by Google

de Layeul [1]. Les devoirs, cens et rentes des Aillières, au terme de la Sainct-Martin d'Iver, ou fief tenu de Forges. Les devoirs, cens et rentes des Aillières, au terme de Nouel, ou fief tenu de Forges. Les devoirs, cens et rentes deuz, chascun an, aux Aillières, au terme de la my karesme, ou fief tenu de Forges. Les rentes deuz à la terre des Aillières, au terme de Pasques, y compris les devoirs nommez *commuagges* [2] deuz, chascun an, audict lieu des Aillières, ou temps des vendenges, ou fief tenu de Forges.

« II. Les receptes et mises faictes en la terre de Vaulx [3]. La recepte de deniers non muables, au jour de l'Angevine. Les devoirs deuz, chascun an, à ladicte terre de Vaulx, aux termes de la Toussains, de la Sainct-Aubin et des Grans Pasques. Les devoirs deuz à cause de la Mote-de-Vaulx, au terme de l'Angevine, au jour de la Toussains et au terme de Nouel.

« III. Les receptes et mises en la terre de la Roche-de-Bonnaiseau [4], par le temps dessus dict, aux termes de Sainct-Jehan-Baptiste, de l'Angevine, de la Sainct-Denys et de la my karesme. Les services deuz à ladicte terre de la Roche-de-Bonnaiseau.

« IV. La recepte de deniers de domaine muable. La recepte des amandes et ventes. Les ventes de blez, de paille, la ferme des dixmes des blez, vin, poys, febves, lins et chambres, les ventes de vin, de boys, de herbaiges, de poisson, de laines, de gresses, de noix, de bestes

[1] Layeul (Le), fief de la baronnie d'Ingrandes; aujourd'hui détruit.
[2] On appelait droit de *commuage* la permission accordée par le seigneur à ses vassaux d'échanger les vins de leurs terres avec ceux provenant d'un autre cru, moyennant le paiement d'une certaine redevance.
[3] Vaux, f. c^ne de Miré. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III., p. 675). — La terre de Vaux était dans la mouvance de Gastines et de Châtelain.
[4] Roche-Bonoiseau (La), fief, c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers, vassal de la baronnie de Sablé. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 281).

Digitized by Google

aumailles [1], de porcs, de moutons, de vaches, de chèvres, de beufs, de veaux, de cuirs, etc. » Ce chapitre est clos par « une cédule [2] et une quictance, » délivrées au receveur par Madame de la Brosse, et signées, « à sa requeste, du seing « manuel de Jehan Doublart. »

« V. La mise par deniers, faicte par ledict recepveur, durant le temps de ces présens comptes. Les charges des terres. Les réparacions des maisons et l'entretien des jardrins de la rue aux Juifs à Chasteaugontier. Les deniers baillez à court pour les despences de l'abilaige. Les façons de vignes et préparatoires de vendenges. Les pledoiries et procès. La mise commune faicte par ledict recepveur sur les receptes précédentes, comprenant les despences de ménage, les frais de nourriture, les dons et les aulmosnes, les salaires des ouvriers, les gaiges des varlets et des chamberières. Les rabaz et cadiz [3] par deniers. Les deppors de deniers.

« VI. Les receptes de froment de rente. Le revenu des mestairies. Les receptes de vin, de blez, de seigle, d'avoyne, d'orge, de lins, de chambres [4], de bestes aumailles, de porcs, de gresses, de laines, de molles de cercles [5] et de prémices [6]. Les rabaz et les cadiz de blez non paiables des rentes deuz à la terre des Aillières. Les despences d'orges, de poys, de febves, de dixmes, de esgraz [7], de vin, de bestes aumailles, de porcs, de gresses et de laines, de chambres, de cercles.

[1] *Bestes aumailles* : Bœuf, cheval, bêtes à cornes et généralement tous les animaux allant à la charrue. — Nous avons emprunté les définitions des expressions employées par Guillaume Tual aux glossaires et aux lexiques les plus estimés tels que ceux de Ducange, de Roquefort, de Hippeau, de Littré, ainsi qu'au *Dictionnaire de Trévoux* et aux autres ouvrages spéciaux les plus complets.

[2] *Cédule* : Promesse de payer sous seing privé.

[3] *Les rabaz et cadiz* : Les sommes à retrancher, à déduire.

[4] *Chambres* : Chanvres.

[5] *Molles de cercle* : Amas de cercles destinés à entourer les tonneaux et les barriques.

[6] *Prémices* : Premiers fruits de la terre ou du bétail.

[7] *Esgraz, Esgret* : Boisson faite avec de l'eau et du jus de raisin un peu vert.

Digitized by Google

Le nom des corveurs [1] qui doivent fenner, chascun an, l'herbe des prez des Touches et du pré du Puiz.

« VII. Les receptes et mises de la terre de Couldray, pour ung an. La taille deue en ladicte terre, au terme de l'Angevine, que lièvent, chascun an, chascun en son rent, deux des subjectz, demourant en la ville de Couldray, contributifs à la dicte taille. La recepte de deniers des cens, rentes, tailles et devoirs deuz au terme de la Feste aux Mors. La recepte de deniers de domaine muable. La vente de blez, de vin, de bestes aumailles, de boys, de veaux, de vaches, de porcs. La recepte de blez et oays de rente deuz, chascun an, à ladicte terre de Couldray. La recepte de blez du revenu des mestairies. La recepte de deniers non muables et de blez des domaines non muables. La recepte de froment, de vin, de laines, d'orge, de potaiges [2], d'avoyne, de chambres, de lins, de porcs, de bestes aumailles. La despence de porcs. Les rabaz et (sic) de deniers non poiables. Le nom des bianneurs [3] qui doivent, chascun an, le bian ès plesses de Couldray [4]. »

Le registre se termine par « l'arrest et conclusion de « ces présens comptes oyz et examinez par Jehan le « Prince, Jehan Planczon, grénetier de Chasteaugontier, « et Geffroy de Launay, seigneur dudict lieu. »

[1] *Corveurs* : Hommes astreints à la corvée ou journée de travail gratuit que les vasseaux devaient à leur seigneur.

[2] *Potaiges* : Principalement les pois, les fèves et les autres légumes dont on pouvait faire du bouillon.

[3] *Bian* : Corvée due par les corvéables dans les clos, dans les parcs d'un domaine.

[4] Coudray, canton de Bierné. — *Le Coudray-Geniers* (Cassini). Aujourd'hui *Coudray-le-Geniers* (*Dict. topog. de la Mayenne*, p. 95.) — Parmi les maisons de plaisance de Jean Bourré, on citait celle de « Couldray. » (*Archives de Maine-et-Loire*, Série G, n° 1328, Chapitre de Jarzé.)

Digitized by Google

V.

Quelques années auparavant, Jean Bourré avait acquis des « maisons et jardrins, sis en la rue aux Juifs [1], à Chas- « teaugontier, » comme le prouvent les extraits suivants de la « mise par deniers faicte par ledict recepveur, durant le « temps de ces présens comptes. »

« Pour les maisons et jardrins de Chasteaugontier :

« Au recepveur de Chasteaugontier, pour les maisons qui sont sises en la rue aux Juifs, qui furent Estienne Moreau et André Bidault, que monsieur a acquises d'eulx, et doivent, par chascun an, à monsieur, tant de cens que de festages [2], dix huit solx six deniers.

« A poyé au recepveur dudict lieu de Chasteaugontier, pour les jardrins, sis en la rue aux Juifs, que monsieur a acquis de Jehan de la Haye, pour chascun an, tant de cens que rentes, dix solx dix deniers.

« Item au chastellain de Chasteaugontier, naguères recepveur dudict lieu de Chasteaugontier [3], pour les arreraiges

[1] Cette rue de Château-Gontier était au moyen âge réservée aux juifs, qui étaient tenus d'y résider. Ils devaient porter un signe distinctif, appelé *rouelle* (pièce de drap jaune en forme de roue). Leurs biens meubles appartenaient au baron de Château-Gontier. Presque tous étaient médecins, en même temps qu'usuriers. A l'époque où Guillaume Tual rédigeait ses comptes, ils avaient été chassés de la ville, depuis longtemps, car le 17 septembre 1394 une ordonnance royale avait banni définitivement tous les juifs de France. (*Diction. histor. des Institutions, Mœurs et Coutumes de la France,* t. II, p. 630.)

[2] Le droit de *festage* était un droit seigneurial perçu par chaque *fatte* de maison.

[3] La baronnie de Château-Gontier appartenait en 1463 à celui que Jeanne d'Arc appelait « mon beau duc », à Jean II, duc d'Alençon, comte du Perche, pair de France, vicomte de Beaumont, baron de La Flèche, de Pouancé, de Fougères, de Sainte-Suzanne, de Château-Gontier, époux, en premières noces, de Jeanne, fille de Charles, duc d'Orléans, et, en secondes noces, de Marie, fille de Jean IV, comte d'Armagnac. Ses biens, qui avaient été confisqués pour crime de félonie et de trahison, lui avaient été restitués. (*Tablettes chronologiques et historiques de la succession des seigneurs de Laval, de Mayenne et de Château-Gontier*, par Léon Maitre.)

Digitized by Google

à luy deuz et escheuz de l'an mil CCCCc LXII, pour les maisons, jardrains de la rue aux Juifs et pour l'apentiz de la veille escolle [1], en ce comprins troys solx de doublaige [2] pour le mariage de madamoiselle de Gaure [3], vingt-sept solx.

« Au gendre de Jehan de la Porte, pour avoir fait et groussé l'obligacion du contract de l'achat de la maison de la rue aux Juifs, par le commandement de monsieur le grénetier, laquelle demoura ès mains dudict gendre. . . . . II solx.

« A Jehan Herbelle de Basouges, par le commandement de Madamme de la Broce, pour le parpaiement de la maison de la vielle escolle, le premier jour d'octobre l'an mil CCCCc LXIII. . . . . IIII sextiers de seigle. »

Les « réparacions de maisons » étaient peu onéreuses :

[1] Les écoles de Château-Gontier, placées sous la direction exclusive des chanoines de la collégiale de Saint-Just, étaient alors installées dans une maison de la Grande Rue.

[2] *Doublaige* : En matière de fiefs, se dit du double des devoirs que les sujets sont tenus de payer à leurs seigneurs, en certaines occasions, comme quand il est fait chevalier, quand il marie sa fille aînée noblement, quand il est fait prisonnier en juste guerre, etc., *Vectigal duplicatum*. Ce doublage ne doit pas monter plus haut que vingt-cinq sous.

[3] *Gaure* était un bourg, avec château et titre de principauté, sis entre Oudenarde et Gand, en Flandre, et qui donna son nom à l'illustre maison d'où sortit Béatrix, dame de Gaure, fille unique de R. de Gaure, épouse de Guy IX, comte de Laval, en 1290. La mémoire de cette comtesse de Laval ne s'est jamais effacée. C'est elle qui, en 1292, fit venir de Bruges les premiers tisserands qu'on eût vus dans le pays de Laval. (De Maude, *Essai sur l'armorial de l'ancien diocèse du Mans*, p. 150.) Les de Gaure portaient : *De gueules à trois léopards d'argent couronnés d'or* (mss. 995, p. 74). La comtesse Béatrix mourut en 1323. Depuis cette époque, les comtes de Laval conservèrent, jusqu'au XVIe siècle, le titre de seigneurs de Gaure et non de Gavre, comme on l'écrit quelquefois à tort. (Moréri, *Dictionnaire historique*, articles *Gaure* et *Laval*). Des de Gaure existaient encore en Flandre, au XVIIe siècle (*Armorial général de France*, p. 247). — Il est probable que c'est à l'époque de son séjour en Flandre que Jean Bourré avait connu les parents de « Madamoiselle de Gaure ». Dans le *Nobiliaire de Picardie*, pp. 295, 296, de Haudicquer de Blancourt, publié en 1695, on voit citée une fille de la même maison, Marie de Gaure, épouse, en 1480, de Jehan de Lievin, originaire d'Artois. Elle devait certainement être parente de la « damoiselle de Gaure, » qui se mariait en 1462.

Digitized by Google

« Poié aux mouliners [1], tilleurs [2] qui ont recuré [3] touz les greniers de la rue aux Juifs, lesquelx estoient ruineurs et touz dépéciez . . . . . VII s. VI d.

« A Jehan Foucquet qui vacqua par ung jour à becher la terre pour abiller lesdicts greniers, pour poie et pour despens . . . . . II s. I d.

« Pour deux portouerées [4] de mortier de chaux et de saeblon pour abiller lesdicts greniers de la rue aux Juifs et le grenier de Guillaume Coursier, où sont de présent les blez de monsieur, et pour la journée de ung homme qui vacqua par ung jour, pour poie et despens, à abiller lesdicts greniers et emploiez ledict mortier.. . . . . VI s. III d.

« Pour ung cent d'ardaise à couvrir lesdicts greniers de la rue aux Juifs, en ce comprins le clou et la journée d'ung homme, pour poie et despens, qui vacqua par ung jour a emploir ladicte ardaise. . . . . VI s.

« A ung homme terraceurs qui vacqua par ung jour a abiller les greniers de la rue aux Juifs, pour poie et despens. . . . . II s.

« A Denis Veince, par le commandement de Madamme de la Broce, pour avoir fait une clef et changé les gardes de l'huys du jardrin de la rue aux Juifs que Monsieur achapta de Jehan de la Haye, pour ce qu'il ne demouroit que embler [5] oudict jardrain, et y avoit autres clefs qui ouvroient ledict huys, pour ce . . . . . XV d.

« A Jehan Rezé, pour l'achat d'une claveure [6] et clef mis à l'uys [7] de la rue aux Juifs, et pour deux gons à pandre ledict huys, et pour ung menuisier qui abilla ledict huys qui estoit presque tout descousu : ledict huys estant à fermer les greniers de la maison de la rue aux Juifs,. . . . . IV s. II d.

[1] *Mouliners* : Meuniers.
[2] *Tilleurs* : Ouvriers qui tillent le chanvre, qui détachent avec la main les filaments de la plante.
[3] *Recurer* : Nettoyer.
[4] *Portouerées* : Charges de matériaux que portent les ouvriers.
[5] *Embler* : Ravir, enlever avec violence.
[6] *Claveure* : Serrure.
[7] *L'uys* : La porte.

Digitized by Google

« A Robert Rebours, pour l'achat d'une clef mise à l'huys de la veille escolle, par le commandement de Madame de la Broce. . . . . x d.

« A Guillaume Jullien, menuisier, qui vacqua par demi-jour pour dessemblez, cousper et oustez deux veilles armoires qui estoient oudict bouge [1] de ladicte maison et empeschoint la voie à meictre ledict vin, pour poie et despens. . . . . xii d. »

Grâce à la surveillance incessante de Madame de la Brosse, habilement secondée par Guillaume Tual, qui s'acquittait de ses fonctions avec un zèle exemplaire, le logis était toujours bien approvisionné, les greniers abondamment remplis, et la cave amplement garnie. Les fermiers et les charretiers amenaient à Château-Gontier le blé et le vin des métairies :

« A deux hommes qui vacquèrent, par deux foiz, à remuer les blez de la rue aux Juifs. . . . . xx d.

« Pour le salaire de deux hommes qui nestièrent et misrent hors l'ordure des estables de Chasteaugontier, et pour apporter du faign et de la paille, ès dictes estables, pour les chevaulx de monsieur, quand il vint à Chasteaugontier l'an dessus dict LXIII, la sepmaine après la Toussains . . xx d.

« A Pierre Jouenne et à son gendre qui vacquèrent à remuer les blez de monsieur, par deux foiz . . . . xx d.

« Pour l'achat de deux cens fagoz, achaptez et mis en la maison de Madame de la Broce, en sa présence et à son commandement, durant le temps que monsieur estoit à Chasteaugontier. . . . . xii s. vi d.

« Pour l'achat de deux charrestées de paille, achaptées, fagotées et rendues en la maison de monsieur, en la rue aux Juifs. . . . . xi s. viii d.

« A Pierre Jouenne et à ses varletz, pour avoir remué les blez et froment de monsieur, par plusieurs foiz, durant le temps de deux ans. . . . . vii s. vi d.

[1] *Bouge* : Cuisine, salle à manger.

Digitized by Google

« A Guillaume Horhan lequel vacqua par ung jour à nestoier et ouster le faign de la maison de la rue aux Juifs, lequel faign estoit ou bouge, pour délivrer l'oustel à meictre les vins [1] de monsieur, pour poie et despens, en ce comprins la despence de cedict recepveur et du varlet de Madame de la Broce qui vacquèrent par ledict jour à aider audict Horhan. . . . . III s. IV d.

« A Pierre Jouenne, pour avoir mesuré les blez et avoir aidé à remuer lesdicts blez d'ung des greniers de la rue aux Juifs, *où il estoit choist de la nef* [2], pour poie et despens . . . . . XX d.

« Pour la journée de quatre hommes qui vacquèrent par ung jour pour porter des blez qui estoient ou grenier Bidault, en la maison de Guillaume Coursier, pour ce qu'il y en avoit trop, en ce comprins la despence de Michel, varlet de Madame de la Broce, qui vacqua par ledict jour pour aidez à portez lesdicts blez, *par crainte que les gens d'armes preinussent ledict blez par soubz l'uys, ce qu'ils avoient ja faict* [3], pour ce.. . . . . X s.

« A Cristoufle Rondeau et (*sic*) qui vacquèrent par ung jour à porter partie des blez des greniers Bidault ès greniers Coursier, pour ce qu'il y en avoit trop et ne les povoit hom remuer. . . . . III s. IV d.

« Pour l'achat de troys charrestées de paille, fagotées et menées à Chasteaugontier, pour la provision de monsieur. . . . . XVI s. VIII d.

« A Guillaume Coursier, pour le louaige d'ung grenier pour ung an. . . . . X l.

« A André Bidault, pour le louaige d'ung aultre grenier. . . . . XXVII s. VI d.

« A André Bidault, pour le louaige d'ung grenier pour ung

[1] *Oustel à meictre les vins* : Cellier.
[2] *Nef* : Plancher du grenier.
[3] Cette tendance à la maraude et au pillage était générale dans les armées du moyen âge dont la discipline fut toujours fort relachée.

Digitized by Google

an commançant au jour de la my aoust mil CCCCc LXIIII et finissant l'an révolu celuy jour IIIIc LXV. . . . xxv s.

« Envoia Madame de la Broce quérir ung veau, durant le temps qu'elle estoit à Chasteaugontier.

« Pour la despence des mestaiers [1] et moitiviers [2] de la Tenardière et de la Gaignerie de Couldray quand ilz amenèrent les blez desdicts lieux à Chasteaugontier . . . . . iii s. iv d.

« Pour la despence des mestaiers de la Roche de Bonnaiseau, de Vaulx, de Couldray et des Aillières quand ils amenèrent les blez desdicts lieux l'an mil CCCCc LXV . . . . . xx s.

« Pour la despence des mestaiers et moitiviers des Aillières quand ilz amenèrent et misdrent en grenier les blez dudict lieu des Aillières, en l'an dessus dict mil CCCCc LXIIII . . . . . xx d.

« Pour la despence de quatre charrestiers qui vacquèrent celuy an à amener les blez de la Mote-de-Vaux . . v s. i d.

« Pour la despence de quatre autres charrestiers qui vacquèrent par ung jour à mener les blez de la Roche-de-Bonnaiseau. . . . . v. s.

« Pour la despence des mestaiers et mestiviers des Aillières quand ils se rendirent et misdrent en grenier les blez dudict lieu. . . . . xx d.

« Pour la despence des mestaiers de Couldray, par le commandement de Madame de Vaux, qui amenèrent les coffres et autres bacquetz [3] de Chastellain à Chasteaugontier. . xx d. »

André Joubert.

[1] *Mestaiers* : Métayers, fermiers.
[2] *Moitiviers* : Métiviers, moissonneurs.
[3] *Bacquetz* : Baquets.

Digitized by Google

EXCURSIONS ARTISTIQUES EN ANJOU

I

Un vieux proverbe dit: « A tout seigneur tout honneur, » c'est pourquoi je résolus de commencer mes excursions en Anjou par le chef-lieu du département de Maine-et-Loire, étant sûr d'avance d'y trouver une abondante moisson de notes et de croquis. — A peine débarqué à Angers, j'interroge, j'observe, j'étudie les maisons particulières, les édifices publics et surtout les monuments religieux, prenant note du style, des proportions et de l'ornementation des façades principales, au risque de passer pour un indiscret. Chemin faisant, je lis sur une plaque de cuivre fixée près d'une porte : M...., *architecte*, un peu plus loin : M...., *architecte*, et au détour de la même rue : M...., *architecte*. Grand est mon étonnement. On m'avait bien dit que les beaux-arts fleurissent dans « l'Athènes de l'Ouest, » et que Paris est peut-être la seule ville de France qui l'emporte sur la capitale de notre province pour la sculpture religieuse; mais pourquoi tant d'architectes? Un architecte est un artiste, c'est-à-dire un homme en qui le goût, la connaissance des règles, l'expérience ou la pratique sont également développés; un homme qui, sans négliger l'utile, essaie d'exprimer le beau, en remplissant certaines conditions qu'on appelle ordre et symétrie, unité et variété, convenance et appropriation ; un homme qui, animé d'un souffle divin, poursuit l'idéal et cherche

Digitized by Google

à le réaliser dans une œuvre qui fasse naître chez le spectateur une idée dominante, un sentiment esthétique particulier : l'idée de la divinité et le sentiment religieux à la vue d'une église ; l'idée et le sentiment de la majesté royale à la vue d'un palais ; l'idée et le sentiment d'une vie simple et heureuse à la vue d'une habitation champêtre. Mais, à ce compte-là, n'est pas architecte qui veut : *nascuntur poetæ*, et ce que l'on dit des poètes s'applique parfaitement à tous les autres artistes. Le talent, ou mieux le feu sacré, est la propriété d'un petit nombre. Le mot architecte n'est-il pas, trop souvent, détourné de son vrai sens, pour être appliqué à de simples *constructeurs*, dont les travaux ne seront jamais classés parmi les œuvres d'art?

J'ai dit, plus haut, que l'architecte doit chercher l'utile en exprimant le beau, et c'est en cela qu'il diffère des autres artistes, dont l'unique but est de représenter l'idéal sous des formes sensibles. Pour faire mieux comprendre ma pensée, j'ajouterai qu'il y a deux hommes dans l'architecte : l'artiste et le constructeur ; l'artiste qui cherche la beauté en dehors de toute préoccupation causée par la nécessité, et le constructeur qui vise à l'utile, distribue les différentes pièces d'un édifice, détermine, par exemple, dans une maison, la hauteur de chaque étage et le nombre des fenêtres, en tenant compte des exigences du propriétaire ou des dimensions du local. Pour résumer, l'architecte est artiste quand il exprime le beau, et non quand il procure l'agréable, l'utile ou le confortable.

Voilà les réflexions que fait naître en mon esprit la vue d'une enseigne d'architecte. On les qualifiera peut-être de longueurs superflues ou d'oiseuses digressions ; mais justice me sera rendue, je l'espère, par tous ceux qui aiment sincèrement la philosophie des beaux-arts.

Ma première visite à Angers fut pour le grand séminaire. Je ne veux que mentionner la splendide restauration du

Digitized by Google

bâtiment occupé par les étudiants en théologie, et l'achèvement du cloître des Bénédictins : travaux entrepris et dirigés par M. l'économe du séminaire avec une persévérance et une sagacité dignes de tout éloge. Mon but est de critiquer la belle chapelle bâtie récemment, monument dont le style ne s'harmonise avec aucun des édifices qui l'entourent. La façade n'en est pas heureuse; mais elle est peut-être nécessaire. Elle n'est pas heureuse, car la fenêtre qui occupe le centre a trop d'importance pour les arcades inférieures construites sur une autre échelle; et le pignon, d'ailleurs, a de trop vastes dimensions pour porter un campanile : il fallait un clocher. J'ajoute que cette façade est peut-être nécessaire pour raccorder l'édifice avec le nouveau cloître par une galerie continue, et pour éclairer parfaitement la tribune par des ouvertures en rapport avec les fenêtres de la nef. Lorsque vous entrez dans la chapelle, deux choses vous frappent à la fois : et la simplicité de la construction et les heureuses proportions du vaisseau. Ogives de la voûte, fenêtres, colonnes et cordons, tout est bien dessiné, tout est correct, tout est beau, dans l'œuvre de l'architecte. Mais que faut-il penser des vitraux? Riches comme dessins, splendides comme couleurs, horribles comme personnages. On dit que ces personnages appartiennent à une école, et que représenter des êtres humains aussi laids et difformes que possible, c'est se conformer à un genre reconnu et admis par l'art moderne! Attention, s'il vous plaît. Votre but est-il de décorer un vitrail d'arabesques élégantes, de gracieux rinceaux, de capricieuses chimères, enroulez, contournez les filets, les tiges et les feuillages, enfilez les perles et profilez têtes grimaçantes, railleuses ou riantes, oiseaux, reptiles, griffons et autres monstres fabuleux, sortant comme par surprise d'un galbe ou d'un calice : vous ferez ce qu'on appelle de l'ornementation, vous atteindrez votre but. Mais si vous vous proposez d'inspirer de bonnes pensées aux fidèles, de nourrir leur

Digitized by Google

piété, d'élever leur intelligence et leur cœur vers Dieu, de les transporter dans ce monde idéal et cependant réel qui est l'objet de leurs aspirations et le terme de leur vie, vous vous trompez grandement. Ne croyez point produire tous ces effets, en mettant sous les yeux du peuple chrétien des figures affreuses, des membres horribles, pour tout dire, des monstres humains. Dans vos vitraux romans, vous ne voulez qu'un seul plan, pas de perspective : c'est un principe que j'admets; mais rien ne vous empêche de donner aux différentes parties d'un corps les proportions naturelles, de dessiner les contours d'une figure ou d'un membre avec la grâce ou la régularité que nous offrent les modèles. Pourquoi donner à la tête une largeur égale à celle des épaules et faire descendre les bras jusqu'aux talons? J'avoue qu'il m'est impossible de regarder de pareils masques sans rire. On me dira peut-être : considérez l'ensemble des vitraux et ne vous arrêtez pas au détail. Ah ! je comprends : ces groupes de saints personnages, ces scènes sublimes empruntées à la Vie de Notre-Seigneur ou aux Actes des martyrs, tous ces tableaux qui renferment les symboles de la vertu ou du vice, sont faits pour n'être pas vus! Je ne l'aurais pas deviné; mais ce que je devine bien, c'est la formidable explosion de rires que feraient entendre tous les artistes du moyen âge, s'ils pouvaient revivre et contempler les magots du XIXe siècle, revenants du XIIe.

UN TOURISTE.

(A suivre).

Digitized by Google

UN MOIS EN ESPAGNE

(17 septembre, 20 octobre 1881)

MON ITINÉRAIRE

Parmi les pays étrangers que la rapidité des communications modernes met aisément à notre disposition, l'Espagne est incontestablement un des plus intéressants à visiter.

Les lignes, qui suivent, ont pour objet de recommencer par le souvenir un récent voyage qu'il m'a été donné de faire dans cet attachant pays, en relatant le plus simplement possible mes impresssions et mes observations, sans m'égarer du reste dans le détail de toutes les curiosités artistiques, archéologiques ou autres, nomenclature fastidieuse pour laquelle je crois devoir renvoyer aux guides publiés sur la matière.

S'il plaît donc au lecteur, nous ferons tout d'abord ensemble un pèlerinage aux berceaux de saint Ignace et de sainte Thérèse ; puis nous donnerons quelques jours à la capitale, avec excursions à l'Escorial et à Tolède.

De Madrid, nous partirons pour Valence, en nous arrêtant à Carcagente, pour contempler, dans toute sa splendeur, la riche végétation de sa célèbre *Huerta*, puis, avant de remonter vers la Catalogne, nous visiterons les lieux où fut jadis l'antique Sagonte.

Digitized by Google

Barcelone nous offrira la seconde ville d'Espagne, l'un des plus beaux ports du monde, et le pittoresque pèlerinage de Mont-Serrat.

Nous trouverons enfin à Majorque comme un petit coin de l'Eden perdu au milieu de l'immensité d'une mer d'azur.

Catholiques, nous repasserons la frontière pénétrés d'une vive sympathie pour les compatriotes de saint Dominique, de saint Ignace et de sainte Thérèse, mais aussi, hélas! avec l'appréhension de voir la politique actuelle dans laquelle la franc-maçonnerie est devenue une véritable puissance, compromettre le précieux héritage de foi et partant de grandeur morale, en même temps que d'unité et de paix sociale qui leur a été transmis par leurs aïeux.

I

LOYOLA ET AVILA

Entré en Espagne par *Irun*, je fis rapidement le charmant trajet de cette station à celle de Zumarraga, où se trouve la correspondance des voitures pour Ascoizia, Loyola et Azpeitia. En descendant du chemin de fer, je trouvai à ma disposition, pour le prix de la voiture publique, une calèche à deux chevaux dont je m'empressai de profiter. J'aurais pu me prélasser dans l'intérieur; mais je préférai monter sur le siège à côté du postillon, afin de mieux jouir du point de vue.

Après avoir traversé la petite ville de Villareal qui, au point de vue de l'agglomération, se confond avec Zumarraga, nous suivons la pittoresque vallée du *Rio Uela*, dont le lit, alors à peu près à sec, se montre à nous jonché de

Digitized by Google

gros quartiers de rochers. A droite et à gauche se dressent des montagnes du plus gracieux aspect, avec leurs flancs verdoyants et leurs cimes dénudées: çà et là quelques chalets coquettement perchés au milieu des bois.

Le panorama est délicieusement varié:

A la verdoyante montagne de *Vergara*, petite ville où fut conclu le *convenio* qui mit fin en 1831 à la première guerre carliste, succède, bientôt après, l'énorme masse rocheuse de celle d'Azpeita; puis Ascoizia nous offre sa longue perspective de toits en saillie de l'effet le plus original, et le spectacle animé de nombreux fabricants d'*abarcas*[1] déployant une grande activité à la porte de leurs habitations.

La vallée qui commence déjà à s'élargir à Ascoizia, mérite plutôt le nom de plaine à Loyola.

Loyola, situé près de la montagne d'Azpeitia, mais de l'autre côté de l'*Uela* n'était, du temps de saint Ignace, qu'un simple manoir, c'est aujourd'hui un magnifique monastère, et l'un des lieux les plus saints de l'Espagne.

Il était environ midi lorsque je descendis de voiture: ce n'était pas l'heure de visiter Loyola.

Je me rendis donc à l'hôtellerie construite tout près du monastère pour l'usage des pèlerins.

Selon l'usage espagnol, le dîner fut servi à une heure, j'avais grand besoin de me restaurer: aussi je fis grand honneur à la *comida*[2], d'ailleurs très confortable, sauf la prédominance des viandes bouillies qui abondent dans *la olla*[3], l'aliment distinctif du dîner espagnol. Je rencontrai, du reste, chez mes convives, cette amabilité et cette cordialité qui sont partout en général, et en Espagne en particulier, le caractère spécial des tables d'hôtes de pèle-

[1] Espèce d'espadrilles, la chaussure du pays.
[2] On appelle ainsi le dîner ou repas principal.
[3] Le fameux pot-au-feu espagnol.

Digitized by Google

rinage. La conversation prit une tournure politico-religieuse et notre trop fameux Gambetta fut mis sur le tapis. Un vigoureux petit vieillard au regard très expressif, et à l'élocution vive et animée, catholique convaincu, mais trop porté à compter sur le retour des enfants prodigues de la politique, exprimait l'espoir de voir ce personnage, quand il arriverait au pouvoir, repousser les révolutionnaires, après s'en être servi comme de marche-pied pour y monter. Il imagina même, pour me faire bien saisir sa pensée, une pantomime très expressive : montant sur chaise, il fit du pied un geste fort significatif. Je me demande ce qu'aura pensé ce brave homme, quand il aura vu son triste client, devenu un instant premier ministre, mettre un Paul Bert au département des cultes ! Les sentiments anti-Gambettistes que je manifestais agréaient beaucoup à un vieil ecclésiastique irlandais, M. O'Connor, voisin de table dont j'aime à me rappeler la bonne et franche physionomie. Encore moins familier que moi avec la langue espagnole, il me prenait pour interprète dans la discussion d'ailleurs fort amicale suscitée à ce sujet.

Après la *comida*, je me rendis au monastère qu'un vénérable religieux me fit gracieusement visiter dans tous ses détails.

De grandioses constructions entourent le vieux manoir de famille des Loyola. L'aile gauche est demeurée malheureusement inachevée, depuis le siècle dernier, tout en étant néanmoins extérieurement assez avancée, pour ne pas trop nuire à la perspective. Au milieu, un peu à droite d'un escalier monumental et d'un majestueux portique, s'élève le dôme non moins imposant de l'église.

C'est dans l'intérieur même de l'ancien manoir que s'effectue le pèlerinage de Loyola. Les appartements jadis occupés par saint Ignace et où il fut touché par la grâce, ont été transformés en chapelles d'une grande richesse d'ornementation.

Digitized by Google

Une plaque de marbre, appliquée sur les murs du vieil édifice, porte cette inscription :

« *Casa solar de Loyola,*
« *Aqui nacio S. Ignacio en 1491.*
« *Aqui visitado por S. Pedro y la SS. Virgen,*
« *Se entrego à Dios en 1521* [1].

On a beaucoup plaisanté de nos jours la qualification d'homme providentiel. Peut-être en a-t-on un peu abusé en faveur de certains personnages, mais enfin l'histoire de l'Église nous offre des exemples bien frappants d'hommes providentiels : c'est ainsi qu'à la fin du XIIe siècle, à une époque troublée par de violentes passions, mais où la foi demeurait enracinée dans les âmes, Dieu suscita François d'Assise, le mystique amant de la Pauvreté. De même, trois siècles plus tard, à Luther s'insurgeant contre l'autorité religieuse, et prétendant, en foulant aux pieds ses vœux monastiques, recouvrer du même coup la liberté de la chair et celle de l'esprit, il opposa Ignace de Loyola quittant, vers l'âge de trente ans, le monde qui lui souriait et qu'il avait déjà vaillamment servi, brisant son épée, renonçant à tout, se dégageant, à force de mortifications, de toute entrave terrestre, pour fonder un ordre religieux, dont l'une des règles fondamentales est d'être à la disposition complète du chef suprême de la catholicité.

L'église du monastère forme une belle rotonde aux vastes proportions et surmontée d'une superbe coupole. Le religieux qui m'accompagnait, me fit remarquer les belles incrustations du grand autel. Il me signala aussi deux autels latéraux donnés par le conseil de la province [2], du domaine de laquelle dépend actuellement Loyola.

[1] « Manoir héréditaire de Loyola. — Ici naquit S. Ignace en 1491. — Ici, visité par S. Pierre et la très Sainte-Vierge, il se consacra à Dieu en 1521. »

[2] *La diputacion provincial,* assemblée dont le rôle en Espagne rappelle celui de nos conseils généraux.

Digitized by Google

Les R. P. Jésuites ont au berceau de leur saint fondateur une résidence et un noviciat. L'endroit est, en vérité, fort bien choisi, pour apprendre aux jeunes disciples de saint Ignace la pratique de leur admirable devise : *Ad majorem Dei gloriam*, dont la pensée élève et sanctifie les actes même les plus vulgaires en apparence : je vois encore l'air pieux et recueilli de ce jeune novice que je rencontrai s'acquittant d'un humble office de cuisine, avec le même *sursum corda*, que s'il avait assisté le prêtre aux pieds des autels.

Ceux qui ne connaissent pas les ordres religieux, s'imaginent volontiers qu'on y comprime le ressort du génie humain. Les grands hommes qui les ont illustrés donnent une réponse sans réplique à cette accusation. Dans une sphère plus modeste, il a bien aussi son éloquenee, à Loyola, l'atelier de ce frère mécanicien, inventeur d'une admirable machine taillant le fer, comme se tranche un morceau d'argile humide, et dont j'ai pu constater le fonctionnement à la fois si simple et si merveilleux. Tant il est vrai que si le religieux, fidèle à sa vocation n'a pas le stimulant d'une fortune à faire ou à augmenter, il en connaît un autre plus élevé, qui ne le cède en rien au premier.

En sortant du monastère, je consacrai la fin de mon après-midi à une promenade à Azpeitia. Pendant que je cheminais sur la belle route qui y conduit, un char basque vint me donner un curieux échantillon de la musique criarde dont Théophile Gautier a fait cette originale description : « un bruit étrange, inexplicable, enroué, effrayant et risible me préoccupait l'oreille depuis quelque temps ; on eût dit une multitude de geais plumés vifs, d'enfants fouettés, de chats en amour, de scies s'agaçant les dents sur une pierre dure, de chaudrons raclés, de gonds de prison tournant sur la rouille.... ce n'était rien qu'un char à bœufs qui montait la rue d'Irun. »

Digitized by Google

La rue principale d'Azpeitia, avec ses innombrables petits balcons et ses toits en saillie, est d'un pittoresque très réussi. Saint Ignace était paroissien d'Azpeitia, et ce fut dans cette petite ville qu'il reçut le baptême. L'église actuelle est digne de ce grand souvenir ; je fus frappé de sa belle décoration intérieure : la richesse des sanctuaires d'Espagne, qui fait d'autant plus ressortir la pauvreté des nôtres, s'explique par cette considération que les églises de ce pays, où le culte catholique n'a jamais cessé d'être célébré, n'ont connu ni les iconoclastes du XVIe siècle, ni les sectateurs de la déesse raison.

Sur les murs extérieurs de l'église, je lus la défense de se livrer en cet endroit au jeu de paume, sous peine d'une amende de deux réaux [1]. Cette mesure préventive est très usitée, en pays basque, pour la défense des édifices publics ; c'est qu'en effet le jeu de paume est le jeu national des Basques. Pour eux les *partidos de pelota* sont toujours des spectacles du plus grand intérêt. Aussi le public y est-il convoqué de plusieurs lieues à la ronde. Lors de mon passage à Azpeitia, on en annonçait une fameuse dans la petite ville d'Elgoibar : *Gran partido de pelota.... entre los mejores jugadores....* », disait l'affiche. Le lendemain j'admirai la tolérance des pères de Loyola en voyant de jeunes joueurs *de pelota* s'en donner à cœur joie devant le monastère : la balle, vigoureusement lancée par des poings bien exercés, venait de temps en temps bruyamment résonner contre les volets, hermétiquement fermés.

Je quittai Loyola, très heureusement impressionné de cette première station de mon voyage. A Zumarraga, en prenant de nuit le train pour la Vieille-Castille, je dus faire mes adieux au pays basque, dont la race originale et forte

[1] Environ cinquante centimes de notre monnaie.

Digitized by Google

constitue comme un petit peuple à part, noble, chevaleresque et gardant pieusement ses antiques traditions d'honneur et de fidélité.

Descendants des anciens Cantabres, les Basques, avec leur antique langage, ont également survécu et à la domination romaine et aux invasions successives des barbares et des Maures. Aussi sont-ils tous indifféremment considérés comme *hidalgos*[1], ce qui explique cette remarque de Mme d'Aulnoy au XVIIe siècle : « *Ils s'estiment tous cavaliers, jusqu'aux porteurs d'eau...* » Ils ont fait preuve, dans ces derniers temps, d'un grand dévoûment pour la cause de don Carlos. Je n'ai aucune qualité pour résoudre la controverse que soulève l'examen des droits respectifs de la fille ou du frère de Ferdinand VII. La question de l'abrogation ou du maintien en Espagne de la loi salique qui y a été introduite par Philippe V soulève, et quant à la forme et quant au fond, des difficultés que je ne suis pas chargé de résoudre. Mais au moins m'est-il possible de rendre hommage au dévoûment chevaleresque de ces rustiques *hidalgos* pour celui en qui ils saluent à la fois et leur roi légitime et le gardien de leurs *fueros*[2] et de m'associer à cet éloge que leur adressait naguère Louis Teste, sous le règne éphémère d'Amédée de Savoie : « ..... Je ne puis me défendre d'admiration pour ces paysans braves et sobres qui se battent au nom de leur religion et de leur roi. Ils savent bien que don Carlos remontant sur le trône, ils retourneront à leur charrue, à leurs travaux, à leur pain noir. Ce ne sont pas les appétits qui les guident. Ils marchent contre ceux qui attaquent leurs traditions religieuses et le prince qu'ils croient que Dieu leur a donné comme roi[3]. » J'admirai bien, pour ma part, l'héroïsme des survivants de la der-

[1] Gentilshommes.
[2] C'est-à-dire des franchises ou privilèges, naguère encore attribués aux provinces basques.
[3] L'Espagne contemporaine.

Digitized by Google

nière guerre dont on me parlait à Loyola et qui, se retrouvant dans leur pays avec un membre de moins, manifestaient leur joie d'avoir pu l'offrir à leur Dieu et à leur roi.

Une grande partie de mon trajet de Zumarraga à la ville de sainte Thérèse se fit pendant la nuit : le jour n'avait pas encore paru lorsque nous passâmes devant Burgos, capitale de la Vieille-Castille, que j'avais déjà visitée dans un précédent voyage. A Miranda, mon wagon avait été envahi par une famille madrilène (mère, bonnes et enfants de tout âge, depuis l'étudiant de l'Université et la fillette, élève de religieuses françaises à Madrid, jusqu'au bébé que l'on devait bercer ou distraire par un chant dont l'harmonie ne manquait pas d'originalité : en tout sept personnes). Cette intéressante tribu, avec laquelle je fis très bon ménage, regagnait la capitale dont elle avait fui les chaleurs insupportables pendant la canicule, pour aller respirer l'air généreux du littoral basque.

Le paysage que nous eûmes devant les yeux quand le soleil se leva ne nous offrit rien d'enchanteur : l'immense plateau dénudé de la vieille Castille est bien triste et d'une monotonie désolante : rien n'y annonce cette belle végétation méridionale d'autres régions de l'Espagne : l'élévation du sol au-dessus de la mer empêche l'influence de la latitude, qui est déjà pourtant celle de Rome, de se faire sentir. Avant d'arriver à Avila, le sol s'élève encore beaucoup : la ligne suit une rampe rapide, pratiquée au milieu de pentes rocheuses, garnies de chênes verts, et qui regorgent, dit-on, de nombreux lapins.

Avila, enfin, se montre à nous avec son élégante ceinture d'antiques fortifications admirablement conservées. Ce fut derrière la même enceinte de murailles et de tours crénelées que sainte Thérèse naquit, en 1515, d'Alphonse Sanchez de Cepada et de Béatrix de Ahumada.

Digitized by Google

Voici le portrait qu'elle nous fait elle-même de ses parents : « On voyait en mon père une admirable charité « envers les pauvres et la compassion la plus vive peur les « malades. Sa bonté à l'égard de ses serviteurs, allait si « loin, que jamais il ne put se résoudre à prendre des « esclaves, son âme étant trop attristée à la vue de leur « sort. Aussi, ayant eu quelque temps dans sa maison une « esclave d'un de ses frères, il la traitait à l'égal de ses « enfants, et il était si touché de ne pas la voir libre, qu'il « en éprouvait, disait-il, une intolérable douleur. Dans ses « paroles se fit toujours remarquer un respect souverain « pour la vérité. Nul ne l'entendit jamais ni jurer, ni « médire, la plus parfaite décence de mœurs respirait « dans toute sa vie.

« Dieu avait également orné ma mère des plus belles « vertus. Les grandes infirmités dont sa vie ne fut qu'un « enchaînement, firent éclater sa patience. Une ravissante « modestie trahissait au dehors tout ce que son âme avait « de pudique. Douce, d'une beauté rare, jamais elle ne « parut en faire le moindre estime; comptant à peine « trente-trois ans quand elle mourut, elle avait déjà « adopté cette sévérité de costume qui convient à un âge « avancé de la vie. Elle charmait par la douceur de son « caractère et par les grâces de son esprit. Sa vie tout « entière s'était écoulée au sein des grandes souffrances, « la mort la plus chrétienne en fut le terme et la cou- « ronne [1]. »

Puis elle ajoute, avec son ineffable humilité, relativement à ses souvenirs d'enfance : « Nous étions trois sœurs « et neuf frères. Grâce à la bonté divine, tous, par la vertu, « ont ressemblé à leurs parents, excepté moi. J'étais cepen- « dant la plus chérie de mon père..... J'étais d'autant plus

[1] Cet extrait et les suivants sont empruntés à la traduction R. P. Bouix de la vie de sainte Thérèse écrite par elle-même.

Digitized by Google

« coupable que, pour être toute à Dieu, je ne trouvais « aucun obstacle dans la société de mes frères.

« Je les chérissais tous de l'affection la plus tendre, et « ils me payaient de retour. Toutefois, il y en avait un à « peu près de mon âge que j'aimais plus que les autres. « Nous nous réunissions pour lire ensemble les Vies des « Saints. En voyant les divers genres de supplices que les « martyrs enduraient pour Dieu, je trouvais qu'ils ache- « taient à bon compte le bonheur d'aller jouir de lui et « j'aspirais moi aussi à une mort si belle de toute l'ardeur de « mes désirs...,. Nous délibérions ensemble sur les moyens « d'atteindre notre but. Le parti qui nous souriait davan- « tage était de nous en aller, demandant notre pain pour « l'amour de Dieu, au pays des Maures, dans l'espoir « qu'ils feraient tomber nos têtes sous le glaive. Dans un « âge aussi tendre, le Seigneur nous donnait, ce me semble, « assez de courage pour exécuter un tel dessein, si nous « avions pu gagner le sol infidèle..... [1].

« Voyant qu'il nous était impossible d'aller au lointain « pays des Maures moissonner la palme du martyre, nous « résolûmes de mener la vie des ermites du désert. Dans « un jardin attenant à l'habitation, nous nous mîmes à « bâtir des ermitages, en posant l'une sur l'autre de petites « pierres, qui tombaient presqu'aussitôt. Ainsi, toute « tentative de réaliser nos désirs demeurait impuissante...

« Je faisais l'aumône autant que je le pouvais, mais mon « pouvoir était petit. Je savais trouver des heures de soli- « tude pour mes exercices de piété qui étaient nombreux : « je me plaisais surtout à réciter le saint rosaire. C'était

[1] Les deux enfants donnèrent en effet à ce dessein un commencement d'exécution : sainte Thérèse était alors âgée de sept ans : son frère avait quatre ans de plus. S'échappant donc un jour de la maison paternelle, ils franchirent les portes de la ville, traversèrent la rivière de l'*Adaja*, et se trouvaient déjà à un quart de lieue d'Avila, sur la route de Salamanque, quand ils furent rencontrés par un de leurs oncles qui les contraignit à retourner sur leurs pas.

Digitized by Google

« une dévotion que ma mère avait extrêmement à cœur,
« et elle avait su nous l'inspirer....

« Quand ma mère mourut, j'avais, je m'en souviens,
« près de 12 ans. J'entrevis la grandeur de la perte que je
« venais de faire. Dans ma douleur, je m'en allai à un
« sanctuaire de Notre-Dame et, me jetant au pied de son
« image, je la conjurai avec beaucoup de larmes de me
« servir désormais de mère. Ce cri d'un cœur simple et
« naïf fut entendu ; j'avais une mère dans la reine du Ciel.
« Depuis ce moment, jamais je ne me suis recommandé
« à cette reine souveraine, que je n'aie éprouvé d'une
« manière visible son tout-puissant secours. »

Sainte Thérèse entra, vers l'âge de 18 ans, au monastère de l'incarnation d'Avila : ce fut là qu'elle conçut le projet de la réforme du Carmel dont saint Joseph d'Avila fut la première fondation. Ceux qui, entreprenant quelque grand dessein pour la gloire de Dieu, seraient tentés de se décourager devant l'opposition qu'ils rencontrent parfois chez les gens les mieux intentionnés, ne liraient pas sans profit dans sainte Thérèse le récit des contradictions qu'eut à essuyer à l'origine une entreprise qui devait ensuite être couronnée d'un si merveilleux sucès : « .... que de mots
« piquants ! que de railleries ! on disait de moi que j'étais
« folle de songer à sortir d'un monastère où je me trouvais
« si bien.... il n'y avait dans la ville presque personne,
« même parmi les personnes d'oraison, qui ne nous fût
« contraire et qui ne regardât notre projet comme le
« comble de la folie.... J'étais mal vue de tout mon monas-
« tère, pour avoir entrepris d'en établir un d'une obser-
« vance plus étroite. Les sœurs disaient que c'était leur
« faire affront ; que rien n'empêchait de bien servir Dieu
« dans mon couvent, comme faisaient tant d'autres
« meilleures que moi ; que je n'étais pas affectionnée à la
« maison, et que j'aurais mieux fait de lui procurer du
« revenu que de le porter ailleurs. »

Digitized by Google

Sainte Thérèse passa la plus grande partie de sa vie religieuse au couvent de l'incarnation d'Avila. Elle y vécut comme simple religieuse de 1533 à 1562, puis ensuite comme prieure de 1571 à 1574, après que la réforme du Carmel y eut été admise.

Comme je me rendais de la gare à la ville, mon sac de voyage à la main, un jeune indigène me fit des offres de service que j'acceptai : c'était un pauvre hère, à l'aspect misérable, mais fort dégourdi et modulant le mélodieux Castillan, comme un compatriote de sainte Thérèse : il me servit à la fois de commissionnaire et de cicérone.

L'intérieur d'Avila ne répondit pas aux espérances que m'inspira tout d'abord son aspect extérieur. J'éprouvai une certaine déception, en parcourant ses différents quartiers dont les constructions n'offrent en général aucun cachet bien intéressant. Je mets à part, bien entendu, certains monuments comme par exemple sa cathédrale, magnifique spécimen du style gothique. Je me dédommageai en considérant, dans toute son originalité, le vieux type populaire des *Castellanos rancios*, avec leurs pittoresques chapeaux dont les larges bords, dans leur forme la plus antique, sont fixés à des cercles de bois, leurs élégants vestons, leurs pantalons courts et collants, parfois garnis d'étranges jambières de cuirs, enfin, et surtout, les amples manteaux qui permettent à leur fierté légendaire de se draper dans toute sa dignité.

La campagne environnante, malgré un bel horizon de montagne, ne m'aurait également laissé qu'un assez triste souvenir, n'était la pensée que ce fût là le pays de Thérèse de Jésus, et comme le cadre au milieu duquel elle grandit et vécut pendant de longues années.

Du reste je ne rencontrai que des gens aimables et obligeants avec lesquels j'étais heureux d'échanger l'antique formule du salut espagnol : *Vaya usted con Dios* [1].

[1] Que le bon Dieu vous accompagne.

Digitized by Google

Venu principalement à Avila pour y vénérer les souvenirs de sainte Thérèse, je fis dans cette intention un triple pèlerinage : à l'église du couvent qui lui est spécialement dédiée sur l'emplacement de la maison de son père et où, dans une chapelle latérale richement ornée, se lit cette inscription : *Aqui nacio santa Teresa* [1]; au monastère de l'Incarnation où l'amour divin lui révéla toutes ses sublimes et mystiques douceurs; et enfin au monastère de Saint-Joseph d'Avila, le premier où fut observée la réforme du Carmel.

Le monastère de Sainte-Thérèse est occupé par des Carmes déchaussés, parmi lesquels figurent plusieurs de nos glorieux expulsés de France. J'eus le plaisir d'entretenir pendant quelques instants une cordiale conversation avec un aimable père s'exprimant dans notre langue, quoique Espagnol d'origine, comme un véritable Français et qui me présenta deux jeunes novices bordelais.

Je me rendis aussi sur les bords de la rivière de l'*Adaja*, dont le lit se trouvait alors complètement dégarni, dans la direction de Salamanque, du côté où la traversa jadis la petite Thérèse de Cepeda quand elle partait, accompagnée de son jeune frère, pour le pays des Maures. Sur la hauteur qui fait face à la ville, j'entrevis le petit monument élevé à l'endroit où les deux enfants furent arrêtés par un de leurs oncles.

A la *fonda del Inglés*, où j'étais descendu, j'eus le plaisir de faire la connaissance d'un jeune prêtre portugais, professeur au séminaire de Porto, ecclésiastique aussi simple et pieux qu'intelligent et instruit, et qui avait une véritable tendresse filiale pour la grande sainte d'Avila. Il m'apprit que dans son pays la franc-maçonnerie, cette plaie sociale qui revêt des formes si différentes selon le

[1] Ici naquit sainte Thérèse.

Digitized by Google

pays, faisait ses ravages jusque dans les rangs du clergé, en dépit des plus solennelles et des plus rigoureuses prohibitions de l'Église.

Nous prîmes ensemble le train pour Madrid. Après Avila, la ligne de fer continue son ascension, et le paysage devient de plus en plus sauvage et triste. De temps en temps seulement une assez jolie échappée sur les montagnes vient un peu consoler les regards connus, par exemple à la station de Navalperal.

A *Las Navas* les cris de « *botejo con leche! Leche de Las Navas!* » vinrent retentir de tous côtés à nos oreilles : c'étaient de charmants petits cruchons de lait frais que l'on venait offrir aux voyageurs comme le produit renommé de ce point de la chaîne du *Guardarama.*

Après avoir redescendu de l'autre côté de cette chaîne de montagnes, nous passâmes devant l'*Escorial* dont j'entrevis le célèbre palais sur une élévation à gauche de la voie. Il faisait nuit quand nous arrivâmes à Madrid. Nous nous fîmes immédiatement conduire dans la rue d'Arénal à une *casa de huespedes* [1] qui m'avait été recommandée et où j'espérais pouvoir m'installer pendant mon séjour dans la capitale : Mais nous ne pûmes y trouver place, grâce à la foire de septembre qui attire, paraît-il, à Madrid, de nombreux provinciaux. Il était trop tard pour nous mettre à la recherche d'une autre maison analogue : nous étions à quelques pas de la *fonda del oriente :* nous nous empressâmes de nous y réfugier.

P. Henry.

(*A suivre.*)

[1] Maison d'hôtes comme il en existe beaucoup à Madrid où les *casas de Huespedes* font aux hôtels proprement dits ou *fondas*, une terrible concurrence.

Digitized by Google

DE LA LITTÉRATURE POPULAIRE

DES

BULGARES

I

Les Bulgares étaient jusqu'à ces dernières années, et sont encore demeurés, malgré d'incontestables progrès, le peuple, non pas certes le moins intelligent, mais le moins éclairé, le moins civilisé de tous les peuples slaves de la presqu'île des Balkans. Tout semble s'être réuni, depuis huit siècles, pour les plonger et les retenir dans la barbarie.

Ils sont, comme peuple, le résultat de la fusion des Bulgares avec la population slave établie au xe siècle sur le revers méridional des Balkans. Les Bulgares ou Voulgares appartenaient à cette race boréale intermédiaire aux races jaune et blanche d'où sont sorties les hordes les plus barbares et les plus terribles dévastateurs que l'Asie, au moyen âge, ait vomis sur l'Europe : les Huns et les Turcs. Ils furent, s'il est possible, plus acharnés encore et plus implacables. Ils ont été, pendant des siècles, la terreur et le fléau des Byzantins, avec lesquels ils étaient sans cesse en guerre. Convertis au christianisme

Digitized by Google

par la population conquise, ils finirent, non seulement par se fondre avec elle, mais par en prendre les qualités les plus caractéristiques. Lorsque vint la conquête turque, le charme de la douceur slave et sa patiente résignation avaient dompté déjà la férocité finnoise, l'avaient au moins suffisamment pénétrée pour en émousser les instincts barbares et pour en amortir la turbulence.

L'avilissant esclavage dans lequel ces malheureuses populations ont été tenues depuis lors, acheva de détruire, dans l'âme des Bulgares, les derniers sentiments de fierté, d'indépendance et même de dignité qui n'en étaient pas encore entièrement effacés. De tous les chrétiens réduits à l'état de raïas, c'est-à-dire de troupeaux, par la conquête turque et l'oppression musulmane, les Bulgares furent les plus misérables et les plus avilis. Pendant plus de quatre cents ans, ils n'eurent ni vie nationale, ni vie religieuse et intellectuelle. Ils formaient un vrai bétail sans défense et sans droits que les Turcs rançonnaient, outrageaient et maltraitaient au gré de leurs caprices.

Les Bulgares n'ayant eu, pendant ces quatre siècles, ni historiens, ni chroniqueurs, auraient perdu jusqu'à la mémoire de leurs maux, s'ils n'en avaient eux-mêmes perpétué le souvenir dans des chants populaires, et d'une façon en quelque sorte inconsciente, car ces chants, d'une naïveté souvent fort primitive, ne procèdent pas d'une inspiration patriotique. Le poète ne s'est pas proposé de transmettre aux générations à venir le récit des traditions ou des souffrances nationales. Son but est moins haut, beaucoup plus personnel surtout. Tantôt il laisse échapper un cri de douleur arraché à son âme par de longues années de souffrances, ou bien il trace en quelques vers l'ébauche d'un de ces tableaux de misère ou d'oppression qui, sans cesse, frappaient les regards en Bulgarie, sous la domination turque. Son œuvre en est d'autant plus précieuse.

Digitized by Google

N'ayant point de parti pris, elle ne peut être soupçonnée d'exagération. On y retrouve comme un écho lointain et affaibli des plaintes des victimes; on y peut saisir, dans maint détail caractéristique, le cours habituel de leur existence, et l'on est navré toujours, épouvanté quelquefois des abîmes insondables de souffrance et de misère qu'on voit apparaître à la clarté fugitive de ces révélations.

Sur le profond dénuement des raïas exploités par toutes sortes d'oppresseurs, les détails abondent, et l'on n'a que l'embarras du choix. La chanson d'un mari se plaignant que sa femme, dont il vante pourtant les qualités laborieuses, n'a pas de chemise pour la fête de Pâques, et qu'il est obligé de lui en tresser une *avec de petites baguettes d'if et d'orme*, n'est pas l'aveu le moins touchant. La misère, du reste, est le thème habituel de ces compositions mélancoliques. On y trouve exposées sans fiel et sans colère, sans exagération même, et l'on peut y suivre jusque dans leurs conséquences dernières les causes les plus ordinaires de la ruine des paysans. Ce sont les excès commis par les bandes de brigands ou par les janissaires, les abus de pouvoir, les actes arbitraires des pachas et des autorités turques. Cette ruine est parfois si complète et tellement irrémédiable, que la famille est dissoute, que ses membres sont obligés de se séparer pour aller chercher au loin des moyens d'existence. Comme le petit Poucet égaré par ses parents, la blanche Radoslava est, pour ce motif, abandonnée par son frère.

« La horde infidèle étant entrée dans notre pays — mon frère me prit avec lui, — et m'égara dans une route, dans un carrefour — en me disant : Va, ô ma sœur, — par le chemin qui te plaît le mieux[1]. »

Ce que deviennent les malheureuses abandonnées de

[1] Nous empruntons la traduction de ce chant et de ceux qui suivent à l'intéressant travail de Mme Dora d'Istria : *La Nationalité bulgare*.

Digitized by Google

la sorte, d'autres chants nous l'apprennent. Sur leur chemin, quel que soit celui qu'elles suivent, la honte les guette, la mort, plus d'une fois, les attend. Le Turc ou le brigand qui les rencontre, souvent avec l'honneur, leur prend la vie, non qu'il tienne à cacher son crime — il n'a point de pareil soucis, — mais parce que l'orgie, pour lui, ne serait pas complète, si l'ivresse du sang répandu ne s'ajoutait à l'ivresse de la débauche. La première, presque autant que la seconde, est nécessaire pour assouvir la luxure musulmane.

Plus triste encore que le sort de la blanche Radoslava est celui de Kalouda.

« Kalouda passait — le long du bazar de Constantinople ; — elle vendait son blanc visage — et trafiquait de ses yeux noirs. — Un jeune arménien lui dit ; — O Kalouda, jeune Kalouda — pouquoi vends-tu ton blanc visage — et trafiques-tu de tes yeux noirs ? — Elle lui répondit doucement : — mon frère Stoïan est enfermé — dans une noire et horrible prison. »

Elle lui répondit doucement ! Ce trait navrant est caractéristique. La douceur, la résignation, voilà bien en effet les deux sentiments qui résument la vie du peuple bulgare et qui dominent dans ses chants. Jamais un cri de colère ou de haîne ne s'échappe de ces compositions naïves. Tout au plus y rencontre-t-on des pleurs timides ; encore sont-ils bientôt et furtivement essuyés. Ces chants sont en revanche imprégnés d'une inexprimable mélancolie. On y sent à chaque instant que ces malheureux ont accepté la misère et la souffrance comme leur condition naturelle, et qu'avec l'espérance, ils ont perdu jusqu'à la notion d'une destinée meilleure.

Les pires insultes : le déshonneur de leurs femmes, l'enlèvement de leurs filles n'ont plus la vertu de relever leur front et d'armer leurs bras. Salakim-Todor, un brave pourtant, verse *une grêle de larmes* quand le sultan lui

Digitized by Google

demande son premier bien, sa belle épouse, et il n'a pas la pensée de la lui refuser. Nul outrage cependant n'est plus sensible à ces populations patriarchales et ne leur fait de plus douloureuses blessures. Le poète trouve des paroles presque indignées quand il parle du Turc impudique, de sa luxure effrénée et de son harem, où tant de belles vierges sont englouties vivantes.

Les noirs arabes surtout lui inspirent une horreur profonde, mêlée d'épouvante et de dégoût. Pour les Bulgares, ainsi du reste que pour tous les peuples chrétiens de la péninsule, l'*Africain noir et hideux* est une sorte de monstre aux appétits énormes, aux instincts pervers et dépravés. Il remplit dans leurs chants le même rôle que l'ogre dans les contes de l'Occident. Ils en font les portraits les plus fantastiques.

« Sa lèvre inférieure descend sur sa poitrine, — sa lèvre supérieure frappe son front ; — il a la tête grosse comme deux tambours, — les yeux comme deux grands écus, — la bouche comme une petite porte ; — il a quatre dents comme le manche d'une charrue, — les pieds comme les poutres de Solun (Thessalonique). »

Ils personnifient en lui la luxure et l'avidité musulmane. Son amour est pour une femme le plus irrémédiable des malheurs. L'Église seule a le pouvoir d'en effacer la tache, et les enfants qui naissent de leurs embrassements n'étant pas des créatures humaines, mais des monstres, ce n'est commettre un crime de les étouffer. C'est presque faire une œuvre pie. Une chanson est, sur ce point, fort explicite, et renferme les plus curieux détails. Une jeune fille est enlevée pendant qu'elle travaillait aux champs, conduite en captivité chez les Égyptiens, puis chassée quand elle est devenue mère. Elle revient au pays en mendiant, et arrive dans son village décharnée par la souffrance, brûlée par le soleil de l'été, noircie par la fumée de l'hiver. Quand ses parents, non sans peine, l'ont reconnue :

Digitized by Google

« On ne l'admit pas telle dans la maison, — on la conduisit dans la belle église, — on appela le prêtre et le parrain, — et il bénit la chère Marie, — il lui donna le nom de belle Caroline. — Ils allumèrent deux grands feux, — et y jetèrent l'enfant noir égyptien ; — ils le brûlèrent et le rôtirent ; — ils recueillirent la blanche cendre — et la jetèrent dans le fleuve impétueux. »

II

Presque autant que l'Arabe, le janissaire est détesté. Pour se faire une idée des droits de la conquête tels que les comprennent les Orientaux, il faut lire les descriptions des horribles razzias que les Turcs exécutent à la moindre apparence de révolte, ou quand l'impôt tarde à rentrer. Les vieillards sont exterminés; les hommes dépouillés, puis vendus comme esclaves; les femmes violées, souvent massacrées. Quand aux jeunes gens : les jeunes filles, ainsi que les enfants, sont mises de côté pour le harem : les garçons, incorporés de force dans les rangs des janissaires, sont destinés à devenir plus tard les bourreaux de leurs frères. On prévoit quelles rencontres inattendues devait amener cette barbare coutume des Turcs, à quels drames odieux et lamentables elle donnait naissance. Les chants, du reste, en ont conservé le souvenir. Un janissaire, pour sa part de butin, vient d'obtenir la blonde Dragana. Le soir venu, il s'assied près d'elle à la porte de sa tente, l'examine à la clarté mourante des flammes qui s'élèvent encore du village incendié, et, pris pour elle d'un vague sentiment de compassion, il lui demande :

« As-tu des frères, as-tu des sœurs ? — As-tu un père, as-tu une mère ? — J'ai un père, j'ai une mère, — j'ai un

Digitized by Google

frère, j'ai une sœur. — Où est ton frère? — Peut-être lui aussi a-t-il été mené en esclavage. — Tristement Dragana répondit : — Quand les Turs vinrent dans la terre valaque, — les jeunes Bulgares furent trompés (entraînés à l'apostasie), — mon frère aîné fit partie de leur armée; — il y a maintenant trente ans — que je n'ai pas vu mon frère. — Eh! Dragana, mon esclave, si tu le voyais, le reconnaîtrais-tu? — Si je le voyais, je le reconnaîtrais — à cause de sa tête blonde et de sa forte poitrine. — Alors le janissaire demanda à Dragana : — Qu'y a-t-il sur la tête de ton frère? — Mon frère a sur la tête une marque faite dans une rude mêlée. — Ensuite le janissaire demanda à Dragana : — Qu'a ton frère sur sa forte poitrine? — Mon frère a une terrible empreinte, — il a été frappé d'un trait dans une rude bataille. — Le janissaire découvre sa poitrine, — sa blanche poitrine et sa tête blessée, — et à Dragana il dit tristement : — Lève-toi, sœur, allons à la maison, — allons à la maison pour voir notre mère. »

Mais tous les janissaires sont loin de se montrer aussi généreux. Fanatisés par le contact des musulmans, ensauvagés par la guerre, ile deviennent impitoyables, même quand le hasard, pour victimes, leur jette ainsi leurs propres parents. Tel est ce Stoïan qui, après trois ans d'absence, revient dans son village natal avec ses compagnons d'armes. Surpris par l'ennemi au milieu d'une plaine découverte et nue, les habitants n'ont d'autre refuge que les tombes des cimetières. Ils s'y sont cachés, mais, bientôt découverts, ils en sont arrachés par les soldats. De trois tombes qu'il ouvre, Stoïan tire successivement sa sœur, son frère et sa belle-sœur. Les malheureux se croient sauvés; ils l'implorent à genoux. Lui-même les a reconnus, et cependant il ne se laisse pas fléchir. L'un après l'autre il les égorge. Les renégats, partout, sont les plus implacables des bourreaux.

Aux yeux d'un peuple sa proie à de pareilles tortures,

Digitized by Google

et n'ayant ni la force ni le courage de s'en affranchir, le brigand de la montagne, le haïdouk, qui seul ose engager la lutte contre le maître détesté, et dont l'héroïque résistance fut plus d'une fois couronnée de succès, doit apparaître non seulement comme un vengeur, mais comme un être presque surnaturel. Les chants ne parlent jamais de ces héros des montagnes que sur le ton d'une vénération profonde, souvent avec une sorte d'attendrissement. L'intérêt que le paysan bulgare ne peut ouvertement manifester pour ces proscrits, auxquels toutes ses sympathies sont acquises, il le prête à la nature. Il suppose que les bois, les arbres, s'inquiètent de leur sort, et s'ouvrent quand ils sont poursuivis, pour leur offrir un abri protecteur.

« Le bois éclate en gémissements — le bois et la montagne — et dans les bois les arbres, — et sur les arbres les branches, — et sur les branches les feuilles, — à cause du voïvode Indza. — Où est Indza ? qu'il vienne — avec cinq cents jeunes guerriers, — afin de réjouir le bois. — Quand Indza entendit, — il s'arrêta, il se fit entendre, — il cria : ô Kolia, porte-enseigne, — déploie, ô Kolia, les drapeaux, — rassemble, ô Kolia, les guerriers, — afin de réjouir le bois, — le bois et la montagne, — et dans les bois les arbres, — et sur les arbres les branches, — et sur les branches les feuilles. — Il parlait aussi au bois : — ô bois, bois verdoyant, — as-tu de l'eau fraîche? — as-tu de l'ombre épaisse ? — Le bois répondait à Indza : — Viens, ô haidouk Indza, — et je te préparerai cent ombrages, — je te ferai jaillir cent sources, — spécialement pour toi, capitaine, — et pour le repos de tes soldats. »

Digitized by Google

III

Telle a été pendant quatre siècles et demi la condition des Bulgares. Elle n'était pas faite pour leur inspirer des instincts belliqueux ni des sentiments héroïques. Aussi sont-ils un peuple essentiellement pacifique.

Laborieux, positif et sensé, le Bulgare, dès que le joug qui pesait sur sa tête s'est allégé, a su conquérir insensiblement l'aisance, parfois même la richesse, et marcher à son émancipation par des voies souterraines et tortueuses, mais sûres. Satisfait d'avoir trouvé dans son intérieur le bonheur et la considération qui partout ailleurs lui étaient refusés, aimé et vénéré par sa femme et ses enfants, il pratiquait les vertus domestiques et vivait, ainsi que doit le faire tout bon père de famille, dans la crainte et le respect de l'autorité. Le gendarme turc, le farouche *zaptié*, dans ses chants comme dans son existence, joue toujours un rôle considérable.

Des Slaves laboureurs, et des Finnois adonnés à la vie pastorale, il tient un goût très vif et des dispositions innées pour la vie agricole. Qu'il élève des troupeaux ou qu'il cultive des jardins et des champs, il déploie, dans ces travaux, pour lui traditionnels, une habileté et une industrie qui ne sont égalées par aucune des autres races de la péninsule. Ses jardins sont entretenus avec amour, et la Turquie lui devait la plupart des denrées agricoles qu'elle exportait à l'étranger. Dans les plaines méridionales du Danube, ses champs de maïs et de blé se déroulent à perte de vue et rivalisent avec ceux de la Roumanie, l'un des greniers de l'Occident. Au nord de l'Hémus, les contrées qu'il habite sont les plus riches et les mieux cultivées; on y récolte les plus belles soies et le meilleur

Digitized by Google

froment, celui qu'on employait naguère à préparer le pain et les gâteaux servis sur la table du Sultan.

L'agriculture est l'occupation principale du Bulgare, mais non pas la seule. Dans les districts où il s'adonne à l'industrie, il se distingue également par ses aptitudes commerciales, et fait preuve d'un remarquable esprit d'entreprise.

Aussi l'un des thèmes favoris de ses chants est-il l'énumération de ses richesses. Il se complait à compter ses troupeaux innombrables, les provisions entassées dans ses greniers, l'or enfermé dans ses coffres. Involontairement en songe, en l'écoutant, à ces opulents pasteurs de la race sémitique, à ces patriarches de la Bible qui possédaient des rois parmi leurs hôtes. Il a du reste cette opinion commune avec les fils de Sem que la vie agricole, surtout celle des pasteurs, est la plus noble et la plus relevée des existences. Il en tire ses comparaisons favorites; il en fait l'occupation principale de ses princes, et c'est sans ironie aucune qu'il compare un vaillant soldat au *chef frisé* d'un troupeau de moutons.

Avec de pareilles aptitudes, et des goûts si laborieux et si paisibles, il ne peut avoir des passions bien vives. L'amour, si puissant sur certaines natures, le laisse habituellement fort calme. La vue de la beauté n'éveille en lui ni cette admiration profonde qui imprime un si vif élan à l'imagination des Hellènes, et leur a inspiré tant de merveilleuses poésies, ni cette fougue d'action conquérante qui transfigure certains peuples slaves et les élève jusqu'à l'héroïsme. Quand une femme lui plaît, il dit qu'elle est *blanche* ou *agréable*. Il est rare qu'il trouve des mots plus expressifs pour traduire son impression, plus rare encore qu'il soit disposé à faire de bien grands sacrifices pour obtenir celle qu'il aime. Si son imagination l'entraîne un instant, son caractère positif a bientôt pris le dessus, et la réflexion lui inspire des déclarations où l'hyperbole et la galanterie n'ont certes rien à voir.

Digitized by Google

« Je ne veux point, dit-il, la blonde et la belle, — mais je veux que la fille soit honnête, — honnête et de riche famille. »

Et la jeune fille de son côté replique, s'adressant à un amant pauvre et dédaigné : « Consume-toi, jeune homme, et finis de te consumer : — finis de te consumer, réduis-toi en cendres ! — Que ma mère ne me donne pas à toi parce que tu es pauvre, — parce que tu es pauvre et que tu n'as pas de maison. »

Entre époux si bien assortis, la vie commune ne saurait être fort accidentée. Aussi les ménages sont-ils généralement très heureux et le Bulgare possède-t-il pour le foyer domestique, seul l'endroit où il soit paisible et respecté, un amour qui assure à la femme une influence considérable, et la place bien au-dessus, non seulement de la Turque, mais de ses sœurs de la Slavie méridionale. Elle ne doit point sans doute prétendre à l'égalité complète. La tradition slave, d'autant plus vivace, qu'elle est, sur ce point, d'accord avec la coutume musulmane, la subordonne au chef vénéré de la famille, qui trône assis *sur le haut divan ;* mais elle est consultée dans toutes les occasions graves ; aucune affaire importante ne se conclut sans son assentiment ; et l'affection, une déférence naturelle pour son esprit sagace et avisé lui rendent souvent plus de droits que les mœurs lui en ont enlevés.

Elle était d'ailleurs la seule joie de la rude existence du Bulgare, si bien façonné, du reste, à cette vie monotone, qu'il a fini par devenir à peu près inaccessible à toute idée ne se rattachant pas, par quelque côté, à sa femme ou à son champ. En dehors de son travail, et du *cher bien*, *du premier amour*, noms affectueux qu'il donne à sa compagne, rien ne l'émeut ni ne l'intéresse. Il a reçu notamment avec l'indifférence la plus désespérante, jusqu'au jour de son émancipation, toutes les théories religieuses ou politiques des agitateurs étrangers qui, à

Digitized by Google

plusieurs reprises, essayèrent de secouer sa torpeur et de le soulever contre les Turcs.

Si quelquefois il sort de son logis, c'est pour se rendre aux grandes foires de la contrée, ou pour se délasser, le soir, de ses fatigues, en dansant le *choro*. Ce sont là les seules distractions qu'il connaisse.

La principale des grandes foires bulgares, où les populations affluent de cinquante lieues à la ronde, est celle d'Ouzoungova, qui se tient au mois d'octobre à mi-chemin d'Andrinople et de Philippopolis. Deux véritables villages de tentes et de baraques destinés, l'un aux boutiques, l'autre aux acheteurs, s'élèvent dans la plaine pour la circonstance, et tout à l'entour paissent des bandes de bœufs et de chevaux, s'alignent par milliers les charrettes grossières, à roues pleines, les *arabas* qui ont amené les paysans. Plus loin, sur le bord de fosses où des amas de détritus nagent dans un sang noirâtre, on abat des troupeaux entiers de bœufs et d'agneaux, dont les viandes palpitantes sont ensuite rôties devant de grands feux allumés en plein air. C'est à ces foires qui, souvent, durent plusieurs semaines, que le paysan bulgare s'approvisionne d'étoffes et de tous les menus objets nécessaires à son ménage. On n'y voit, du reste, ni les baladins, ni les musiques qui partout ailleurs, même en Orient, sont l'accompagnement obligé de ces sortes de fêtes, et la foule qui s'y presse circule, grave et froide, au milieu d'un surprenant silence. Le paysan bulgare craint le bruit et est toujours très sobre de paroles. Même dans son intérieur, il reste quelquefois des demi-journées entières sans desserrer les lèvres. Comme toutes les natures qui, ayant beaucoup souffert, se sont concentrées en elles-mêmes, c'est avant tout un contemplatif.

Seul, le *choro* possède la puissance de secouer son engourdissement. Comme le nom l'indique, cette danse est imitée des Grecs. Vingt ou trente jeunes filles forment une

Digitized by Google

ronde conduite par un jeune homme, et, dans une série de pas cadencés, suivent le rythme d'une musique très douce. C'est une danse très lente dont le mérite réside principalement dans la noblesse et le parfait accord des attitudes. Elle a plusieurs formes, et les Bulgares la dansent mal, d'une façon tantôt très rapide, tantôt très lente, toujours désordonnée. Ils ont en outre une danse bouffonne qu'ils affectionnent tout particulièrement : la danse de l'ours, dans laquelle un homme vêtu d'une peau de bête est poursuivi par une troupe de jeunes gens des deux sexes, au son d'une musique barbare, et avec des éclats de voix stridents. Elle dure souvent des heures entières, et le Bulgare y déploie une gaieté, un emportement presque sauvage. Quand il sort de son calme, le Bulgare ne connaît plus de mesure dans ses expansions. Des voyageurs ont vu leurs guides embrasser leurs chevaux avec fureur, ou se livrer sans motifs, sur leurs montures, aux contorsions les plus violentes.

IV

Le Bulgare, nous l'avons dit, n'a pas d'autre littérature que ses poésies populaires. Les extraits que nous en avons donnés, et surtout ce que nous avons révélé du caractère sérieux de la nation, de sa condition misérable, et surtout de sa vie monotone, si peu favorable au développement des facultés imaginatives, en ont indiqué déjà le caractère. Ces sont des compositions d'une naïveté toute primitive, où l'art apparaît à peine, souvent des ébauches mal dégrossies. Il n'y faut chercher ni la pureté de forme et la fermeté d'idées des *tragoudia* grecques, ni le fier accent, l'ampleur et l'harmonie des *piesmas* serbes, chants de guerre et d'amour où le poète, en pleine possession de son talent, trouve, dans le sujet même, une source

Digitized by Google

inépuisable d'inspirations. Les chants que répète de nos jours encore le paysan bulgare, ce sont des paysans semblables à lui qui les ont composés, et leur horizon était alors encore plus étroit que le sien, leurs idées plus rares et leur sort plus misérable. Ce sont presque toujours des cris de douleur arrachés par la souffrance, des plaintes timides qui s'exhalent dans une heure d'accablement ou de mélancolie, ou bien d'informes esquisses des occupations, des peines et des joies de la vie journalière. Il est rare que le poète s'élève jusqu'à la peinture d'un événement national ou qu'il sache exprimer avec quelque netteté un sentiment abstrait, plus rare encore qu'il parvienne, avec ces épisodes, à composer un ensemble ayant une certaine consistance.

Comment son art atteindrait-il à de pareilles perfections? Il en ignore jusqu'à l'existence et son inspiration n'a ni la spontanéité, ni la puissance nécessaire pour les inventer. A peine capable de reproduire les impressions qu'il reçoit, il n'a ni le loisir, ni la délicatesse d'esprit indispensable pour les analyser. C'est une âme contemplative, par conséquent une intelligence paresseuse, ne sachant ni mettre de l'ordre dans les quelques idées qu'elle possède, ni les relier entres elles. Presque toujours fort brèves, ces pièces, souvent, au bout de quelques vers, s'arrêtent court, laissant la pensée incomplète où le récit interrompu. Il est vrai qu'elles se chantent sur la gousla à trois cordes ou au son de la petite flute appelée *svirka* par les paysans, et que la musique achève la tâche du poète. Par le vague et l'indécision des sentiments qu'elle exprime, la musique est même beaucoup mieux à la portée de ces êtres naïfs et souvent hallucinés; et généralement elle en est mieux comprise que la parole. Beaucoup de ces chants, par leurs répétitions continuelles, et par la puérilité des tableaux qu'ils tracent ou des sentiments qu'ils expriment, sont tout-à-fait semblables aux chansons de nos nourrices. Ils

Digitized by Google

sont empreints d'une sorte de résignation mélancolique qui cause à la longue une impression plus pénible que les accents de la douleur ou du désespoir. Le poète se complaît, dans un grand nombre, à retracer les violences, les massacres et les atrocités des Turcs, dont il a été le témoin. Il sait qu'en évoquant ces images trop familières à son auditoire, il est sûr de l'intéresser.

Tout, du reste, semble s'être réuni pour lui rendre la tâche ingrate et difficile. L'instrument même de sa pensée, la langue, le trahit ou lui fait défaut. Le Bulgare, dans lequel on retrouve à peine quelques mots d'origine finnoise, appartient à la famille des langues slaves; mais il en est le dialecte le plus pauvre et le plus arriéré. Ce n'est en réalité qu'un patois incomplet et grossier, dont les formes même ne sont pas fixées. On essaye depuis quelques temps, mais sans grand succès, de le ramener à des règles fixes. Sur les sept grammaires composées depuis vingt ans, on n'en trouve pas deux qui soient d'accord, non pas seulement sur les détails, mais sur les principes généraux. Quand même l'idée eût germé dans la tête du poète, elle n'eût pas trouvé dans son esprit les formes nécessaires pour se produire.

Ces chants, nous l'avons montré par des exemples, ont une certaine valeur historique. On y trouve souvent une peinture fidèle des sentiments et de la condition du raïa sous la domination turque. Il n'est pas sans intérêt non plus de les rapprocher des poésies populaires des autres Slaves du sud. La comparaison permet de mesurer en quelque sorte la distance qui sépare encore le Bulgare des populations de même souche auxquelles il est mêlé dans la presqu'île, de marquer ainsi les différences dues au mélange du sang finnois. Ce qui frappe tout d'abord, c'est le caractère profondément slave de ces compositions. Il est particulièrement empreint dans la partie mythologique et dans le choix des éléments merveilleux ou surnaturels,

Digitized by Google

tous les deux fort pauvres, du reste. Mais cette pauvreté n'est pas propre seulement aux chants bulgares. C'est un trait général de la poésie des Slaves, dont les croyances religieuses, très simples, n'étaient nullement favorables au développement des idées superstitieuses.

La tradition finnoise a complètement disparu. Du paganisme des anciens Bulgares, il ne subsiste pas traces; et, dans les mœurs, le seul trait qu'on puisse rattacher à leur influence est l'importance attribuée au cheval. Les chants ne tarissent pas sur la beauté, la fierté d'allure, le courage héroïque, l'intelligence et la mémoire de ce noble animal. Dans l'inventaire de ses richesses, un guerrier fameux, Salakim-Todor, le place au troisième rang, immédiatement après sa belle épouse et l'étendard chrétien; un autre le préfère même à sa *forte épée*, même à sa femme. Il est l'ami du brave qui le monte plus encore qu'il n'est son serviteur; il fait en quelque sorte partie de la famille. Son maître lui parle toujours d'un ton respectueux; les femmes le soignent et le comblent de caresses, lui recommandent leur époux ou leur fiancé. Il y a là évidemment un reste des anciennes coutumes, des ressouvenirs très nets de la vie nomade, où le salut de l'homme et souvent son existence dépendent de la vigueur et de l'intelligence de sa monture.

Mais, sur tous les autres points, la tradition slave domine. Sa mythologie subsiste encore à côté de la légende chrétienne, si pauvre, du reste, et si puérile qu'on ne peut raisonnablement s'y arrêter. Les forces de la nature, les astres sont encore personnifiés par les poètes populaires comme avant l'introduction du christianisme, témoin ce curieux poème découvert dans le Rhodope, où le *splendide Soleil*, après avoir épousé l'aimable Anna, prend pour compagne l'Étoile du Matin, au grand mécontentement de sa cour, qui chasse l'intruse de son palais. Dans les chants bulgares, l'être surnaturel que l'on voit le plus souvent

Digitized by Google

apparaître, et dans lequel se personnifie presque uniquement l'élément merveilleux, la *samovila*, est sœur jumelle *de la wila* ou de la fée des *piesma* (chants) serbes. De même, dans les contes des deux peuples, le dragon joue un rôle très considérable. Où la différence apparaît, c'est dans le caractère, dans les attributs que chacun d'eux assigne à ces créatures de sa fantaisie. Sans en avoir conscience, il leur prête ses défauts et ses qualités, les empreint en quelques sorte de sa personnalité. Ainsi, tandis que dans les chants serbes la wila est sociable et souvent bienfaisante, chez les Bulgares, la samovila, toujours hostile aux hommes, d'une cruauté souvent barbare, devient un être farouche et presque inabordable qui ne se plaît que dans la solitude. Chez ces derniers, en outre, la naïveté des conceptions, la simplicité des procédés poétiques permettent de remonter jusqu'à l'origine de cette création fantastique, née sans doute de la contemplation des formes mobiles et vagues que prennent parfois, au lever et au coucher du soleil, les vapeurs transparentes qui flottent dans l'atmosphère. Ils la comparent à un drap blanc, et, pour compléter l'image dans leur esprit, ils lui prêtent des ailes. Autre détail prouvant qu'elles n'ont été primitivement que la personnification des forces naturelles ou des esprits déchus : elles se montrent, dans leurs domaines, très jalouses des productions de la nature et punissent cruellement les jeunes filles qui boivent l'eau fraîche de leurs fontaines, ou qui foulent leurs fleurs aux pieds. A l'une d'entre elles, la samovila des bois arrache ses yeux noirs. Presque toujours malfaisantes, elles se laissent cependant troubler par l'amour; elles épousent même de vaillants guerriers. Mais leur férocité a bientôt pris le dessus. Une samovila, dans un moment d'impatience, saisit son mari, le lance en l'air jusqu'à Dieu, et le brise en morceaux si petits, que le plus gros pourrait être porté par une fourmi. Une autre, devenue mère, s'enfuit avec

Digitized by Google

son enfant pour le soustraire au baptême. Elles ont, pour les choses saintes, l'aversion qui, dans la poésie populaire, est devenue l'un des attributs de toutes les anciennes divinités survivant à la ruine du paganisme.

V

Le rôle et la physionomie du dragon sont plus difficiles à saisir. La poésie populaire en fait en général un monstre malfaisant et terrible. Quand deux dragons se rencontrent, ils se livrent des combats si acharnés, que deux fleuves de sang coulent sur les flancs de la montagne. Quelquefois ils apparaissent au milieu d'une tempête et, du haut des nuages, fondent sur les villages pour enlever des enfants. D'autres se cachent dans le fond des marécages. « Dans le lac est un insatiable dragon, — chaque jour il mange un homme, — vient le tour de toutes les filles, — vient le tour de la fille du Roi. » Quelquefois le monstre se laisse toucher par la beauté des victimes; il les épargne et les épouse. Ce qui paraît plus singulier, ces malheureuses se résignent à leur sort avec une facilité surprenante. Il en est même qui paient de retour l'amour de l'horrible bête. Cette conception bizarre est particulière aux populations de la péninsule, et remonte à la plus haute antiquité. Elle s'explique par le rôle considérable que le dragon, à toutes les époques, joue dans les mythes slaves et pélasgiques. Il est représenté comme un être doué de facultés merveilleuses, quelquefois comme un Dieu. Au dire des poètes orphiques, Zeus, sous cette forme, s'était uni à sa propre fille et de cette union était né l'Hercule-Dragon. La mère d'Alexandre-le-Grand, la reine Olympe, s'était fait initier à leurs mystères si bizarres, où le serpent figure sans cesse, et lorsqu'on voulut donner à son fils une origine surnaturelle, on prétendit que sa couche avait été visitée par un

Digitized by Google

serpent divin. Dans les contes albanais modernes, les princes, les héros, pour se cacher, prennent souvent la forme du serpent.

Il y a quelques années, on a recueilli, paraît-il, des poésies bulgares très remarquables dans un canton montagneux appelé le Despoto-Planina, et situé sur la limite des provinces de Philippopoli et de Sérès. Il est habité par une tribu très nombreuse, celle des Pomaks, qui n'est, du moins si l'on en juge d'après les caractères, extérieurs, ni bulgare, ni serbe, ni turque. Les hommes grands, forts, bien découplés, ont les cheveux noirs, le visage expressif, des manières naturellement nobles et aisées, et appartiennent évidemment à une forte race. Ce sont, au dire de certains savants, des Thraces que leur situation isolée aurait protégés contre tout mélange. D'autres, au contraire, voient en eux un débris des Slaves primitifs, des anciens Daces. Ils ont, paraît-il, conservé le souvenir d'Orphée. Du moins plusieurs de leurs chants célèbrent-ils un Orfen, musicien habile qui charme les peuples, adoucit leurs mœurs barbares et séduit jusqu'aux divinités malfaisantes de l'air. On y retrouverait même la légende d'Eurydice, transportée, avec ses détails les plus caractéristiques, dans le cycle de la mythologie Slave. Ce qui donne une certaine vraisemblance au rapprochement, c'est que les traditions grecques s'accordent à représenter Orphée comme un habitant du Rhodope et de l'Hémus. La découverte a fait un certain bruit dans le monde savant, et si elle se confirmait, elle ne serait pas l'une des moindres preuves que l'on pourrait invoquer à l'appui de l'opinion qui regarde les Pélasges, ces ancêtres des Grecs, comme un peuple slave. Ce serait du moins une singulière bonne fortune pour cette thèse de rencontrer dans un pays, et sans doute chez une population slave, des traditions si anciennes et si bien conservées. Mais ces chants populaires n'ont pas encore été publiés, et tant

Digitized by Google

qu'on n'aura pas les pièces mêmes sous les yeux, la question, forcément, restera pendante.

Ce qu'on peut dire dès à présent, toutefois, c'est que ces assertions ne sont pas nouvelles. Elles ont été produites, dans le siècle dernier, par les écrivains de cette école slave qui fleurit en Dalmatie du XVIe au XVIIIe siècle, et dont les poètes furent à la fois les initiateurs et les rivaux de l'école italienne. Ces poètes avaient une notion très nette de la race et de la nationalité slave. Ils en savaient parfaitement l'histoire. Ils en avaient même assez bien débrouillé les origines, et ils sont unanimes à donner les anciens Pélasges et les Grecs de l'ancienne Illyrie et de la Macédoine pour des peuples de race slave. Constamment ils emploient comme des expressions synonymes les mots *Slavinski* (Slave) et *Illinski* (Illyrien). Gundulich ou Gondola, auteur de l'Osmanide, grande épopée ragusienne du XVIIIe siècle, range expressément Orphée parmi les poètes slaves; et à côté des héros, des Némania, des Marko Kralievich, des Sigismund de Pologne, des Jagellon et des Bathory, et à leur tête, il place, sous le nom d'Alexande-le-Serbe, Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine. Enfin chez le franciscain André Katchich Miesisch, le plus populaire des poètes dalmates du XVIIIe siècle, on trouve rapportée, présentée même comme authentique, la fameuse légende du testament de cet Alexande-le-Serbe. Au dire de certains chroniqueurs polonais qui paraissent avoir, non pas inventé, mais recueilli cette tradition populaire, Alexandre-le-Grand, avant de mourir, aurait légué à ses compatriotes toute la Grande-Sarmatie, la Bosnie, la Dalmatie, la Moscovie, la Pologne, la Bohême et la Hongrie, et ce testament serait le meilleur et le plus ancien des titres de la race slave à la possession de ces contrées, qu'elle occupe encore malgré tant de vicissitudes et de revers.

Ernest FALIGAN.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Journal d'un Fourrier de l'armée de Condé. — Jacques de Thiboult du Puisact, député de l'Orne, publié et annoté par le comte Gérard de Contades, vice-président de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. — 1 vol. grand in-8°, Paris, 1882, Didier et Cie. — Prix : 7 fr.

M. de Thiboult du Puisact, d'une des plus anciennes maisons de Basse-Normandie, après avoir fait de bonnes études à l'Université de Caen, avait été nommé cadet-gentilhomme au régiment de Beauce en 1776. Il servit jusqu'en 1791. Obligé à cette époque par une grave maladie de quitter le service, il se trouva, l'année suivante, guéri, libre d'engagement et suspect de royalisme. Émigrer était encore facile : il émigra, après avoir assisté à la messe de la chapelle du roi, et vu, pour la dernière fois, l'infortunée famille royale. Il se dirigea d'abord sur Maubeuge. « La route était couverte de voitures, raconte-t-il, qui se rendaient aux frontières. Les diligences ne suffisaient plus, et l'on employait jusqu'aux fiacres de Paris; les anciennes voitures de la Cour, n'ayant plus personne à mener à Versailles, étaient toujours en route et toujours pleines. » De Maubeuge il se rendit à Bruxelles, puis à Liège, puis à Ophaven, petit village à trois quarts de lieue de Maëstricht. Pendant deux ans il mena une vie errante, malheureuse, inoccupée, qui lui pesait. Ni les amis qu'il rencontrait dans l'exil, ni les vers latins qu'il tournait agréablement dans le goût du temps, ne pouvaient alléger ce mal qu'il a peint en deux lignes de son *journal* : « *Vendredi 1er, Lundi 4* : — Rien. Nous vivons tristement et très durement

Digitized by Google

dans notre retraite. Nous ne savons rien des nouvelles des armées ; nous ne voyons pas de gazettes et ne recevons pas de lettres. »

Décidé à sortir de cette insuportable oisiveté, il se rendit à Rastatt, au camp du prince de Condé, et s'engagea le 6 septembre 1794, dans la 5e compagnie d'infanterie noble, dont il partagea la fortune jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'en 1801.

Le *journal* tenu par M. de Thiboult raconte, jour par jour, l'histoire de ces sept années. Ces mémoires, qui abondent un peu trop en petits faits, en menus détails techniques, sont pleins de renseignements précieux et curieux, d'une précision rare, sur les opérations du corps de Condé, les marches et contremarches, les engagements, les petites fêtes et les grandes misères de cette longue campagne. Le pittoresque n'en est pas absent : quelques croquis de villes, de châteaux, de paysages, jetés au courant de la plume sur le carnet du fourrier, sont bien enlevés. La note émue s'y trouve aussi, l'anecdote simple et vraie qu'on a vue : « *Mardi 19*. Nous partons à 8 heures et traversons Fribourg, grande ville avec un clocher magnifique, située dans un beau et fertile bassin. Une femme française, voyant de son balcon défiler l'armée et passer le drapeau, ne peut contenir ses larmes.... » Parfois aussi la Normandie apparaît dans les notes de l'émigré, image du pays aimé qu'il évoque à la moindre occasion : « Nous sommes dans le duché de Wurtemberg ; j'y vois des pommiers et l'on y fait du cidre, comme au pays normand. » Que ce petit trait est charmant ; n'est-ce pas ainsi que nous voyons toujours les choses, non comme elles sont, mais à travers nos joies, nos douleurs, nos souvenirs, nos illusions, lunettes de toutes les couleurs, qui font la diversité des jugements.

M. de Thiboult revit sa chère Normandie et le logis de la Rousselière, et ses coteaux, et ses futaies, et ses bons amis d'autrefois. Il retrouva même sa fortune, que sa mère, Jacqueline Le Forestier, avait sauvée. Le drame finit par une idylle : M. de Thiboult se maria, devint père, député, et resta poète latin.

Il mourut en 1834.

M. le comte de Contades, qui publie le *journal* de M. de Thiboult, l'a enrichi d'une préface, de notes très étudiées et

Digitized by Google

de documents intéressants ; il a notamment placé à la fin du volume, l'état, encore inédit, de l'infanterie noble du corps de Condé, au 1er février 1799, c'est-à-dire, comme il le fait justement remarquer, « avant les dernières campagnes du corps, et avant qu'une dissolution prévue n'eût rapidement diminué son effectif. »

R. B.

Le Propriétaire-Gérant
G. GRASSIN

Angers, imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN. — 357-83

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

NOUVELLE PUBLICATION

DICTIONNAIRE
DE L'ART, DE LA CURIOSITÉ ET DU BIBELOT

PAR

ERNEST BOSC, ARCHITECTE

Un volume grand in-8°, illustré de plus de 600 gravures

Prix, broché : 40 francs ; relié : 50 francs.

En publication.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera **2 volumes grand in-8°** et sera publié **en fascicules de 80 pages** chacun, avec de nombreuses **planches** au prix de **3** francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Le 14e Fascicule est paru.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX :

Dieu. — Patrie. — Liberté, par Jules Simon, 1 vol. in-8° . .	7	50
Histoire d'une Frontière — La Roumanie, sur la rive droite du Danube, par le prince Georges Bibesco, 1 vol. in-8° . . .	6	»
Sixte-Quint, par le baron de Hübner, 2 vol. in-12.	7	»
Histoire de l'Éducation des Femmes en France, par Paul Rousselot, 2 vol. in-12	7	»
Les Cahiers du Capitaine Coignet, 1 vol. in-12.	3	50
Les Reines du Chant, par Thurner, 1 fort vol. in-12, illustré de portraits à l'eau-forte	12	»
L'Évangéliste, roman parisien, par Alphonse Daudet, 1 vol. in-12	3	50
M. Littré et le Positivisme, par E. Caro, 1 vol. in-12 . . .	3	50
Traditions et Souvenirs, touchant le temps et la vie du général Auguste Colbert, 1793-1809, par le marquis de Colbert-Chabanais (son fils), 3 vol. in-12.	12	»
Dans le monde, roman d'hier, par Henry Rabusson, 1 vol. in-12	3	50
Les races sauvages, par Alphonse Bertillon, 1 vol. grand 8° illustré de 115 gravures	10	»
Les nouvelles routes du Globe, par Maxime Hélène, 1 vol. grand in-8° illustré de 92 gravures	10	»
Les Français en Égypte, par Pierre Giffard, 1 vol. in-12 . .	3	50
Frédéric II et Marie-Thérèse, d'après des documents nouveaux, 1740-1742, par le duc de Broglie, de l'Académie Française, 2 vol. in-8°	15	»
Paris à Cheval, textes et dessins, par Crafty, 1 vol. in-8°, broché	20	»
Fleurs d'Ennui, par Pierre Loti, 1 vol. in-12.	3	50
Mes Souvenirs, par Théodore de Banville, 1 vol. in-12. . . .	3	50
Souvenirs du Second Empire, par Granier de Cassagnac, 3e série, 1 vol. in-12	3	»
La Petite Sœur, par Hector Malot, 2 vol. in-12.	6	»
Trois Enigmes historiques, par Loiseleur, 1 vol, in-12 . . .	3	50
Mémoires de M. Claude. — Tome X, 1 vol. in-12.	3	50
Souvenirs d'un Vieux Critique, par A. de Pontmartin. — Tome II, 1 vol. in-12	3	50
Le Théâtre au salon, par A. Gennevraye, 1 vol. in-12. . . .	3	50
Souvenirs littéraires, par Maxime du Camp. Tome Ier, 1 vol. in-8°	7	50
Le Maréchal Bugeaud, d'après sa correspondance intime et des papiers inédits, par le Cte H. d'Ideville, ancien Préfet d'Alger, tome premier, tome troisième.	8	»
La Légitimité devant le Catholicisme, par G. Véran, in-8 . .	1	»

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons. — Mars et Avril 1883.

TOME SIXIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1883

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Le petit Bourdy.* — Th. Pavie.

2° *La vie privée en Anjou au* xve *siècle, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual* (*Suite.*) — André Joubert.

3° *Mort et descendance du Marquis de Jarzé.* — Arthur du Chêne.

4° *Excursions artistiques* (*Suite.*) — Un Touriste.

5° *Un mois en Espagne* (*17 septembre, 20 octobre 1881*). (*Suite*). — P. Henry.

6° *Musée d'Antiquités d'Angers.* — *Donateurs.* — V. Godard-Faultrier.

7° *Notre-Dame Angevine* (37e feuille). — Grandet.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

LE PETIT BOURDY

I

Par une matinée froide et pluvieuse de février, une barque chargée de monde descendait la Rance en louvoyant. Il n'y avait à bord que des femmes, sauf un petit garçon d'une douzaine d'années et les deux matelots qui manœuvraient l'embarcation. Le court manteau noir serré autour des épaules et rejeté en arrière pour laisser les mains libres, les passagères tricotaient en causant. Elles portaient sur la tête ces petites coiffes pointues — en forme de coq, — nommées *coquets*, — en usage chez les paysannes de la contrée. C'était un mardi, jour de marché à Saint-Servan, et elles s'y rendaient avec leurs paniers pleins d'œufs et de volailles. — Pendant que la barque, poussée par le courant rapide qui tantôt monte et tantôt descend au gré de la marée, paraissait et disparaissait derrière les rochers de la Rance, humides de pluie et reluisant sous les pâles rayons d'un soleil sans chaleur, la conversation allait son train. Les langues étaient aussi actives que les doigts. Quand la bordée était finie et qu'il fallait changer la voile, toutes les coiffes blanches s'abaissaient à la fois, puis se relevaient incontinent. La besogne un instant interrompue et les dialogues subitement arrêtés reprenaient de plus belle.

Digitized by Google

— Mère Bourdy, demandait une vieille femme à sa voi. ine, celle qu'accompagnait le jeune garçon, c'est-il là votre petit dernier?

— Oui donc; comme ça pousse! Il est déjà sorti des catéchismes; il n'avait pourtant que cinq ans lorsque son pauvre père est mort!

— Ça n'est pas pour l'embarquer que vous l'emmenez à Saint-Servan?

— Dame si! répondit la veuve Bourdy, avec un gros soupir.

— Vos deux grands ne partent-ils pas aussi eux? dit à son tour une jeune femme à l'œil vif; ne vont-ils pas à bord de l'*Hirondelle* qui passe la revue après-demain.

— C'est vrai; il y a déjà dix ans qu'ils font la pêche.

— Mon homme, à moi, est embarqué à bord de l'*Aimable-Sophie* qui va pêcher en Islande.

— Et le mien, dit une autre femme, est embarqué sur une goëlette qui va à la côte du Nord-Est pour défiler le golfe. Ils disent comme ça que c'est plus plaisant que de tendre des lignes sur le banc...

— Ça dépend, interrompit une quatrième interlocutrice; si les banquises barrent la route, on court le risque d'avoir les pieds gelés, comme le grand Bouraquin qui se traîne sur les mains le long des quais...

— Mais au moins les pêcheurs dorment à terre, dans des habitations...

— Ah bien, merci! après avoir passé toute la journée à prendre du poisson, il faut s'occuper à le fendre pour le saler. Quand donc que les hommes peuvent dormir?..

— Ce n'est toujours pas dans le mois de juillet, où la pêche donne tant qu'on l'appelle le mois des soixante jours.

La vieille qui avait entamé la conversation la termina par cette conclusion philosophique : Il y a partout de la misère, voyez-vous, et nos pauvres hommes ont bien gagné l'argent qu'ils nous rapportent à la fin de la campagne.

Digitized by Google

La barque abordait l'escalier taillé dans le rocher qui porte la tour Solidor. Le douanier de planton au débarcadère visita rapidement les bourriches d'œufs et les paniers dans lesquels les poules résignées passaient leurs crêtes affaissées à travers les barreaux d'osier. Alors les paysannes se dispersèrent à travers la ville. Il pleuvait par instants, puis le soleil se montrait entre deux nuages. Peu à peu la mer baissant les grèves se découvraient, traversées par des filets d'eau salée qui couraient s'engouffrer dans le vaste océan. Déjà la Rance elle-même n'était plus qu'un ruisseau fangeux. Les chaloupes, les canots de plaisance, les navires en réparation, gisaient couchés sur le flanc derrière la tour Solidor, et les *cutters* de la douane, revenus de leur croisière de nuit, se dressaient à sec sur leur quille effilée, tenus en équilibre par deux pièces de bois en forme de béquilles.

Pour bien comprendre les conversations d'un intérêt tout local échangées entre les passagères de la barque, il ne faut pas oublier que la pluspart des babitants des bords de la Rance, — comme ceux de Dinard, de Saint-Enogate, de Saint-Cast, de Cancale et de toute la côte, depuis Granville jusqu'à Saint-Brieuc, — sont à la fois cultivateurs et marins. L'hiver ils travaillent aux champs, et dès la fin de février ils s'embarquent pour aller pêcher la morue ; il ne reste guère à la ferme avec les femmes que les hommes âgés, les pères de famille qui ont gagné leurs invalides. Tous ceux qui partent ne reviennent pas ; on a calculé que la mer prend un matelot sur cinq. Aux dangers ordinaires de la navigation s'ajoutent encore, dans les parages de Terre-Neuve et de l'Islande, les accidents qui résultent de la rencontre des glaces entre lesquelles le plus solide navire peut être broyé comme une coquille de noix. N'importe, il faut vivre, il faut suivre les usages du pays. Et puis la mer attire, elle exerce une fascination irrésistible sur l'esprit de ceux qui la voient en naissant. L'enfant

Digitized by Google

qui a joué avec les vagues sur le rivage n'hésite point plus tard à lutter contre elles. Voilà comment Pierre-Marie Bourdy, tout au sortir des catéchismes, s'engagea comme mousse à bord du brick *le Pélican*, en armement pour le grand banc de Terre-Neuve, amarré au quai de Trichet, à Saint-Servan, et pourquoi sa mère veuve se résigna à lancer son jeune enfant dans la carrière périlleuse ouverte devant lui, à l'exemple de ses deux grands frères, ses aînés de dix ans.

Élevé dans la crainte de Dieu, Pierre-Marie ne jurait point, ne tenait point de ces vilains propos qui affligent et effrayent dans la bouche d'un garçon de son âge; il était doux et docile, bien que d'un caractère résolu. Dans ses yeux bleus se peignait la candeur d'une âme innocente. Point de crânerie dans ses manières, point de ces allures impudentes et gouailleuses des gamins abandonnés de leurs parents, trop nombreux sur les ports de mer, qui sont des rôdeurs de quai et des coureurs de grèves. Le petit Bourdy était sérieux en traversant les rues de Saint-Servan, parce que le départ pour un lointain voyage allait le séparer de sa mère qu'il aimait et respectait; réservé, parce qu'il conservait la timidité naïve qui sied à l'enfance. Mais il regardait les navires sans étonnement et sans crainte et connaissait d'avance ce qu'il aurait à faire une fois qu'il se trouverait à bord.

Le dimanche qui précéda l'embarquement, la veuve Bourdy conduisit son jeune fils, après la grand'messe, chez le recteur de la paroisse : Pierre-Marie avait été enfant de chœur.

— Votre petit va donc partir à son tour! demanda le prêtre; ah! mon enfant, tu vas être livré à toi-même, devenir ton maître, sinon dans tes actions, puisque tu devras obéir à tout le monde, au moins dans tes pensées! Noublie pas les bons exemples que t'a donnés ta mère, les conseils que tu as reçus de nous... Ne manque jamais de

Digitized by Google

réciter tes prières; dis aussi ton chapelet autant que tu le pourras, et Dieu te bénira.

Pierre-Marie avait les yeux pleins de larmes en disant adieu à M. le Recteur, et la veuve Bourdy ne put s'empêcher de pleurer un peu. C'était la première fois que la mère et l'enfant se sentaient pris d'attendrissement depuis que l'embarquement était résolu. Ils éprouvaient bien une certaine tristesse par moment, mais la pensée qu'ils suivaient la coutume du pays et qu'ils faisaient ce que tous les autres faisaient autour d'eux, les avait empêchés de se laisser gagner par les larmes. La mère recouvra bientôt son énergie et dit d'une voix ferme à Pierre-Marie :

— Retiens bien ce que tu as entendu; M. le Recteur est un saint homme, qui m'a souvent consolée par ses paroles depuis que j'ai perdu mon pauvre mari... C'est à lui que tes frères doivent d'être restés de bons sujets... Tu seras aussi toi un bon garçon, n'est-ce pas, tu ne me feras jamais de peine !

Le petit Bourdy se jeta au cou de sa mère en lui promettant d'être toujours bien sage, et il se le promettait aussi à lui-même dans le fond de son cœur. Dès sa première enfance, la veuve Bourdy, pour l'empêcher de commettre quelque mauvaise action et de mentir, avait pris l'habitude de lui dire : le bon Dieu te voit, le bon Dieu t'entend !.. L'idée de la présence de Dieu le préserva du mal et lui donna la satisfaction d'avoir pour témoin de l'effort fait sur lui-même Celui qui punit et récompense. Par suite l'habitude de la prière se fortifia en lui avec la douce confiance d'être entendu et exaucé.

Avant d'aller plus loin, je dois dire que ce simple récit, écrit au courant de la plume ou plutôt des souvenirs, n'est point une histoire de fantaisie, mais une histoire réelle. J'en avais vu le commencement, la fin m'en a été contée par des personnes dignes de foi. Il n'y a de changé que les noms des personnes et celui du navire.

Digitized by Google

II

Pendant les jours qui précèdent le départ, les navires font leur toilette. Suspendus le long du bord et accrochés aux vergues, les peintres rendent aux vieilles coques et à la mâture usée les trompeuses apparences de la jeunesse et de la solidité. Une couche épaisse de goudron recouvre les agrès blanchis par l'eau salée; les haubans qui se lâchent toujours sous l'effort de la voilure, sont de nouveau *ridés à bloc*. On embarque les chaloupes pour les fixer sur le pont; on arrime dans la cale les pièces à eau, les barriques de cidre, les barrils où est encaqué le capelan qui sert à amorcer les lignes, — *à boiter les nains*, — et les vivres de l'équipage. On dispose les ancres sur les boissoirs, on *love* les amarres et les grelins le long des lisses, on allonge, à l'aide de crochets de fer, les chaînes dont le forgeron a remplacé plus d'une maille rongée par la rouille, et à chaque mouvement qu'elles font en avant elles retombent sur le pont avec un bruit assourdissant. C'est une agitation, un remue-ménage dont rien ne peut donner l'idée. Et les casserolles fraîchement rétamées, les fanaux, les marmites que l'on apporte dans des mannes au bord du quai!.. Il s'agit aussi pour les matelots et pour les pêcheurs de faire leurs emplètes à travers la ville. Comme ils sont exposés jour et nuit au froid humide d'un rude climat, ils leur faut des vêtements cirés, de larges chapeaux goudronnés retombant sur le cou, — que l'on nomme *sur-ouest* ou *sud-ouest*, — parce que le vent qui vient de ce côté est toujours accompagné de pluie; des cache-nez en laine, des gilets tricotés et d'immenses bottes qui leur permettent de demeurer en tout temps sur le pont et dans les chaloupes de pêche où jamais ils n'auront le pied sec.

Digitized by Google

Les cabarets, comme ou le pense bien, reçoivent de fréquentes visites dans ces jours de partance : il s'y fait une effrayante consommation de liqueurs fortes. On se leste pendant qu'on le peut, parce que les capitaines ne permettent point aux hommes de leur équipage d'embarquer de l'eau-de-vie. J'en sais pourtant plus d'un qui ne se fait pas faute d'en boire lui-même, tant et tant qu'il a bien de la peine à garder son équilibre pour viser le soleil et faire son point à midi. Mais à tout seigneur, tout honneur ! Il y a d'ailleurs un Dieu pour les ivrognes, et il arrive qu'un capitaine habitué à s'enivrer ne manœuvre jamais mieux que lorsqu'il laisse sa raison au fond de son verre.

Le moment est proche où il faut dire adieu aux tavernes et rallier le bord. Le pavillon arboré au haut du mât de misaine annonce au pilote qu'on n'attend que lui pour mettre dehors et à tout le monde que le navire va se rendre en rade, à mer haute. Il n'y a plus qu'à embarquer les coffres des matelots que les douaniers inspectent en détail pour s'assurer qu'ils ne renferment ni marchandises soumises aux droits, ni liqueurs prohibées. Pendant cette vérification, les femmes, les mères, les parents et amis font leurs adieux à ceux qui partent. Les plus tempérants parmi les marins, je l'ai souvent remarqué, sont les gens mariés, les pères de famille. L'émotion leur serre la gorge; ils ne peuvent boire. Oh ! qu'il y a de tendresse dans leurs regards ! Ces rudes travailleurs de la mer dont la voix en colère fait trembler parfois l'épouse et les enfants, ont alors un sourire voilé de larmes à faire pleurer ceux qui les regardent.

Au milieu de tout ce monde ému et affairé, la veuve Bourdy s'avança escortée de son plus jeune fils. Elle fit déposer sur le quai, en face du *Pélican*, le coffre tout neuf de Pierre-Marie. Le douanier s'approcha du mousse :

— Tu n'as rien de caché, toi, mon petit ?.. lui dit-il en souriant, c'est égal; ma consigne m'oblige à visiter tes bagages... ouvre-moi ton coffre.

Digitized by Google

Le petit Bourdy tira la clef amarrée par un bout de filin à la boutonnière de son gousset, et obéit au douanier. Quand le coffre fut ouvert, on vit, sur le revers du couvercle, collées avec soin, trois belles images : un souvenir de la première communion représentant des garçons, en habit noir, en cravate blanche, et des jeunes filles en robes brodées, le voile long sur la tête, qui s'avançent modestement vers l'autel ; un Christ en croix et la sainte Vierge de Bouchardon qui plaît au peuple plus qu'aux artistes. En remuant pour la forme les vêtements pliés dans le coffre, le douanier mit au grand jour un livre de prières et deux petits chandeliers de fer-blanc armés de minuscules bougies.

— Ferme ton coffre, mon petit, dit le douanier, tu as là de quoi dire la messe ! Et s'adressant à sa mère, il ajouta : Il est gentil, votre petit gars. C'est dommage d'embarquer un enfant comme celui-là, si aimable et qui pourrait faire un *jeune de prêtre*, s'il était poussé !

— Ah ! répliqua la mère ; il faut bien qu'il parte à son tour, M. le préposé ; pourvu que Dieu me le conserve ! Je vas en avoir trois à la mer....

La veuve Bourdy embrassa son enfant sans faiblesse, avec le courage de la résignation. Pierre-Marie, tout chaud du baiser de sa mère, sauta à bord ; immédiatement il donna la main pour démarrer, puis monta sur les enflèchures pour larguer le grand perroquet, tandis que les matelots bordaient les huniers. Il paraissait bien petit au haut de la mâture ! Sa mère le regarda courir dans les cordages ; elle l'entendit de sa voix enfantine dire, en se penchant vers ceux qui avaient les mains sur les drisses : Hissez, si vous voulez, tout est prêt !...

Elle le bénit du fond de son âme et s'achemina vers la chapelle de l'hôpital, pour le recommander à Dieu : et lui, en la voyant, avec son *coquet* et sa cape noire, tourner l'angle du quai, il eut le cœur gros. Quand le brick fut en

Digitized by Google

rade, il jeta l'ancre ; l'équipage prit un bon repas de viande fraîche, mais le petit Bourdy n'avait pas faim.

Sept ou huit navires, appartenant au même armateur, se trouvaient là mouilés, n'attendant qu'un vent favorable pour mettre à la voile. Quand la nuit arriva, on pouvait encore les compter, grâce à la lueur des feux de position placés dans les haubans, éclairage règlementaire chez toutes les nations maritimes des deux mondes. Trop souvent on néglige d'allumer ces fanaux en pleine mer ; on s'aborde par les nuits sombres, on se coule, et des bâtiments disparaissent sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus.

III

Le lendemain, le ciel était clair; une forte gelée blanche qui couvrait les rochers se fondit bientôt sous les rayons du soleil. Des goëlands, les ailes repliées, se laissaient balancer par les vagues, dans une attitude sérieuse, comme il convient à des palmipèdes de grande taille; sur le sable humide, s'ébattait la tribu des petits échassiers, bécassines agiles et pluviers turbulents. Je m'étais assis sur un de ces blocs de granit, destinés à l'achèvement de l'interminable bassin à flot, qui doit desservir les deux villes de Saint-Malo et de Saint-Servan, sans pouvoir, je le crains bien, éteindre la rivalité qui les tient depuis si longtemps divisées. A l'aide de ma longue-vue, je contemplais la rade, les navires à l'ancre, la fumée du paquebot de Jersey qui arrivait à toute vitesse, les hautes murailles qui encerrent, comme un pâté dans sa croûte, la patrie de Duguay-Trouin et de Châteaubriand : par-dessus les remparts, la flèche toute neuve de l'église semblait sourire aux âpres roches,

Digitized by Google

aux falaises abruptes, sur lesquelles se découvrent tant de tons harmonieux et doux, quand elles reflètent les clartés d'un jour serein.

En me retournant, je vis à deux pas de moi, sur un bloc de pierre pareil à celui qui me servait de siège, le capitaine du *Pélican ;* je le connaissais de vue seulement pour l'avoir aperçu, quand il dirigeait l'armement de son brick. C'était un homme de quarante-cinq ans environ, de stature moyenne, cheveux blonds déjà fort éclaircis, favoris roux et peu épais. Sa physionomie débonnaire l'eût fait prendre pour un petit commerçant tout fraîchement retiré des affaires.

Plusieurs fois il regarda son navire mouillé à un mille de la plage, puis il baissa les yeux et rabattit son chapeau sur son front. Il était soucieux ; il songeait à sa femme et à ses enfants qu'il allait quitter une fois encore pour voguer à la pêche de la morue à travers les banquises et les tempêtes. Sans doute il calculait combien de voyages il lui faudrait faire encore avant d'avoir réalisé la modeste fortune qu'il rêvait. Sa figure naturellement expansive avait ce jour-là une expression de tristesse maussade, qui m'ôta l'envie d'entamer avec lui une de ces conversations un peu banales, et toujours acceptées sur les ports de mer, entre gens qui ne se sont jamais parlé. Le sujet s'impose de lui-même : d'où soufflera le vent, a-t-on équipé beaucoup de navires cette année ; allez-vous sur le banc où à la côte du nord-est ? Ces entretiens m'ont souvent appris sur la vie des marins bretons bien de curieux détails ; et puis quand on peut les soutenir avec connaissance de cause, on est considéré comme un confrère par ces braves gens : quelquefois même on y gagne l'honneur d'être appelé « mon cap'taine » par un pilote, pour avoir échangé avec lui quelque propos judicieux sur les coups de vent du cap Horn, et les orages subits du cap de Bonne-Espérance, sur les *pamperos* qui s'abattent du haut des Andes et boule-

Digitized by Google

versent tout à l'embouchure de Plata, et sur les cyclones de la mer des Indes.

Décidé à garder le silence, je me mis à chercher avec ma longue-vue les tours crénelées du château de la Latte, caché au fond d'une anse, entre Saint-Cast et le cap Fréhel, lorsque j'entendis interpeller le marin assis à quelques pas de moi.

— Eh bien, capitaine, tout est prêt à bord ; votre navire est en rade ; voilà les vents qui rallient le nord-est...

C'était l'armateur ; à sa vue le capitaine souleva son chapeau et regarda l'horizon :

— Monsieur, répondit-il, ce sont des brises folles qui courent sur la mer... Le vent n'est pas fixé !... Sortir avec ce temps-là, c'est s'exposer à jeter le brick sur les roches.

— Bien, bien, reprit l'armateur ; je ne vous demande pas de jeter le brick sur les roches, oh ! non... Mais vous savez que le vent de nord-est se lève tard. Avant midi, il soufflera et vous mettrez à la voile. Il faut profiter d'une brise favorable pour *demancher*[1] ; les vents hauts sont rares en cette saison. Ainsi, vous partirez aujourd'hui, c'est entendu.

Le capitaine se leva : je le vis s'éloigner, d'assez mauvaise humeur, et sans rien répondre, comme en proie à de tristes pressentiments. On eût dit qu'il ne prenait le large qu'à regret. Neuf heures sonnaient à l'église de Saint-Malo et celle de Saint-Servan lui fit écho sur son timbre fêlé. A onze heures, le vent qui avait longtemps hésité, souffla d'une façon régulière, les navires en rade reçurent les pilotes et les voiles se montrèrent impatientes d'être déployées : *Ventum vela petunt*, dit le poète latin. Sortie de son assoupissement, la mer frémissait et palpitait sous la pression de cette brise froide.

Midi est l'heure du repos pour les ouvriers de toutes les

[1] Sortir de la Manche, ce mot très usité sur les côtes de Bretagne et de Normandie, a trouvé place dans le grand dictionnaire de Littré.

Digitized by Google

professions et pour les petits marchands. Il y avait donc beaucoup de monde pour assister au départ de ces navires montés par des hommes qui appartenaient pour la plupart au pays. C'est d'ailleurs un spectacle curieux et auquel on ne reste pas indifférent, pour peu qu'on ait soi-même navigué. La perspective d'une campagne fructueuse et l'incertitude du retour, tels sont les sentiments qui dominent l'esprit du marin ; l'espérance et la crainte ne forment-elles pas le fond de la vie humaine ! Le dernier canot qui déborda du quai fut celui du *Pélican*. Après avoir pris place à l'arrière, le capitaine jeta un regard sur la maison faisant face à la mer, qu'habitaient sa femme et ses enfants, poussa un soupir et les avirons maniés par de vigoureux matelots l'eurent bientôt conduit à son bord. Les huniers étaient en *tête de bois*, l'ancre à pic. Dès que le pilote eut enjambé la lisse, il fit orienter les voiles, hisser le canot à l'arrière et le *Pélican* commença à fendre les flots. Sur la vergue du grand perroquet, je distinguais à grand'peine un point noir, un tout petit personnage que ma longue-vue me fit voir assez nettement pour que je reconnusse l'enfant de la veuve Bourdy qui étendait les bras en faisant *parer la toile*.

Après avoir vu sortir tous ses bâtiments, l'armateur rentra chez lui. l'esprit tranquille et se mit à déjeuner ; il en avait bien le droit. Cette flotille que le vent poussait au large n'était-elle pas le fruit de ses labeurs, n'emportait-elle pas toute sa fortune ? Si on le saluait au passage avec respect, c'est que ses hardies spéculations faisaient vivre cette population laborieuse de travailleurs employés à construire, à gréer, à réparer et à manœuvrer ses navires ; la ville et la campagne étaient intéressées au succès de ses entreprises. Il fournissait aux marins de la contrée les moyens d'aller pêcher sur les côtes d'Amérique ces bandes de poissons que la Providence y conduit chaque année et qui viennent en masse s'y faire prendre, saler et embarquer pour tous les pays.

Digitized by Google

IV

Après le départ des pêcheurs de morue, les quais de Saint-Servan restent à peu près déserts jusqu'à la fin de l'automne; on n'y voit plus guère que des bricks anglais avec leurs voiles et leurs équipages noircis par le charbon qu'ils apportent. Dans la petite ville, peu d'activité aussi pendant cette morte saison qui dure trop longtemps. Saint-Malo, Dinard et Paramé se partagent l'honneur d'offrir un asile luxueux avec accompagnement de bals, concerts et régates, aux riches baigneurs accourus sur leurs plages. La seule ressource qui reste aux Servanais, c'est la location à des familles anglaises de maisons de campagne avec jardins, situées dans la banlieue et la très grande consommation de denrées de toute sorte habituelle à ces étrangers qui savent choisir les bons endroits. Saint-Malo a accaparé les *steamers* qui transportent régulièrement à Londres une si effrayante quantité de beurre, d'œufs, de volailles, de fruits et de légumes. On se demande comment l'Angleterre si bien cultivée et qui a ses produits à elle, peut absorber tout ce qu'elle tire des ports de France, de Belgique, de Portugal et d'Espagne. Il n'y a pas si mince denrée qu'elle ne recueille avidement, si petite localité sur les côtes du continent où ses navires ne pénètrent, pour enlever quelque production particulière, insignifiante pour nous et qui chez elle a son prix. Par malheur elle se charge de tous les transports, en sorte que notre marine ne gagne rien à ce commerce important.

Aux champs il y a bien des absents : la fine fleur des travailleurs est sur mer. Combien de familles de cultivateurs se sont réduites au nombre de bras strictement nécessaire

Digitized by Google

à la récolte! On engage des ouvriers au mois pour aider les femmes à soigner les plantations de tabac et bécher les pommes de terre qui réussissent à merveille sur le sol sablonneux des côtes de Bretagne et sont expédiées comme primeurs dans les ports d'Outre-Manche. La veuve Bourdy, restée seule avec ses filles dans la ferme, songeait à Pierre-Marie, qui était alors au péril de la mer et n'égayait plus le foyer de ses chansons naïves, quand il revenait de promener ses moutons sur les rochers de la Rance tapissés d'une herbe courte et fine.

Pendant plusieurs jours, le temps fut assez beau. Le brick le *Pélican*, qui ne se piquait pas d'être un grand marcheur, poussé par une brise favorable, se trouvait au large d'Ouessant. On était à la seconde semaine de mars, et à cette époque les vents sont sujets à changer. La tempête d'équinoxe ne se fit pas attendre, et elle éclata tout d'un coup, mugissant d'une façon terrible sur les rivages de la Bretagne. Ceux qui, hommes ou femmes, l'entendent siffler dans les branches dégarnies des arbres songent à leurs frères, à leurs fils, à leurs époux, qui sont au large. Si les navires ont pu sortir de la Manche, la mer étant libre autour d'eux, ils courent moins de risques, mais s'ils se trouvent encore en dedans des pointes extrêmes de ce vaste golfe où l'Océan pousse ses flots vers un étroit canal, les courants qui vont et viennent en tous sens les empêchent d'avancer : ce qu'ils gagnent d'une bordée ils le perdent de l'autre. J'en connais un qui resta tout un mois à l'embouchure de la Manche sans pouvoir s'en tirer, exposé à des brises furieuses qui le mirent constamment en péril. On le croyait perdu, lorsqu'on apprit enfin son arrivée aux Antilles après une navigation de soixante-dix jours. Les navires ont leurs destinées aussi, *habent sua fata!*

Le *Pélican* était sur le point de démancher, quand la tempête de mars, accourue des rivages d'Amérique, vint l'assaillir. Le vent augmentait d'heure en heure et hurlait

Digitized by Google

dans les agrès avec un bruit sourd et continu; les marins disent alors qu'il vente en foudre. L'expression ne manque pas de justesse; il y a un déchaînement de forces destructives contre lesquelles l'homme ne peut rien, dont il lui est impossible de conjurer les effets : sous leur poids, il n'a qu'à courber la tête et tendre le dos comme sous les coups de l'orage. Déjà les voiles avaient été carguées, il ne restait plus dehors que le petit foc destiné à tenir le brick la proue à la vague : ce morceau de toile vola bientôt en lambeaux. Durant toute la nuit, l'équipage se tint au pied du grand mât, seul endroit du pont qui ne fût pas balayé par les lames. Au milieu du fracas de la mer en courroux, les matelots entendaient un craquement dans la membrure, comme si la coque fatiguée menaçait de s'entrouvrir. Au point du jour, le capitaine s'aperçut que le brick faisait beaucoup d'eau et il ordonna de pomper sans relâche.

Tout l'équipage, y compris le capitaine et le mousse, se relayaient à ce travail fatiguant que les bras les plus robustes ne peuvent soutenir plus d'une demi-heure sans se reposer. Le roulis, le tangage, les soubresauts qu'imprimait au navire la mer démontée, interrompaient par saccades cette ingrate besogne. Les hommes s'accrochaient aux cordages pour ne pas être jetés par dessus le bord.

— Mousse, dit enfin le capitaine, — tu ne peux plus rester sur le pont, descends dans le logement.

Pierre-Marie obéit sans mot dire. Le mauvais temps durait depuis vingt-quatre heures. Vers le soir, la brise mollit un peu ; les nuages qui couraient à toute vitesse se déchirèrent par endroits, laissant voir un petit coin du ciel bleu ; mais l'eau montait toujours dans le ventre du *Pélican* et les matelots, incapables d'affranchir les pompes, se regardaient avec inquiétude.

— Ça va mal, mes enfants, dit le capitaine en secouant la tête ; si nous avions la chance d'être aperçus par quelque navire ! C'est notre dernière ressource !.. Hissez le pavillon

Digitized by Google

en détresse, orientez la misaine au bas ris, et tâchons de gagner l'île d'Ouessant.

Alourdi par l'eau qui remplissait la cale, le *Pélican* semblait incapable de voguer sur cette mer battue en tous sens. De grosses vagues venaient incessamment l'assaillir et le couvraient d'un bout à l'autre; il roulait presque inerte sur le dos des lames pour retomber dans le large sillon d'écume qu'elles creusaient en se retirant. Le pavillon en berne s'agitait dans les airs comme une main tendue pour implorer du secours. La nuit arrivait avec une pluie abondante, nuit sans étoiles, éclairée seulement par les phosphorescences qui étincelaient au sommet des vagues. Le capitaine savait que son navire était vieux, il lui restait peu d'espoir de le voir plus longtemps se tenir à flot, et les matelots terrifiés renoncèrent à pomper.

Dans ces moments de suprême angoisse, au milieu du sifflement de la tempête et des assauts de la mer mugissante, l'intelligence ne perd rien de sa lucidité chez ceux qui ont l'habitude de naviguer. Comme on se rappelle alors les moindres incidents d'une vie qui peut finir en quelques heures! Comme on se reproche ces fautes

« qui font monter au front de subites rougeurs [1] ! »

Comme on se repend, comme on voit clair au fond de sa conscience! Chacun songe à son passé marqué de taches qu'il voudrait effacer et trop vide de bonnes actions qu'il souhaiterait avoir accomplies. Et la mort arrive pas à pas, et les goëlands se jouent avec une incomparable aisance sur l'abîme. Ils se relèvent et s'abaissent avec des cris joyeux au rythme lugubre des vagues qui vont engloutir le navire et ceux qui le montent... A l'homme la terre, et l'air à l'oiseau!

Deux heures avant le lever du soleil, le capitaine des-

[1] Victor Hugo.

Digitized by Google

cendit dans le logement des matelots pour voir ce que devenait le mousse ; il s'attendait à le trouver en larmes et en proie de désespoir. Non, le petit Bourdy avait allumé les bougies placées dans les tout petits chandeliers de fer-blanc ; à genoux devant les images de piété collées sur le couvercle de son coffre grand ouvert, il récitait le chapelet qu'il roulait d'une main, tandis que de l'autre il maintenait d'aplomb les lumières que les secousses du navire menaçaient de renverser.

— Prie de tout ton cœur, mon petit, lui dit le capitaine, prie pour nous tous et pour toi... Nous sommes perdus si Dieu ne nous vient en aide !

Parlant ainsi, il se glissa à grand'peine dans sa cabine déjà à demi envahie par les eaux de la mer, pour inscrire sur son livre de bord les tristes incidents de la veille. Le jour parut enfin, un jour blafard, accompagné d'une bise glaciale, peu faite pour réconforter l'équipage trempé de pluie, épuisé de fatigue et de faim : à peine les matelots avaient-ils pu manger quelques galettes de biscuits tirées de la cambuse. La mer présentait un aspect moins effrayant. Avec quelle ardeur inquiète les matelots plongèrent leurs regards sur la vaste étendue qui n'était plus bornée comme la veille à deux ou trois vagues énormes formant autour d'eux un cercle étroit ! Mais rien, pas une voile !..

Tout à coup, — oui, tout à coup, l'équipage entier l'a affirmé, — un gros navire apparut à petite distance. D'où sortait-il ? Ils ne cherchèrent point à le demander, ces hommes voués à une mort certaine. Au moment où ils s'épuisaient en vains efforts pour mettre à la mer leur chaloupe, — le canot avait été brisé sur les porte-manteaux par l'assaut des vagues, — ils virent distinctement, à une encablûre du brick une embarcation que le navire inconnu envoyait à leur secours. Oubliant leurs angoisses poignantes, ils soulevèrent leurs chapeaux pour faire un signe de croix

Digitized by Google

et poussèrent un grand cri. Le temps pressait, le brick s'emplissait de plus en plus. Et le mousse qu'ils allaient oublié !...

Bien vite, le second ouvrit le capot du logement des matelots. A la vue de Pierre-Marie qui priait toujours les mains jointes, il fut saisi de stupeur; à peine eut-il la force de lui dire d'une voix émue :

— Nous sommes sauvés, petit Bourdy, une voile! un grand navire qui nous envoie sa chaloupe !...

L'enfant souffla ses petites bougies, ramassa son chapelet dans sa poche et remonta sur le pont, toujours calme et maître de lui.

— Et le capitaine, où est-il? demandèrent les marins inquiets de ne pas le voir au milieu d'eux?

— Il est allé chercher ses papiers, répondit le maître d'équipage.

On fit d'abord descendre le mousse dans le canot sauveteur, puis les matelots, les officiers. Tous appelaient à grands cris le capitaine, qui parut enfin tenant à la main ses livres de bord, hésitant encore à abandonner le navire qui lui avait été confié. Enfin, il fit un pas en avant pour s'embarquer à son tour; mais le *Pélican* s'inclina subitement sur le côté et s'engouffra dans la mer avec un bruit étrange qui ressemblait à un gémissement. En s'abîmant sous les flots, il produisit un remou qui se creusa comme un entonnoir et causa un soulèvement des flots; le canot du navire étranger dut ramer en arrière pour échapper au danger d'être entraîné dans ce gouffre tourbillonnant; ceux qui le montaient entrevirent le bras du capitaine qui se dressait vers eux en signe d'adieu... Il avait péri, en voulant rester à bord le dernier sur son navire comme c'était son devoir !

Arrivés en Angleterre où les conduisit le gros *ship* auquel ils devaient la vie, les marins du brick *le Pélican* ne tardèrent pas à être rapatriés. Tous prétendirent que le

Digitized by Google

navire anglais était venu jusqu'auprès d'eux sans qu'ils aient pu s'expliquer sa subite apparition; tous affirmèrent qu'ils devaient leur salut aux prières du mousse Pierre-Marie. L'enfant ne se montra pas pour cela plus glorieux, et il eut mille fois raison. Qui connaît les secrets de Dieu, qui oserait se vanter d'avoir obtenu de lui une grâce spéciale? L'humilité sied aux justes et surtout à l'enfance qui n'a pas eu le temps d'acquérir beaucoup de mérites. Si le mousse, plus près de l'âge d'innocence, avait articulé les prières et porté la parole pour tous ses compagnons, la foi vive et la contrition de ceux-ci avait pu attirer sur eux les miséricordes de Celui qui sonde les cœurs et les reins.

Th. Pavie.

Digitized by Google

LA VIE PRIVÉE EN ANJOU

AU XVe SIÈCLE

d'après les comptes inédits

DE

GUILLAUME TUAL

RECEVEUR DE JEAN BOURRÉ

(1463-1466.)

PREMIÈRE PARTIE

LA VIE A LA VILLE

CHAPITRE DEUXIÈME.

I. Entretien des jardins et taille des voliers. — II. Nourriture de Madame de la Brosse, de sa famille et de ses gens. — III. Toilette et habillement. — IV. Dépenses de ménage, dépenses pieuses, dons et aumônes. — V. Frais de justice et procès.

I.

Jean Bourré ne possédait dans la rue aux Juifs à Château-Gontier, à proprement parler, que quelques grands vergers avec un potager et des vignes. Les plantations qu'il y avait probablement faites devaient être surtout composées d'arbres utiles tels que des poiriers, des pommiers, des pruniers ou des cerisiers. On avait semé aussi, sans doute, des fèves, des pois, du fenouil, du cerfeuil, du persil, de la laitue, des oignons et autres végétaux potagers cités dans le *Menagier de Paris*. Guillaume Tual ne parle ni des fleurs qui auraient orné les parterres, ni des allées qui

Digitized by Google

auraient permis au visiteur de s'y promener. Vers le même temps, René d'Anjou avait dessiné au château d'Angers des jardins dont l'entretien était l'objet de ses continuelles recommandations [1]. Ce prince joignait à des goûts chevaleresques celui de la vie rurale et de la culture des fleurs. On lui doit, selon Bourdigné, l'importation d'un certain nombre de plantes nouvelles [2]. Ces jardins ressemblaient quelque peu aux jardins anglais modernes; on y voyait de petits préaux de gazon, des allées soigneusement ratissées et des *roues*, c'est-à-dire des corbeilles ou plates-bandes rondes, bordées de clisses de bois. Ils étaient décorés de treilles « en charpenterie bien ouvrée, belles « et bien faites [3]. » La façon en était confiée à un jardinier spécial payé quarante livres par an.

C'est autour de ses châteaux que Jean Bourré avait créé des jardins d'agrément, parce que ces diverses résidences étaient ses lieux de retraite et de repos favoris. Il séjournait volontiers à la campagne quand ses occupations multiples lui laissaient quelques semaines de loisir. Mais ses visites à Château-Gontier étaient rares et il ne demeurait dans cette ville que fort peu de temps. Aussi avait-il eu soin de bannir de ses « jardrins de la rue aux Juifs » tout ce qui eût semblé être une plantation de luxe. Il se contentait d'y cueillir du raisin, d'y cultiver des fruits et d'y récolter des légumes. Il n'avait pas de jardinier attitré. Le receveur chargeait des journaliers de bêcher la terre, de « desraincer « et nestoier lesditcts jardrins, » de faire les « reses, » de semer et de « cercler les febves et poys, » et d'étendre le fumier. Les voliers étaient l'objet de soins assidus et la taille en était toujours régulièrement entretenue par des ouvriers spéciaux. La « recepte de esgraz » de ces vignes figurait parmi les revenus les plus productifs de Jean

[1] Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. II, pp. 8 à 10.
[2] Bourdigné, II, 229 et suiv.
[3] Arch. nat., P 1334 [3], f° 105, v°. — *Comptes et mém.*, 17, 52, 55.

Digitized by Google

Bourré. Aussi Guillaume Tual avait-il recommandé aux manœuvres qu'il employait de ne rien négliger, de bien « relier et rebattre les vins, » de « meictre des douves et « des pièces aux pipes » avariées, de remplacer les « freteaux « des bariz, » de « tailler, receper de boys neuf et relever « les voliers. » Il était dû « à l'Administrateur de Sainct-« Jullien de Chasteaugontier, par chascun an, II s. de legs, » et « au Collège et Chapitre de Sainct-Just, pour les maisons « et jardrins de la rue aux Juifs, X s. »

Notre receveur raconte dans un passage du manuscrit que « durant le temps de ces présens comptes, la peste de « mortalité pour lors avoit cours à Chasteaugontier et pour « icelle cause ledict recepveur ne ousoit estre à Vaulx. » Or les historiens angevins ne mentionnent pas cette contagion qui aurait exercé ses funestes ravages dans le Haut-Anjou de 1463 à 1466. En 1348, la ville avait été déjà décimée par la terrible épidémie qui dépeupla toute la contrée [1]. Quand le receveur était absent, c'est Madame de la Brosse qui surveillait les travaux :

« A deux hommes qui vacquèrent par ung jour à cercler et nestoier les jardrins de la rue aux Juifs, par le commandement de Madamme de la Broce, à chascun, pour poye et despens, II s. I d. valant . . . . . IIII s. II d.

« A deux hommes qui ont vacqué par ung jour à semer des febves et tailler les voliers [2] ès jardrins de la rue aux Juifs, en l'an LXV, à chascun, pour paie et despens, II s. I d. valant . . . . . IIII s. II d.

« A Jamet Conault qui vacqua par ung jour à semer des febves ès jardrins de la rue aux Juifs, en l'an LXV, pour paie et despens. . . . . II s. VI d.

[1] V. *Chroniques d'Anjou*, t. II, pp. 57-60, et *Revue de l'Anjou*, 1854. t, I, p. 82.
[2] *Voliers* : Vignes en cordon.

Digitized by Google

« A Jehan Foucquet qui vacqua par deux jours, audict an LXV, à becher les jardrins de la rue aux Juifs, chascun jour, pour paie et despens, II s. . . . . IIII s.

« A troys hommes qui ont vacqué par ung jour à semer les febves ès jardrins de la rue aux Juifs, à chascun, pour poye et despens, II s. valant. . . . . VI s.

« Pour troys fammes qui vacquèrent par ung jour à cercler les febves et poys desdicts jardrins, à chascune X d. pour ce et despens valant . . . . . II s. VI d.

« A ung homme qui vacqua par deux jours à nestier et faire les reses[1] des jardrins de la rue aux Juifs, par le commandement de Madàmme de la Broce, pour poie et despens. . . . . IIII s. II.

« A cinq hommes qui vacquèrent par ung jour à becher et desraincer et nestoier lesdicts jardrins de la rue aux Juifs d'erbiers qui y estoient, en présence de Madame de la Broce et à son commandement, chascun, pour poie et despens, II s. VI d. valant en somme. . . . . XII s. VI d.

« Pour la despense de Guillaume Chevalier, mestaier du Chesne[2], qui vacqua par ung jour à charroiz les fumiers des estables de monsieur et mener ès jardrins de la rue aux Juifs, par le commandement de Madamme de la Broce, pour paie et pour despens. . . . . XX d.

« A André Bernereau et à deux hommes relieurs qui vacquèrent par ung jour, Xe juillet, l'an LXV, à meictre deux douves à deux pipes et une pièce à une pipe et à relier et rebattre les vins[3] de la rue aux Juifs, et pour avoyr fourny de boys, pour poie et despens. . . . . X s.

[1] *Reses :* Creux, sillons ou tranchées ouvertes dans la terre par la charrue. — Fossé. canal.

[2] Chêne (le), f. cne de Coudray *(Dict. top. de la Mayenne)*, p. 78.

[3] *Relier et rebattre les vins :* Remplacer les liens d'osier qui entouraient les cerceaux quand ils étaient brisés et consolider les barriques pleines ayant subi un parcours ou une avarie et n'étant pas encore rendues à destination. Le *relieur* était donc un ouvrier moins habile que le *rebatteur* qui devait pouvoir procéder à toute espèce de raccommodages.

Digitized by Google

« Audict Bernereau qui vaqua par demy jour, xe d'octobre, l'an dessus dict, à meictre à une pipe une pièce et ung paingt[1] et à relier deux pipes[2], desquelles les soumiers[3] estoient rompuz, et en ce comprins la despense dudict Bernereau et de Michel Magerie, varlet de Madamme de la Broce, qui vacqua par demy jour à aider audict Bernereau et à ledict recepveur à lever les pipes et les remeictre sur les chantiers, en despence xv d. et pour le salaire dudict Bernereau xx d. valant. . . . . II s. XI d.

« Pour la despense des mestaiers de la Roche et de la Renardière de Miré qui apportèrent du cercle à Chasteaugontier pour relier les vins. . . . . XV d.

« A Jehan Herbelle, pour l'achat de deux quars[4] à meictre l'esgraz des voliers de la rue aux Juifs. . . . . X s.

« Audict Herbelle, pour avoir mis des freteaux[5] au baril à esgraz de Madamme de la Broce . . . . . VI d.

« A troys hommes qui vacquèrent par ung jour à cuillir, pillez, portez aux pressouez et rapporter à la maison l'esgraz de la rue aux Juifs, à chascun, pour poye et despens II s. VI d. valant. . . . . VII s. VI d.

« A André Bernereau qui vacqua par ung jour a relier les vins de la rue aux Juifs. . . . . II s.

« A Jehan Herbelle, pour l'achat de deux bariz, contenant chascun un quart de pipe ou environ, pour meictre l'esgraz des voliers de la rue aux Juifs. . . . . X s.

« Pour avoir faict tailler et receper de boys neuf et

[1] *Paingt :* Tête de douelle ou de douve.
[2] *Pipe :* Grande futaille d'un muid et demi, soit 432 pintes. La pinte valait 0 lit. 931.
[3] *Soumiers :* Cercles doubles placés à chaque bout du tonneau, après le talut ou premier cercle.
[4] *Quart :* Moitié d'un poinçon ou quart d'un muid. — Petit vase de fer blanc pour mesurer les rations de vin.
[5] *Freteaux :* Cercles ou cerceaux des tonneaux.

Digitized by Google

relever les voliers des jardrins de la rue aux Juifs, par le commandement de Madamme de la Broce, en ce comprins deux charrestées et demye de boys, achaptées, chascune charrestée, VIII s. IV d. et cinq hommes qui vacquèrent par ung jour à faire lesdictes chouses, à chascun, pour paie et despence, II s. I d. vallant les mises dessus escriptes, accomplies l'an mil CCCC^e LXIII . . . . . XXI s. III d.

« Audict Bernereau et à deux hommes qui vacquèrent par aultre jour à relier lesdicts vins et à meictre deux douves [1] en deux pipes et une pièce à une autre pipe, à chascun, pour poie et despens, II s. VI d. valant. . . . . VII s. VI d.

« A troys hommes qui vacquèrent par ung jour à cuillir, piller [2], porter aux presssouez et raportez à la maison l'esgraz des voliers de la rue aux Juifs, à chascun, pour poie et despens. . . . . VII s. VI d.

« Pour la journée de deux hommes qui vacquèrent par ung jour à tailler les voliers de la rue aux Juifs, pour poie et despens. . . . . IIII s. II d.

« Recepte de esgraz des ans mil CCCC^e LXII, LXIII, et LXIIII, des voliers de la rue aux Juifs, six quars de pipe.

« Deux quars de pipe mis en la maison de Madamme de la Broce. »

Les indications relatives aux noms d'un certain nombre d'habitants, de lieux, de chemins et de maisons d'Azé et

[1] *Douves* : Nom des planches qui forment le corps du tonneau.

[2] A la miniature du 68e feuillet, verso du manuscrit du Rusticon, qui représente un pressoir à vis, on voit un homme à moitié plongé dans une cuve où il foule le raisin. — V. dans le *Traicté de la manière de enter, planter et nourrir arbres*, composé par maistre Gorgole et autres notables jardiniers, le chapitre intitulé : *Aucunes choses des vignes*, et celui après : *Des Vignes*. Ce petit traité est ordinairement imprimé à la suite des éditions gothiques de Pierre de Crescentes, l'auteur du *Bon Mesnaiger*.

Digitized by Google

de Château-Gontier, au xve siècle, méritent d'être reproduites, car elles fournissent des détails inédits qui intéressent l'histoire locale.

« Les hers [1] feu messire James Bagory, presbtre, pour ung petit mazeril [2], sis au bourc d'Azé, xv d. par an, au terme de.... que ledict recepveur requiert luy estre rabatu par ce que ledict mazeril est ruyneux et ny a qui l'exploicte, qui est pour ledict temps . . . . . III s. IX d.

« .... Une maison joignant au chemin par lequel on va de la rivière de Maienne à la Tour Marion [3], abutant d'ung bout au grant chemin tendant de ladicte rivière à Genesteil [4] et d'aultre bout au chemin comme l'on va de Chasteaugontier à Gennes par devers la Tour Marion.

« .... La ruete [5] de la court des Aillières au moulin dudict lieu.

« .... Le chemin comme l'on va dudict lieu des Aillières à la Busterie.

« .... La petite ruete comme l'on va aux terres du Petit Sauvelou.

[1] *Hers :* Héritiers.

[2] *Mazeril :* Tènement et héritage mainmortable des personnes de servile condition.

[3] La Tour Marion était située à l'extrémité d'une ruelle en forme d'équerre qui conserve encore aujourd'hui le nom de rue de la Tour Marion, non loin de la porte dite porte du Pâtis d'Ingrandes. (*Notice historique sur Château-Gontier*, Annuaire de l'arrondissement de Château-Gontier, pour 1878, p. 289.)

[4] Geneteil, faubourg de Château-Gontier sis dans la c^ne d'Azé, autrefois nommé bourg. — *Burgenses in castro et in Genestelio sitos*, XIIe (abb. de la Roë, H 151, f° 48.) — *Monachorum de Genestelio*, 1190. (abb. de Saint-Nicolas.) — *In burgo quod dicitur Genestel*, 1190 (ibid.) — Fief du marq. de Château-Gontier. — Le prieuré de Notre-Dame de Geneteil, de l'ordre de Saint Benoît, dépendant de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, fut réuni au collège de Château-Gontier au XVIIIe siècle (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 145). — *Archives de la Mayenne*, Série H. n°s 1 à 6. — V. aussi sur ce prieuré les *Notes archéologiques sur divers monuments de Château-Gontier*, publiées par R. Charles dans la *Revue du Maine*, t. III, 1878. p. 97.

[5] *Ruete* : Ruelle, rue étroite.

Digitized by Google

« .... Le pré de Lolmeraye joignant au ruisseau de Lymon [1].

« .... Le carrefourt du grant chemin des Aillières et de Fromentières.

« .... Le chemin comme l'on va dudict lieu des Aillières à Longuefuye.

« .... Le chemin comme l'on va de Chasteaugontier au boys de Mathefelon [2].

« .... Les vallées, boys et pré joignant au ruisseau d'Escluion [3].

« .... Le grant chemin de Chasteaugontier à Fromentières.

« .... Le chemin comme l'on va de Chasteaugontier à Chastelain.

« .... Les maisons et courtilz sis en la rue d'Azé.

« .... Le chemin tendant de la Miteraye à Azé.

« .... Le grant chemin tendant de Chasteaugontier à Saeblé.

« .... Les hers feu Macé Chardon, pour leur maison et jardrin de Trouvée, qui furent Laurent le Meignen et missire Pierre le Regrattier et par avant Yvonnet le Bonnier, joignant d'ung cousté au jardrin Guillaume Coursier qui fut feu Symon le Voideux, abutant d'ung bout au grant chemin par lequel l'on va de Chasteaugontier à Laval,

[1] Lymon (le), ruisseau qui se verse dans la Mayenne après avoir arrosé une partie du territoire d'Azé.

[2] V. aux Archives de la Mayenne, Série H, n° 11, la transaction entre « le prieur et messire de Mattefelon, seigneur dudict lieu d'Azé, » touchant le droit de certaines juridictions.

[3] Esclevon, f. c^me d'Azé. — Le ruisseau d'Esclivon, 1410 (*Archives de la Mayenne*, Série E, n° 25.)

Digitized by Google

et d'aultre bout à une ruette tendant de la rue de Trouvée [1] au jardrin Jehan du Breil . . . . . VI d.

« Jehan Ferron, pour son estraige de Trouvée où est la Roche qui fut Jehan Yvon . . . . . IIII s. III d.

« .... Un jardrin abutant au chemin comme l'on va de Nostre-Dame de Genesteil au Chesne.

« .... L'aistre [2] et soulaye [3] de Jehan Moreau abutant d'ung bout à la rivière de Maienne et d'aultre bout à la rue d'Azé.

« Guillaume Jodon, pour sa maison de Trouvée abutant à la rue de Trouvée. . . . . II s.

« .... Le jardrin des forbourcs abutant d'ung bout au chemin comme l'on va de Nostre-Dame de Genesteil au Chesne.

« .... Une maison abutant à la rue de Trouvée et une place de maison sise ès forbourcs d'Azé.

« .... Ung petit chemin comme l'on va de Genesteil au puiz Pillart.

« .... Le grand chemin tendant de Chasteaugontier à Gennes par devers la Tour Marion abutant à ung placeistre [4] qui est davant ladicte tour.

« Jehan Courtin, pour l'aistre et appartenance de la Colaserie, sis près la Croix Gernon.

« .... Les jardrins des forbourcs abutant d'ung bout au chemin tendant de Chasteaugontier à la Croix-Blandin.

[1] La rue Trouvée est une des plus anciennes voies du faubourg de Château-Gontier, appelé le faubourg d'Azé, et dont la création est due aux moines qui fondèrent le prieuré de Geneteil au XIIe siècle. — V. sur la rue Trouvée les *Archives de la Mayenne*, Série G, n° 13.

[2] *Aistre* : Atre, logis.

[3] *Soulaye* : Solaige, le sol.

[4] *Placeistre* : Placitre, place, parvis.

Digitized by Google

« ... Les chouses sises près le pressouez du Port-Ringeart [1].

« .... La maison et courtil à Jacquet Serru sis d'avant le four de Genesteil [2].

« .... Le chemin comme l'on va de Gennesteil aux Aillières.

« .... Les chemins de Chasteaugontier à la Conterie.

« .... Une petite ruette tendant de la Velleterie audict lieu de la Motte.

« .... Le prieur du Port-Raingeart, pour sa maison et estrages des forbourcs d'Azé.

« Le curé d'Azé [3], pour son aistre abutant d'ung bout au chemin tendant de la Croix Couverte d'Azé au bourc dudict lieu.

[1] Port-Ringeard (le) ou le Port-de-Salut, m^ln et couvent de Trappistes, c^ne d'Entramnes. — *Le prieur de Port-Rangeart*, 1402 (*Archives de la Mayenne*, Série E, n° 25). — *Le prieuré du Port-Rhingeard* (*Archives de la Mayenne*, Série G, n° 13.) — Le prieuré de Saint-Nicolas et de Notre-Dame du Port-Ringeard dépendait de l'abbaye de la Réale en Poitou (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 263. — *Archives de la Mayenne*, Série H, n° 72.)

[2] Dans un aveu, daté de 1450 et rendu à monseigneur le duc d'Alençon, baron de Château-Gontier, le prieur de Notre-Dame-de-Geneteil cite la maison, four à ban et « fournil dudict prieuré. » (*Archives de la Mayenne*, Série H, n° 5.) — Le four banal du collège donnant sur la rue du Petit-Bon et sur le carrefour de l'Ecu... (*Notice historique sur Château-Gontier*, ibid., p. 288.)

[3] Les principales chapelles desservies en l'église d'Azé furent celles de la Chiffannerie, de Saint-René, de Saint-Jacques-de-Taigné. (*Archives de la Mayenne*, Série G, n°s 82, 83, 84.) — V. sur l'église d'Azé les *Notes archéologiques sur divers monuments de Château-Gontier* (*Revue du Maine*, t, III, 1878, pp. 116 et 117.)

Digitized by Google

II.

Bien que les repas fussent copieux et fréquents, on se nourrissait à bon marché, en Anjou, au milieu du xve siècle. L'alimentation était abondante et variée. Elle consistait ordinairement en « pain, beurre, œufs, chapons, « lard, bœuf, mouton, poissons, légumes, laitages, fruits, « épices et pâtisseries. » On buvait du vin du « cru. » En outre, « les pipes de esgraz » sont souvent mentionnées dans les comptes du « recepveur » de Jean Bourré qui les faisait conduire « à Vaulx, à Chastelain, au Plessays- « d'Avant, à Chasteaugontier » et dans les autres résidences, pour « estre mises en les maisons de Madame de « la Broce ou en celles de monsieur. »

Il existait plusieurs espèces de pain [1]. Le pain blanc ou *pain de table* était réservé à madame de la Broce et à ses invités. Le pain de seigle ou *pain de commun* était destiné « aux varlets, aux oupvriers, et aux « maneupvres, » ainsi qu'aux « mectaiers et aux « métiviers. » On estimait beaucoup alors les épices et le safran entrait dans presque tous les ragoûts, sauces, potages, pâtisseries et autres friandises en vogue au moyen âge [2]. Pendant longtemps, le miel avait tenu lieu de sucre. Ce fut seulement vers 1420 qu'on tenta de clarifier le sucre, apporté d'Arabie, et appelé d'abord *miel de roseau*. On ne l'employait guère dans l'origine que pour la médecine.

[1] V. Le Grand d'Aussy. *La Vie privée des Français* — A. Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, t. II, p. 873. — P. Lacroix, *Mœurs, usages et costumes au Moyen âge et à l'époque de la Renaissance*. — Du Cange, *Glossaire de basse latinité*, au mot *Panis*. — A. Challamel, *Mémoires du peuple français*, t. IV.

[2] *Dict. des institutions*, ibid. p. 876.

Digitized by Google

En 1471, un Vénitien perfectionna les procédés de la clarification. Cependant on consommait déjà du sucre en Anjou, au temps de Louis XI, comme nous le verrons plus loin [1].

Jusqu'au milieu du XVIe siècle, « les boulengers et tame-« liers » eurent le monopole de la fabrication des pâtisseries, sauf pour les pâtisseries chaudes qui exigeaient des sauces et qui étaient confectionnées par les sauciers [2]. Le saumon, les anguilles et le brochet ont été connus en France de tout temps. Le *Livre des métiers* d'Étienne Boyleau, prévôt des marchands sous le règne de saint Louis, les mentionne. L'alose était très recherchée. Taillevant, maître-queux ou cuisinier des rois Charles VI et Charles VII, a écrit un livre sur l'art culinaire, où il mentionne entre autres sauces, l'*eau bénite* pour assaisonner le brochet, la sauce à l'alose, la sauce à madame Rappée, etc. Les sauciers mettaient leur honneur à déguiser les mets sous le luxe des assaisonnements. « Il y avoit grand planté de mets « et entremets, dit Froissard en parlant d'un festin du « XIVe siècle, si étrangés et si déguisés, qu'on ne pouvait « les distinguer [3]. » Le hareng était le poisson favori des classes pauvres. Il devint pour le carême un aliment essentiel [4].

Les prescriptions de l'église relatives aux jours de jeûne étaient fidèlement observées. Au XIVe siècle, l'usage du beurre et du lait, pendant le carême, fut rigoureusement interdit. Un concile tenu à Angers, en 1365, s'exprimait ainsi : « Nous défendons à toute personne, quelle qu'elle « soit, le lait et le beurre en carême, même dans le pain et « les légumes, à moins qu'on ait obtenu une permission

[1] *Dict. des institutions*
[2] Ibid. p. 877.
[3] Ibid.
[4] Les marchands criaient dans les rues : *Sor et blanc harenc frès pouldré* (couvert de sel.) On divisait les marchands de poisson en deux classes : les *poissonniers* (débitants de poissons frais), et les *harengers* (débitants de poisson salé ou sor, fumé.)

Digitized by Google

« particulière d'en user [1]. » Il est donc certain que Jean Bourré avait demandé cette autorisation, qui lui avait été octroyée partiellement, puisque, quand les fermiers et les charretiers amenaient à Château-Gontier le blé et les autres marchandises, « ung jour de jusne, » on leur offrait pour leur repas du « beure » avec du poisson et « autres « chouses. »

Laissons maintenant la parole à Guillaume Tual :

« Pour la despence de madame de Vaulx, quand elle vint devers monsieur à Chasteaugontier, tant comme elle fut audict lieu de Chasteaugontier, tant en pain blanc, beure, eufs, safran, espices, chappons, mouton et beuf, en ce comprins cinq solx pour l'achat d'une charrestée de boys et la despence des chevaulx de messieurs de Brez et de la Chapelle [2] et ung homme qui vint avec eulx, qui furent par ung jour en houstelerie chez Jehan Nicolas, en ce comprins pareillement la façon des presses [3] de Madame de la Broce, le tout par le commandement de Madame de la Broce, pour tout ce. . . . . xxx s.

« Pour l'achat de six gasteaux saffrannez, envoiez à madicte dame de la Broce audict lieu de la Chapelle. . ii s. iii d.

« Pour l'achat d'une esdarme de saulmon [4], achaptée par ce dict recepveur, de Thomas Genigue, le xviiie jour d'apvril après Pasques, pour Madame de la Broce et de son commandement . . . . . xv d.

« Pour l'achat d'une alouse, achaptée de Jehan Selart, le vendredi xxve jour d'apvril après Pasques, l'an LXVI, pour Madame de la Broce et de son commandement. . iii s. iv d.

[1] Le fromage était aussi prohibé en carême au xve siècle, comme le prouve le passage suivant du *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII :* « On mangeait de la chair en carême, du « *fromage,* du lait et des œufs comme en temps ordinaire. »

[2] Chapelle (la), c^on de Cossé-le-Vivien. — Le prieuré dépendait de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. (*Dict top. de la Mayenne*, p. 70.

[3] *Presses* : Pêche à peau duveteuse et à chair adhérente au noyau; aujourd'hui les Pavie.

[4] *Esdarme de saulmon* : Tranche de saumon.

Digitized by Google

« A Jehan Bourdays, pour estre allé de Chasteaugontier audict lieu de la Macheferrière [1] porter des cerises et des poires que envoiet madame de Vaulx à madame de Marboué. . . . . xx d.

« Le xve jour dudict mois, pour ung becquet [2], achapté par madicte dame de la Broce, en la présence de Perrine sa chamberière . . . . . xv d.

« Pour la despence de messieurs les grénetiers de Flée [3] et de Chasteaugontier, Jehan de la Porte et Guillaume Sextiers, les jours qu'ilz vacquèrent à faire une visée sur les papiers, comptes et cencifs des terres dessus dictes et à les vérifier aux vieulx papiers et quaternes desdictes terres, tant en pain, vin, char, poisson, saffran, sulcre, pouldrez que paticerie [4], en ce comprins une allouse qui fut despencée le jour que monsieur de Launay s'en alla de Chasteaugontier à Launay . . . . . xxii s. vi d.

« Pour l'achat de pain et de char, despensés le jour de la monstrée faicte entre monsieur et le seigneur du Plessays-Bourreau [5] par le seigneur du Gennesteil, messieurs de Launay, le grénetier de Chasteaugontier, autres gentilz hommes et gens de conseil, par le commandement de monsieur le grénetier. . . . . vi s.

[1] *Macheferrière* (la Haute et Basse), f. c[ne] d'Astillé. — Fief vassal de la châtellenie de Courbeville (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 197.)

[2] *Becquet :* Brochet.

[3] Flée, f. c[ne] de l'Hôtellerie-de-Flée. — Le nom de cette ferme qui se joint à celui des communes de Saint-Sauveur et de l'Hôtellerie-de-Flée désignait une partie considérable du Craonnais recouverte presque tout entière par une vaste forêt. (*Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 15.

[4] Doit-on comprendre *sucre poudré* ou *sucre et poudre ?*

[5] La seigneurie du Plessis-Bourreau de Bierné avait emprunté son nom au fondateur du château, Simon Bourreau, membre d'une ancienne famille angevine, qui épousa, au xiie siècle, Jehanne de Mûrs. Pierre Auvray s'intitulait, en 1427, seigneur du Plessis-Bourrel, de Genetay, de Brossin, de la Motte-de-Pendu (*Archives de la Mayenne*, Série E, n° 36, — *Archives de Maine-et-Loire et de la Mayenne*, dossiers des familles des Rotours, de Montesson et de Chivré. — *Dict. top. de la Mayenne*, p. 257.)

Digitized by Google

« Envoia Madame de la Broce quériz ung veau à Vaulx, durant le temps qu'elle estoit à Chasteaugontier.

« Pour le digner du receveur de Marboué [1] et de cedict recepveur, ung jour que ledict recepveur de Marboué avoit promis apporter à cedict recepveur les papiers censifs de la terre de Couldray, ce qu'il ne fist, ne soit cedict recepveur pour quelle cause. . . . . II s. VI d.

« Pour la despence de huit hommes, avecques leurs charrestes, et de Jehan Guénault, à ung jour de jusne, ledict an LXIII, quant ilz amenèrent les blez de la Renardière, tant en pain, vin, beure que poisson . . . . . V s.

« Pour la despence du meictaier de la Renardière qui vacqua, par ung jour qu'il estoit jusne, à mener une charrestée des blez de Sainct-Laurens, et pour la despence d'ung homme qui aida à meictre ledict bled au grenier . . . . . II s. VI d.

« A quatre charrestiers, pour leur salaire d'avoir amené quatre charrestées des blez des dixmes de Sardre, où ilz estoient neuf hommes, à chascun V s. valant en somme XX s. Pour leur despence et pour la despense du mectaier de la Roche qui amena à Chasteaugontier une charrestée desdicts blez de Sarde, sans ce qu'il eust aucun salaire, et estoit ung jour de jusne, tant en pain, vin, beure, poisson et autres chouses.. . . . . X s.

« Pour le desjeuner de cinq hommes charrestiers qui amenèrent le vin du Plessays-d'Avent à Chasteaugontier. . . . . XV d.

[1] Marboué, f. c^ne de Louvigné. — *Fulco de Marboio*, XIe siècle. (Bibl. Nat., f. lat. 5441). — La seigneurie de Marboué, vassale des châtellenies de Laval, de Bazougers et de Longuefuye et de la baronnie d'Entramnes, s'étendait sur Bouchamp, Louvigné, Parné, Bazougers, Soulgé et Forcé. Dans sa mouvance se trouvaient les fiefs de Changé, de la Chesnaie, de la Grifferaie, de Lucé, de la Michelottière, de Pareneau, du Plessis-de-Sacé et de Sumerderie. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 204.)]

Digitized by Google

« Pour le digner du fils de la Renardière qui apporta iceluy iour les cuirs tenus dudict lieu de la Renardière . . . . . IIII d.

« Pour la despence des mestaiers de la Renardière et de la Mote qui amenèrent de Vaulx à Chasteaugontier le seigle, froment et avaine, deuz, chascun an, de rente, audict lieu de Vaulx, sans ce qu'ilz en ussent aucun salaire, et estoit ung jour de jusne. . . . . III s. IIII d. »

Pour compléter ce chapitre relatif à l'alimentation de Jean Bourré et de sa famille, nous ajouterons que souvent des présents lui étaient offerts. C'est ainsi que le garde-manger ne chômait jamais de provisions. Les comptes d'Estienne Charpentier, Jean Guilloteau et Geoffroy Gaulteron, receveurs de la cloison [1], contiennent la mention suivante : « Présent de perdrix, bécasses et faisant à M. du « Plessis-Bourré [2]. » Le compte de Jean Fallet, prévôt et échevin d'Angers, mentionne l'argent dépensé : « Pour « achat de poysson prins à la Poyssonnerie... donné et « envoyé à madame du Plessis-Bourré, à ce que mondit « sieur du Plessis son mary ait toujours en recommanda- « tion les affaires de ladite ville [3]. »

[1] La cloison, qui était un droit d'octroi, avait été établie en 1373 par Pierre d'Avoir, sénéchal de Louis I, pour aider à l'entretien et à la réparation des remparts de la cité d'Angers, menacée par les Anglais. Les bourgeois avaient eux-mêmes concouru à l'organiser et à tarifer les marchandises qui entraient dans leurs murs. (Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. I, p. 472). — M. Marchegay a publié, d'après les registres de la cloison d'Angers, le tarif de cet impôt et plusieurs textes qui s'y rapportent. (*Notices*, p. 421 et suivantes.)

[2] C. Port, *Inventaire analytique des archives de la mairie d'Angers*, CC 5, f° 52.

[3] Ibid. CC 6, f° 2. — René d'Anjou avait fait recouvrir d'ardoises la poissonnerie qui était une des annexes des halles d'Angers. Les poissonniers et pêcheurs de Reculée, manoir favori du prince, figuraient, avec leur *torche*, dans la procession de la fête du Sacre. Le Roi de Sicile aimait à se mêler aux pêcheurs et il avait institué pour eux une fête spéciale ; de là le nom de *Roi des gardons*, qui lui fut donné dans le pays. (*Comptes et mémoires*, n°s 187, 200. — Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. II, pp. 137 et 41.

Digitized by Google

Loys Faure, « espicier, citoyen de la ville de Lion, » reçut la somme de « sept livres cinq sols tournois, à lui deue « pour une dozene torches de cire à baston de quatre « gros[1] et demy la piesse, quatre livres dragées muscade, « et huit livres dragée commune, achaptées et prinses « de luy, et données de par ladicte ville à maistre Jehan « Bourré, seigneur du Plessis, et trésorier de France[2]. » Quelquefois le roi Louis XI chargeait son favori de ses achats de vin[3], car il le savait connaisseur et expert en ces sortes d'affaires. Il lui demandait de veiller sur la nourriture du Dauphin, d'apprécier et de soigner la qualité de la chère, ainsi que de commander l'argenterie[4]. Il lui envoyait des paons blancs et lui recommandait de donner un *paonnier* à ses paons gris[5]. Il lui empruntait « son « grison et son robin[6]. »

III.

Depuis le commencement du siècle, les costumes des hommes et la toilette des femmes avaient subi de nombreuses varations. On avait remplacé le *chaperon* de drap et d'étoffe, bordé de fourrures, avec une longue queue qui retombait par derrière, par le *chapeau* de feutre et le bonnet de bièvre (castor). Souvent les portraits de Louis XI le représentent la tête couverte d'un feutre avec une

[1] Le gros était la 128e partie de la livre ou 8e partie de l'once.
[2] *Arch. mun. de Lyon*, CC 455, n° 11.
[3] *Lettre missive de Louis XI à Bourré, du 10 octobre 1472*, Bibl. nat., f. fr. 6602, f° 21.
[4] Voir pour tous ces détails la brochure de M. Marchegay : *Bourré, gouverneur du Dauphin.*
[5] *Lettre missive de Louis XI à Bourré, du 10 février 1480*, Bibl. nat., f. fr. 6602, f° 12.
[6] *Lettre missive de Louis XI à Bourré, du 3 mars 1477*, Bibl. nat., f. Gaign. 303, f° 76. — Louis XI priait aussi Bourré de choisir des étoffes et d'indiquer même la façon de les envelopper « en manière « qu'il n'y eust rien mouillé, ne gasté. »

Digitized by Google

médaille de plomb à l'image de Notre-Dame. La coiffure féminine s'était simplifiée. On voyait peu à peu disparaître ces bonnets gigantesques, ornés de dentelles, d'étoffes précieuses, de longues écharpes flottantes, ou évasés des deux côtés et prenant parfois la forme d'un cœur, qu'on appelait *hennins*, et dont l'importation en France est attribuée à Isabeau de Bavière, femme de Charles VI. Les prédicateurs avaient souvent protesté du haut de la chaire contre ces modes extravagantes. « Les dames et damoiselles, dit « Juvénal des Ursins, menaient grands et excessifs états et « cornes merveilleuses, hautes et larges, et avaient de « chacun côté deux grandes oreilles si larges que quand « elles voulaient passer l'huis d'une chambre, il fallait « qu'elles se tournassent de côté et se baissassent. » Ces bonnets avaient nom *escophions*. Sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, les femmes parurent renoncer à ces excentricités coûteuses et incommodes. Elles substituèrent aux hennins et aux escophions des cornettes beaucoup plus simples. Les souliers à *bec de corbin* ou à la *poulaine* furent abandonnés également. Les robes, qui laissaient à découvert une partie de la poitrine, changèrent de forme et devinrent plus décentes [1]. Cependant ces sages modifications ne s'accomplirent pas sans difficulté, et, à plusieurs reprises, des tentatives furent faites pour renouveler le luxe scandaleux des époques précédentes. Le mauvais exemple venait de la Cour [2].

[1] E. de la Bédollière, *Histoire de la Mode en France.* — P. Lacroix, *Mœurs usages et costumes, etc.* — A. Chéruel, *Dict. hist. des institutions, mœurs et coutumes de la France,* passim. — A. Challamel, *Mémoires du peuple français*, ibid. — Magasin pittoresque, *Histoire du costume en France.* — Juvénal des Ursins, *Journal d'un bourgeois de Paris.* — Ducange, passim. — *Vallet de Viriville*, Isabeau de Bavière.

[2] Agnès Sorel « portait queues un tiers plus longues que nulle « princesse du royaume; plus hauts atours, plus nombreuses robes « et plus coûteuses, se découvrait les épaules et le sein par devant « jusqu'au milieu de la poitrine. » Un peintre du temps l'a représentée en robe de velours noir, le sein totalement découvert. (*Musée*

Digitized by Google

« En cette année (1467), raconte Monstrelet, délaissèrent « les dames et damoiselles les queues à porter leurs robes « et en ce lieu mirent bordure de guis (guèbre, canard « sauvage), de martre, de velours et d'autres choses si « larges comme d'un velours haut d'un quart (d'aune) ou « plus, et se mirent sur leurs têtes bourrelets à manière de « bonnet rond qui s'amenuisaient (s'amincissaient) par « dessus de la hauteur de demie aulne ou de trois quartiers, « tel y avoit. Et aulcunes les portoient moindres et desliez « couvre chiefs (voiles de gazc ou de dentelle) par dessus, « pendant par derrière jusques à terre. Et aultres se prin- « drent aussi à porter leurs ceintures de soye plus larges « beaucoup qu'elles n'avoient accoutumé, et les fermures « (fermoirs, boucles) plus somptueuses assez, et colliers « d'or à leur col, autrement plus cointement (galamment « et de diverses façons).

« En ce temps aussi les hommes se prindrent à vestir plus « court qu'ils n'eussent oncques fait, tellement que l'on « voyoit les formes de leur corps, aussi comme l'on souloit « vestir singes, qui estoient chose très malhonnête et impu- « dique; et si faisoient fendre les manches de leurs robes « et leurs pourpoincts, pour monstrer leurs chemises des- « liées, larges et blanches; portoient aussi leurs cheveux si « longs, qu'ils leur empeschoient le visage, mesmement « leurs yeux, et sur leurs têtes portoient bonnets de drap, « hauts et longs, d'un quartier ou plus. Portoient aussi, « tous indifféremment, chaisnes d'or, moult somptueuses; « chevaliers et escuyers, les varlets même, pourpoincts de « soye et de veloux, et presque tous espécialement, ès cours « de princes, portoient poulaines à leurs souliers, d'un

de Versailles, Galerie des portraits, 2e étage.) C'est « la dame de beauté » qui, la première, porta des diamants dans les cheveux et qui, la première aussi, chercha le moyen de tailler les diamants à facettes. (*Art de vérifier les dates*. t. I, p. 619.) — De son côté le roi René, revêtait d'ordinaire un vêtement neuf à chaque grande fête et poussait le raffinement jusqu'à le faire parfumer d'eau de muscade. (Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. II, p. 129.)

Digitized by Google

« quartier de long, voire plus, portoient aussi à leurs pour-
« poincts gros mahoitres, pour monstrer qu'ils estoient
« larges par les espaules. »

Nous trouvons dans la liste des « deniers baillez à court » les détails suivants sur les dépenses de toilette de madame de la Broce, de sa famille et de ses gens :

« A la famme de Guillaume Pain, par le commandement de monsieur, pour avoir ung chaperon. . . . . XXX s.

« A Macé Haieneusve, cordonnier, par mandement de madammaiselle . . . . . XXXIII s. IIII d.

« Pour l'achat de deux chappeaux, achaptez, par le commandement de madame de Vaulx, pour elle et pour sa damaiselle. . . . . XVI s. VIII d.

« A Perrine, chamberière de madicte damme de la Broce, pour bailler à madicte damme, le jour qu'elle s'en vint des commères de Chastellain[1] . . . . . V s.

« A ladicte Perrine, durant le temps que madicte damme estoit audict lieu de Chastellain aux commères. . II s. I d.

« A Macé Haieneusve, par mandement de Madame de la Broce. . . . . XIII s. IIII d.

« A Gervaise Tessart, aurifébvre, par le commandement de madamaiselle, pour le parpaiement de l'abilaige, assiete et doreure de ses tessuz, oultre deux escuz qu'elle bailla à ce recepveur pour bailler audict Gervaise . . . .IX s. VII d.

« Pour la repeue du cheval de Jehan le Tourneurs, quand il vint de la Chapelle à Chasteaugontier quériz les tessus de madame de Vaulx . . . . . II s.

[1] *S'en vint des commères* : S'en vint d'un gala de baptême auquel madame de la Brosse avait assisté, en qualité de marraine ou de *commère*. Marguerite de Feschal demandait à son frère, dans une lettre datée de Tours, qu'elle lui écrivait pour lui faire part de sa grossesse, de vouloir bien être son *compère*, c'est-à-dire le parrain de son enfant.

Digitized by Google

« Pour l'achat de deux peaux de mouton et de fil noir, par le commandement de madicte dame de Vaulx, à elle envoiés audict lieu de Chastellain. . . . . v s.

« Pour l'achat de quatre aulnes de toiles, achaptées pour faire des chemises au varlet de Vaulx, par le commandement de monsieur le grénetier [1]. . . . . x s. x d.

« Pour l'achat d'une paire de souliers pour le varlet de Vaulx . . . . . IIII s. II d.

« A Jehan Dauffin de Chastellain, en la présence de monsieur de Launay et par le commandement de madamme de Vaulx, pour l'achat de deux aulnes et tiers de gris [2], pour faire une robe à Katherine la Sexterie, famme de chambre de madicte damme . . . . . LXI s. x d.

« A Perrine, chamberière de madicte damme de la Broce, par le commandement de madicte damme, le jour qu'elle alla à la Chapelle, pour avoir des espingues [3]. . . . IIII s. I d. »

[1] C'est le 20 mars 1342 que furent établis les greniers à sel. Ces tribunaux jugeaient en première instance les contraventions aux ordonnances concernant les gabelles. Ils se composaient d'un président, d'un lieutenant, d'un grénetier, d'un contrôleur, d'un avocat, d'un procureur, de greffiers, d'huissiers et de sergents. Les comptes du grénetier de Château-Gontier étaient soumis annuellement à l'examen de la Chambre des comptes d'Angers (*Arch. Nat.*, p. 1334[5], f°s 14-17.)

[2] *Gris :* Sorte de fourrure de couleur grise.

[3] *Espingues :* Epingles, se dit des présents que l'on fait aux femmes ou aux filles. — Don que l'on fait à une femme quand on conclut un marché avec son mari.

Digitized by Google

IV

Toutes les dépenses de ménage étaient soigneusement enregistrées. Voici les plus intéressantes :

« Pour l'achat d'une bresine [1], achaptée pour Madame de la Broce, le IIIe jour d'apvril avant Pasques l'an LXIV . IIS. VI d.

« Pour ung toueil [2], achapté et envoié à Madame de la Broce, quand elle estoit à la Chapelle, le IIIe jour de mars l'an LXIII. . . . . XVIII d.

« Pour l'achat d'une greille [1], achaptée de Georget le Jeune, pour la provision de Vaulx. . . . . V s.

« Pour l'achat de six escabeaux [3], achaptés par cedict recepveur, par le commandement de Madame de la Broce, pour servir en la maison de madicte damme. . XXIII s. IIII d.

« Pour l'achat d'une escabelle, achaptée de Maurice Plantais, menuisier, pour servir à Madame de la Broce . . . . . V s.

« Avoir poié, par le commandement de Madame de la Broce, à Pierres Gastineau, paintre [4], pour des escussons contenant sauvegarde de monsieur le grant escuier [5] et

[1] *Bresine* : Plante d'ornement. — *Bressine* : Moulin à moudre le blé.

[2] *Toueil* : Pressoir, filet de pêche.

[3] *Escabeau*, *Escabelle* : Petit siège de bois carré dont on se servait autrefois pour se mettre à table.

[4] Pierre Gastineau ne figure pas sur la liste des artistes angevins, dressée par M. C. Port, d'après les archives anciennes.

[5] Le titre de *grand écuyer* de France ne se trouve pas avant le XVe siècle, quoiqu'il y ait eu à des époques antérieures des maîtres de l'écurie du roi. Tanneguy du Châtel est le premier qui se qualifia de *grand écuyer de France* dans le contrat de mariage de Philippe de Fouilleuse, seigneur de Flavacourt, auquel il assista le 11 août 1455.

Digitized by Google

signée de sa main, à meictre aux lieux de monsieur et aux lieux de Madamme de la Broce, en ce comprins ung escusson[1] qu'elle envoia à messire Guillaume Rallier[2]. . . . . III s. III d. »

Souvent les rois de France donnaient pour sauvegarde à leurs favoris des lettres qui servaient à protéger leur corps et leurs biens. Ces lettres étaient transcrites sur des écussons qui étaient ensuite placés à l'entrée des domaines ou sur les portes des maisons et châteaux de ceux qui les avaient obtenues. Plus tard Charles VIII, au moment de la guerre de Bretagne, accorda à Jean Bourré des lettres de sauvegarde pour sa terre et ses vassaux d'Entramnes, entre Laval et Châteaugontier[3].

Jean Bourré était aussi dévot que charitable. Le ministre de Louis XI faisait, en 1468, des largesses à la Vraie-Croix de Saint-Laud. Nous verrons à la fin de cette étude qu'il fonda par son testament des messes dans toutes les localités dont il avait été le seigneur. Guillaume Tual nous a conservé l'indication d'un certain nombre de dépenses pieuses :

« A messire Guillaume Girart, prebstre, par le commandement de mondict sieur, pour certain service divin que ledict Girart a dict et cellébré pour le salut et remède de l'amme de mondict sieur, de messieurs ses père et mère et aultres amys trespassés. . . . . Cent solx.

« Pour ung cierge ou pure petiz cierges et bougies, envoiés a mesdames de la Broce et de Vaulx à Chastellain, par le commandement de madicte damme de la Broce, prinses icelles chouses chez René Tuvillot. . . XVII s. VI d.

[1] *Dict. hist. des intitutions*, t. II, p. 1134.
[2] C'est sans doute la famille de ce seigneur qui a donné son nom à la terre du Moulin-Rallier de Coudray. — Le joli château actuel est l'œuvre de M. Gustave de Beaumont, qui a également créé autour un beau parc, artistement dessiné et soigneusement entretenu.
[3] J. Vaesen, *Notice biographique sur Jean Bourré*, loc. cit. p. 454.

Digitized by Google

« Aux bastonniers de Sainct-Nicollas de Chasteaugontier, pour une livre de cyre pour monsieur, par le commandement de Madame de la Broce. . . . . IIII s. II d.

« Auxdicts bastonniers, pour Madame de la Broce, une livre de cyre . . . . . III s.

« Pour le siège de monsieur de ladicte confrarie de Saint-Nycholas, qui se fist en la maison de Guillaume Forestier, par le commandement de Madame de la Broce. . . XVIII d.

« Pour le siège de Madamme de la Broce . . . . . III s.

« Le jour de Sainct-Nichollas, l'an mil CCCC° LXV, pour le cierge de monsieur de la confrarie de Sainct-Nicolas de Chasteaugontier, par le commandement de Madame de la Broce . . . . . IIII d.

« Pour une messe et pour l'achat d'ung petit cierge, que Madame de la Broce fist dire à Nostre-Damme-de-Genesteil pour monsieur . . . . . III s. IIII d.

« Aux bastonniers de la confrarie de Sainct-Nicholas, pour le siège de monsieur et de Madame de la Broce, l'an mille CCC° LXVI . . . . . VI s.

« A messire Estienne Thebault, prebstre, chappellain de la confrarie de Sainct-Sébastien, à Chasteaugontier, par le commandement de Madamme de la Broce, pour monsieur. . . . . II s. VI d.

« Requiert ledict recepveur estre rabattu la somme de dix solx que Regnault Benoist devoit pour une amende où il avoit esté touxé ès plez des Aillières, tenus par Galhot du Moustier, pour le sénéchal, le XXIX° jour de may, l'an LXV, laquelle somme Madame de la Broce a donnée audict Benoist pour Dieu et pour aulmosne.

« Avoir baillé à Jehan Bierné, par le commandement de monsieur, ung bouvart de troys ans, extraict de la Roche,

Digitized by Google

et demi bouvart, extraict dudict lieu des Aillières, que monsieur luy a ordonnez, par chascun an, pour Dieu et pour aulmosne.

« A la famme Georget Bourdays, ung bouesseau de froument, par le commandement de Madamme de la Broce.

« A Jehan Bierné, III sextiers de seigle, que monsieur luy a ordonnez bailler en pure aulmosne.

« Pour l'achat d'ung porc, extraict dudict lieu des Aillières, baillé à Jehan Bierné. . . . . XXVII s. VI d.

« Bailllé à Jehan Bierné une demie pipe de vin.

« A Jehan Gillot de Bierné, par le commandement de monsieur le grénetier . . . . . III sextiers. »

V.

Le receveur était chargé de s'occuper des procès et autres contestations réglées par voie de justice. Or nous savons que, vers la fin de l'année 1462, Charles des Roches, seigneur de Sainte-Maure, fils de Jehan de Sainte-Maure, avait cédé au ministre de Louis XI la seigneurie du Plessis-de-Vent. Toutefois le nouvel acquéreur ne put être mis en possession qu'à la Saint-Jean de l'année 1465, à cause du refus de madame de Sainte-Maure de consentir à l'aliénation du domaine sur lequel son douaire était probablement assigné. Il avait été obligé de faire sommation le 24 décembre 1464 à son vendeur pour le contraindre à exécuter

Digitized by Google

son engagement[1]. On trouve les traces de ces difficultés dans l'extrait suivant des « mises de pledoiries » inscrites dans les comptes de Guillaume Tual.

« Le VIe jour de febvrier l'an mil CCCC^c LXIIII, ledict recepveur estant Angers, en la compaignée de monsieur de Launay, pour le procès du retraict du Plessays-Davent, paia à René Pignet, sergeant du pallais d'Angers, par le commandement de mondict sieur de Launay, pour avoir faict diligence incontinent après ce que monsieur ou procureur pour luy eut congneu au retraict damaiselle Agnès de Saincte-Maure et damme Jehanne de Bazoges[2] en l'assise du palais dudict lieu d'Angers, de faire assavoir la cognoissance à Jehan Desnois leur plege et de la leur faire assavoir, et aussi pour les paines, salaires et despens dudict sergeant et de son cheval, qui fut troy jours et troiz nuiz Angers, pour la relacion de son procès verbal et autres explez, dont du tout il demandoit cinq escuz, qu'il remist pour l'onneur de monsieur à la somme de soixante dix solx, et ne compte point la mise de la congnoissance qui pareillement fut faicte en l'assise d'Angers. . . . . LXX S. »

Christophe Rondeau, « pour son salaire d'estre allé de « Chasteaugontier à Launay porter la grace et le *commic-* « *timus* de monsieur, à monsieur de Launay, qui disoit « avoir affaire desdictes chouses » reçut « XX deniers. » Ce mot de *committimus* indiquait un privilège accordé à un certain nombre d'officiers royaux, de dignitaires, de prélats de maisons religieuses pour faire évoquer tous leurs procès devant des juges spéciaux, tels que les maîtres des requêtes, le grand conseil, etc. Il y avait deux espèces de *committimus:* 1° le *committimus du grand sceau*, qui s'étendait à toute la France; mais pour qu'une affaire fût évoquée d'un

[1] *Archives de Maine-et-Loire*, Série E, n° 1793.
[2] Bazouges, c^on^ de Château-Gontier. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 189.)

Digitized by Google

parlement à un autre, il fallait qu'il s'agît d'au moins mille livres ; 2° le *committimus du petit sceau* qui n'avait lieu que dans le ressort d'un parlement, et évoquait les affaires aux requêtes du palais, c'est-à-dire à une chambre spéciale du parlement appelée chambre des requêtes. Les lettres de *committimus* ne duraient qu'un an ; au bout de ce temps il fallait les renouveler [1].

« Au clerc Jehan de la Porte, par le commandement de monsieur de Launay, pour avoir et recueillir le double de la procuracion de Pierres de Bouillé [2] et la rellacion du sergeant contenant l'adjornement baillé à Guillaume du Héaume [3], à la requeste dudict de Bouillé, pour le retraict de la Salmonière [4]. . . . . III s. IIII d.

« Pour la despence du varlet de Madamme de la Broce qui porta de Chasteaugontier à Angers lesdictes procuracions et rellacions dudict de Bouillé à monsieur. . . X d.

[1] *Dict. des Institutions* t. I, p. 187.

[2] Une branche de la famille de Bouillé possédait alors des biens importants dans la paroisse de Châtelain. Ainsi, en 1395, Jehanne de Bouillé, veuve de messire « Olivier du Gueaiguin, » était dame de la châtellenie de Châtelain. (*Archives de la Mayenne*, Série E, n° 36.)

[3] Heyaulme (le), chât. et f. c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers. Le *Dict. top. de la Mayenne* ne mentionne pas ce lieu qui était cependant le siège d'un fief important dont relevaient Coulongé, Fontenay et la Grange. — En est sieur N. Fléaut 1466, René Honoré 1512. — F. Le Commandeur, écuyer, seigneur de Monrenon, époux de Marie de Marcé 1575. — J. Le Commandeur 1606. — G. de Salles, chevalier, seigneur de Miré. 1671. — H. M. A. de Racappé, marquis de Magnannes, 1740. — H. G. G. de Villoutreys, chevalier, seigneur du Bas-Plessis, 1761. — Jeanne-Henriette de Villoutreys, dame du Bas-Plessis, héritière du précédent, cite dans un aveu, rendu à la fin du XVIIIe siècle, « le fief du Haume, avec maison seigneurialle, « cour, aire, jardins, vergers, garennes à conils, le tout dans un seul « tenant joignant l'étang de Saint-Laurent-des-Mortiers. » Elle parle d'un « espace de terre vague, avec douve, nommé le chateau ruiné. » Il est probable que l'ancienne forteresse portait le nom de la terre du Heyaulme, qui lui était attachée, et que c'est après sa destruction qu'avait été construite la nouvelle maison indiquée dans ce document. (*Archives de la cure d'Argenton. — Titres de Coulongé. — Archives de la famille de Villoutreys.*)

[4] Salmonnière (la), f. c^ne de Bierné (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 299. — Ancien fief et seigneurie. — En est sieur G. de Salles, chevalier, seigneur de Miré, 1651. (*Titres de Coulongé*).

Digitized by Google

« Pour l'achat d'une main de papier, baillée à monsieur de Launay, pour faire les procès et escriptures du Plessays-d'Avant. . . . . XVI d.

« A Jehan Lorin, en la présence de monsieur de Launay, pour occuper pour monsieur en l'assise d'Angers en une cause meue et pendante entre monsieur et Jehan le Brec, tenant ladicte assise en septembre mil CCCCc LXIIII, et estoit lors mondict sieur de Launay au lit malade. . . II s. VI d.

« Pour l'escripture d'ung registre des plez d'Azé, tenus par Jehan de la Porte, duquel Jamet Clavereul ne print rien du merc rendu cy dessus. . . . . X d.

« Au gendre feu Bassin et au gendre Jehan Augier, pour porter à Paris les mémoires et rellacions de Jehan Hamart contre Jehan Renusson qui estoit oppousé contre le commandement que luy avoit faict ledict Hamart, sergeant, de poiez certains arreraiges, deuz à monsieur à cause de sa terre des Aillières. . . . . II s. VI d.

« Pour l'achat d'une main de papier, baillée à monsieur de Launay, pour faire les papiers, procès et remenbrance de la court de Couldray . . . . . II s. VI d.

« Pour despence faicte par cedict recepveur et Michel le Segretain et leurs chevaulx, en ce comprins le salaire dudict le Segretain, en allant, séjournant de Chasteaugontier à l'assise de Briolay [1], où ils vacquèrent par deux jours, au moys de mars de l'an LXV, par le commandement de messieurs les grénetiers de Flée et de Chasteaugontier . . . . . X s.

« A Pierres le Beau, pour ses salaires et despens d'avoir porté de Vaulx à Angers, par le commandement de monsieur le grénetier, une cedule à monsieur de Launay, faisant mencion qu'il occupast pour monsieur aux assises

[1] Briolay, chef-lieu de canton, arr. d'Angers. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 563.)

Digitized by Google

d'Angers tenant en décembre mil CCCC^c LXV, en une cause meue ou espérée mouvoir ès dictes assises entre monsieur et ung nommé Le Brec. . . . . v s.

« Avoir paié pour ung registre des plez de Gastines [1], tenant au bourc de Gastines, par Jehan Lenfant, pour le sénéchal, le XVIIe jour de febvrier, l'an LXV, tant pour la despence de ce recepveur que pour le merc [2] dudict registre, sans rien compter de l'escripture d'icelluy, pourceque Guillaume Chevalier de Miré qui fist le registre n'en volut rien prendre pour l'onneur de monsieur, le dict registre cy dessus rendu. . . . . xx d.

« Pour ung registre de l'assise d'Angers et pour la despence de cedict recepveur et de son cheval, où il vacqua par deux jours et deux nuicz pour vacquer à la dicte assise pour monsieur tenant le XIIIe jour de mars l'an mil CCCC^c IXV, le dict registre cy dessus rendu . . . . . x s.

« A Jehan le Clerc, sergeant de Briolay, par le commandement de monsieur de Launay, lequel l'envoia de Briolay à Chasteaugontier à cedict recepveur qui le conduit à la court de Champ-Fleury [3], en la paroisse d'Arquené [4], intimez en cas d'appel Jehan de Baubigné, tuteur de René d'Arquené, mineur d'an, à la prochaine assise dudict lieu de Briolay, en ce comprins la despence dudict sergeant et de son cheval où il vacqua par deux jours et par deux nuiz auquel mondict sieur de Launay avait ordonné cinq solx, par chascun jour, et aussi pour la journée et despence de Michel et de son cheval, et pour la despence de cedict recepveur et de son cheval, et pour avoir ledict sergeant

[1] Gastines. c^on de Cossé-le-Vivien. — *Decima de Gastineriis*, XIIe s^e (cart. du Ronceray). — *In parochia de Gastinis*, 1229 (abb. de la Roë, H 186, f. 165). — Prieuré de l'abb. de Saint-Florent (*Dict. top. de la Mayenne* p. 142.)

[2] *Merc* : Marque.

[3] Champfleury, chât. et f. c^on d'Arquenay. — Fief vassal de la châtellenie d'Arquenay. (Ibid, p. 68.)

[4] Arquenay, c^on de Meslay. — *G. de Herquené*, XIIe s^e (cart. d'Evron). — La châtellenie fut érigée en 1571. — Prieuré de l'abbaye de Marmoûtiers. (Ibid, p. 5.)

Digitized by Google

adjourné en cas d'appel Jehan Roupelet, sergeant comme il disoit de Briolay, envers monsieur touchant la demande de retraict de Chefe [1] pendante en ladicte assise de Briolay . . . . . XXVI S.

« Jehan de Renusson soulloit paiez, par chascun an, au terme de Toussains, dix sols tournois pour ses vignes de la Mote, qui furent Pierre Davy, que ledict recepveur requiert luy estre rabatuz, pour ce que ledict Renusson les debet, et n'en veult rien paiez, et est en procès à cause desdictes chouses . . . . . XXX S.

« Le curé d'Azé soulloit paiez, par chascun an, au terme de la my karesme, XVIII d. pour la Thesselinière [2], qui fut à la Tierceline, que ledict recepveur requiert luy estre rabatuz, pour ce que ledict curé ne veult paiez, et est en procès en la court dudict lieu des Aillières.

« Gervaise Tessart soulloit paiez cinq sols tournois et les debet [3]. »

André JOUBERT.

[1] Cheffes, c^on de Briolay. — Le fief, *honor de Caphia*, appartenait aux XI-XIIIe s. aux vicomtes du Lude et à partir du XIVe jusqu'à la Révolution aux seigneurs du Plessis-Bourré. La terre avait le titre de châtellenie et relevait à foi lige de Briolay. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 665.)

[2] Le lieu de la Thesselinière n'existe plus.

[3] Cet orfèvre, cité déjà plus haut, est l'auteur d'un curieux reliquaire, contenant un bras de saint Just, qu'il fabriqua en 1467, et qui a été découvert en 1858 dans le presbytère de Saint-Remi de Château-Gontier par M. A. Guays des Touches. Selon d'autres, le reliquaire est daté de 1470. (*Notice sur Château-Gontier*, Annuaire de 1878, p. 271. — Tancrède Abraham, *L'Art ancien dans la Mayenne.*)

Digitized by Google

MORT ET DESCENDANCE

DU

MARQUIS DE JARZÉ

La mort, cette laide réalité, semble avoir voulu se montrer galante envers René du Plessis, marquis de Jarzé [1], car elle a caché avec un soin extrême les derniers moments de cet homme qui fut le plus beau des Frondeurs.

Qu'il soit néanmoins permis à un de ceux qui ont vu dans un coin du caveau de l'église de Jarzé [2], cette belle tête, mâchoires en l'air et désormais sans attraits charnels, d'être plus brutal que la mort elle-même en produisant tout simplement quelques actes de l'état civil.

René du Plessis, marquis de Jarzé, le héros de Sobre, de Thionville, de Fribourg et de Lens, le compagnon des gloires et des folies du grand Condé, l'homme rossé par les

[1] René, fils de François, chevalier des ordres du roi, et de Catherine de Beaumanoir-Lavardin, naquit à Saint-Ouen-des-Oies (aujourd'hui S. O.-des-Vallons, c^ne du c^on de Montsurs, Mayenne), où son père possédait la Roche-Pichemer, dont les du Plessis étaient seigneurs depuis 1360. (Notes de Madame de Crozé.) Mais bien que né très probablement en 1613, il fut tenu sur les fonts de baptême de Jarzé par sa grand'mère paternelle, Renée de Bourré, le 9 nov. 1617, seulement. *(État civil de Jarzé.)*

[2] Le 14 nivôse an II, l'enfeu seigneurial, formant deux caveaux, dont un dans le chœur, l'autre réservé aux dames, dans la chapelle Saint-Christophe (dédiée aujourd'hui à saint Sébastien) fut violé. *(Dict. de Maine-et-Loire*, par M. Port.) Il a été de nouveau ouvert en 1882.

Digitized by Google

laquais de Beaufort, le *beau Jarzé* et le *fou des fous de la Fronde*, n'a certainement point péri, le 17 juin 1672, au siège de Doësbourg, victime du quiproquo d'une sentinelle française. Si M. Eusèbe Pavie, dans son *Marquis de Jarzé*, a affirmé ce fait, c'est parce qu'il a été trompé par M. de Monmerqué; et si M. de Monmerqué a commis une erreur, c'est qu'il a été lui-même trompé par Madame de Sévigné. En effet, la marquise écrivait de Paris, le 24 juin 1672 : « Jarzé étoit avec M. de Munster; il a eu permission de se faire assommer, et il y a bien réussi. Vous savez que Jarzé étoit aussi exilé [1]. » En lisant cette phrase, qui ne penserait au *beau Jarzé*, ou plutôt qui songerait à son fils?

Cependant il existe deux actes de décès de René du Plessis, l'un est à la mairie de Soulaire-et-Bourg et l'autre à celle de Jarzé [2]; or, tous les deux certifient qu'il décéda à l'âge de soixante-deux ans, le mardi 21 janvier 1676, à trois heures du matin, dans son château du Plessis-Bourré. Le corps, transporté le lendemain à Jarzé par les curés de Bourg et de Soulaire, fut « levé » par celui de Jarzé « près la Haye de Chaloché [3] » et mis à neuf heures du soir « dans la cave ordinaire des seigneurs du lieu, » derrière le grand autel. Le cœur fut inhumé, le 27 du même mois, dans la chapelle du Plessis-Bourré. La fabrique de Bourg, le jour de son décès, était obligée de faire célébrer un anniversaire pour le repos de son âme, en reconnaissance de la sacristie qu'il avait donnée à cette église, par acte passé devant Jacques Goujon, notaire, résidant à Cheffes, le 19 avril 1673.

Sa femme, Catherine Amy, fille de Pierre, seigneur de Chaston et de Renée du Plessis [4], avait été inhumée, le 11 juillet 1675, dans la chapelle du Plessis-Bourré [5]. N'est-

[1] *Lettres de Madame de Sévigné*, édition de Monmerqué.
[2] Soulaire-et-Bourg, c^on de Tiercé. Jarzé, c^on de Seiches.
[3] Chaloché, ancienne abbaye près de Jarzé.
[4] Le *Maine et l'Anjou* du baron de Wismes. Article sur *Jarzé* par M. Marchegay.
[5] Tous les actes de Soulaire-et-Bourg cités ici, ont été très obligeamment copiés par M. E. Ménard, instituteur.

Digitized by Google

il pas piquant de savoir que le cœur de Jarzé, qui battit pour toutes les belles et en particulier pour la mère du roi-soleil, repose très bourgeoisement et très chrétiennement à côté de celui de sa femme?

René et Catherine Amy eurent plusieurs enfants, Marguerite-Renée, née à Jarzé, le 14 juillet 1645, et baptisée dans l'église de cette paroisse, le 10 février 1650 [1]; Marie-Catherine, qui était religieuse au monastère du Buron de Châteaugontier [2], le 22 mai 1657 [3]. Mais il semble que, le 15 septembre 1663, il n'existait plus de cette union qu'une fille, religieuse à l'abbaye du Perray [4], et un fils nommé Urbain-Charles [5].

Cet Urbain-Charles [6] est actuellement encore voué à une affreuse infortune : il a vécu, il s'est marié, il a eu un enfant et il est mort pour son pays. Mais son existence est passée sous silence, sa femme est donnée à du Plessis dit *Bras d'argent* — qui est son fils — et sa mort sert de clôture à la vie orageuse de son père.

Cependant Urbain-Charles, comte de Bourré, fils de René et de Catherine Amy, épousa, le 17 septembre 1663, « en la chapelle de la Madeleine, paroisse de Saint-Jean-Baptiste d'Angers, » Marie-Louise de Saint-Offange, fille de Philippe, seigneur de la Pouèze, chevalier des ordres du roi, maréchal de camp, et de Renée du Verdier (d'après l'acte de mariage [7]) ou de Renée de Vexiau (d'après le contrat [8]). Comme son père lui avait abandonné la terre de

[1] Etat civil de Jarzé.
[2] Le Buron, c^ne d'Azé, c^ne de Château-Gontier.
[3] Etat civil de Soulaire-et-Bourg, elle est marraine à Jarzé, le 21 mai 1646.
[4] Probablement le Perray-aux-Nonnains, anc. abb. cistercienne, c^ne d'Ecouflant.
[5] Contrat de mariage d'Urbain-Charles du Plessis et de Marie-Louise de Saint-Offange. Archives du château de Jarzé.
[6] D'après M. Eus. Pavie, il aurait été baptisé à Bauné, le 16 novembre 1644.
[7] Transcription sur l'état civil de Soulaire-et-Bourg.
[8] Passé à Angers, le 15 septembre 1663, par devant Charon.

Digitized by Google

Jarzé, il se titra aussitôt après son mariage, de seigneur marquis de Jarzé, et les actes se qualifièrent de chevalier des ordres du roi et son conseiller en ses conseils d'état et privé [1].

Mais nous voici arrivés à cette année 1672 durant laquelle Madame de Sévigné *assomma* un Jarzé, et elle « y a bien réussi » : Urbain-Charles est effectivement mort pour le service du roi « au siège de Deventer [2], » dit sa veuve. Le 28 juillet de cette même année 1672, on chanta « un service de *requiem* dans la chapelle Saint-Christophe de l'église de Jarzé, pour le repos de l'âme de feu M. le marquis de Jarzé, nommé Urban-Charles du Plessis, décédé dans les armées de Munster, il y a environ un mois ença; et ledit jour, sur les dix heures du soir, a esté ensépulturé en ladite église le cœur dudit seigneur marquis [3]. » Sa femme Marie-Louise de Saint-Offange, morte au Plessis-Bourré, le 17 août 1694, fut enterrée à Jarzé dans le caveau des dames de ce lieu [4].

Urbain-Charles avait eu un fils, né le 31 août 1664, « en la maison de M. de la Poize, en la paroisse de Saint-Michel de la Palus, en la ville d'Angers [5]. » Ce fils, baptisé à Jarzé, le 17 décembre 1669, sous les noms de MARIE-URBAIN-RENÉ [6], épousa Anne-Thérèse de Goury [7] et fut le dernier marquis de Jarzé de la famille du Plessis. Son portrait, conservé au château de Jarzé, a été peint par Rigault et porte cette inscription : *Marie-Urbain-René du Plessis, marquis de Jarzé, colonel d'un régiment d'infanterie, 1688.*

[1] 31 août 1644. Etat civil de Soulaire-et-Bourg.
[2] Dans un factum contre Marie Damon, dame de Longué et veuve de Charles Croizet. Archives du château de Jarzé. Deventer, ville forte sur l'Yssel, province d'Over-Yssel, Hollande.
[3] Etat civil de Jarzé.
[4] Etat civil de Jarzé.
[5] Transcription sur l'état civil de Soulaire-et-Bourg.
[6] Archives du château de Jarzé.
[7] Anne-Thérèse de Goury vivait encore, le 21 juillet 1723, lorsque son mari acquit la Rochehue par retrait féodal. (Notes du comte Emile Le Bault de la Morinière.)

Digitized by Google

Le 11 octobre de cette même année 1688, le jeune colonel était au siège de Philipsbourg [1], mais en « passant de la tranchée dans le quartier de Monseigneur, » il eut « le poignet emporté d'un coup de canon » : on lui coupa « le bras à l'instant au-dessus du coude [2], » puis, paraît-il, on lui fabriqua un avant-bras en argent, car il fut surnommé *Jarzé-bras-d'argent*. Lorsqu'il fut guéri, le roi le fit venir et lui demanda « le détail d'un bout à l'autre » de sa triste aventure [3]; puis, à diverses reprises, il l'employa dans des négociations diplomatiques et le nomma ambassadeur en Suisse [4].

Dans son acte de décès, on le qualifie de « chevalier des ordres du roi, marquis de Jarzé, comte de Bourré, sire de Corzé, suzerain des ville et chatellenie de Longué, baron de Beauvau [5], » etc., etc.; il mourut, le 28 août 1723, au Plessis-Bourré, et son corps fut mis « dans l'enfeu du chœur de l'église paroissiale et collégiale de Notre-Dame de Jarzé. »

Si, en terminant ce travail, nous n'espérons pas intéresser un grand nombre de lecteurs, nous avons toutefois la conviction que ces notes généalogiques rendront un petit service aux chercheurs trop souvent hésitants lorsqu'ils rencontrent, dans les mémoires du XVIIe siècle, le nom de Jarzé [6].

Arthur du CHÊNE.

[1] Philisbourg, autrefois Udenheim, ville près du Rhin, grand duché de Bade.
[2] Lettre de Madame de Sévigné, datée du 15 octobre 1688.
[3] Lettre de Madame de Sévigné du 4 mars 1689.
[4] *Le marquis de Jarzé*, par M. Eus. Pavie.
[5] Etat civil de Jarzé.
[6] La notice de La Chesnaye-Desbois en particulier, fourmille d'erreurs. Saint-Simon, en parlant de Marie-Urbain-René, a soin de le faire fils de son grand'père, René du Plessis, puis de l'accuser d'être riche et avare.

Digitized by Google

EXCURSIONS ARTISTIQUES EN ANJOU

II

Obligé, par le défaut de temps, de limiter le nombre de mes excursions, je dus laisser de côté les monuments anciens que j'avais déjà visités, pour porter mon attention sur les nouvelles églises dont s'est enrichie la ville d'Angers. On m'en désigna quatre : *Saint-Joseph*, *Sainte-Thérèse*, *Saint-Laud* et *la Madeleine;* mais on me fit remarquer que trois seulement méritent d'être étudiées.

Je me dirige vers *Saint-Joseph.* Chemin faisant, je constate que de grandes artères ont été ouvertes cette année à travers la cité angevine, et je remarque d'élégantes constructions, auxquelles la nature et la taille facile du tuffeau ont donné, à mon avis, moins de beauté que de coquetterie. En voyant ces nouvelles maisons, où les grandes lignes disparaissent sous la masse des sculptures, je ne saurais me défendre de certaines réflexions, un peu défavorables, je l'avoue, aux artistes angevins. Pourquoi tant de frontons surchargés d'ornements, tant de cartouches, de médaillons, de pendentifs, où mille caprices intriguent le passant ?

> Il compte des plafonds les ronds et les ovales ;
> Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales !

On est tenté de croire que certains architectes considèrent la multiplicité des sculptures comme la condition essentielle

Digitized by Google

du Beau. Ils oublient sans doute que la beauté de la matière consiste principalement dans l'ordre et l'harmonie, et que les ornements sont souvent destinés à combler un vide, ou, selon l'expression populaire, à boucher un trou. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer les constructions magnifiques et pourtant très simples de certaines villes d'Italie. A Rome et à Florence, les façades des palais et des maisons habitées par l'aristocratie ont un aspect grave et sérieux, et cependant sur ces murs, où il n'y a pas de superflu, se reflètent la force et la grandeur, l'ordre et l'harmonie, indices de la puissance et de l'habileté artistiques du peuple qui les a élevés.

Notre pierre de craie, fine, blanche et tendre, se prête parfaitement à la décoration; or, pour juger un plan comme pour le concevoir, il faut tenir compte de la nature des matériaux dont dispose l'ouvrier : un frontispice en granit ne doit pas être dessiné comme une façade en tuffeau. Aussi l'objet de ma critique n'est pas l'emploi judicieux de la sculpture, mais la profusion et le désordre dans la distribution des décors.

De grandes lignes largement tracées, des reliefs fortement accusés, voilà surtout ce qui imprime à un monument le double cachet de la majesté et de la simplicité. Ces deux qualités se font-elles remarquer dans les maisons neuves de la place du *Ralliement* et des rues adjacentes? Ces habitations, à part quelques hôtels, ne me paraissent ni majestueuses, ni simples : les unes ont la richesse sans la grandeur; les autres sont pauvres sans être modestes et dignes; et parfois le contraste entre ces constructions si différentes d'aspect est d'autant plus frappant que le rapprochement en est plus sensible. Ont-elles du moins ce cachet particulier qu'on appelle le *caractère*, cachet qui, selon moi, a pour cause principale l'unité dans le plan et dans la décoration? Non, parce que les divers étages n'offrent pas le même dessin d'ensemble, ni des motifs semblabes d'or-

Digitized by Google

nementation, comme si le rez-de-chaussée et les mansardes ne devaient pas s'accorder pour exprimer l'idée, sinon l'idéal, conçue par l'architecte. Regardez ces maisons et dites-moi pourquoi le troisième étage de l'une ne serait pas placé sur le deuxième de l'autre : le rez-de-chaussée appelle-t-il le *premier*, et ainsi de suite ?

On admire à Angers un type bien caractérisé, le palais épiscopal. — Il y a un autre type d'un genre tout différent, c'est le *passage Moirin*. Demandez ce qu'il faut en penser à ceux qui ont visité à Milan la *galerie Victor-Emmanuel*.

ÉGLISE SAINT-JOSEPH

La façade de cette église, vue de l'extrémité de la rue des Arènes, manque de *grandeur :* le centre n'a pas l'importance que réclament les clochers. Mais, pour être juste, il faut tenir compte à l'architecte, M. Beignet, des difficultés que présentait la restauration d'un édifice imparfait sous tant de rapports. Malgré le défaut que je viens de signaler, le pignon flanqué de deux hautes tours offre un ensemble plein de richesse et de variété, dont le cachet original ne permet heureusement aucune comparaison avec les admirables flèches de la vieille cathédrale. Une galerie rampante et un calvaire surélèvent avec raison le galbe central. Une galerie horizontale, reliant le pignon aux deux tours, aurait peut-être mieux complété la façade ; mais on l'eût probablement traitée de hors-d'œuvre, et puis cette construction eût été privée d'une base large et solide, à cause de l'épaisseur relativement faible du mur.

Vue de près, la façade de *Saint-Joseph* présente un véritable intérêt. Mais laissons au sculpteur le soin d'étudier le détail des statues et des bas-reliefs qui ornent le portail ;

Digitized by Google

entrons dans l'édifice et livrons-nous à la critique : la matière, dit-on, ne fait pas défaut.

Que le vaisseau soit trop court, que les fenêtres soient placées à une hauteur ridicule et que le grand autel ne soit pas artistement peint, tout le monde en conviendra. Question plus délicate : tous les amis de l'art admettront-ils que les grandes lignes d'architecture soient coupées par des boiseries d'une hauteur colossale, qui ne laissent voir dans le sanctuaire que des tronçons de colonnes? Les stalles pourraient ne couvrir que le nu du mur, sans empiéter de chaque côté sur ce qu'on appelle l'*ossature* de l'édifice, l'élévation de la menuiserie restant subordonnée aux dimensions du chœur et de l'autel.

En parcourant le transept, je vois un très beau confessionnal et le remarquable monument consacré à la mémoire d'un ancien curé de la paroisse. Je reconnais que ce monument fait honneur à l'art angevin, tout en regrettant que les formes du personnage soient à un tel point exagérées : monsieur Lasne eût été un héros qu'il n'eût pas été nécessaire d'en faire un colosse.

Je reviens vers la grande porte et mon regard tombe aussitôt sur la belle tribune qui porte le buffet du grand orgue. Ce buffet, de forme très gracieuse, n'a pas peut-être, dans ses parties saillantes, tout le relief qu'exige la hauteur de sa position, et, à mon avis, la tribune l'emporte sur le meuble par le mouvement et par la diversité. Il est vrai, les balcons cintrés manquent d'appuis apparents, et l'art réprouve le mode de suspension appliqué à ces avant-corps; mais colonnes, plancher, escalier, tout, dans le jubé, est dessiné avec une élégance et une originalité qu'on trouve rarement dans un pareil travail de charpente ou de menuiserie, et, il le faut dire, à la louange de l'ouvrier, l'exécution des plans a été tellement soignée qu'on ne doit pas hésiter à mettre cette tribune au rang des œuvres d'art.

Digitized by Google

En quittant *Saint-Joseph*, je me permettrai de donner mon avis sur l'achèvement d'une restauration qui a été trop bien conduite jusqu'ici pour n'être pas menée à bonne fin. Qu'on agrandisse les fenêtres, qu'on en change le meneau et qu'on pose un riche cordon sous le glacis des ouvertures, c'est bien, mais la décoration ne sera pas complète. Que faire sous le cordon? Voici ce que je propose : une belle copie des fresques merveilleuses d'Hippolyte Flandrin, qu'on admire à *Saint-Germain-des-Prés* et surtout à *Saint-Vincent-de-Paul.*

ÉGLISE SAINT-LAUD

J'ai recueilli maint témoignage tout à fait défavorable au clocher de *Saint-Laud.* Pour moi, je ne trouve rien de disgracieux dans cette partie de l'église. On dit que la flèche est trop petite, mais elle est parfaitement en rapport avec le style du monument, et puis voudrait-on couronner le beffroi d'un immense cône semblable au bonnet colossal qui coiffe la tour de *Saint-Nicolas* de Nantes?

L'architecte s'expose peu, même en diminuant trop la hauteur de la pyramide, pourvu que la tour ait d'assez vastes dimensions, tandis que le moindre excès en élévation que présente cette pyramide suffit pour rendre le clocher lourd et difforme.

Saint-Laud nous offre un beau modèle de l'architecture monacale du XIIe siècle ou de la fin du XIe. Parfaite unité de style, gravité sans pesanteur ni sévérité, juste et sage ordonnance dans toutes les parties : tels sont les traits saillants de cette construction moderne, qui fait revivre parmi nous les saines traditions du passé. Voilà le type

Digitized by Google

du temple chrétien, voilà le lieu de la prière pour le fidèle qui, fatigué des bruits du monde, cherche la solitude pour se reposer et livrer son âme à Dieu. Et puis l'artiste chrétien aime à errer solitaire sous les voûtes ténébreuses de l'église romane; et, quand il sonde du regard les mystérieuses profondeurs des nefs et des absides, il éprouve cette émotion salutaire que les choses saintes font naître en tous ceux que le vice n'a pas dégradés.

Cette belle église cependant a ses défauts, comme toute œuvre humaine, et c'est avec regret que je signale tous les chapiteaux isolés de la grande nef et du chœur, ainsi que les archivoltes des fenêtres et la retombée des voûtes dans la petite chapelle absidale du Sacré-Cœur.

Si la colonne s'élargit ou s'épanouit en forme de chapiteau, c'est pour porter un faisceau de nervures ou un groupe d'arceaux plus gros que le fût de cette colonne; et, à la rigueur, la retombée de la voûte pourrait couvrir entièrement le tailloir; seulement on a soin de donner un peu de saillie à cette partie du chapiteau, pour ajouter à l'élégance de l'ensemble. Or, à *Saint-Laud*, un œil attentif découvre facilement la disproportion qui existe entre la base des arcs-doubleaux et le chapiteau qui la porte : les tailloirs sont trop saillants, et ils le paraissent d'autant plus que la largeur des sommiers est trop faible, comparée au diamètre des colonnes. — D'autres vices de construction frappent le visiteur dans la petite chapelle qui prolonge le chœur. Le cintre des murs rend très difformes toutes les archivoltes des fenêtres; ces arcades sont vraiment torturées; et puis la retombée des voûtes paraît insignifiante, quand on la compare aux colonnes et aux chapiteaux qui lui servent d'appuis.

Notes relatives à *Saint-Laud*, crayonnées sur mon album : « Magnifique chapelle de Sainte-Jeanne de Maillé. — Riches autels. — Remarquables vitraux retraçant les

Digitized by Google

grands traits de plusieurs vies illustrées par la vertu. — Dans le chœur, vitraux de mauvais goût jurant avec le style du monument. — Confessionnaux bien caractérisés. — Fenêtres pauvres, présentant un trop faible évasement. »

LA MADELEINE

Si l'église *Saint-Laud* nous offre un beau modèle du temple où se recueillent les habitants de la terre, on peut dire que *la Madeleine* nous présente le type de la Maison de Dieu, demeure céleste des anges et des saints. A peine a-t-on franchi le seuil de l'église consacrée au Sacré-Cœur, que déjà l'œil est réjoui par la grâce et la pureté des lignes; le cœur se dilate sous la voûte ample et légère de la nef, et de loin le transept et le chœur vous séduisent et vous fascinent; là point de ténèbres, point de mystère, tout est dévoilé, tout est exposé à une lumière douce et vive, comme dans ces régions célestes où, selon l'expression de l'Apôtre, tous les voiles seront levés pour nous laisser voir la Divinité face à face. Aussi, dans le sanctuaire de *la Madeleine*, toutes les misères de cette pauvre vie humaine sont un instant oubliées, et l'on croit voir briller l'aurore de ce jour sans fin qu'attendent les élus de Dieu.

Les trois parties de cet admirable monument nous représentent fidèlement les trois parties de l'Église du Christ. La nef, vaisseau unique qui abrite l'assemblée des fidèles, nous offre l'image de la terre, où tous les rangs sont confondus, où l'homme souffre, travaille et prie : c'est l'Église militante. Le transept inondé de lumière, mais séparé du chœur, c'est le symbole du purgatoire, où l'âme chrétienne, après avoir entrevu la gloire divine, jouit de l'espérance du

Digitized by Google

bonheur qui lui est réservé et cependant souffre de la séparation à laquelle elle est condamnée : c'est l'Église souffrante. Le chœur, enfin, avec ses trois nefs, image de la Sainte-Trinité, le chœur qui renferme l'autel où s'immole l'Agneau de Dieu et le sanctuaire mystérieux d'où s'échappent les voix puissantes et harmonieuses qui redisent sans cesse la gloire du Très-Haut, c'est bien l'image du ciel : c'est l'Église triomphante.

L'application d'une échelle constante à toutes les parties de la décoration forme le principal cachet, au point de vue architectural, de ce remarquable monument : arcs-doubleaux et formerets de la voûte, archivoltes et ornements des fenêtres, chapiteaux, fûts et bases des colonnes engagées ou libres, tout révèle dans l'auteur des plans un sentiment parfait de la convenance [1] joint à la connaissance des principes qui régissent l'art de bâtir. Peut-être les arcatures qui ornent la base des murs gagneraient-elles en élégance, si chaque baie avait moins de largeur ou chaque trilobe moins d'ouverture; peut-être aussi les roses à quatre feuilles qui garnissent les fenêtres de la chapelle absidale pourraient-elles être moins fortes et moins lourdes. Mais quel tableau n'a pas ses ombres? et puis celui que nous étudions a tant d'éclat qu'il est facile d'être ébloui. Cependant le critique soucieux de la vérité doit échapper à la fascination que cette ravissante église produit sur beaucoup de visiteurs, et il ne lui est pas permis de confondre le beau et le laid, le juste et le faux. Tout est-il parfait dans l'église de *la Madeleine*? Non, certainement : ainsi, pour ne citer qu'un exemple, une statue placée sur une colonne avec une console sous les pieds et un dais au-dessus de la tête, est-ce une composition de bon goût? Cet arrangement emprunté

[1] Ne pas confondre ce qu'on appelle *convenance* dans les arts avec les convenances qui règlent les usages de la vie.

Digitized by Google

au XIIIe siècle, je le tolère volontiers ; mais un critique plus difficile peut bien ne pas l'admettre, sans blesser le sentiment de la convenance et sans violer les règles de l'art.

Notes sur *la Madeleine*, empruntées à mon carnte de voyage : « Cette église a d'heureuses proportions, et cependant elle gagnerait en élégance, si elle était plus élevée. — Fenêtres très gracieuses. — Ogives de la voûte bien formées. — Colonnes, arcs-doubleaux, nervures manquant de relief. »

UN TOURISTE.

(A suivre).

Digitized by Google

UN MOIS EN ESPAGNE

(17 septembre, 20 octobre 1881)

(Suite)

II

MADRID

Après avoir partagé avec mon gracieux compagnon la même chambre à la *fonda del Oriente*, et l'avoir ensuite le lendemain matin accompagné à Saint-Louis-des-Français[1] où il alla dire sa messe, je n'eus plus ensuite longtemps à jouir de son aimable société. Il repartit en effet le jour même de Madrid, et nous échangeâmes, près la gare *de las delicias* des adieux d'autant mieux sentis que, selon toutes les probabilités humaines, nous ne devions plus jamais nous revoir.

Pour me consoler dans mon isolement, je rencontrai une agréable installation dans la rue de *los reyes*, non loin de l'université. L'appartement que j'occupai fut jadis celui d'Antonio Lizarraga, après la capitulation d'Urgel. Ce brave général carliste qui s'est acquis l'estime de tous, de ses adversaires comme de ses amis politiques, y a laissé les souvenirs les plus édifiants. Mon hôtesse, brave et sainte femme, originaire de la Navarre, qu'elle avait quittée pour accompagner à Madrid sa nièce orpheline, était aussi

[1] Cette église, desservie par des Lazariste, est, comme son noms l'indique, l'église française à Madrid.

Digitized by Google

très affectionnée à la cause de Don Carlos : elle ne tarissait pas quand elle était sur le sujet du pieux et fidèle « *don Antonio* » et de son prince, « *el rey.* » Un nuage de sombre indignation passait sur sa bonne physionomie quand elle parlait de « *los traidores*[1] » auxquels elle attribuait l'échec de Don Carlos. Quant à Alphonse XII, elle lui refusait le titre de roi en disant : « *no es rey porque no manda*[2]. » Voici un dernier trait qui achève de la peindre : sous l'un des régimes révolutionnaires que l'Espagne a eu à subir depuis 1868, le gouvernement avait fait un jour envahir un couvent condamné à la confiscation : l'un des tristes héros du jour se trouvait sur les lieux pour présider à l'opération : la bonne vieille qui assiste navrée à cette spoliation, veut au moins sauver une statue vénérée de la Sainte Vierge ; elle la prend donc dans ses bras et l'emporte, la police l'arrête : elle s'adresse alors au chef de l'expédition auquel elle impose par son attitude énergique, et sort ensuite triomphalement en emportant son précieux fardeau.

Pendant mon séjour à Madrid elle me donna des marques d'affection auxquelles je fus bien sensible : chaque soir, après une longue course dans la ville, au milieu d'inconnus, je regagnais avec plaisir mon appartement où je me retrouvais en présence de visages amis, avec lesquels je m'entretenais de mes chers absents et des nouvelles que j'en recevais.

Parmi les amis de la maison, je dois un souvenir spécial à un aimable compatriote, M. D..., professeur de langues, qui se montra pour moi d'une extrême obligeance. Il m'a paru bien sévère dans ses appréciations sur l'Espagne qu'il envisage un peu, je crois, avec cet esprit prévenu qui nous empêche trop souvent, nous autres Français, de juger les

[1] « Les traitres. »
[2] « Ce n'est pas le roi, parce qu'il ne commande pas. »

Digitized by Google

pays étrangers avec l'impartialité voulue. Je veux bien admettre que le fonctionnement des pouvoirs politique, administratif et même judiciaire y donne lieu à des abus invétérés contre lesquels ceux qui en sont investis n'ont pas la force de réagir : mais, après les terribles épreuves qu'a traversées ce noble pays, comment donc pourrait-il en être autrement? Pour ma part, je crois que le jour où un gouvernement chrétien, se mettant courageusement à l'œuvre, entreprendrait, avec les bénédictions du chef de l'Église, la restauration sociale et la réforme des abus en Espagne, les éléments de grandeur morale et de force sociale que la foi catholique y a déposés dans les âmes auraient bien vite raison de toutes ces misères.

Madrid, ville de 400,000 habitants environ, et capitale de l'Espagne depuis 1560, ne laisse rien à désirer comme ville moderne; mais elle est dépourvue de ce pittoresque et de cette originalité qui font le charme des vieilles cités espagnoles. Si le lecteur le veut bien, nous allons faire ensemble, dans ses principaux quartiers, une promenade à laquelle je rattacherai les souvenirs les plus saillants de mon séjour, relativement long, dans cette capitale.

Entrons d'abord à l'université, dont nous ne sommes qu'à quelques pas, dans mon appartement de la *calle de los reyes*.

L'université de Madrid a succédé à celle d'Alcala, fondée jadis par l'illustre cardinal Ximénès [1] de Cisneros, ce grand homme d'État qui fut en même temps un savant et un religieux aux mœurs tellement austères que, presque octogénaire, il eut besoin qu'un ordre du Pape lui ordonnât de se ménager, dans l'intérêt de l'église et des royaumes qu'il gouvernait. La nouvelle université a recueilli, avec les trésors amoncelés dans la bibliothèque de l'ancienne,

[1] *Jimenez* en espagnol.

Digitized by Google

de précieux souvenirs de l'illustre cardinal, l'une des gloires les plus pures de l'Espagne; mais elle ne peut malheureusement plus porter le titre d'université catholique. Le corps professoral, bien que les professeurs hétérodoxes forment encore, paraît-il, l'exception, est trop mélangé, au point de vue des doctrines, pour que ce beau titre puisse aujourd'hui lui appartenir. Bien aveugles seraient les Espagnols qui verraient, dans cette concession à l'esprit révolutionnaire, un germe de salut social pour leur malheureux pays! Quoi qu'il en soit, j'ai eu le plaisir de voir deux de ses maîtres les plus distingués, qui sont en même temps de dévoués enfants de l'église. L'un deux, M. de la Fuente, éminent professeur de la Faculté de droit, fut nommé recteur lors de ce qu'il appelle « *la restauration* » et à un moment où le caractère catholique de l'enseignement était posé en principe : la politique ayant ensuite changé, il a dû abandonner des fonctions qu'il n'avait du reste acceptées qu'à contre-cœur. C'est un des adhérents de l'*union catholique*, institution dont le but, m'a-t-il dit, est de permettre aux catholiques d'Espagne de se réunir et de se concerter, dans des conditions conformes à la légalité existante. L'union catholique ouverte sans doute à tous les catholiques, aurait offert spécialement aux carlistes les moyens de défendre les intérêts essentiellement conservateurs qui les animent, sans être traités en factieux par le pouvoir établi.

L'autre, M. Menendez Pelayo, professeur de littérature espagnole, est déjà devenu, malgré sa jeunesse, une véritable illustration; il a conquis l'admiration de ses adversaires eux-mêmes, et paraît appelé à la gloire d'un Balmès laïque. Sa physionomie ouverte, avenante et sympathique, respire la modestie d'un véritable savant. Je lui ai adressé de cordiales félicitations pour son fameux toast aux fêtes de Calderon où, dans un si noble langage, il soutint si fièrement le drapeau de la catholique Espagne.

Digitized by Google

Le palais de l'université de Madrid est un ancien collège de jésuites, plus ou moins approprié à sa destination actuelle. Il n'offre rien de monumental, si l'on en excepte la belle salle des actes, où les solennités universitaires peuvent se déployer avec tout l'éclat qu'elles comportent, comme par exemple à la séance solennelle d'ouverture des différentes facultés à laquelle il m'a été donné d'assister, grâce à la bienveillance de M. de la Fuente. Les professeurs ou docteurs revêtus de leurs insignes, aux couleurs variées selon la faculté à laquelle ils appartiennent, firent leur entrée solennelle sur l'estrade, au son d'une excellente musique exécutée par un orchestre placé dans une tribune, à l'autre extrémité de la salle : rien de plus original que leurs toques garnies de franges tombant presque jusqu'aux yeux et s'agitant de la façon la plus bizarre à chaque mouvement de la tête. Le discours fut prononcé par un professeur de la Faculté de droit : la séance était présidée par un ministre. On remarque, dans la même salle, un beau portrait en pied d'Alphonse XII qu'il est d'usage de recouvrir lorsque le roi est présent, et une statue de Ximénès, en religieux Cordelier.

Quelques courtes minutes de tramway nous suffirent pour nous rendre de l'université à la *Puerta del sol*, cette place centrale vers lequel convergent les principales artères de Madrid.

Je saisis volontiers cette occasion de rendre justice à l'excellent fonctionnement des tramways de Madrid, et spécialement à l'activité des postillons : debout sur le devant de leurs véhicules, ils paraissent complètement insensibles à la fatigue en tenant très gaillardement les rènes de leurs mules qu'ils ne perdent jamais de vue, et auxquelles, dans les moments difficiles, ils adressent un monologue fort animé. Afin de mieux jouir du point de vue, je me plaçais volontiers, à côté du vaillant automédon sur la plate forme, théâtre de ses exploits. J'y étais beaucoup

Digitized by Google

mieux, dans tous les cas, que je ne le fus, dans l'intérieur, un jour que, craignant de violer une règle de politesse locale, je me crus obligé de suivre l'exemple d'autres voyageurs en me mettant debout entre les deux banquettes, pour offrir ma place à une dame.

La *Puerta del sol*, centre du mouvement madrilène, est aussi celui de la politique et des journaux de toute nuance. Là, comme partout ailleurs, et même plus que partout ailleurs, attendu qu'il y a beaucoup d'âmes croyantes à scandaliser, la mauvaise presse fait incomparablement plus de mal que la bonne ne peut faire de bien. J'eus d'ailleurs la douleur d'y voir les journaux catholiques, en proie aux plus déplorables divisions, et s'épuisant dans de stériles polémiques intestines, au lieu d'unir leurs efforts contre l'ennemi commun. Le sujet de polémique à l'ordre du jour, et qui mettait si vivement aux prises le *Fenix* et le *Siglo futuro* c'était « la *Union católica*, » qui venait de se fonder avec les encouragements du Saint-Siège et de l'épiscopat espagnol, dans le but d'unir, pour la défense des intérêts religieux, les catholiques divisés par la question dynastique. Une pieuse dame, appartenant au meilleur monde de Madrid, que je rencontrai à Loyola, eut la gracieuse obligeance de me remettre une recommandation pour le directeur du *Fenix*, M. Gonzalès Bravo, ancien ministre, si je ne me trompe, et dans tous les cas l'un des plus chauds partisans de cette institution. Mais il était absent de Madrid lorsque j'eus l'honneur de me présenter chez lui, et je ne pus malheureusement m'entretenir avec lui de vive voix sur cet intéressant sujet.

Il est certain que ce n'est que par l'union la plus étroite que les catholiques espagnols peuvent répondre aux nécessités de la lutte actuelle contre la Franc-Maçonnerie, qui a fait en Espagne des progrès effrayants. « Ah ! » s'écriait récemment le pasteur suprême auquel appartient le dernier mot sur les questions de consciences, et qu'est-ce donc qui

Digitized by Google

n'est pas une question de conscience pour un chrétien? « quel consolant spectacle ce serait si tous ceux qui, en « Espagne, font profession d'être plus dévoués de l'église « s'unissaient dans une sainte harmonie de pensées et « d'action, pour combattre l'envahissement de l'incrédulité « et de l'impiété de même que leurs ancêtres combattirent « vaillamment l'hérésie, le schisme et la domination des « Maures [1]. »

A quelques pas de la *Puerta del sol*, dans la large et belle rue d'*Alcala*, se trouve l'académie de *San Fernando* qui renferme quelques admirables chefs-d'œuvres de Murillo dont on a dit, non sans raison, qu'il était « *le plus chrétien des peintres espagnols et le plus Espagnol des peintres chrétiens* [2], » comme, par exemple, cette céleste apparition de la charité au milieu des plus répugnantes misères qui s'appelle sainte Élisabeth soignant les teigneux. Dans le même corps de bâtiment que l'Académie de San Fernando, on visite le musée d'histoire naturelle, dont l'une des pièces les plus remarquables est un gigantesque fossile de Mégathérium qui serait, dit-on, le plus grand squelette antédiluvien connu.

La rue d'Alcala mène directement au *Prado*, les Champs-Élisées de la capitale de l'Espagne, laquelle a aussi, non loin de là, son bois de Boulogne : *le parc de Madrid.*

C'est sur le Prado que s'élève le monument élevé à la mémoire des patriotes espagnols exécutés le 2 mai 1808, à la suite du soulèvement qui fut, comme le prélude de la guerre d'indépendance.

On sait comment s'engagea cette lutte gigantesque de l'Espagne et de Napoléon.

« .... Le peuple espagnol seul, sans roi, sans gouverne- « ment, sans chefs, se leva comme un athlète et se rua

[1] Discours adressé par Léon XIII aux pèlerins de la province de Tolède, le 1er octobre 1882.
[2] L'*Ancora de Palma*, n° du 21 mars 1882.

Digitized by Google

« avec une héroïque audace sur des légions nombreuses et « aguerries qui déjà avaient envahi son sol et occupaient « les principales de ses villes et de ses forteresses; et ce « peuple c'était celui-là même que l'on traitait de faible, « d'apathique et d'avili, et ces légions appartenaient à celui « qui voyait prosternés à ses pieds les sectaires les plus « fanatiques de l'égalité, et dont le regard glaçait d'épou- « vante les plus hauts potentats de l'Europe. Peuple grand « et généreux! aussi illustre qu'infortuné! Tant de bravoure « et d'héroïsme devait t'assurer la victoire, mais, en même « temps, tout en brisant les chaînes dont l'Europe était « chargée, être pour toi l'origine d'une longue suite de « désastres.... [1] »

Un peu au-delà du monument *du deux mai*, en suivant toujours le Prado, nous rencontrons le fameux musée de peinture de Madrid, où les anciennes écoles, et spécialement les écoles espagnole, italienne et flamande, sont représentées par tant de chefs-d'œuvre. Sans pouvoir songer à en donner une énumération qui serait trop fastidieuse en l'absence des originaux, qu'il me soit au moins permis de saluer, au passage, ces trois brillants génies de l'Espagne :

Murillo, le peintre inspiré des immaculées conceptions et de l'Enfant-Dieu, qui atteint le dernier degré de l'idéal chrétien quand il nous représente Jésus aux bras de Marie, comme dans sa gracieuse Vierge du rosaire et sa délicieuse adoration des bergers.

Velasquez, dont le pinceau fidèle avant tout à la nature qu'il reproduit sur ses toiles avec la plus entière exactitude, atteint le dernier degré de la perfection dans ses admirables portraits de Philippe III, de Philippe IV, du duc d'Olivarès

[1] Balmès, *Considérations politiques sur la situation de l'Espagne* (chapitre VI). Opuscule publié à Barcelone, en 1840, à la fin de la première guerre carliste, mais qui conserve encore aujourd'hui toute son actualité et dont les Espagnols ne sauraient trop méditer les enseignements. Je n'ai pas besoin d'ajouter que son style, plein de verve et d'originalité, ne gagne pas à être traduit en français.

Digitized by Google

de la *señora Mayor*, et dans les groupes si vivants des personnages de sa reddition de Breda et de ses *borrachos*.

Ribera, le peintre des sujets graves et sévères comme la mise au tombeau du Christ, ou même horribles comme les supplices de Prométhée et d'Ixion.

A peu près en face du *real museo*, de l'autre côté du Prado, une spacieuse avenue donne accès à la place des Cortès. La façade du palais de la Chambre populaire a un cachet assez imposant avec ses lions de bronze provenant des canons pris dans la guerre du Maroc, qui a montré, il y a une vingtaine d'années, qu'au point de vue de la valeur militaire, les Espagnols sont demeurés dignes de leurs aïeux.

Grâce à l'obligeance que je rencontrai à l'ambassade de France, alors gérée par un chargé d'affaires, dont je ne me suis pas rappelé le nom, la tribune diplomatique me fut ouverte pour assister à une séance des Cortès, le jour même où j'en manifestais le désir et que je croyais devoir être mon dernier jour de libre à Madrid. Le chancelier du Consulat, qui me reçut avec une grande courtoisie, me confia, après en avoir conféré avec le chargé d'affaires, la carte personnelle de ce dernier.

La salle des Cortès, dont le style rappelle celui de toute chambre législative, est un hémicycle dont la partie inférieure est garnie de gradins pour les députés et la partie supérieure de tribunes pour les spectateurs. A l'endroit où dans une salle de spectacle commencerait la scène, s'élève le bureau où je vis siéger au fauteuil présidentiel *M. Posada Herrera*, vétéran de la politique en Espagne, et qui fut jadis le collègue d'O'Donnel au ministère. Derrière le bureau se tiennent debout et immobiles, la main appuyée sur l'insigne de leur fonction, deux grands massiers qui, du haut de ce piédestal, et avec leur antique costume, font un peu l'effet de géants fantastiques : ils sont revêtus d'une longue tunique de velours rouge blasonnée, qui leur

Digitized by Google

descend jusqu'aux pieds, et coiffés d'une toque de même couleur, ornée d'une plume blanche. Comme leur attitude de statues de cire est assez fatigante, on a soin de les relever de garde de temps en temps, et, tandis que les nouveaux arrivants montent à leur tour sur leur banquette, les sortants défilent majestueusement, leur masse appuyée sur l'épaule.

Des plaques de marbre portent en lettres d'or certains noms, comme pour signaler leurs modèles aux représentants de la Chambre populaire. J'y remarquai celui de *Juan de Padilla*, l'un des chefs de la terrible ligue des villes de Castille contre Charles-Quint et dont les partisans, qu'il faut d'ailleurs bien se donner garde de confondre avec ceux de la Commune de Paris en 1871, sont connus sous le nom de *comuneros* [1].

Sans qu'il soit besoin de se demander quels pouvaient être les griefs des *comuneros* contre l'autorité royale, on doit au moins reconnaître que les membres de nos chambres législatives n'ont pas besoin d'un modèle pris dans les rangs d'une insurection, et elle est plus fondée que jamais cette remarque de Balmès que « ce dont sont « menacées les sociétés modernes ce n'est pas d'asservisse- « ment, mais d'anarchie [2]. »

Bien loin de moi, d'ailleurs, la pensée de rabaisser l'infortuné Juan de Padilla, au niveau des tristes héros de nos révolutions. On raconte que vaincu et prisonnier, au moment où il se rendait au dernier supplice, comme un compagnon d'infortune ne pouvait maîtriser son indignation en s'entendant qualifier de traître, il le reprit en lui adressant ces nobles paroles : « C'était hier le moment de « montrer le courage d'un gentilhomme, aujourd'hui il « faut mourir avec la douceur d'un chrétien. »

[1] « *El que seguia el partido de las comunidades de Castilla* », lit-on dans un dictionnaire espagnol.

[2] « .... *El peligro que amenaza à las sociedades modernas no es la « esclavitud, sino la anarquìa* », on cite chap. XVII.

Digitized by Google

La chambre que j'avais sous les yeux venait de recevoir le jour, pour l'usage du ministère *Sagasta*, de même que celle qui avait été dissoute plusieurs mois auparavant, était destinée au ministère *Canovas del Castillo* : il paraît qu'en Espagne le corps électoral est une mine féconde où chaque nouveau ministère peut puiser les cortès qui lui conviennent. Le président actuel du conseil, ancien ministre d'Amédée de Savoie, a pour idéal politique, ce que ses antécédents politiques expliquent suffisamment, l'application de la constitution actuelle en Espagne dans l'esprit de celle de 1869, au nom de laquelle régna son ancien souverain. Cet homme d'État Franc-Maçon paraît appelé, s'il reste au pouvoir, à faire glisser son pays sur une pente fatale, malgré les ménagements qui s'imposent à lui dans les circonstances actuelles : c'est un *opportuniste* dont l'idéal est le même que celui des radicaux espagnols qu'il représentait naguère comme l'avant-garde de son propre parti [1].

L'ordre du jour était consacré à la vérification des pouvoirs. Les représentants du parti vaincu attaquaient vigoureusement le ministère à l'occasion des dernières élections et les griefs ne devaient pas leur manquer, si j'en juge par les traits véritablement inouïs de tours électoraux que j'ai lus dans le journal l'*Imparcial* (numéro du 30 septembre 1881), sous la rubrique significative de « *Artistas electorales.* »

Du haut de ma tribune je voyais l'heureux vainqueur se prélasser sur le *Banco de azul* [2], si convoité, dans l'attitude d'un homme qui se sentait là chez lui et semblait se soucier fort peu du qu'en dira-t-on.

Après avoir regagné le Prado, en laissant la place des Cortès à notre droite, nous ne tardons pas à rencontrer le

[1] Séance du 26 juin 1882.
[2] Le banc ministériel est ainsi nommé à cause du velours bleu dont il est garni.

Digitized by Google

paseo de Atocha, dont les trottoirs, lors de mon séjour à Madrid, étaient envahis par des marchands forains, à l'occasion de la *feria* de septembre. Je n'y ai rien du reste remarqué de particulier, si ce n'est de petits cabarets en plein vent, où l'on peut se rafraîchir à fort bon marché et très agréablement avec l'*aguardiente* (eau-de-vie blanche, anisettée et sucrée), copieusement arrosée de l'excellente eau que l'on boit à Madrid.

Le paseo de Atocha mène à l'église de N.-D. d'*Atocha*, le temple destiné en Espagne aux grandes solennités *nationales*. Le samedi de chaque semaine, vers cinq heures du soir, le roi Alphonse va visiter ce sanctuaire. Je me suis trouvé un jour sur le passage du jeune souverain que je pus considérer à mon aise dans sa voiture découverte. Je lui trouvai l'air fort gracieux; un brillant cortège l'accompagnait, et les superbes gardes à cheval qui fermaient la marche, faisaient un effet fort imposant avec leurs casques étincelants et dont les cimiers de plumes blanches s'agitaient au vent. Pourquoi faut-il que le même prince ait cru devoir faire abstraction de ses sentiments de catholique en donnant à l'Espagne comme premier ministre l'homme d'État dont j'ai déjà parlé?

Dans une chapelle latérale de Notre-Dame d'*Atocha* se trouve le remarquable tombeau du maréchal Prim, ce soldat qui, après s'être couvert de gloire dans la guerre du Maroc, devint le chef de l'insurrection avortée de 1866, pour recueillir ensuite les profits de celle de 1868, en attendant qu'en 1870 un assassin vînt le faire comparaître devant le tribunal de celui qui a dit : celui qui frappera par l'épée périra par l'épée. Une magnifique statue du maréchal git étendue sur le mausolée.

En revenant ensuite sur nos pas, du *paseo d'Atocha*, passons dans la rue du même nom pour regagner le centre de Madrid. Un jour que je remontais cette rue, l'une des plus animées de la capitale, au milieu de tous ces bruits

Digitized by Google

discordants qui étourdissent les passants, au sein d'une grande cité moderne, tout à coup les religieux accords de l'orgue vinrent frapper mes oreilles, comme un délicieux écho du ciel. J'entrai dans l'église d'où sortaient ses sons mélodieux, des voix mâles et fortes s'harmonisaient admirablement avec le puissant instrument, en chantant les litanies de la Vierge, cette admirable énumération des gloires et des miséricordes de Marie; puis vint le chant du *Salve regina*, ce cri sublime de l'exilé de la terre vers la patrie du ciel. « ... *Ad te clamamus exsules filii Evæ! Ad te suspiramus gementes et flentes in hâc lacrimarum valle*, » et tous les cœurs des fidèles unis dans les mêmes sentiments d'amour et de confiance, s'élevaient vers l'image de la mère des miséricordes, dont la chapelle était habilement illuminée. Je fus heureux de m'associer à leurs prières, comprenant mieux que jamais que dans une église catholique toute distinction de nationalité disparaît, pour ne laisser en présence que des frères, enfants d'un même Dieu.

Les Espagnols ont la plus tendre dévotion pour la mère du Sauveur. Aussi l'hérésie protestante y a-t-elle infiniment peu de prise sur les âmes : « En Espagne, dit Balmès [1], on ne rencontre pas comme dans les autres pays ce sentiment moitié religieux, moitié philosophique et littéraire, qui se nourrit des vagues données du protestantisme et des inspirations de la philosophie... »

Leur piété expansive se plaît à multiplier les oratoires de Marie sous les dénominations les plus diverses, sans oublier N.-D. de Lourdes, comme par exemple à Saint-Martin, paroisse centrale de Madrid, où j'ai vu admirablement représentée la grotte des roches Massanielles, avec l'humble Bernadette en prière devant la céleste apparition de l'immaculée conception.

[1] Op. cit. ch. XIV.

Digitized by Google

Ce n'est pas du reste dans les temples ou dans les solennités religieuses que se célèbrent les louanges ds Marie, ainsi que l'atteste une gracieuse poésie, lue, au mois de janvier dernier, dans la séance d'ouverture de la *Juventud católica* de Palma en Majorque et dont j'extrais ces quelques strophes :

Si ardiente nùmen te inspira
Y sonoras cuerdas pulsas,
No consagres, no, tu lira
Ni à fantàstica mentira
Ni à vanidades insulsas.

Levanta, ó joven, el vuelo
Y tus alas endereza
A la alta region del cielo,
Y ahi fijarà tu anhelo
Mas soberana belleza.

. . . . . .

Cual en sencillo bosquejo
Dios en ella se retrata,
Como el sol que su reflejo
Hace brillar en espejo
De tersa y bruñida plata.

Per mas que ensèñe la ciencia,
Per mas que el arte trabaje,
Quién podrà imitar la esencia,
Y el brillo y la trasparencia
De vespertino celaje ?

Asì nunca lengua humana,
Expresar con energìa
La belleza soberana
Que enaltece, y engalana,
Y es la gloria de Maria

. . . . . .

Vosostros que en este dia
Sentis en temprana edad,
Hervir vuestra fantasìa,
La belleza de Maria
Con suave acento, cantad.

Digitized by Google

Cantadla, y frescos laureles
Daràn honra à vuestro sien :
Cual trovadores noveles
Cuntadla, y cual hijos fideles
Amadla, amadla tambien.

Amadla, que este amor santo
Labrarà vuestras delicias,
Y cediende al dulce encanto
De vuestro armonioso canto
Ofreced las premicias [1].

La piété des Espagnols se révèle aussi par une grande charité envers les déshérités de ce monde : les institutions que l'église catholique a imaginées pour venir au secours de toutes les misères humaines ont reçu chez eux un merveilleux développement. Tel a été notamment ce sort de l'établissement de nos admirables petites sœurs des pauvres, à Madrid, qui se réjouissent beaucoup dans le Seigneur et pour leurs pauvres vieux de l'accueil qu'elles y ont reçu.

Porteur d'une lettre pour une de ces saintes filles, cousine de M. de C., d'Angers, j'ai pu constater qu'elles emportent partout avec elles l'inépuisable trésor d'amabilité et de gaieté qui leur sied si bien pour l'accomplissement de leur sublime mission.

[1] Si un ardent génie t'enflamme, et fait vibrer entre tes doigts les cordes mélodieuses, ne consacre pas ta lyre ni à une mensongère fiction, ni à d'insipides vanités..... Porte plus haut ton vol, ô jeune poète, et dirige tes ailes vers la haute région du ciel, et là une beauté souveraine fixera ton amour.

Esquisse où Dieu retrace son image, comme le soleil reflète ses rayons dans un miroir d'argent poli et resplendissant.

Malgré les plus doctes leçons et l'art le plus exercé, qui donc pourra jamais rendre, avec son éclat et sa transparence, le ciel empourpré des derniers feux du jour?

Ainsi la parole humaine sera toujours trop faible pour exprimer la beauté suprême qui forme l'auréole, le charme et la gloire de Marie...

Vous qui, aujourd'hui, à un âge précoce, ressentez en vous-mêmes les ardeurs de l'inspiration, chantez avec de suaves accents la beauté de Marie.

Chantez-la et de frais lauriers ceindront vos fronts glorieux; chantez-la en jeunes poètes, et chérissez-la aussi en fidèles enfants.

Aimez-la : ce saint amour fera vos délices, et, cédant à un charme bien doux, offrez-lui les prémices de vos chants harmonieux.

Digitized by Google

La cousine de M. de C. a quitté le monde qui lui souriait et une famille où elle était tendrement aimée, pour se faire la servante de pauvres vieillards abandonnés parfois par leurs propres enfants; et c'est loin de tous les siens, dans une ville étrangère, qu'elle mène cette vie de dévouement, et pourtant tout respire en elle le contentement et la joie!

A Madrid, comme ailleurs, les petites sœurs des pauvres récoltent en mendiant pour leurs chers hôtes des ressources qui, multipliées par une industrie merveilleuse, leur tiennent lieu des gros budgets des établissements officiels. A la suite de difficultés qui leur furent jadis suscitées à Saint-Sébastien, une autorisation royale leur permit de quêter dans toutes les villes d'Espagne sans exception.

Tout en poursuivant le cours de nos réfléxions, nous ne tardons pas à arriver à la *plaza Mayor*. Cette place, grande et belle comme la *Puerta del sol*, sa voisine, a l'avantage, sur cette dernière, d'être une véritable place espagnole, grâce à son bel encadrement d'arcades : elle est ornée d'un joli square, où des bancs sont mis à la disposition des flâneurs. Acceptons cette bonne invitation de nous asseoir, et, pour ne pas perdre complètement notre temps, parcourons un instant *la Correspondancia :* c'est l'un des journaux les plus lus de l'Espagne. Elle donne beaucoup de nouvelles et de renseignements, mais ses doctrines, en admettant qu'elle en ait de bien tranchées, sont pour le moins fort sujettes à caution. On y trouve un peu de tout : le *bulletin religieux* nous présente en quelques mots la vie du saint du jour : ce qui n'empêchera pas la même feuille de se réjouir, dans un autre article, de voir la Franc-Maçonnerie se montrer au grand jour dans Madrid! [1]

[1] La plaie sociale de la Franc-Maçonnerie n'a pas seulement obtenu droit de cité en Espagne : elle est représentée dans les conseils du gouvernement, d'où elle menace les intérêts les plus chers à tout catholique véritablement digne de ce nom, et notamment celui de l'éducation chrétienne de la jeunesse. Le *Monde maçonnique* racontait dernièrement le bon accueil fait par le F. .·. Sagasta à une députation de francs-maçons, et l'empressement que mit le premier ministre à convoquer le conseil pour leur donner gain de cause.

Digitized by Google

Sur la première page, à côté des réclames industrielles ou commerciales, figurent, encadrées de noir, des annonces de morts ou de services funèbres. S'agit-il par exemple d'annoncer la mort d'un petit enfant, cela s'exprime en disant : « *ha subido al cielo* [1]. » Telle est la gracieuse formule usitée chez les Espagnols en pareille hypothèse, et qui répond si bien aux sentiments de l'église pour les petits anges dont elle salue le départ de ce monde par le chant du *Laudate, pueri, dominum.* Je retrouve la même pensée dans « *la madre y el alma inocente* » du poète espagnol Hartzenbuch [2].

La madre

Muriò! mi dulce Maria
Mi consuelo, mi alegria :
Con ella al sepulcro voy.

El Alma inocente

No me llores, madre mia :
Yo era Mujer, angel soy.

De la *plaza Mayor*, nous voici bientôt rendus au *real palacio* (le palais du roi). C'est un monument imposant construit au XVIIIe siècle, mais dont l'architecture régulière n'offre aucun détail bien intéressant. Je ne puis d'ailleurs parler que de l'extérieur, la présence du roi ne m'ayant pas permis d'en visiter l'intérieur. Un jour de réception royale, donnée à l'occasion de la fête de l'infante *Mercédès*, me mêlant à la foule des curieux, auprès du grand portail, je fus véritablement ébloui par les uniformes brillants et variés que je vis défiler devant moi : il ne faut pas oublier

[1] « Est monté au ciel. »
[2] La Mère. — « *Elle est morte ma douce Marie, ma consolation, ma joie; avec elle, je m'en vais au tombeau.* »
L'Enfant. — « *Ne me pleure pas, ma mère : j'étais femme, je suis un ange.* »

Digitized by Google

que nous sommes sur la terre classique des généraux et des décorations.

C'est dans des dépendances du *real palacio* que se visitent les curieuses collections de l'*Armeria* et des *Caballerizas*.

Je n'ai pu qu'entrevoir bien incomplètement les richesses de l'*Armeria*. Lorsque je la visitai, la salle de ce musée d'armes était en réparation, et beaucoup des objets qu'il renferme n'étaient pas exposés. J'y ai pourtant vu encore de bien précieux souvenirs des anciennes gloires militaires de l'Espagne, comme par exemple l'armure de style romain que portait Charles-Quint dans son expédition de Tunis.

Les *Caballerizas* renferment les équipages de la cour : on y remarque une grande variété de pittoresques costumes à l'usage des cochers, laquais et autres figurants des cortèges royaux aux jours solennels; de magnifiques chevaux et spécialement ceux affectés au service personnel du roi; d'antiques chaises à porteur, enfin de splendides voitures de gala dont l'une, en bois d'ébène sculpté, n'aurait pas moins de quatre siècles d'existence, et aurait appartenu à Jeanne la folle, la mère de Charles-Quint.

Le *real palacio* est construit sur le haut du coteau qui domine la rive gauche du *Manzanarès*, ce pauvre cours d'eau, sur lequel on a fait tant de plaisanteries et que l'on a traité notamment de « *fleuve plus carrossable que navigable.* » Il est certain que quand je l'ai vu moi-même, son vaste lit desséché faisait le plus pitoyable effet. Je dois seulement faire observer, à sa décharge, que l'on était alors dans la saison qui lui est le moins favorable.

Une assez courte distance nous sépare de notre point de départ, de la *calle de los reges*, que nous n'avons plus maintenant qu'à regagner rapidement. A notre coup de sonnette, mon excellente hôtesse, voulant tout d'abord savoir à qui elle a affaire, pousse de l'intérieur un vigou-

Digitized by Google

reux « *quién ?* » je réponds : « *don Pablo!* » [1] et la porte nous est bien vite ouverte avec le plus aimable accueil.

La peur des voleurs, doués à Madrid d'une astuce toute particulière, doit être, je pense, pour quelque chose dans ce surcroît de précautions. On connaît la mésaventure de notre infortuné Engelhardt, qui, en arrivant à Madrid, où il venait représenter le Conseil municipal de Paris aux fêtes de Caldéron, dont la catholique mémoire se serait, entre parenthèses, parfaitement passée de cet honneur, se vit enlever sa montre sans s'en douter. Voici un autre trait que je tiens de celle-là même qui en fut victime. Une bonne petite sœur des pauvres m'a raconté qu'un jour, pendant qu'elle était agenouillée à un confessional [2], son humble mante attira la convoitise d'un voleur, qui, trouvant l'occasion favorable, entreprit de se tailler à coups de ciseaux, une bonne part dans l'ample manteau, mais fut heureusement surpris, *flagrante delicto*, au cours de cette délicate opération.

P. Henry.

(A suivre).

[1] C'est un vieil usage, en Espagne, de désigner les personnes par leur seul nom de baptême, de telle sorte que parfois elles sont complètement inconnues sous leur nom de famille. « Il est rare, écrivait *Alvarez de Colmenar*, au XVIIIe siècle, d'entendre appeler un Espagnol par son nom de famille. Ils se servent entre eux du nom de baptême toujours précédé par un *don*... Quand ils entendent les autres nations qui s'appellent par leur nom de famille, ils demandent si on n'a pas reçu de nom au baptême ou si on n'a pas été baptisé. »

[2] Les confessionnaux d'Espagne n'ont point la même disposition que les nôtres. Le pénitent s'y trouve complètement à découvert, sans que rien le dissimule aux regards du public.

Digitized by Google

MUSÉE D'ANTIQUITÉS D'ANGERS

SAINT-JEAN — TOUSSAINT

DONATEURS

1841-1882

Dans la notice sur le Musée d'Antiquités, on lit :

« Le besoin d'un musée d'antiquités s'était fait sentir, je ne dirai pas de très bonne heure, puisqu'il ne s'est manifesté que plus d'un demi-siècle après l'existence de son grand confrère du logis Barrauld et qu'il naquit très humble, très pauvre et comme dans une crèche. Enfin le voilà tel quel, et s'il doit son origine à l'administration municipale de M. Farran, son accroissement aux administrations subséquentes, il vit s'effectuer son plus large développement sous le mairat de MM. Joubert, Maillé, Loriol de Barny, Blavier, Mourin et Guitton.

« Mais il est quelqu'un, assurément, auquel il n'est pas moins redevable, ce quelqu'un c'est *tout le monde*, car ce fut beaucoup plus à la générosité des donateurs qu'à son modeste budget, que le musée dut l'accroissement de ses richesses ; aussi pourvons-nous dire, à bon droit, que les donateurs sont les vrais fondateurs de cet établissement.

Digitized by Google

A bon droit, également, la reconnaissance publique ne les oubliera pas ; notre devoir est de les inscrire à l'appui de l'inventaire raisonné. »

Une chose cependant nous attriste, c'est en les comptant bien de voir un très grand nombre, j'allais dire le plus grand, manquer à l'appel ; raison de plus pour n'en point oublier un seul ; bien sûr ce ne sera pas notre faute, s'il y avait la moindre omission. Peut-être trouvera-t-on que nous péchons par le contraire, puisque le même nom est plusieurs fois répété, mais il faudra prendre garde que c'est à des dates différentes ; en effet, notre liste n'est point dressée par ordre alphabétique mais par *ordre chronologique*, et nous l'avons faite ainsi pour que le lecteur puisse voir d'année en année, à partir de l'époque de la fondation du musée, en 1841, la progression constante de cet établissement. La mention de tous les objets donnés étant faite avec détail dans l'inventaire raisonné, ne sera que rarement répétée dans cette liste spéciale.

NOMS DES DONATEURS

Année 1841.

MM. Béritault, maire, Beaufort.
De Beauregard, Président de Chambre à la Cour d'Appel, Angers.
Franceschi, mouleur, Angers.
La Société Française, dirigée par M. de Caumont, Caen.
La commune de Linières-Bouton, par l'intermédiaire de MM. Giraudeau, Gouin et de Boissimon, Linières-Bouton.
Godard-Faultrier, directeur du Musée d'Antiquités, Angers.
Langes, Saumur.
Cardin, Saumur.
Docteur Maugars, Angers.

Digitized by Google

MM. Lesourd, concierge du Musée de peinture.
Hamon, propriétaire : *Revanche de la danse macabre*, Lion-d'Angers.
Berthe, surveillant de la salle David, Angers.
Morel jeune, peintre en bâtiments, Angers.
Labussière, libraire, Angers.
Legagneux, propriétaire, Angers.
Bardet, avoué, Angers.
Legloux, maire, Savennières.
Mamert, conseiller de Préfecture, Angers.
Auguste Brichet, ancien notaire, Angers.

Année 1842.

MM. Grille, bibliothécaire, neveu et successeur de M. Toussaint Grille, Angers.
Le comte Théodore de Quatrebarbes, Angers.
L'abbé Olivier, Angers.
Le docteur Maugars, Angers.
Vincent, curé de Saint-Jacques, Angers.
Godard-Faultrier, Angers.
De Buzelet, Saint-Rémy-la-Varenne.
Ricard, lithographe, Angers.
La Société Française, Caen.
MM. Cheux, propriétaire, la Baumette.
De Marcombe, Président du Conseil Général, Angers.
Joubert, Alexandre, Angers.
Deruineau, peintre, Angers.
Docteur Le François, membre du Conseil Général, Angers.
Sorin, Lion-d'Angers.
Le Conseil Général du département.
MM. Le Sourd, concierge.
Allaume, Michel, séminariste, Angers.
De Beauregard, Président de Chambre.

Digitized by Google

Année 1843.

MM. Olivier, Jean, rue de l'Académie, Angers.
Fourmon-Desmazières, Angers.
Hilaire, ancien avoué, Angers.
Gaultier-Goupil : figurine d'Apollon, en bronze, trouvée à l'amphithéâtre de Grohan, Angers.
Toyneau, rue Toussaint, Angers.
Millet, naturaliste, Angers.
Hawke, artiste dessinateur, Angers.
Folletier, donateur d'une curieuse épinette de l'an 1710, Angers.
Guillory, fondateur de la Société Industrielle, Angers.
Planchenault, Président du Tribunal de première instance, Angers.
Auguste Myonnet, Angers.
La Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Angers.
La Mairie d'Angers.
MM. Godard-Faultrier.
Adam, Philippe, négociant, Angers.
Le Sourd, concierge.
Lebe-Gigun, receveur principal des contributions indirectes, Angers.
François Villers, architecte, Angers.
Cordeau, employé de la mairie, Angers.
Veuillot, Eugène, rédacteur en chef du journal de *Maine-et-Loire*, Angers.
Boutrout, architecte-voyer, Angers.
L'abbé Pau : deux tableaux peints sur bois au recto et au verso, sujets religieux.
Les hospices d'Angers : Statues de Guillaume de la Porte et de Marthe, sa femme.
MM. Charles, conducteur de la navigation, Lion-d'Angers.
Docteur Victor Laroche, Angers.
Quelin, professeur, Angers.
Charles, graveur, Angers.

Digitized by Google

MM. Guérin, Florimond, Angers.
L'abbé Choyer, Angers.
L'abbé Allaume et M. Dugrès de Nie-Oiseau : ostensoir, *Viatorum verè panis.*
De Caumont, Caen.
Gallard et Allaume.
Le Ministre de la guerre par l'intermédiaire de M. Gaillard, commandant du château d'Angers : Portes de la chapelle du xve siècle, *nunc* arsenal, Angers.
Boilleau, Tours.
Marsal, concierge de l'École primaire supérieure, Angers.

Année 1844.

MM. Cointry.
Labussière, Angers.
Ernest Dainville, architecte, Angers.
Auguste et Victorin Vinay, Angers.
Guerrier, instituteur, Mazé.
L'abbé Pasquier, curé de l'Oratoire, Angers.

Année 1845.

M. de Joannis, attaché à l'expédition qui transporta d'Égypte l'obélisque de Luxor à Paris.
La Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Angers.
MM. Cordeau, employé à la Mairie, Angers.
Daufresne, Lion-d'Angers.
Alexis Chevalier, sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, Paris.
Le comte Théodore de Quatrebarbes, Angers.
La commune de Saint-Augustin-du-Bois, arrondissement de Segré.

Digitized by Google

Année 1846.

MM. Vœlberg, artiste peintre, Louvain.
Lebe-Gigun.
Michel Poitevin, Savennières.
La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
MM. Thierry, peintre sur verre, Angers.
Le Curé de la cathédrale, Angers.
Péton, propriétaire, Tigné.
Borreau, directeur du Jardin des Plantes, Angers.
Prin, instituteur : deux panneaux peints sur bois, XVIe siècle, sujets religieux, Angers.
Cherubini, mouleur, Angers.
Pachaud, notaire, Angers.
Hawke, Angers.
Bessirard, Angers.
L'abbé Allaume, Savennières.
Lebe-Gigun, Angers.
Le Curé et le Maire de Bouchemaine.
Mangeon, maître de chapelle à la Cathédrale, Angers.

Année 1847.

MM. Audouis, propriétaire, Mûrs.
Chapeau, sculpteur, Angers.
De Beauregard et Priston, Angers.
Hardy, en Saint-Laud, Angers.
Gohin, Angers.
L'abbé Le Mesle, Saint-Mathurin.
Marchegay, archiviste, Angers.
Genest, propriétaire, Sainte-Gemmes-sur-Loire.
A. Grille, Angers.
Germain Guibet, Angers.
Raymbault, fils, Thouarcé.

Digitized by Google

MM. L'abbé Joseph Menard, secrétaire de l'évêché, Angers.
Le Ministre de l'Intérieur.
Hossard, orthopédiste, Angers.
Grimaud, fils, Lion-d'Angers.
L'abbé Pau, Rochefort-sur-Loire.
Bellanger, fils, avocat : divers objets trouvés à Morannes, dans une sépulture Mérovingienne.
Denon et Taffut, Angers.
Taluet, sculpteur, Paris.
Dupuis, ingénieur en chef, Angers.
Ragueneau, instituteur, Plessis-Crammoire.
L'abbé Vigneron, Saint-Augustin.
Dutertre, instituteur.
L'abbé Gatineau, Denezé, près Doué.
Le comte de Falloux, député, Bourg-d'Iré.
Meline, concierge du Musée de peinture, Angers.

Année 1848.

MM. de Matty de la Tour, ingénieur, Angers.
Bodinier, Angers.
Godet, imprimeur, Saumur.
Thierry, peintre sur verre, Angers.
Genest, propriétaire à Patience, Sainte-Gemmes-s.-Loire.
Cassin de la Loge, Angers.
L'abbé Vincelot, supérieur de la pension Saint-Julien, Angers.
Mortier et Rondeau, Angers.
Chapeau, sculpteur, Angers.
Auguste Lacombe, Angers.
Les abbés Lambert et Vincelot, Angers.
Bienvenu et Renard, Angers.
Briot, conducteur de travaux publics, Angers.
Pillerot.
Vivion, journalier.
Le docteur Burnet, Beaufort.
Dubord, père, Beaufort.

Digitized by Google

MM. Moussu, Beaufort.
Dainville, architecte, Angers.
Paul Ponceau, artiste, Angers.
Maliseuski.
Coquereau-Laroche.

Année 1849.

MM. Fleury, conseiller général, Chalonnes.
Chassé, employé à l'imprimerie Cosnier-Lachèse.
Drouard, conseiller municipal, Angers.
Antequerra, officier espagnol réfugié, Angers.
Marchegay, archiviste, Angers.
Docteur Mirault, Angers.
Jubeau-Roynet, Angers.
H. Jallot.
Métivier, avocat général, depuis premier président, Angers.
Dom Renon, bénédictin, Solesmes.
Le comte de Romain, Angers.
Élie Bigot, banquier, Angers.
Oriou, curé de Saint-Aubin, aux Ponts-de-Cé.
Ch. Lucas, en Saint-Laud, Angers.
Folliet, conducteur des travaux publics, aux Ponts-de-Cé.
Besson, préfet de Maine-et-Loire, Angers.
Villers, architecte, Angers.
Leglou, Savennières.
Valuche, Candé.

Année 1850.

MM. D'Houdan, possesseur d'un riche cabinet d'antiquités, Angers.
Briot, conducteur des travaux publics, Angers.
Le curé de la Membrolle.
Goumeneau, conseiller à la Cour d'Appel, Angers.

Digitized by Google

MM. Le comte Théod. de Quatrebarbes, Angers.
De la Foresterie, Lion-d'Angers.
Faucheux, curé de Mouliherne.
Dubord, père, Beaufort.
De Bernard, à la Fontaine Frotte-Penil, Angers.
Hilaire, fabricant.
L'abbé Chevalier, vicaire à Vaulandry.
Goury aîné, inspecteur divisionnaire honoraire des Ponts et Chaussées, Angers.
La fabrique de l'église de Blaison.
M. Duvêtre, architecte, Angers.
La famille de Bourmont : Fusil pris au combat de Staouëli, le 19 juin 1830.
MM. Thouet, docteur-médecin, Angers.
De Johannis, Angers.

Année 1851.

MM. Le curé de Saint-Georges-sur-Loire.
Béclard, avocat, secrétaire de la Commission archéologique, Angers.
Urbain Durand, aux Vetières, Seiches.
Mme Pilastre, née Bosc, Angers.
MM. Desvaux, directeur du Jardin des Plantes, Angers.
Alexandre Velé, typographe, Angers.
Barème, sculpteur, Angers.
Adam.
Auguste Bourdeil, fils, Angers.
Ambroise Joubert, député de Maine-et-Loire.
Bonnet, architecte, Angers.
Bardet, avoué, Angers.
Bernard Sommier, typographe, Angers.
Denis, papetier, rue Saint-Laud, Angers.
Delorme.
Tristan-Martin, Montrevault.
D'Houdan.
L'abbé Choyer, Angers.

Digitized by Google

MM. Sorin, capitaine du génie, depuis commandant, Angers.
Janin, capitaine en retraite, préposé en chef de l'octroi, Angers.
Alexandre Garreau, Saint-Remy-la-Varenne : Charte carlovingienne.
L'abbé Machefer, custode à la cathédrale, Angers.
François Legendre.
François Bourrigaud, employé à l'imprimerie Cosnier-Lachèse, Angers.
M. & Mme Auguste Debret, Morannes.
Cosnier, Angers : tête de Christ du sculpteur Sébastien Leïsner.
MM. Péhu, concierge à l'Évêché, Angers.
De Beauregard, Angers.
Auguste Maussion, serrurier, Angers.
Anatole de Mieulle, Angers.
Benion, Angers.
Marie, commissaire-priseur, Angers.
Quelin, Angers.
Gilet, coiffeur, Angers.
Grimaud, fils, Lion-d'Angers.
Mmes Rivière, Angers.

Année 1852.

MM. Lehec.
L'abbé Vincelot, Angers.
Goury, Angers.
La Commission archéologique, Angers.
MM. Auguste Commeau, Pontigné.
Hallé, employé de l'octroi, Angers.
Janin, Angers.
De Joannis, Angers.
L. Laroche, adjudant à l'école des Arts et Métiers, Angers.
René Planchenault, cultivateur, Ste-Gemmes-sur-Loire.
Desforges, employé chez M. A. Leroy, Angers.
Leroy, propriétaire, Trémont.

Digitized by Google

MM. Dupont.
Métivier père, magistrat, Angers.
Joly, architecte diocésain, Angers.
Dubord, père.
Filoleau, pompier-fumiste, Angers.
Rousseau, employé de l'octroi, Angers.
Jubeau-Roynet, membre de la Légion d'Honneur, Angers.
Broutelle, docteur-médecin, La Pommeraye.
Hocbocq, Angers.

Année 1853.

MM. Leroy, propriétaire, Vihiers.
Hallé, Angers.
Chesneau, membre de la Légion d'Honneur, Angers.
La Compagnie du chemin de fer, Orléans.
MM. Villers et Alibert, Angers.
Rondeau, négociant, Angers.
Duvêtre, architecte, Angers.
Caupenn, Angers.
Vallon, préfet, Angers.
René Bourigaud, Angers.
Daumé, jardinier de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Année 1854.

MM. Mocquereau, ancien huissier, Angers.
Béhier, Angers.
Bizeul, Blain (Loire-Inférieure).
Sauvage, marchand, Angers.
Chesneau, curé de Chaumont (*nunc* vicaire général).
de Rochebouët et de la Perraudière, Angers.
Sorin, inspecteur honoraire d'Académie, Angers.
Cornilleau, instituteur, Lésigné.
Vétault, plâtrier, Angers.

Digitized by Google

MM. Dubord, Beaufort.
Auguste Edeline, typographe, Angers.
Le curé de Saint-Saturnin.
Commeau-Dupuis.
Bineau, ministre des finances, Paris.
Borreau, Angers.
Bourdeil, fils, Angers.
Tristan-Martin, Montrevault. Donateur d'une figure ou masque en fer battu trouvé aux Châtres, près Notre-Dame d'Alençon (Maine-et-Loire), reproduit, d'après un dessin du docteur H. Godard, dans les mémoires de l'Académie de Vienne (Autriche), par M. Otto Benndorf, en 1878.
Marie Charles-Calixte, comte de Jousselin, propriétaire à Jorreau, commune de Gennes : Épitaphe sur cuivre ornée d'une pietà entre deux écuyers à genoux, représentant *Gilles Laurens de Jorreau et Denys de Rohan du Pouleduc*, tués en duel le 14 avril 1567, et inhumés dans une des églises de Gennes : Saint-Eusèbe ou Saint-Vétérin, arrondissement de Saumur.

Année 1855.

M. Auguste Bruas, notaire, Angers.
La Compagnie du chemin de fer (gare Saint-Laud), Angers.
MM. Varannes, père, serrurier, Angers : belle serrure, dite chef-d'œuvre d'étranger.
Joseph d'Andigné.
Mme Merlet de la Barre, Martigné-Briand.
La commune de Rochefort-sur-Loire : canon du XVIe siècle.
MM. Deruineau, peintre, Angers.
Renou, maréchal des logis de gendarmerie, Angers.
Tavernier, rédacteur en chef du journal *Maine-et-Loire*.
Diot, Lion-d'Angers : Peintures murales de l'église de Champteussé, dessin.
Dumoulinet des Étrichés, Cheffes.
E. Dubois, maire d'Angers.

Digitized by Google

Mme la Supérieure fondatrice du Bon-Pasteur (Mme Pelletier), Angers.

MM. René Vigand, journalier, Sainte-Gemmes-sur-Loire.
Raymond Lachèse et H. Godard, Angers.
Bineau, ministre.
Lebreton, maire, Saint-Saturnin.
De Lorrière, attaché au Parquet: Dessins de monuments celtiques, Angers.
Charles Michelet, inspecteur de l'enseignement primaire, Angers.
Gaston, Cholet : Dessins de peulvans, arrondissement de Cholet.
Camille Robert, artiste, Angers, : Dessin de l'église extérieure de La Trinité.
Isidore Guynoiseau, Angers.
Lachèse, Angers.
Lebreton, propriétaire de l'hôtel du Cheval-Blanc, Angers.
René Priou, négociant, Angers.

La Bibliothèque d'Angers, par l'entremise de M. Adville.

MM. Michel Dupont, docteur en médecine, Saint-Clément-des-Levées.
Le docteur Bénard et Michelet.
Lemesle et de Lorrière, Angers.
Lebe-Gigun, Angers.
Francisco Echaurren, citoyen de Santiago du Chili.
André Philippot, Angers.

Année 1856.

MM. de Matty de la Tour, ingénieur en chef, Angers.
Leroy, Sainte-Gemmes-sur-Loire.
Grégoire (curé de) Andard.
Alfred Garin, par l'entremise de M. Célestin Port, Angers.
Gaston, Cholet.
Leroux, médecin, Candé.
Gennevraye, Président de Chambre à la Cour d'Appel, Angers.

Digitized by Google

MM. Louis-Michel Sansereau, propriétaire, chemin de Frémur, Angers.
Nicol, horloger, Angers.
Tardif-Desvaux, ingénieur, Angers.
Deruault, revendeur, Angers.
Florestan Myonnet, Angers.
Joly le Terme, architecte, Saumur.
Ranson (L. Colonel,) Angers.
Sansfourche, architecte, Angers.
Cholet, chef d'institution, Angers.
Champoiseau, Tours.
Lachèse, Ferdinand, architecte, Angers.
Le vicomte d'Ambray.
Leroy, employé à la Recette générale, Angers.
Bourdeil, fils.

Année 1857.

MM. Myonnet, Auguste, négociant.
Guillory, aîné.
Maindron, sculpteur, Paris.
Clemanceau, maire, Montjean.
Coquet, Blois.
Pocquet de Livonnière, Angers.
Brunetière, Angers.
Denis, libraire, Angers.
Blanchard, Isidore.
Menard, caissier du Mont-de-Piété, Angers.
Tristan-Martin : Curieuse pièce celtique en or, au type du pontife-forgeron.
Sortant, instituteur, Saulgé-l'Hôpital.
Gaston, Cholet.
Guionis, maire, Doué.
Armand de Crochard.
Barbier de Montault.

Digitized by Google

Année 1858.

MM. Janin, Angers.
Batereau, ingénieur en chef, Angers.
Poitevin, maire, Saint-Georges-des Sept-Voies.
Guillory, aîné, Angers.
Le docteur Farge, Angers.
De Matty de la Tour, Angers.
Berthault, photographe, Angers.
Diot et Livache : Dessins de peintures murales de l'église du Lion-d'Angers.
Riseray, Isidor.
Leclerc-Guillory et Leclerc-Laroche, Angers.
Hucher, le Mans.
L'abbé Benoist, aumônier du Bon-Pasteur, Angers.
Le Couvent du Bon-Pasteur, Angers.
Duclos, couvreur, Angers.
Tristan-Martin, Montrevault.
Hery, horticulteur, Angers.
Bouchet-Benoist.
Joyeau, architecte, Angers.
Laplace, artiste peintre, Angers.
Le Lycée, Angers.
Joseph, Thomas, ancien notaire, Angers.
Lesourd Delisle, Angers.
Auguste Mortier, Angers.
Berthault, phothographe, Angers.
Joly-le-Terme, Saumur.
Courtiller, conseiller à la Cour d'Appel, Angers.
Le docteur Guespin, Angers.
Mgr Barbier de Montault.
Moulard.
Belouin, Angers.

Digitized by Google

Année 1859.

MM. Joyau, architecte, Angers.
André Leroy, Angers.
La Commission Archéologique, Angers.
Mgr Barbier de Montault, Angers.
MM. Tristan-Martin.
Fourcault, chevalier de la Légion d'honneur, Trélazé.
Labessière, officier d'Académie, Angers.
Ricou, Michel.

Année 1860.

MM. Burnet, Angers.
Eliacin Lachèse, conseiller à la Cour d'Appel, Angers.
Lesassier.
Mlle du Lisieux.
MM. du Bost, Beaufort.
Girard, secrétaire de mairie, Brion.
Millet, naturaliste, Angers.
Tristan-Martin.
Bourigault, René, fils, Angers.
De la Perraudière, Adolphe, Angers.
Le docteur Eusèbe Michelin, Angers.
Le comte d'Andigné, au château de Monet, près Beaufort.
Delidon, fils, Sables-d'Olonnes.
Le colonel Garin, Angers.
A. Simonin, Inspecteur des Domaines, Angers.
Docteur Farge et Goupil, Angers.
Clément Beloin, Angers.

Année 1861.

MM. Desloche, naturaliste, Angers.
Renaud, employé à la Poste, Angers.
J. Grelé, curé de Marcé.

Digitized by Google

MM. Barassé, libraire.
André Leroy, Angers.
Carrand, principal rédacteur du catalogue de M. Grille, Paris.
Planchenault, cultivateur, Sainte-Gemmes-sur-Loire.
L'abbé Gaignard, Angers.
Harsandeau et Conin, Luigné.
Bouché et Déglos.
Joseph de Mieulle.
L'abbé Tardif, Aïvas et Renault, Angers.
Prezelin, menuisier, Montreuil-sur-Maine.

Année 1862.

MM. Turlais, professeur à l'École Supérieure, Angers.
Mme de la Frugelay, Grand-Fougeré.
MM. Montrieux, maire, Angers.
Sorin, commandant du Génie, Angers.
Joly le Terme, architecte diocésain, Saumur.
G. Besson, fondeur, Angers.
Tristan-Martin, Montrevault.
Genay, quai Ligny, Angers.
Mgr X. Barbier de Montault, Angers.
MM. Le docteur Ponceau, Blaison.
Rable, rue de la Tannerie, Angers.
Morillon.
François Gérard.

Année 1863.

MM. Lucien Levesque, négociant, Angers.
Galard, agent-voyer, Aïvas, architecte et Poisson inspecteur-voyer, Angers.
Victorin La Revellière, ancien député, Avrillé.
Guillory, aîné, Angers.

Digitized by Google

MM. Le Ministre d'État.
Adolphe, Ferdinand et Eliacin Lachèse, Angers.
Charles Poirier, Angers.
Voisin, receveur général, Angers.
Chevrollier, chef d'institution, Angers.

Année 1864.

MM. Godard-Faultrier.
Gallet-Azemar, Angers.
Th. de Bellefonds, Angers.
Mgr Barbier de Montault.
MM. Laroche, chef de bureau au chemin de fer de Séville, Cadix.
Le capitaine Janin, Angers.
Auguste Grassin, Angers.
Le docteur Leveillé, au Grand-Pressigny, Loche.

Année 1865.

MM. Tristan-Martin.
Renault et Lihoreau, Angers.
Charles Barbier de Montault, Poitiers.
Antoine Leboursier, ancien traiteur, rue de l'Oisellerie, Angers : trois magnifiques plats, vieux Rouen.
Lartet et Port : brèches osseuses. Ep. préhistorique.
Franc, employé chez M. de Montreuil, Angers.
La Mairie d'Angers.

Année 1866.

MM. J. Chapelin, cultivateur, Mazé.
Alfred Martin, architecte, Angers : Dessins, église Saint-Augustin, près d'Angers; château d'Éventard.

Digitized by Google

MM. Aïvas, architecte, Angers : Dessin de l'aumônerie de fils de prêtre aujourd'hui démolie.
De Farcy, conservateur du musée diocésain, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, Angers.

Année 1867.

MM. Desplaces, Angers : Belle clef de voûte en calcaire.
Alfred Martin, architecte, Angers : Dessin de l'ex-église Saint-Samson.
Léon Cosnier, Angers.
Allain-Targé, ancien magistrat, Angers.
De Farcy, Angers.
Les Pères Capucins, cour Saint-Laud, Angers.
L. Ragueneau, Angers.
Touchais, curé de Saint-Serge, Angers : Objets du tombeau d'Orignay.
Joly, menuisier-mécanicien, Angers.
Bougère, gendarme, Angers.
Chapuis, photographe, Angers.

Année 1868. — Néant.

Année 1869.

MM. Dubost de Gargilesse, Beaufort.
Armand Parrot, Angers : nombreux objets, trouvés place du Ralliement.
Mme veuve Béclard, Angers.
La Commission impériale de l'exposition universelle de 1867 (section du travail), Paris.
MM. Joubin, secrétaire de la Mairie, Angers.
Gouin, entrepreneur, Angers.
Sauvage, juge de paix, Louroux-Béconnais.
Lebœuf, commissaire de police, à Beaupréau : Clavettes de fer de l'époque celtique.
E. Bohan-Duvergé, Mexique : Objets mexicains.
Cholet, chef d'institution, Angers.

Digitized by Google

Année 1870.

MM. Michel Gohard.
Marais, docteur, Bécon.
Élie Sorin, journaliste, Paris.
Sauvage, juge de paix, Louroux-Béconnais : Pixide de la fin du XIIe siècle.
Le docteur H. Godard, Angers : Dessin représentant un bénitier en plomb, du IVe siècle, trouvé à l'ancienne Carthage.
Leclerc-Guillory et Leclerc-Laroche, Angers : Dessins d'objets ayant composé le cabinet de M. A. Grille.
Le docteur Farge, Angers.

Année 1871.

MM. Joyau, architecte, Angers.
Pecard, directeur du musée d'antiquités, à Tours.
Marionneau, peintre et archéologue, Nantes.
Warnier, commandant du génie en retraite, Angers.
Carriol, Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Année 1872.

MM. Morel, architecte, Angers.
Joubin, proviseur au Lycée, Angers.
Le commandant Prévost, Angers, depuis général du génie.
La Fabrique de Saint-Laud, Angers.

Année 1873.

MM. Le Beuf, commissaire de police, Baugé.
Rottier, maire, Chavaignes.
Morel, architecte, Angers : Fac-simile de la carte de Guy Artaud.
Paul de Farcy, Bayeux.
Marionneau, Nantes.

Digitized by Google

Année 1874.

MM. H. Godard, dessins de bains romains des Châteliers de Frémur.
Charles Michel, négociant: Épi en plomb provenant de la maison Baussier, rue du Commerce, Angers.

Année 1875.

MM. Sauvage, Angers.
Joseph Denais, rédacteur en chef de l'*Écho du Velay*, *nunc* du journal *la Défense*, Paris.
Édouard Mazières, Angers.
Ministre des Beaux-Arts, Paris.
Janin, Angers.
Mme veuve Lesage, Angers.
Mgr Barbier de Montault
M. Béconnais, serrurier, Angers.

Année 1876.

MM. de Farcy, Angers.
Rohard, conducteur de travaux, Angers.
L'abbé Bourdais, Angers.
Mme veuve Onillon, Angers.
La Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Angers.
MM. Duguet fils, filateur, Angers
Brugiotti fils, Angers.
Godard-Faultrier.
L'abbé Forest.
Victor Alexandre, Angers.
Alexandre Porée.
Warnier, commandant du génie, Angers.

Digitized by Google

Mme la comtesse de Quatrebarbes, Angers.
MM. Bardeiche, commissaire de police, Angers.
Guilbault-Bellanger, Angers.
A. Parrot, Angers.

Année 1877.

MM. Auguste Michel, Angers.
L'abbé Bourdais.
Joly-le-Terme, Saumur.
A. Parrot, Angers.
Tancrède Abraham, Château-Gontier.
Bourrichet, sculpteur, Angers.
Lemesle, architecte, Angers.
L'abbé Saget, Angers.
Adolphe Lachèse, Angers.
Chesneau-Tessier, Angers.
Nobilleau, Tours.
E. Neveu, entrepreneur, Angers.
Delcour, entrepreneur, Angers.
Victor Egger, professeur au Lycée, Angers.
Houet, serrurier, Angers.
Babin, notaire, Tigné.
Le comte d'Houdan, Angers.
Valentin, proviseur au Lycée, Angers.
Laroche, Trélazé : Amphithéâtre (italica).
Marionneau, Nantes.
Giraud-Lesourd, Angers.
Auguste Michel, Angers.
Palisse, fils, Angers.
Kolmann, Angers.
Clément Belouin, Angers.
Le docteur Farge, Angers.
Barnabé Chauveau, la Pointe.
François, entrepreneur, Angers.
Régulier, Édouard, Angers.

Digitized by Google

MM. Henri Charron, statuaire, Angers.
Charron, charcutier, Angers.
Mme Brunée.
MM. Paul de Farcy, Bayeux.
Deloche, naturaliste, Angers.

Année 1878.

MM. Poisson, Angers.
Paul Lachèse, imprimeur, Angers.
Rigolo, Angers.
Bonnet, architecte, Angers.
Pèdre Champoiseau, consul, Raguze.
Chicon, entrepreneur, Angers.
Jules Rohard, Angers.
La Société Industrielle : Magnifique plat d'Avisseau, Angers.
MM. Egger, Paris.
Otto Bendorf, Vienne, Autriche.
J. Savigner, Angers.
E. Truffier et Victor Mégnen, peintres verriers, Angers.
Mme Paulin-Boireau, Angers.
Veuve Reglin, Angers.
Veuve Pottier, Angers.
Mauvif de Montergon, Angers.
MM. François Darondeau, Angers.
Auguste Michel, Angers.
Rigaud, trésorier général, Angers.
Louis Tessié, Angers.
Gazeau, Angers.
Perard, Angers.
L'abbé Cornay, Angers.
Giffard, conducteur des Ponts-et-Chaussées, Angers.
Rohard, Angers.
Joseph Chevalier, Versailles.
Batereau, ingénieur, Angers.

Digitized by Google

MM. Montaubin, ancien secrétaire général de la Préfecture, Angers.
L'abbé Bourdais, Angers.
Émile Ragaru de la Touche, Angers.
Naut, Angers.

Année 1879.

MM. Auguste Michel, Angers.
Arsène Launay, Angers.
Ernest Lambert, Angers.
Demoget, ingénieur, architecte de la ville, Angers.
Constant Lorilleux, Morannes.
Chrysostôme Lochard, Angers.
Guitton, ingénieur civil, Angers.
De Lens, inspecteur d'Académie, Angers.
Le comte d'Houdan, Angers.
De Farcy, Angers.
H. Sauvage, le Louroux.
Mollay, sculpteur, Angers.
Le Lieutenant-Colonel du Burgua, Angers.
La Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Angers.
MM. Tijou-Sommier, Angers.
Batereau, ingénieur, Angers.
Constant Meignen, Angers.
Boireau, surveillant du Musée archéologique, Angers.
Michel Bazin, Angers.
A. Parrot, Angers.
Rohard, Angers.
Frère Narcisse, Trélazé.
La Société Académique, Angers.
MM. André Joubert, Angers.
Léon Palustre, directeur de la Société Française, fondée par M. de Caumont, Tours.

Digitized by Google

Année 1880.

MM. Giffard, Angers.
Lorilleux, Morannes.
Frère Narcisse, Trélazé.
O'Madden, Château-Gontier.
De Crochard, Angers.
Simon, curé de Saint-Florent-le-Vieil, *nunc* de Saint-Laud d'Angers, donateur d'une piécette du bas empire (IVe siècle), trouvée dans un cercueil en molasse de Doué, entre Saint-Florent-le-Vieil et le Marillais.
A. Parrot, Angers.
H. Gouin.
Moreau, huissier, Angers.
Docteur H. Godard, Tigné.
Letourneau, architecte, Paris.
Alusse.
Tinard.
Moisseron, François, sculpteur : Beau moulage d'une statue de la Madeleine, XVe siècle (voir n° 2753 de l'inventaire raisonné.)

Année 1881.

MM. de Farcy, Angers.
Le comte de Bertou.
Le comte de Falloux, ancien Ministre, membre de l'Académie française.
Mlle Loïse de Falloux.
MM. Le Cordier.
Fruchault.
Mairie d'Angers.
MM. Dainville, architecte, Angers.
Achille Pastolacca, Athènes.
Dussauze, architecte, Angers.

Digitized by Google

MM. A. Michel, conservateur-adjoint du Musée d'antiquités, Angers.

Roffay, architecte, Saumur.

L'abbé Fournier, Angers.

De Moulin : Deux cercueils plomb, Angers.

Le Curé de Saint-Jacques, Angers.

Bougère, Angers.

A. Parrot, Angers.

Mme veuve Duclos, Angers.

MM. Tourneux, Montguillon.

Bariller, sculpteur, Angers.

Delcour, entrepreneur,

Gaignard, Angers.

Brugerole, Angers.

MM. Arsène Launay, Angers : Moulage en plâtre d'une statuette romaine en bronze, trouvée en 1881, dans l'amphitéâtre de Grohan.

Achille Foyer : petit chapiteau roman, trouvé dans la crypte du Ronceray.

Langlois, maire de Brissarthe : Épée moyen âge, trouvée dans la Sarthe.

E. Caignard, rue Inkermann, Angers.

Georges Guéry.

Séjourné, architecte.

Bouvet, conseiller municipal : Collier de onze grains émaillés (ép. mérov.), trouvé aux Ulmes, dans une tombe d'enfant.

Le Conseil général de Maine-et-Loire : Statue de Madeleine en pierres peintes, avec cette inscription : *An 1811, janvier, par Ledain, sculpteur.*

La municipalité de Juigné-sur-Loire : deux statues de pierre, XIIIe siècle.

MM. Pineau.

Alusse.

Mlle de Boxberg, château de Theval (Mayenne) : 1° Moulage d'une abeille en bronze trouvée dans une urne d'un tumulus de la Thuringe, duché de Saxe. L'abeille emblême d'immortalité, d'après M. Gaidoz. 2° Moulage

Digitized by Google

d'une figurine en bronze trouvée à Broc, représentant un *baphomet* d'après M. Gaidoz. (Voir *Revue archéologique* de 1881.)

MM. A. Michel, conservateur-adjoint.

Municipalité d'Angers : Épi en plomb, XVIe siècle, provenant de la maison des bains, près les Grands-Ponts.

MM. Giffard.

Samuel Debrais, à Morannes.

Bourreau, couvreur à Angers.

Lorieux et Legouez, ingénieurs : Fragments de boucle mérovingienne, trouvés dans un cercueil en molasse de Doué, à Thouarcé.

Granneau, sculpteur, à Angers : Statue en zinc de la Madeleine de Canova.

Année 1882.

MM. Bougère, banquier : Crochet des anciennes chaînes du XVIe siècle, pour barricades de rues.

Le docteur Ambroise Guichard, chevalier de la Légion d'Honneur : Inscriptions sur cuivre.

Bouvet, pharmacien.

Trouessart, directeur du musée d'Histoire Naturelle.

A. Michel, conservateur-adjoint.

O'Madden.

De Lorrière et Filoleau.

Filoleau, artiste peintre, à Angers.

Delalande, percepteur, à Rochefort-sur-Loire.

Delcour, entrepreneur, Angers : Poteries samiennes, IIIe reg. d'entrée, n°s 559.

Dainville, architecte, Angers.

Municipalité d'Angers.

MM. Bariller, sculpteur, Angers.

Robert Chaillou, Angers.

Bonnet, architecte, Angers.

A. Giffard : Curieux moulages.

Élie Moutardeau.

Ernest Grignon, conseiller général : Belle serrure.

Digitized by Google

Société d'Études Scientifiques, présidée par M. Bouvet : Dépôt d'un fragment de poterie samienne, IIIe reg. d'entrée, nº 475.

MM. Bessonneau, Angers.

Héry, conseiller municipal, Angers.

Renou, à Montéclair (Reculée).

Gouin, entrepreneur, Angers.

Pellerin, entrepreneur, Angers.

Bligny.

Beucher, conseiller municipal, Angers : Médailles diverses, IIIe reg. d'entrée, nº 593.

De Romain, Angers : Certificat et brevet, signés du comte d'Autichamp, en 1815.

MM. Dainville, architecte, Angers.

Le Cadre, médecin-major au 77e de ligne, 16 mai 1882.

Goblot, agent-voyer en chef, Angers : Ep. romaine, stratumen ou blocage en briques concassées dans un mortier de chaux; Fragment trouvé à Cartigné, commune de Brain-sur-l'Authion. Pareil stratumen sur plus de un hectare.

A. Michel : carreaux vernissés.

Municipalité d'Écouflant.

Commission des Hospices.

Mme Bouvet, mère.

MM. Lelong, ancien secrétaire de la Commission du Musée.

Godard-Faultrier : Deux dessins : blason de Rohan et d'un abbé de Saint-Maur.

Renault, négociant, Angers.

Bouvet : Vase à pied, de Zanzibar.

Salmon et Bricard : Lot de pièces.

Pellerin, Bonnevay et Guérin, entrepreneurs de travaux publics.

Mme Gendron, Angers.

MM. Lionnel-Bonnemerre, homme de lettres.

Henri Bédié, Angers.

Giffard : Moulage.

Cadot, peintre : Jeton en cuivre de Louis XIV.

Arrêté au 1er janvier 1883.

Digitized by Google

Si la générosité des donateurs fut, surtout dans les premiers temps, la principale ressource des richesses du Musée, le lecteur ne sera pas cependant fâché de connaître la *portée* de nos budgets à partir de 1841. On verra par leur modicité, qu'après les frais d'entretien, il restait bien peu de choses pour les acquisitions. Quoi qu'il en soit, en voici le montant chronologique. De 1841 à 1876, c'est-à-dire dans l'espace de trente-cinq ans, chacun de ces budgets s'élevait annuellement à la somme de . . . . . 600 fr.

Années 1877 et 1878.	800
— 1879 et 1880.	1.000
— 1881	1.200
— 1882	4.800

Il est vrai de dire que dans certains cas, notamment à l'occasion de la vente Mordret, des allocations exceptionnelles furent ajoutées.

Bien entendu les fonctions de conservateur sont gratuites.

Le Musée profita d'une troisième ressource qu'il trouva dans les expositions artistiques et archéologiques. En effet, Angers fut une des premières villes de province où eurent lieu des expositions de ce genre. Elle en compte cinq qui ne furent pas sans avoir un certain éclat. « 1839, 1842, « 1858, 1864, 1877, sont des dates, dit M. Victor Egger, « autrefois professeur de philosophie au Lycée d'Angers, « qui marquent les progrès dans notre pays, de l'esprit « archéologique; j'entends, dit-il, par là, non pas seule- « ment la science qui interprète, mais aussi le respect qui « conserve, et la curiosité qui cherche, qualités modestes « et précieuses, à la portée de tous, sans lesquelles la « science proprement dite manque de base.

« M. Godard-Faultrier constatait ce progrès en 1864. « Votre rapporteur d'aujourd'hui [1] peut se borner à dire

[1] M. Victor Egger fut chargé de faire le rapport au nom de la Commission de l'exposition rétrospective de 1877. Voir *Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire*, tome XXXIII.

Digitized by Google

« que le progrès a continué, et que la cinquième exposition « a dépassé ses aînées. »

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas précisément de la constatation du progrès archéologique qu'il s'agit ici, mais bien de l'influence qu'eurent les expositions pour la prospérité matérielle du Musée d'antiquités.

Cet établissement leur doit, en effet, le plus grand nombre de *ses vitrines* qui, sur notre demande, ne lui ont jamais été refusées.

Ce fut pour nos collections, à diverses époques, un héritage de près de trois mille francs. Nous ne pouvions passer sous silence un pareil avantage.

A ces diverses sources de prospérité : les *donations*, les *budgets*, les *expositions*, nous devons joindre les *séances archéologiques*, tenues, en Anjou, sous la direction de M. de Caumont, en 1841, 1843, 1862, 1871. (Congrès.)

Cet éminent propagateur de la science, qui aimait à considérer notre province comme *une sœur de sa chère Normandie*, n'a pas peu contribué par sa présence et ses conseils, à développer en nos contrées, le goût de l'étude du moyen âge. Il fut en outre, pour l'acroissement des richesses de notre musée angevin, un véritable apôtre.

N'oublions pas non plus les comptes-rendus de la Presse. De 1847 à 1855 notamment, nous avons usé de ce moyen avec avantage, dans l'intérêt du musée ; aussi la Commission de contrôle, approuvant ce mode de ressources, a, dans sa séance du 14 décembre 1881, décidé que de courts bulletins des noms de donateurs seraient, chaque année, adressés aux divers journaux de la presse angevine, et ceci vient de s'effectuer en février 1882 et janvier 1883.

GODARD-FAULTRIER.

Le Propriétaire-Gérant,
G. GRASSIN

Angers, Imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN. — 628-83.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

NOUVELLE PUBLICATION

DICTIONNAIRE

DE L'ART, DE LA CURIOSITÉ ET DU BIBELOT

PAR

ERNEST BOSC, ARCHITECTE

Un volume grand in-8°, illustré de plus de 600 gravures

Prix, broché : 40 francs ; relié : 50 francs.

En publication.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera 2 volumes grand in-8° et sera publié en fascicules de 80 pages chacun, avec de nombreuses planches au prix de 3 francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier Hollande.

Le 14e Fascicule est paru.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX :

Voyage de la Vega autour de l'Asie et de l'Europe, par Nordenskiold. Ouvrage traduit du suédois avec l'autorisation de l'auteur, tome Ier, grand in-8° . . . . . 15 »

L'Expédition de la Jeannette au pôle Nord, racontée par tous les membres de l'expédition. Ouvrage composé des documents reçus par le *New-York-Herald*, de 1878 à 1882, 2 vol. in-12 . . . . . 7 »

Les rois frères de Napoléon Ier, documents inédits relatifs au premier empire, publiés par le baron Du Casse, 1 vol. in-8° . . 10 »

Histoire de l'éducation des femmes en France, par Paul Rousselot, 2 vol in-12 . . . . . 7 »

Le prince Albert de Saxe-Cobourg, époux de la reine Victoria, traduit de l'anglais par Augustus Craven, 2 vol. in-8° 16 »

La Ferme du Choquart, par V. Cherbuliez, 1 vol. in-12. . . 3 50

La comtesse Sarah, par Georges Ohnet, 1 vol. in-12 . . . . 3 50

Criquette, par Ludovic Halévy, 1 vol. in-12 . . . . . 3 50

Paulette, par Hector Malot, 1 vol. in-12 . . . . . 3 »

Dieu. — Patrie. — Liberté, par Jules Simon, 1 vol. in-8°. . . 7 50

Histoire d'une Frontière. — La Roumanie, sur la rive droite du Danube, par le prince Georges Bibesco, 1 vol. in-8° . . . 6 »

Sixte-Quint, par le baron de Hübner, 2 vol. in-12. . . . . 7 »

Histoire de l'Éducation des Femmes en France, par Paul Rousselot, 2 vol. in-12 . . . . . 7 »

Les Cahiers du Capitaine Coignet, 1 vol. in-12. . . . . 3 50

Les Reines du Chant, par Thurner, 1 fort vol. in-12, illustré de portraits à l'eau-forte . . . . . 12 »

L'Évangéliste, roman parisien, par Alphonse Daudet, 1 vol. in-12 3 50

M. Littré et le Positivisme, par E. Caro, 1 vol. in-12 . . . 3 50

Traditions et Souvenirs, touchant le temps et la vie du général Auguste Colbert, 1793-1809, par le marquis de Colbert-Chabanais (son fils), 3 vol. in-12. . . . . 12 »

Dans le monde, roman d'hier, par Henry Rabusson, 1 vol. in-12 3 50

Les races sauvages, par Alphonse Bertillon, 1 vol. grand 8° illustré de 115 gravures . . . . . 10 »

Les nouvelles routes du Globe, par Maxime Hélène, 1 vol. grand in-8° illustré de 92 gravures . . . . . 10 »

Les Français en Égypte, par Pierre Giffard, 1 vol. in-12 . . 3 50

Frédéric II et Marie-Thérèse, d'après des documents nouveaux, 1740-1742, par le duc de Broglie, de l'Académie Française, 2 vol. in-8° . . . . . 15 »

Paris à Cheval, textes et dessins, par Crafty, 1 vol. in-8°, broché 20 »

Fleurs d'Ennui, par Pierre Loti, 1 vol. in-12. . . . . 3 50

Souvenirs littéraires, par Maxime du Camp. Tome II, 1 vol. in-8° 7 50

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons. — Mai et Juin 1883.

TOME SIXIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1883

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Souvenirs de la Révolution en Anjou. — La Société populaire de Saumur en l'an II et l'an III.* — Albert Bruas.

2° *La vie privée en Anjou au* xve *siècle, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual* (*Suite.*) — André Joubert.

3° *Excursions artistiques* (*Suite.*) — Un Touriste.

4° *Liste analytique d'un certain nombre de pièces récemment découvertes à la mairie d'Angers.* — Ar. L.

5° *Le Salon de 1883.* — Jean d'Étiau.

6° *L'ancienne chapelle de Notre-Dame de Montplacé.* — Arthur Du Chêne.

7° *Un mois en Espagne* (*Suite*). — P. Henry.

8° *L'Ami vrai.* — Yves de Kersabiec.

9° *Les Noces d'Or des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, à Angers.* — Ernest Faligan.

10° *Chronique.* — X.

11° *Chronique bibliographique.* — R. B. et E. F.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

SOUVENIRS DE LA RÉVOLUTION

EN ANJOU.

La Société populaire de Saumur en l'an II et l'an III.

Dernièrement le hasard a fait tomber entre nos mains un manuscrit relatif à l'histoire de la Révolution en Anjou. C'est la collection, malheureusement incomplète, des procès-verbaux des séances tenues par la *Société Populaire* de Saumur en l'an II et en l'an III. La lecture de ce document, curieux et inédit, nous a suggéré l'idée d'en publier quelques extraits qui nous ont paru intéressants à étudier. En effet, dans les temps troublés où nous vivons, alors qu'on entend déjà souffler le vent d'une tempête révolutionnaire, peut-être prochaine, l'esprit se reporte fatalement vers les souvenirs qui se rattachent à la révolution : on cherche dans le passé des enseignements pour l'avenir.

En tout cas, il s'agit là, en quelque sorte, d'une page d'histoire locale, de souvenirs auxquels les événements présents donnent une certaine actualité et qui en eux-mêmes nous ont semblé dignes d'attirer pendant quelques instants l'attention des lecteurs bienveillants de la *Revue de l'Anjou*.

Ce manuscrit, incomplet nous l'avons dit, commence par le procès-verbal de la « séance du 30 germinal de

Digitized by Google

« l'an II de la République française, une et indivisible et « de la mort du tyran » (9 avril 1794). A partir de cette date, il reproduit les procès-verbaux de toutes les séances de cette société révolutionnaire, signés par les présidents et secrétaires, jusqu'au 24 frimaire an III. Là, il existe une lacune; puis les derniers feuillets contiennent les procès-verbaux des séances de pluviôse et de ventôse an III : ceux-là, non signés, sont faits avec moins de soin et de régularité. Mais dans la première partie, tous les procès-verbaux sont complets et inscrits sans interruption sur une série de cahiers in-folio.

La physionomie de chaque séance y est retracée, souvent d'une façon pittoresque et dans un styte imagé, quoique peu correct [1]. Chaque séance porte une date empruntée au calendrier républicain, et si, une fois, on trouve au cours d'un procès-verbal la mention d'une date avec les énonciations du calendrier grégorien, cette date est immédiatement suivie de ces mots : « style esclave. » La République y est presque toujours qualifiée « une, indivisible, démocratique « et impérissable. »

Quel était le but de cette société populaire, de ce club révolutionnaire? La Société, dans un projet d'adresse à la Convention nationale, se qualifie « d'établissement national « où se rassembleront tous les amis de l'égalité et de la « liberté. » En conséquence, elle sollicite de la Convention « les moyens de fonder l'école de la vertu et de la liberté » (séance du 30 germinal an II), et, le local de ses séances étant insuffisant, elle réclame « un temple destiné à « l'instruction publique! » (Séance du 1er floréal an II).

L'instruction publique est donc, en apparence, l'objet principal de la Société populaire. En effet, dans l'adresse remise aux représentants du peuple près l'armée de la

[1] Dans nos citations, nous éviterons de reproduire les nombreuses fautes d'orthographe et même de style qui émaillent les procès-verbaux.

Digitized by Google

Loire, on lit qu'il s'agit d'un établissement nécessaire particulièrement à l'instruction du peuple : « tel est le prin-« cipal but des sociétés populaires; notre devoir le plus « précieux est de travailler pour le bonheur commun. » (Séance du 6 floréal an II.)

Cette même idée se retrouve dans un discours prononcé, à la séance du 8 floréal, par un des membres, discours « tendant à ranimer le zèle de la société. » L'orateur « développe plusieurs idées par lesquelles il fait sentir que « le principal but des sociétés populaires est d'instruire le « peuple et de donner le ton à l'esprit public. » (Ces observations sont senties, ajoute le procès-verbal.) A la suite de ce discours, « on propose l'établissement d'un comité « d'instruction; quelques membres, en appuyant cette « proposition, y font un amendement; ils désireraient « qu'indépendamment des lumières répandues par ce « comité, il fût fait une invitation aux sociétaires qui « possédaient l'art oratoire de faire à toutes les décades un « discours énergique propre à amouvoir (*sic*) les cœurs « pour la cause de la liberté. On passe à l'ordre du jour « sur cet amendement motivé sur ce que chaque républi-« cain devait l'emploi de tous ses moyens au service de la « République et que les orateurs seraient toujours bien « reçus à débiter des discours lorsqu'ils respireraient le pur « intérêt du patriotisme. »

Quelques jours après, le 20 floréal, la Société nommait une commission chargée de s'entendre avec le district pour l'établissement d'une bibliothèque publique.

En dehors de la question d'instruction publique, les sociétés populaires avaient surtout pour objet et pour but de surveiller les autorités et agents de toutes sortes. Elles ne devaient pas, il est vrai, « s'entremettre dans les tra-« vaux des autorités constituées, n'étant établies que pour « étendre sans cesse leur surveillance sur ces autorités » (Séance du 30 thermidor an II). Mais il semble résulter de

Digitized by Google

la lecture de ses procès-verbaux, que la Société populaire de Saumur ne se contentait pas de surveiller les autorités constituées et se permettait de s'entremettre dans leurs travaux.

En tout cas, on peut affirmer qu'elle était considérée comme une puissance : aussi était-elle, à propos des questions les plus diverses, consultée par ces autorités qui reconnaissaient sa véritable et réelle influence. C'est ainsi qu'on lui communiquait, le 27 floréal, « une invitation « fraternelle du comité de Salut Public aux Sans-Culottes « de Saumur, relative aux pertes que les citoyens de cette « commune avaient éprouvées lors du séjour que les *bri-* « *gands* y ont fait. »

Les administrateurs du district de Saumur, en annonçant à la Société, le 21 thermidor, pour le lendemain, le commencement de la vente des immeubles ayant appartenu aux émigrés, « invitaient les membres à y assister pour « donner plus de confiance à ces premières adjudications « et exciter par leur zèle les enchérisseurs et à procurer « un début avantageux à la République. » A cette demande, la Société répondait « qu'elle concourrait, avec tout le zèle « et le républicanisme qui l'animent, à porter dans les « ventes ce degré de faveur propre à procurer le plus « grand avantage à la République. »

Un citoyen « envoyé dans le district par commission « émanée de la Convention Nationale, en qualité d'officier « de police militaire pour juger les militaires détenus qui « se trouvent dans les prisons et maisons d'arrêt, » ne croyait pas pouvoir se passer du concours de la Société. Aussi, demandait-il « à s'entourer des autorités constituées « et de la Société populaire pour, de concert avec elles, « coopérer à faire triompher l'innocence et à punir les « coupables » (Séance du 28 thermidor an II).

Dans une autre circonstance, « les officiers municipaux « de la commune font part à la Société que la commission

Digitized by Google

« de santé vient de leur faire passer plusieurs billets « cachetés; comme *ces billets ne doivent être ouverts « qu'en présence de deux membres de la Société popu- « laire*, les officiers municipaux invitent la Société à « nommer les deux membres qui se transporteront à la « maison commune pour être présents à cette ouverture » (Séance du 30 thermidor an II).

« Le représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, « Gujardin, demande à la Société des renseignements « et des *instructions* sur les états-majors qui ont conduit « la guerre de la Vendée ainsi que sur tous les chefs de « corps et officiers, les employés dans les subsistances et « charrois militaires. Comme il est aussi chargé de « former un *Comité de surveillance* dans le chef-lieu « du district, d'après la loi, il désire que la Société lui « indique les citoyens dont la moralité, les vertus et le « civisme soient connus pour remplir dignement ce poste, « d'où dépendent le bonheur et la tranquillité publique » (Séance du 2 vendémiaire an III).

Enfin, à la demande du même représentant du peuple, la Société est consultée et invitée à se prononcer *franchement et républicainement* sur le compte d'un citoyen qui réclamait un certificat de civisme (Séance du 5 vendémiaire an III). [1]

La surveillance que la Société populaire de Saumur s'arrogeait ainsi le droit d'exercer sur les autorités, avait de nombreuses occasions de se manifester. Car, à chaque instant, la Société recevait des dénonciations de toutes

[1] Ajoutons que les artistes du théâtre offraient des billets aux membres de la Société à l'effet de « surveiller les pièces qu'ils « jouaient et les remettre dans leur chemin si les pièces jouées ne « respiraient pas la vraie doctrine républicaine » (20 germinal an II).

A ce sujet, on lit dans l'ouvrage de Blordier-Langlois, sur *Angers et le département de Maine-et-Loire* : « Le répertoire du spectacle « était, en ces temps, borné aux pièces empreintes du républicanisme « le plus exalté. Le Comité révolutionnaire d'Angers enjoignit au « directeur de ne donner que les tragédies de Guillaume Tell, de « Spartacus, de Brutus, de Caïus Gracchus... » (I, p. 330).

Digitized by Google

sortes, dont l'examen employait une grande partie de ses séances : dénonciations contre les autorités civiles ou militaires, contre les généraux chargés de diriger les guerres de la Vendée (séance du 30 germinal) [1], contre les agents municipaux qui ne se préoccupaient pas suffisamment, paraît-il, des questions de subsistances ou de salubrité et ne faisaient pas respecter la loi du *maximum*, contre des membres de la Société dont le civisme laissait à désirer, etc...

En présence des nombreuses dénonciations dont elle était ainsi saisie, la Société décidait « que toutes pièces « originales qui contiendraient des dénonciations seraient « renvoyées au Comité révolutionnaire, après les avoir « copiées attentivement sur les registres, fondé sur ce que « le Comité révolutionnaire est autorité compétente et qu'à « lui seul apartiennent les titres originaux des dénoncia- « tions pour en poursuivre les auteurs (?), au lieu qu'une « société populaire n'est instituée dans cette partie que « pour recueillir des faits, surveiller les mauvais citoyens « et en investir (*sic*) les autorités constituées » (Séance du 22 floréal an II) [2].

[1] Le 9 février 1791, dans une séance au club des Amis de la Constitution à Angers, le représentant Baudin, commissaire du pouvoir exécutif, ne craignait pas de traiter la plupart des généraux de traîtres, de lâches, d'ivrognes ou d'ignorants. (Blordier-Langlois I, 227.)

[2] Le Comité révolutionnaire de Saumur avait été créé, le 1er juillet 1793, par les représentants du peuple qui formaient à Saumur une commission centrale. D'après eux, il était « destiné à éclairer « la conduite des mauvais citoyens, à découvrir les intelligences « qui ont pu et qui peuvent exister entre les habitants de cette ville « et district et les rebelles, et les actes d'incivisme faits par quelques- « uns d'eux; à mettre à cet effet en état d'arrestation tous les indi- « vidus prévenus de ce crime et à en donner communication aux « représentants du peuple. » (Blordier-Langlois, I, 296.)

Au cours de messidor an II, trois des membres de ce Comité révolutionnaire furent traduits au tribunal de Paris en vertu d'un décret de la Convention. Ils demandèrent à la Société des *certificats de conduite* qu'elle ne crut pas pouvoir ou n'osa pas leur donner (séance du 30 messidor). Un mois après, Simon, accusateur public près le tribunal criminel du département de Maine-et-Loire (ce nom ne figure pas sur la liste des accusateurs publics donnée par Bodin dans ses *Recherches historiques sur l'Anjou*, Angers, II), annonçait à

Digitized by Google

Les Sociétés populaires étaient nombreuses en France et ne restaient pas inactives, si l'on s'en rapporte à un discours prononcé à la Convention, sous le titre ironique : *Les crimes des Sociétés populaires*, « ouvrage dont le contenu « développe les grands services que les Sociétés populaires « ont rendus à la liberté » (Séance du 17 brumaire an III).

« Les Sociétés populaires ont consommé notre étonnante « Révolution, » disait le procureur général syndic, le 11 octobre 1793, dans la séance d'installation des nouveaux membres du Directoire du département de Maine-et-Loire; « c'est à elles que nous sommes principalement redevables « de la conquête de notre liberté. » (Blordier-Langlois, II, p. 375.)

Ces sociétés correspondaient souvent entre elles et presque à chaque séance on trouve des lettres et adresses échangées entre la Société de Saumur et d'autres sociétés semblables [1]. Mais plus tard la loi du 25 vendémiaire an III, 16 octobre 1794, prohiba toute correspondance entre les Sociétés populaires : « Toutes affiliations, agré-

la Société que les membres du Comité révolutionnaire étaient réintégrés dans leurs fonctions (séance du 30 thermidor).

Un comité de surveillance et révolutionnaire avait été également formé à Angers le 8 juillet 1793. Blordier-Langlois donne à son sujet des détails curieux (I, p. 313) : il cite notamment l'arrêté portant création de ce comité qui, aux termes de l'article 2, devait employer « tous les moyens pour se procurer des renseignements « sur tous les individus soupçonnés de rébellion, de trahison, d'in- « civisme notoire et de dispositions contre-révolutionnaires. »

Ces comités devaient disparaître en vertu de la loi du 21 ventôse an III (11 mars 1795).

[1] Blordier-Langlois a consacré un chapitre entier à l'histoire des deux Sociétés populaires d'Angers : le *club de l'Est*, ou des *Amis de la Constitution*, et le *club de l'Ouest*, ou des *Amis de la Liberté et de l'Egalité*, qui prit plus tard, sur le conseil de la Société des Jacobins de Paris, le titre de *Défenseurs des droits de l'homme*. Le 22 mars 1794, un arrêté des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest supprima le club de l'Est, jugé trop modéré, et maintint comme seule société populaire la Société des Défenseurs des droits de l'homme, en l'invitant à ne recevoir dans son sein que des *sans-culottes*. C'était du reste une véritable puissance qui imposait sa volonté aux administrateurs de la ville (Blordier-Langlois, t. I, liv. IV).

Digitized by Google

« gations, fédérations ainsi que toutes correspondances en « nom collectif entre Sociétés, sous quelque dénomination « qu'elles existent, sont défendues comme subversives du « gouvernement et contraires à l'unité de la République » (art. 1).

La réputation de la Société populaire de Saumur était telle que d'autres sociétés sollicitaient l'honneur de lui être affiliées. C'est ainsi que la Société de Doué « témoigne son « désir d'être unie avec elle par les doux liens de la frater- « nité, pénétrée du principe que c'est dans l'union, dans « l'harmonie sociale que réside le vrai bonheur » (Séance du 26 germinal an II).

Mais la Société de Saumur n'accueillait ces demandes qu'avec réserve et prudence. Affiliée aux Jacobins de Paris, elle se préoccupait de savoir si ces sociétés étaient elles-mêmes affiliées aux Jacobins ; elle examinait avec un soin scrupuleux la liste de leurs membres et les invitait « à « s'épurer en ne comprenant pas dans leurs listes les « nobles qui sont exclus de droit par la loi, ni les prêtres « qu'elle-même n'a pas admis dans son sein (Séance du 11 prairial an II).

Cette préoccupation de n'admettre dans son sein que des citoyens d'un civisme à l'abri de tout soupçon se manifeste à maintes reprises. Aussi voyons-nous la Société populaire de Saumur procéder à plusieurs épurations successives.

Le 15 floréal an II, à propos d'une discussion sur des procès-verbaux rédigés de façon à compromettre la Société, celle-ci « par un mouvement spontané a demandé avec « empressement sa dissolution et sa régénération, « convaincus (*sic*) que s'il n'existait pas à proprement « dit des intrigants parmi eux, au moins existe-t-il des « âmes tièdes qui nuisent aux progrès de la chose « publique. La demande d'épuration est accueillie avec « transport. La Société est entièrement dissoute; cependant « il restera un noyau formé de neuf membres des plus

Digitized by Google

« chauds patriotes qui seront désignés par le président, « qui se réuniront le 18 floréal au temple de la Raison et « nommeront eux-mêmes les membres qu'ils jugeront « dignes de leur être adjoints. »

Le 18 floréal, a lieu la réunion de ces neuf membres « formant actuellement le noyau de la *Société populaire « montagnarde révolutionnaire* de Saumur. » L'un d'eux, « avant de présenter au peuple la liste des membres « nommés pour leur être adjoints et composer la Société « populaire, fait un rapport contenant le détail franc et « républicain des motifs qui les ont déterminés dans leur « nomination. » Suit la liste des cent sept nouveaux membres.

Le président, après avoir invité ceux-ci à prendre séance, « fait un discours où il peint en traits de feu ce « que peuvent sur les mœurs les Sociétés populaires et « l'avantage immense qui résulte de l'esprit public de leur « composition saine. »

Ce discours très curieux mérite d'être reproduit :

« Citoyens,

« Un nouveau jour nous luit et les rayons de la lumière « qui nous éclaire doivent pénétrer nos cœurs de son feu « vivifiant et régénérateur. Soyons donc tous animés des « mêmes sentiments; ne formons pour ainsi dire qu'une « âme dont les intentions concordantes et dirigées avec « intensité arrivent au même résultat, le bonheur général. « Considérons nos hautes destinées et jouissons par le « bien que nous pourrons opérer de celui que le genre « humain peut se promettre du grand œuvre de la Révo- « lution, Que chacun de nous se montre jaloux d'y « coopérer de tous ses moyens. Abandonnons tout pour ne « voir que la République; ne regardons point derrière « nous, ou autrement craignons de réaliser cette fable

Digitized by Google

« consignée dans l'ancienne Écriture et de tomber dans « un état de stupeur pire que la mort.

« Quel beau jour, citoyens, pour chacun de nous, que « celui où nous verrons ce vaisseau de la République « voguer sur une mer tranquille, importer et exporter « partout les fruits de l'arbre de la liberté, sans être « contrarié par les vents de l'immoralité et de pouvoir dire « que nous avons travaillé à en assurer la marche et à la « mettre à l'abri des tempêtes! Nous sentirons alors « combien il est doux de faire le bien et qu'on partage « celui qu'on procure à ses frères!

« Mais qu'il ne nous suffise pas d'être membres de cette « Société; persuadons-nous bien qu'on ne méritera d'y « rester attachés qu'autant qu'on n'aura rien négligé pour « assurer le triomphe de la République et qu'on comptera « pour rien tout ce que nous aurons fait, s'il nous reste « encore quelque chose à faire.

« Imitons les abeilles, image fidèle d'une République et « chassons les paresseux!

« En nous établissant sentinelle pour déjouer les « manœuvres perfides de nos ennemis intérieurs, armons- « nous de courage, saisissons-les corps à corps; marchons « de front avec nos braves frères d'armes; mais pour y « réussir imposons-nous l'obligation sévère de nous sur- « veiller mutuellement, et s'il est encore parmi nous « quelques hommes froids, indifférents, ou dont les « sentiments paraissent douteux, ayons le courage de les « dénoncer. Que dis-je? le courage; c'est un devoir que « nous remplirons; la moindre indulgence pourrait être « préjudiciable au but que nous devons nous proposer.

« Citoyens, soyons surtout scrupuleux observateurs des « principes propagés par la Convention; qu'il n'existe « parmi nous que des hommes probes et vertueux; nous « voulons instruire nos frères: prêchons d'exemple. Assu- « rons-les et peignons-leur qu'une République est une

Digitized by Google

« famille dont tous les membres font respectivement leur « bonheur, bien différente d'une monarchie, siège de tous « les vices et dans laquelle tous les hommes sont isolés, « ne vivant pour ainsi dire que des rapines qu'ils font les « uns sur les autres et qui sont continuellement en embus- « cade pour se surprendre et se nuire.

« Puisse donc cette Société ne présenter à l'avenir qu'un « ensemble digne du nom qu'elle porte. Oui, citoyens, « nous serons toujours les *Amis de la Liberté et de « l'Égalité;* nous suivrons par propension les sentiers qui « nous sont tracés par la nature et, en admirant ses effets « qu'elle semble avoir combinés pour prévenir nos besoins « en nous offrant une récolte si précoce qu'on peut l'ap- « peler révolutionnaire, nous seconderons ses intentions, « et, fussions-nous réduits au plus petit nombre possible, « j'ai l'assurance que ce qu'il en restera sera toujours aussi « prononcé pour défendre avec énergie les droits de « l'homme et remplir le serment que nous avons fait et « que nous renouvelons de vivre libres ou mourir! »

Quelques citoyens éliminés protestèrent contre cette épuration en produisant des « titres justificatifs de leur patriotisme. » Mais il fut passé à l'ordre du jour par ce motif « que la Société a le droit de s'épurer sans en rendre « compte à personne » (Séance du 20 floréal). Un membre ayant critiqué cette mesure de censure prise contre plus de moitié des membres de la Société, sa pétition fut regardée « comme subversive des principes » et la Société le « répudia de son sein » (Séance du 9 messidor an II).

La Société populaire et régénérée, c'était son nouveau titre, avait décidé « la réformation de son règlement à « cause de l'inconvenance et du vice des principes qui y « étaient adoptés. » Au cours de la discussion du nouveau règlement, un membre proposa de déclarer que la Société s'épurerait tous les trois mois; mais l'ordre du jour fut adopté, motivé sur ce qu'elle avait le droit de s'épurer à tous les moments.

Digitized by Google

Plus tard la discussion se rouvrit sur le caractère et l'étendue de la mesure d'épuration prise en vertu de l'arrêté du 15 floréal. Il en résulta que les membres formant le noyau épurateur n'avaient pas entendu exclure définitivement les anciens sociétaires non choisis par eux, qu'ils ne les avaient que suspendus et écartés provisoirement comme n'étant pas suffisamment connus : ceux-ci avaient donc le droit de se représenter et de demander leur réintégration en justifiant de leurs titres pour être admis de nouveau dans la Société. En conséquence, l'arrêté du 15 floréal fut rapporté, « tous les anciens membres ayant « la faculté de rentrer dans le sein de la Société pour ne « plus former qu'une seule réunion de frères et amis » (Séances des 19 thermidor, 5 et 14 fructidor). Un membre, ayant fait observer que la Société ne pouvait plus dès lors se dire *régénérée*, proposa une nouvelle épuration qui fut décidée et exécutée (17 et 28 fructidor).

Cette seconde épuration ne devait pas encore être jugée suffisante et elle fut suivie d'une troisième, mais celle-ci ordonnée par le représentant du peuple. Le 5 brumaire an III, « une lettre de l'agent national du district appelait « l'attention de la Société sur la formation du tableau de « ses membres conformément à la loi du 25 vendémiaire » [1].

A la suite de la confection de ce tableau, un arrêté du représentant du peuple Menuau prescrivit « aux membres « de la Société de procéder sans délai à l'épuration de tous « les membres composant les précédentes Sociétés, » et désigna les trente premiers membres d'une nouvelle Société populaire. Ceux-ci procédèrent en conséquence à l'épuration ordonnée et, après un appel nominal, dres-

[1] La loi du 25 vendémiaire an III prescrivait en effet à chaque société de dresser le tableau de tous les membres qui la composaient, avec la date d'admission, et d'en adresser copie aux agents nationaux du district et de la Commune (Art. 5 et s.).

Digitized by Google

sèrent le tableau des membres, au nombre de 165, composant la Société populaire et régénérée (3 pluviôse an III). Quelques jours après, dans la séance du 10 pluviôse, « le représentant du peuple rompt le silence; il manifeste « sa joie de voir la Société nombreuse, et si, dit-il, « quelques individus en ont été éloignés, il espère que « ramenés dans les principes de leurs concitoyens, ils y « pourront rentrer et ne formeront plus qu'une Société de « frères [1]. »

Nous avons vu que la Société ne voulait admettre dans son sein ni les ci-devant nobles, ni les prêtres; (un arrêté même avait été pris « pour qu'il ne fût plus parlé de prêtre « en aucune manière » — Séance du 22 germinal). Une des principales préoccupations de la Société était de faire disparaître tous vestiges de l'ancien régime. Elle était encouragée dans cette voie par l'administration du district qui, à la date du 4 prairial, lui écrivait une lettre « rela- « tive à l'*anéantissement des signes de royalisme et de* « *féodalité* [2]. » Cela était poussé à un tel point que le rédacteur d'un procès-verbal ayant, sans nul doute par mégarde, employé le mot *noble* pour qualifier la conduite des personnes qui, « par vertu et par patriotisme, se « dévouent à soigner les malades et les blessés », ce mot fut, à une séance ultérieure, biffé comme expression contre-

[1] Quelques mois après, les Sociétés populaires furent supprimées en vertu du décret du 23 août 1795 : « Toute assemblée connue sous « le nom de club ou de Société populaire est dissoute... »

[2] Les représentants du peuple avaient substitué sur les clochers des bonnets de liberté aux croix, signes de fanatisme (Blordier-Langlois, I, 443).

N'y a-t-il pas là un rapprochement à faire avec la campagne dirigée de nos jours contre les signes de la religion? Le gouvernement, sous prétexte de neutralité et de laïcisation du mobilier scolaire, fait arracher les crucifix des écoles; au nom de la liberté, il enlève les croix érigées dans les cimetières sur les monuments de souvenirs. Pendant ce temps, les disciples de la dynamite brisent et mutilent les croix élevées dans les campagnes et veulent ainsi tenter d'anéantir ces signes de foi et de religion!

Digitized by Google

révolutionnaire (Procès-verbal de la séance du 4 floréal an II [1]).

Dans la séance du 21 thermidor, sous l'influence de cette même idée, « un jeune citoyen, Henri G..., concevant « déjà dans son jeune cœur, des regrets de porter le nom « d'un tiran, demande à changer le prénom d'Henry et « demande à la Société qu'elle veuille bien lui en dénommer « un autre qui puisse lui rappeler sans cesse les vertus « républicaines, en assurant qu'il fera ses efforts par sa « conduite pour ne jamais démentir le titre glorieux de « républicain. La Société applaudit à cette énergie nais- « sante; elle lui donne le nom de Barra, de ce jeune « martyr de la liberté, âgé de quinze ans, qui, assailli par « une troupe de brigands, aima mieux mourir que de se « rendre, et avec lui son cheval et ses armes. »

Le même esprit animait les Sociétés populaires en correspondance avec celle de Saumur. Une adresse de la Société de Poitiers à la Convention réclame « la déportation des « *prêtresses de la discorde*, les femmes des émigrés « détenues ». Par son attention à la lecture de cette adresse, par ses applaudissements, la Société de Saumur y donnait son adhésion (Séance du 30 germinal). La même Société de Poitiers envoyait plus tard à la Convention une autre adresse « relative à la mauvaise composition des « comités de surveillance dans les campagnes, sollicitant « qu'ils fussent salariés par le moyen d'une taxe imposée « et proportionnée sur les biens des hommes égoïstes, « inciviques, modérés et suspects » (29 prairial an II).

On redoutait beaucoup les *faux patriotes* [2] et les Sociétés s'invitaient mutuellement à redoubler de surveillance et en

[1] Le 28 thermidor an II, sur la plainte d'un membre se disant offensé d'entendre les comédiens prononcer en s'adressant au peuple le mot *Messieurs*, « mot qui dans un gouvernement républicain ne « devait jamais se prononcer et surtout publiquement, » la Société envoya deux commissaires à la municipalité pour rappeler les comédiens aux principes.

[2] Lettre de la Société d'Agen lue à la séance du 11 messidor an II.

Digitized by Google

même temps de zèle en faveur de la Révolution. Une lettre de la Société populaire de la Charité-sur-Loire (27 germinal), « présente de grandes vérités sur les employés dans les « différents bureaux; elle tonne sur la foule des *Muscadins* « qui les composent, sur toutes les espèces de gens suspects « dont l'oisiveté serait préférable à leur activité perfide, « n'étant capables que de contribuer à entraver la marche « du gouvernement révolutionnaire. »

Une adresse de la Société de Lorient « invite la Société « populaire de Saumur à faire propager les vertus et faire « aimer la Révolution dans les campagnes. La Société « applaudit vivement à cette adresse, et pour suivre cet « exemple, un membre propose le renvoi de l'adresse à « son comité de correspondance à l'effet d'indiquer à la « Société les membres qui pourraient se charger d'aller « dans les campagnes pour éclairer les citoyens et les « porter à l'amour du bien public, première base de toute « association politique, leur faire connaître les nouveaux « bienfaits que la Révolution leur offre et les éclairer sur « leurs devoirs envers la patrie » (24 vendémiaire an III).

La Société populaire de Saumur avait d'abord tenu ses séances dans « l'église des cy-devants Capucins [1]. » Puis en raison de l'éloignement, elle s'était transportée dans la ci-devant église de Saint-Pierre, devenue le temple de la Raison. « Malgré l'incommodité du local, le peuple et les « sociétaires s'en contentaient; lorsque parut l'adresse du « comité de Salut Public pour la fabrication du salpêtre, « l'invitation aux Sociétés populaires de fouiller [2] le lieu

[1] L'église des Capucins, détruite, était dans le quartier des Ponts.

[2] Avant de faire venir le salpêtre de l'Inde ou de l'Égypte, on ne s'en procurait qu'en opérant sur les anciens matériaux de construction, notamment sur les vieilles pierres de tuffeaux salpêtrées. On les recherchait de tous côtés; les fouilles ordonnées dans les églises avaient évidemment ce but. Voir d'ailleurs note *infra* sur la fabrication du salpêtre, deuxième article.

Digitized by Google

« de leurs séances fut écoutée avec enthousiasme; la voix « de la patrie menacée retentit dans tous les cœurs; tout « fut oublié pour le grand intérêt, l'extermination des « tirans, et dans peu de jours le lieu des séances devint un « atelier de salpêtre. » Depuis lors, la Société siégeait dans la salle des séances de la municipalité (Séance du 6 floréal an II). Mais ce local était insuffisant et du reste l'administration municipale ne pouvait continuer à prêter son unique salle. La Société dut donc se préoccuper de trouver « un nouvel établissement. » Un membre lui avait fait l'offre du petit Jeu de Paume dont il était propriétaire [1]. Mais il y avait des réparations coûteuses à faire et les fonds manquaient. Aussi, le 6 floréal an II, la Société populaire et révolutionnaire rédigea une adresse aux représentants du peuple près l'armée de la Loire, dans laquelle elle exposait la situation : « les sociétaires, y est-il dit, sont animés « du plus grand zèle; mais les moyens leur manquent; ils « ne sont pas riches, ils sont tous de vrais sans-culottes. « Ils ne vous parleront point, citoyens représentants, des « sacrifices qu'ils ont faits depuis un an pour la malheu- « reuse guerre de la Vendée; l'espoir certain de voir dispa- « raître sous peu devant nos armées cette troupe de « brigands fait oublier avec plaisir tout intérêt personnel. « Mais nous avons lieu de croire que la Convention viendra « à notre secours pour faire un établissement qui est « nécessaire particulièrement à l'instruction du peuple. » La Société sollicitait en conséquence un secours de 15,000 livres, à prendre sur « les revenus des biens des « émigrés et de ceux qui seront conservés en arrestation. » Un membre avait demandé que cette adresse fût « appuyée « des autorités constituées. » Mais on passa à l'ordre du jour par ce motif que « de telles adresses n'ont pas besoin « d'autre sanction que de celle du peuple dont les autorités

[1] Ce Jeu de Paume était situé entre la salle de spectacle et la rue Saint-Jean.

Digitized by Google

« constituées elles-mêmes font partie intéressée dans ces « circonstances. »

Cette demande de fonds ne reçut pas, paraît-il, un accueil favorable. Car, au cours de brumaire an III, nous trouvons encore soumises aux délibérations la question des réparations à faire au local du Jeu de Paume (évaluées à 21,264 livres) et la rédaction d'une pétition à l'effet de solliciter les fonds nécessaires. Cette pétition fut présentée à Angers aux représentants du peuple qui émirent l'avis de reprendre « le temple de ci-devant Pierre », ce local étant plus commode pour l'installation de la Société, en même temps que celle d'un Muséum, et de transporter l'atelier de salpêtre à la ci-devant église de Nantilly, promettant du reste de fournir l'argent nécessaire. En conséquence, la question fut remise à l'étude : le manuscrit ne dit pas comment elle fut plus tard résolue (Cf. séances des 3, 5, 6, 7 et 8 brumaire an III).

Les séances se tenaient plusieurs fois par semaine, dans la soirée; elles étaient publiques et les citoyens des tribunes étaient quelquefois, mais rarement, admis à prendre part aux discussions [1].

Les sociétaires n'étaient pas, paraît-il, très assidus aux séances : car on retrouve souvent trace des plaintes élevées contre leur négligence et leur défaut de zèle. Le 9 prairial an II, une motion est faite « pour rappeler aux membres « absents combien il est honteux pour eux de ne pas « assister plus exactement aux séances. » Les 23 et 24 du même mois, des mesures répressives sont arrêtées contre les membres qui font preuve d'insouciance en ne fréquentant pas la Société. Mais dès le lendemain les arrêtés « contenant « ces mesures de coercition » sont rapportés à la suite de

[1] Un article du règlement défendait aux sociétaires de parler le chapeau sur la tête. Mais cette disposition fut rapportée comme contraire aux principes de la liberté (Séance du 5 ventôse an III).

Digitized by Google

longs débats. Enfin, après de nouvelles plaintes conrtre la négligence des Sociétaires et sur l'observation d'un membre qui dit « que les séances trop multipliées « empêchent les citoyens d'y venir en aussi grand nombre « que si elles étaient moins répétées », la Société arrête qu'elle ne tiendra plus ses séances que les quintidi et décadi (5 pluviôse an III).

Nous avons vu que les ressources de la Société étaient très restreintes. Dès le 12 thermidor an II, on est réduit à discuter les moyens de payer les dettes de la Société et on adopte « la mesure d'aller dans le cours de la décade chez « le trésorier souscrire sa cotisation volontaire. » Cette mesure ne fut pas sans doute exécutée avec beaucoup d'empressement. Car, le 8 brumaire an III, « le trésorier « observe que ses dépenses s'augmentent journellement « et qu'il se trouve absolument sans fonds; il invite la « Société à lui fournir les moyens d'acquitter ses dettes; il « dit en outre qu'il n'a reçu que de 64 sociétaires. La « Société arrête que le trésorier est invité d'écrire aux « sociétaires qui n'ont pas encore satisfait à leurs devoirs. » Le passif dépassait 2,300 livres.

Le 22 brumaire an III, on décide que le trésorier dressera « un tableau comparatif de ceux qui ont contribué « proportionnellement à leurs facultés et y ajoutera les « sociétaires en retard de satisfaire à cette dette sacrée. »

Malgré tous ces appels, la caisse reste vide. Il faut aviser « aux moyens de payer les dettes : plusieurs membres « rappellent que la Société a des objets qu'elle pourrait « vendre et dont le prix pourrait contribuer à acquitter ses « dettes, savoir un habit d'uniforme et une selle... Il est « arrêté que l'habit d'uniforme rentrera dans les magasins « du district pour recevoir le prix de sa valeur et que la « selle sera vendue... La discussion s'ouvre sur le mode « qu'on employera pour faire payer ceux qui n'ont rien « donné pour les dépenses de la Société; mais sur la propo-

Digitized by Google

« sition d'un membre, il est arrêté qu'il sera imprimé des « bulletins qui rappelleront à chaque individu : *tu n'as « payé qu'une fois ou point du tout!* » (Séance du « 30 pluviôse an III.)

Les délibérations de la Société portaient sur les sujets les plus divers. A chaque séance, on donnait d'abord lecture des bulletins de la Convention nationale des *papiers-nouvelles*, des adresses, de la correspondance, etc...

Les bulletins apportaient les nouvelles des opérations militaires sur les frontières du Nord-Est ou dans les Pyrénées-Orientales. L'annonce « des victoires remportées par « les armées de la République contre les tyrans coalisés » excitaient toujours beaucoup d'enthousiasme. Le 14 messidor an II, « la Société se lève spontanément en entendant « le récit de la défaite des Anglais dans les champs de « Fleurus et témoigne la joie qu'elle ressent de l'extinctien « de ces ennemis de l'humanité. Un membre propose qu'en « réjouissance des succès éclatants que nous remportons « chaque jour, il soit fait aussitôt une *promenade civique* « avec le drapeau de la Société dans toute l'étendue de la « commune, et que les artistes de musique présents à la « séance soient invités à y assister avec leurs instru- « ments (!) Cette proposition est adoptée aux acclamations. « Une citoyenne, sur le vœu de la Société, monte à la « tribune et chante l'hymne : *Quels accents! quels trans- « ports!...*[1]. On se dispose à se mettre en marche et jusqu'au « retour l'air retentit de chansons patriotiques et des cris « de : Vive la République, vive la Convention nationale! »

A la séance du 8 floréal an II, on lit « une feuille inti- « tulée le *Sans-culotte* [2], qui offre le plus grand intérêt

[1] *La Versaillaise*, composée en 1793.

[2] Cette feuille était probablement publiée à Paris. Il y avait eu dans l'Ouest un journal portant ce titre, mais il paraît avoir cessé sa publication vers la fin de 1793.

Le 6 mai 1792, les vicaires de l'évêque constitutionnel de Laval

Digitized by Google

« par rapport à son article sur la Pologne. On y annonce « un mouvement révolutionnaire de la part du peuple « polonais. Las d'appartenir à trois tirans qui se le sont « indignement partagé, il paraît ne vouloir plus appar- « tenir qu'à lui seul, en prenant un élan vigoureux vers « la liberté, et comme rien n'est fait pour résister à « l'énergie qu'elle développe, il est à croire qu'à titre de « représailles, ce ne sera plus un peuple au pouvoir de « trois despotes, mais trois despotes au pouvoir d'un « peuple. » Cette nouvelle était accueillie par les applaudissements des sociétaires qui témoignaient ainsi que « les « Polonais étaient déjà leurs amis par leur seule intention « de briser le joug de la triple tirannie qui les enchaî- « nait. »

Lecture était également donnée des principaux rapports adressés à la Convention. Nous n'en citerons que quelques-uns : le rapport de Saint-Just, « relatif à la police géné- « rale, à la justice, au commerce, à la législation et aux « crimes des factions » ; celui de Grégoire sur le *Vandalisme*, « qui fait connaître l'importance de conserver les « monuments des arts et des sciences [1] » ; le *sublime* rapport de Maximilien Robespierre sur les idées religieuses et morales ; celui de Grégoire, « sur la nécessité et les « moyens d'anéantir le patois et d'universaliser l'usage de « la langue française..... »

Les lectures sur les sujets les plus variés se succédaient sans interruption, à en juger par le compte-rendu de la séance du 25 floréal an II : « Le Président continue la lec-

avaient commencé à publier un journal hebdomadaire « *Le Patriote de la Mayenne* », qui, à partir du n° 49, à la date du 6 avril 1793, prit le titre de « *Sans-culotte de la Mayenne* ».

Le rédacteur de cette feuille, le vicaire épiscopal Rabart, d'opinions très jacobines, étant mort en combattant les Vendéens, lors de l'occupation de Laval en octobre 1793, le journal cessa de paraître.

[1] De nos jours, Grégoire n'eût certes pas approuvé le projet de destruction de la Porte Saint-Georges à Nancy.

Digitized by Google

« ture de différentes annonces, tel qu'un rapport de Robes-
« pierre sur les rapports des idées religieuses et morales
« avec les principes républicains et sur les fêtes nationales,
« instruction sur la culture de la carotte, du navet et de la
« betterave (!) etc..... »

Puis venaient les proclamations de la Convention sur la découverte des conspirations, telles que celle d'Hébert et surtout les bulletins relatifs à la *trahison* de Robespierre.
« Une lettre du représentant du peuple, en date du 10 ther-
« midor, (est) confirmative de l'infâme trahison de Robes-
« pierre et de ses complices. Ces scélérats, dit-il, n'existent
« plus et la République est encore une fois sauvée. Un
« membre s'élève et dit que c'est le moment où il faut que
« les patriotes se rallient et se resserrent plus étroitement
« que jamais. Il demande que toute la société réitère son
« serment de vivre libre ou mourir ; et aussitôt, d'un mou-
« vement spontané, la société se lève et prononce forte-
« ment le serment qui se termine par les cris plusieurs
« fois répétés de vive la République ! Vivent tous les sin-
« cères amis de la liberté ! Périssent tous les traîtres et
« tous les factieux ! » (Séance du 12 thermidor an II).

La Société arrête ensuite qu'elle se tiendra en permanence jusqu'à nouvel ordre ; elle invite la municipalité à exercer une surveillance extraordinaire et aussi « tous les
« citoyens des tribunes à l'aider dans les soins actifs qu'elle
« prendra à déjouer tous les complots des malveillants qui
« peuvent tenir aux ramifications de cette odieuse faction. »
Le procès-verbal de la séance du 14 thermidor porte ceci :
« les bulletins de la Convention ont annoncé la plus grande
« victoire que la République ait encore remportée par la
« découverte de la trahison la plus abominable. Robes-
« pierre, scélérat insigne, a déjà, avec un grand nombre
« de ses complices, disparu sous le glaive de la loi. Le
« peuple toujours avide des grandes nouvelles qui inté-
« ressent la chose publique, s'était rendu en foule dans

Digitized by Google

« cette enceinte ; il a manifesté l'indignation que lui avait « fait éprouver l'horreur du crime, en applaudissant à la « conduite vigoureuse de la Convention dans cette affreuse « circonstance. »

La *Permanance* (*sic*) de la Société populaire fut levée à la séance du 21 thermidor, « à l'exemple même de la Convention nationale. »

On peut affirmer que l'objet le plus intéressant des correspondances reçues par la Société était la guerre de la Vendée. La proximité du théâtre de la guerre, les souvenirs des événements qui s'étaient passés en 1793 à Saumur même, tout contribuait à donner un très grand intérêt aux péripéties de cette lutte qui durait déjà depuis longtemps. La Société populaire de Saumur se préoccupait, ainsi du reste que le faisaient les sociétés populaires des autres contrées, de la prolongation de cette guerre et des moyens à employer pour y mettre un terme. « La Société des « *Défenseurs des droits de l'Homme*, à Angers[1], prenait « de grandes mesures pour avoir tous les renseignements « possibles sur la guerre de la Vendée et des Chouans, « ainsi que sur les causes de sa prolongation. »

La société de Saumur était d'ailleurs tenue le plus souvent au courant des moindres événements, soit par des correspondances « des païs frontières de la Vandée (*sic*) « qui ne craignent plus les invasions des *brigands* » (Séance du 15 floréal an II), soit par des récits faits aux séances par des témoins oculaires, tel que celui d'un citoyen de Cholet « qui n'a cessé de marcher contre les « rebelles » (20 floréal), soit par des lettres des généraux eux-mêmes, comme celle du général Boucret lue à la séance du 26 germinal, lettre « terminée par ce refrain patriotique : « Ça ira, vive la République ! » Aussi les procès-verbaux

[1] Voir note 1, page 223.

Digitized by Google

révèlent-ils des détails curieux. C'est ainsi que « la correspondance d'Airvaux du 26 germinal annonce de la part « des citoyens de cette commune des merveilles ; ils se « sont unis aux hussards et aux cavaliers de la légion du « nord pour charger des brigands qui s'étaient portés sur la « commune de Boussais, en avaient déjà abattu l'arbre de la « liberté et enlevé les chevaux, les mules et les mulets. Ils « ont payé cette audace en laissant derrière eux, étendus sur « la poussière, vingt d'entre eux du nombre de 150 scélérats « qu'ils étaient ; trois de leurs cavaliers, hachés par nos « braves hussards, ont laissé leurs chevaux en notre pouvoir. Parmi les morts, on a reconnu un de leurs chefs à « son chapeau à haute forme orné d'un panache blanc ; « on a aussi remarqué ses bottes qui étaient superbes (!) « Cette journée eût été vraiment heureuse si elle ne nous « eût pas coûté la perte d'un intrépide républicain » (27 germinal).

Mais, à côté des faits d'armes dont la nouvelle était accueillie avec enthousiasme, comme la défense du clocher de Nueil qui fit l'objet d'une « adresse aux représentants « du peuple, membres du Comité du Salut public, par les « Sans-Culottes de la Société populaire et révolutionnaire « de Saumur » (Séance des 10 et 11 floréal) [1], les correspondances annonçaient quelquefois aussi, soit des refus de marcher de la part de certaines troupes (3 fructidor), soit des échecs subis par les armées républicaines. Le récit d'un de ces faits est particulièrement intéressant en raison des détails et de la narration pittoresque du procès-verbal : « Le président lit une lettre de Loudun dont les « détails sont peu consolants sur l'armée de Joba. Il a été « attaqué à Clisson et mis en déroute. Airvaux ne donne

[1] Une collecte patriotique fut même faite le 20 floréal en faveur d'un des quinze *héros* de Nueil et le produit lui fut remis, avec une accolade fraternelle, « pour sécher ses larmes et adoucir sa misère « en attendant que la bienfaisance nationale soit venue à son « secours. »

Digitized by Google

« cependant pas de détails ; il dit seulement que les bri-
« gands étaient au nombre de trois mille et cent hommes
« de cavalerie excellente. Ce dernier article n'est pas
« prouvé par la manière dont cette lettre dit que deux
« cents hommes sont arrivés à Thouars et à pied ; ils s'y
« sont rendus en désordre. Démosthènes (?) fameux ora-
« teur, s'est mis à genoux au pied d'un chou dont les
« feuilles agitées par son vêtement l'avaient glacé
« d'effroi (!) Quelques-uns y sont arrivés sans fusils ; l'hu-
« manité des brigands ne leur aurait pas permis de leur
« laisser la vie après les avoir désarmés ; la plupart était
« sans habits, sans bas et sans souliers. La marche des
« brigands n'était donc pas bien accélérée, puisque les
« deux cents braves qui répandirent la terreur dans
» Thouars ont eu le temps de se dépouiller de leurs habits,
« de leurs souliers et, ce qui demande et plus de temps et
« de peine, de leurs bas (!) Ces républicains qui sacrifient
« si aisément leur réputation, car ils y prétendent, et le
« salut public à leur prudence toujours sur le qui-vive, sont
« donc des lâches, des traîtres, des contre-révolutionnaires,
« des crieurs à la trahison, au sauve qui peut, et le défaut
« de nouvelles officielles doit nous tranquilliser. Telles
« furent les réflexions présentées par un membre qui eut
« la satisfaction de les voir goûtées par toute l'assemblée,
« devenue par expérience insensible aux jactances de
« certains patriotes de nom et d'effet, lorsqu'il ne s'agit
« que de bruit et de faire peur aux petits enfants à l'aide
« d'habits déchirés, de longues moustaches et de sabres
« qui font feu sur le pavé ! ! » (Séance du 1er floréal an II).

Il est vrai que ce procès-verbal fut qualifié de dérisoire à la séance suivante. En conséquence cette partie fut biffée et remplacée par ces simples lignes : « Une lettre de
« Loudun du 31 germinal annonce que d'abord Joba avait
« battu (?) les brigands, mais qu'il a éprouvé un désa-
« vantage à Clisson ; que deux cents hommes de sa colonne

Digitized by Google

« se sont rendus à Thouars en désordre ; que cette colonne « a eu à se battre contre trois mille brigands et cent « hommes de cavalerie qu'on dit excellente. La corres- « pondance d'Airvaux ne donne à Loudun aucun détail « sur cette affaire [1]. »

La conduite des soldats républicains en cette occasion devait en tous cas rappeler de tristes et cruels souvenirs aux Saumurois qui avaient encore présents à la mémoire la déroute des défenseurs de leur ville, le 9 juin 1793. Voici en effet comment s'exprime sur le compte de ceux-ci un historien saumurois, J.-F. Bodin, dans ses *Recherches historiques* sur la ville de Saumur : « Les Saumurois « étaient dans la consternation ; ils voyaient le désordre et « l'insubordination dans l'armée chargée de les défendre ; « les officiers, les soldats abandonnaient leurs postes et « venaient en foule dans les cabarets, les auberges et les « cafés, où ils passaient les jours et les nuits dans l'ivresse « et la débauche » ; et plus loin : « Les fuyards jettent « leurs armes et même jusqu'à leurs habits et se sauvent « en désordre de tous côtés sans savoir où ils vont. Ils « fuient à toutes jambes... Alors toute l'armée républi- « caine se trouva en déroute complète. » Ce qui n'empêcha pas, « après cette fuite honteuse », un bataillon de Paris d'accuser les habitants de Saumur à la barre de la Convention nationale (8 juillet 1793) d'avoir livré leur ville aux Vendéens [2].

« Si la société populaire de Saumur témoignait de sa « tendre sollicitude pour les paisibles citoyens des com- « munes frontières des pays envahis par les brigands », qui auraient été, paraît-il, « à tout moment les victimes « de la rage desdits brigands » et qu'on représente comme

[1] Consulter Blordier-Langlois (I, p. 292) sur le courage déployé par les troupes envoyées contre les Vendéens.

[2] Bodin. — *Recherches historiques sur Saumur et le Haut-Anjou* II, ch. 47.

Digitized by Google

« tremblants, pâles, défigurés et réclamant la bienfaisance « nationale » (Séance du 5e jour des Sans-Culotides), elle n'hésitait pas, c'est une justice à lui rendre, à blâmer énergiquement et à flétrir les actes de cruauté commis par les généraux républicains.

Une lettre, lue à la séance du 12 fructidor an II, fait « part des cruautés exercées par le général Cordelier qui, « en passant dans des endroits patriotes où il se trouvait « beaucoup de citoyens et de citoyennes qui étaient restés « paisibles dans leurs foyers, les faisait tous égorger avec « leurs enfants ; des militaires, pour s'être refusés à ces « actes de barbarie, avaient été fusillés. — La société et les « tribunes partagent toute l'horreur à la lecture de cette « lettre et un frémissement d'indignation se manifeste « dans toute la salle. »

Le procès-verbal de la séance du 12 vendémiaire an II, porte ceci : « le secrétaire lit un article du *Journal des « Débats* relatif à la guerre de la Vendée ; le tableau peint « à la Convention nationale sur les horreurs de cette « guerre, quoique déjà connu en partie par la société, fait « néamoins frémir d'horreur...

« Le citoyen G... refugié à Cholet, qui a constamment « fait la guerre de la Vendée, demande et obtient la parole « pour déclarer des faits qui n'ont point été insérés dans « le rapport qu'on vient de lire et qui renchérissent encore « sur le tableau hideux de la Vendée; il en cite entr'autres « un bien digne de remarque : il dit que le général Robert « faisait venir les paysans, qui, sur la foi d'une amnistie, « étaient restés paisibles dans leurs foyers, qu'il les inter- « rogeait pour savoir s'ils avaient fait partie des rebelles « et s'ils avaient pris les armes contre la République, que « ces bonnes gens hésitaient et sur l'assurance qu'il leur « donnait qu'ils pouvaient dire la vérité sans crainte et « qu'ils n'auraient pas de mal; que, confiants sur la « promesse du général, ils avouaient qu'effectivement

Digitized by Google

« entraînés par la contrainte et le pistolet sur la gorge, ils « avaient été forcés de marcher; que cet aveu n'était pas « plutôt prononcé que le général les faisait fusiller. »

« L'orateur entre dans d'autres détails qui font frémir « la nature ; toute l'assemblée en est saisie d'horreur. »

« Le citoyen S..., qui a suivi toujours les opérations des « généraux de la Vendée, monte à la tribune et fait con- « naître les cruautés commises par le général Turreau[1], « qui n'a jamais voulu écouter que son système de destruc- « tion sans vouloir suivre aucuns avis particuliers..... « Le général Duquesnoy [2], homme de sang comme le « général Turreau, n'a épargné ni femmes, ni enfants, « dans les lieux où il a passé et a tout incendié par ce sys- « tème abominable que là où il ne devait exister aucun « homme, il ne devait y avoir aucuns grains ; que le comité « révolutionnaire de Nantes s'est refusé de remettre à des « citoyens des enfants qui étaient entassés dans des dépôts ; « il voulait qu'on les fît tous périr ; il finit par dire que « *tous les crimes, les horreurs et les infamies ont été* « *commis dans la Vendée.*

« Carpantier[3] demande et obtient la parole : il présente « à la société son livre de correspondance pendant qu'il « a été général de brigade, qu'il avait l'ordre du général « Turreau de passer hommes, femmes et enfants à la » baïonnnette et de tout brûler et incendier; il *lit* l'ordre « du général Turreau ; il rend compte que dans toutes ses

[1] Le général Turreau avait créé douze colonnes dites *infernales*. Leurs chefs avaient reçu l'ordre de passer tous les Vendéens à la baïonnette, de livrer aux flammes les villes, les bois, les genêts... (C. Blordier-Langlois, II, p. 19.)

[2] Duquesnoy, frère du conventionnel montagnard, « fougueux « patriote, qui, d'après Larousse lui-même (!) dépassa dans cette « guerre acharnée les ordres les plus rigoureux de la Convention « dont il s'intitulait, dit-on, *le boucher*. » (Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*.)

[3] Carpentier, François, né à Saumur en 1751, curé constitutionnel d'Ambillou en 1791, engagé volontaire à la guerre de la Vendée, nommé général de brigade le 8 frimaire an II, disgracié par le général Turreau. (Port : *Dictionnaire de l'Anjou*.)

Digitized by Google

« démarches, malgré des ordres impérieux, il avait néan-
« moins conservé bien du pays par où il passait, notam-
« ment Chemillé où il n'a pas fait incendier une maison. »

Enfin, « une lettre de la société populaire de Fontenay-le-
« Peuple, invitait la Société populaire de Saumur à l'ap-
« puyer dans les dénonciations faites contre les généraux
« Turreau, Hucher et autres, qui ont désolé et anéanti les
« belles contrées de la Vendée, en faisant assassiner les
« habitants paisibles, piller et incendier toutes les pro-
priétés » (Séance du 17 vendémiaire an III) [1].

Nous avons tenu à publier dans leur entier ces récits dont on ne peut contester la véracité et qui n'ont besoin d'aucuns commentaires. Quel triste tableau, quel contraste entre ces actes de barbarie inexplicables commis par les généraux républicains en Vendée et la conduite des Vendéens à Saumur en 1793! « On doit le dire à la louange des royalistes », lit-on dans Bodin, « ils se conduisirent
« après la victoire avec beaucoup de douceur et de modé-
« ration envers leurs prisonniers; l'humanité, compagne
« toujours fidèle de la véritable bravoure, n'eut point à
« gémir sur ces massacres faits de sang-froid, malheu-
« reusement si communs dans nos guerres civiles et que
« l'histoire ne prend soin de recueillir que pour flétrir la
« mémoire de ceux qui les ordonnent ou les tolèrent [2]. »

Les procès-verbaux des séances de ventôse an III font connaître la fin « de la malheureuse guerre de la Vendée et la signature d'un traité de paix avec Charette [3] (Séance du 5 ventôse). Cette nouvelle est accueillie « avec le plus
« grand plaisir » et l'on décide que le Président de la société

[1] La Convention avait, il est vrai, décrété en 1793 que la Vendée devait être exterminée et incendiée. (C. Blordier-Langlois, I, p. 386. — Art. 6 et 7 du décret du 1er août 1793.)

[2] L'appréciation de Bodin a d'autant plus d'autorité qu'il a été mêlé aux événements de la Vendée. Nommé, en 1796, receveur particulier à Saumur, il a pu recueillir des souvenirs encore tout récents.

[3] Traité de la Jaunaye, 17 février 1795, 29 pluviôse an III.

Digitized by Google

se joindra aux délégués du district et de la municipalité pour aller à Angers féliciter les représentants du peuple. A la séance du 10 ventôse, « le Président rend compte de sa « mission à Angers ; il annonce que les représentants tar- « dant à s'y rendre, ils y avaient laissé un seul commis- « saire qui, organe de la Société, lui tracerait la vive sensa- « tion qu'elle avait éprouvée en apprenant que les brebis « égarées étaient rentrées dans le bercail. » On demande que « tous les habitants aillent au devant des représentants « le jour de leur arrivée pour leur témoigner leur satisfac- « tion. » Enfin, le 20 ventôse, l'entrée dans la salle des séances du représentant du peuple est saluée d'applaudissements : « il monte à la tribune et prononce un dis- « cours dans lequel il invite les citoyens à se mettre en « garde contre la malveillance ; il ajoute que Stofflet n'est « plus rien et que tous ses efforts seront impuissants [1]. »

Peu de temps après, Stofflet devait en effet déposer les armes (mai 1795). Les hostilités ainsi suspendues recommencèrent il est vrai quelques mois après. Mais la mort de Charette et de Stofflet, fusillés au commencencement de 1796, devait amener la pacification définitive de la Vendée.

Albert Bruas,

Ancien Magistrat.

(A suivre).

[1] Voir dans (Blordier-Langlois, II, p. 55), le récit de la séance de la Société populaire d'Angers où le représentant Delaunay rend compte de sa mission.

Digitized by Google

LA VIE PRIVÉE EN ANJOU

AU XVe SIÈCLE

d'après les comptes inédits

DE

GUILLAUME TUAL

RECEVEUR DE JEAN BOURRÉ

(1463-1466.)

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE A LA CAMPAGNE.

CHAPITRE PREMIER.

I. La Vie Rurale au xve siècle. — Habitation, ameublement, costume et mœurs des vilains. — II. Lettre de Jean Bourré à Guillaume Tual. — La terre, fief et seigneurie des Aillières d'Azé et ses dépendances. — III. Liste des devoirs, nommés « commuagges, » payables au temps des vendanges. — L'étang, le bois et le moulin des Aillières. — IV. Le château de Vaux et la chapelle seigneuriale.

I

Après avoir consacré les deux chapitres précédents au tableau de la vie privée en Anjou, à la ville, au xve siècle, il convient de décrire la condition, les mœurs et les usages des habitants de la campagne à cette époque de notre histoire locale.

Les demeures des paysans étaient ordinairement de chaume, quelquefois d'aisseule[1] dans le voisinage des

[1] L'aisseule ou aissaule, bas latin *aesella*, était un petit ais dont on se servait et dont on se sert encore dans certains pays pour couvrir les toits.

Digitized by Google

grandes forêts; on n'y voyait briller l'ardoise que dans certaines campagnes de l'Anjou et de la Bretagne renommées encore aujourd'hui pour l'extraction de cette pierre. Presque toutes n'avaient qu'un rez-de-chaussée, sauf les tavernes qui étaient élevées à la hauteur d'un premier étage. Les murs étaient faits de terre, d'argile, de torchis, parfois même de lattes ou de perches entre-croisées dont les interstices étaient « bouchiés ou estoupiés de feurre[1] ou « estrain[2]. » Les portes étaient fermées par des chevilles de bois ou des buchettes. L'intérieur recevait le jour de la porte dont la partie supérieure consistait en un volet généralement ouvert. Les fenêtres, assez rares, étaient fort étroites et fermaient également au moyen d'un volet qu'on ouvrait, comme celui de la porte, pour éclairer l'appartement. Le verre à vitre était peu employé. On bouchait les fenêtres avec la de toile cirée et du parchemin « si justement que nulle mouche y puisse entrer »[3], La manse ou demeure du vilain comprenait trois bâtiments distincts : le premier pour les grains, le second pour les foins, le troisième pour l'habitation de la famille. L'aire était pavée dans beaucoup de contrées.

Entrons dans la maison du fermier. Un feu de sarments ou de fagots pétille dans la vaste cheminée garnie d'une crémaillère en fer. A côté du foyer se trouve le four. Deux gros chenets ou *landiers*, un trépied, une pelle, un gril, une louche, une marmite, un soufflet, un croc pour tirer la viande sans se brûler, un pilon, des cruches de cuivre à porter le lait, des courges à porter l'eau, des corbeillons, une poèle à queue, deux poèlons, des chan-

[1] *Feurre :* Foin.
[2] *Estrain :* Paille.
[3] *Le Ménagier de Paris*, éd. de M. J. Pichon, t. I, p. 173. — Gorgoles, *Le Traité des Vergers*. — Glossaire de Ducange. — Pierre de Crescentes, *Le Bon Mesnaiger*. — *Le Livre des faiz monseigneur sainct Loys*. — Manuscrits du temps, miniatures. — Manuscrit du Rusticon.

Digitized by Google

deliers de laiton ou de bois, des hanaps de madre vermeil, des *voirres*, des godets pour boire, une lanterne ou une lampe d'hiver, des escuelles, des pots d'étain ou de cuivre, des paniers composent la série des ustensiles de ménage chez un métayer aisé. Quelquefois on y remarque des hanaps, des gobelets, des cuillers d'argent, du linge et des draps. Une huche, un bûcher, une table, un banc, un casier à fromage, un rouet à brouette, un vaste lit pouvant contenir toute la famille et même plusieurs étrangers de passage, qui ont réclamé l'hospitalité, garnissent l'appartement [1].

Presque tous les paysans possèdent une échelle, un moulin à bras pour moudre le grain, une cognée, une hache à deux taillants, des clous, une vrille, une brouette, des « sortres » ou « forces » pour tailler les haies, des paniers pour mettre sur les chevaux quand on va en voyage ou au marché, un canivet, un compas, une *roisne* pour marquer les marchandises, des engins de pêche tels que des lignes, des hameçons, des filets, une *foisne* pour prendre les anguilles. Les instruments aratoires les plus connus sont : la charrette ferrée ou légère, la *houe*, la herse, la charrue ferrée, les *bourreaux* ou colliers avec les traits, les harnais pour les chevaux, la selle pour la charrette, l'aiguillon, la faux, les faucilles de différentes courbures, la serpe, le sarcloir, les fléaux, le crible de peau de loup, la pierre à aiguiser, le truble, le boisseau pour mesurer le grain, la bèche, le couteau avec le *fusil* pour le repasser. Dans l'inventaire d'un riche métayer on cite ses chevaux, ses poulains, ses porcs, sa truie, ses veaux, ses bœufs, son taureau, ses vaches, ses génisses, ses

[1] Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*. — *De l'Oustillement du vilain*. — A. Monteil, *Histoire des Français des divers états*, *Le Cultivateur*, histoire II. — A. Babeau, *Le Village sous l'ancien régime*, *La Vie rurale dans l'ancienne France*. — Siméon Luce, *Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque*, chap. III (*La Vie Privée au* XIV*e siècle*).

Digitized by Google

agneaux, ses moutons, ses brebis, sa chèvre, ses oies, ses volailles et son chien de garde. Les salaires des serviteurs ruraux, dont nous parlerons plus loin, sont assez élevés. Un potager où croissent des choux, des raves, des fèves, des pois, du fenouil, des poreaux, des oignons, est attenant à l'habitation rurale. Une palissade protège les abords du logis et sert à clore les alentours de la ferme. Les prairies sont entourées de clayonnages.

La nourriture ordinaire consiste en pain de seigle, en lard salé, en jambon, en légumes, en volailles rôties, en laitage et en poisson. Les épices et la moutarde sont estimées et recherchées. Les jours de gala, la nappe recouvre la table. On sert du vin, des tartes et de la pâtisserie. On célèbre toutes les circonstances solennelles de la vie, les baptêmes, les fiançailles, les noces, les relevailles, les enterrements, les fêtes religieuses ou privées, les retours de pèlerinage, par des banquets copieux et par des danses joyeuses au son des intruments de musique. On se livre à des jeux de tout genre et à une foule d'exercices plaisants. La vie au village, à cette époque, a un entrain, un caractère qu'elle n'a plus aujourd'hui. Dans chaque châtellenie, un médecin et un chirurgien-juré exercent leurs utiles professions, concurremment avec le barbier, qui a le droit de panser les blessures, quand elles ne sont pas déclarées mortelles. De nombreux textes établissent l'existence d'écoles dans les campagnes au moyen âge. A certains dimanches de l'année, après les messes ou les vêpres, les cloches appellent les habitants à l'assemblée de la communauté.

Le vilain porte, au xve siècle, une cotte de drap ou de peau serrée à la taille par une ceinture de cuir, une surcotte ou manteau de gros bureau, qui tombe sur ses épaules jusqu'à mi-jambes, des souliers ou des *houseaux* ferrés montant à peine aux mollets, des *chausses* de laine de couleur bise. Il marche fréquemment pieds nus. Il a le plus

Digitized by Google

souvent la tête découverte, mais il la protège, dans la saison froide ou pluvieuse, à l'aide d'un chaperon d'étoffe tenant à la surcotte, ou d'un chapeau de feutre à larges bords[1], ou d'un chapeau clabaud garni d'une Notre-Dame de plomb. A sa ceinture pendent une escarcelle de peau de chèvre, le poil en dehors, et un coutelas. Quand il est obligé d'entourer d'épines le domaine seigneurial, il se couvre les mains avec ses *mouffles*, gros gants rembourrés[2]. Un casque à visière, un bouclier, une petite massue, un bâton ferré, un arc, une lance et une épée sont ses armes défensives, au cas où il en viendrait « à la meslée. » Jacques Bonhomme n'est donc pas aussi déshérité et aussi malheureux alors que l'on s'est complu à le dire et à le répéter.

II.

L'intérêt que Jean Bourré portait à la bonne gestion de ses propriétés est attesté par la lettre suivante dont nous devons la communication à l'obligeance toujours si parfaite de M. Marchegay. Cette pièce est inédite. L'original paraît olographe[3].

[1] V. *Les Heures*, sur vélin, du quinzième siècle, où les miniatures du calendrier représentent les divers travaux des champs. — Le *Livre des faix monseigneur sainct Loys* montre les paysans ainsi vêtus. — V. aussi les miniatures du manuscrit du Rusticon. — *Histoire du Costume en France*. — A. Challamel, *Mémoires du Peuple français*. — Monteil, *Histoire des Français des divers états*, t. III, p. 33.

[2] P. Lacroix, *Mœurs, usages et costumes au moyen âge et au temps de la Renaissance*. — Montfaucon, *Les Monuments de la Monarchie françoise*.

[3] Bibl. nat., Manuscrits du *Supplément Français*, n° 1959, fol. 66.

Digitized by Google

A Guillaume Tual, receveur de Vaulx.

Guillaume, je me recommande à vous. J'ay apointé avec ma mère de lui bailler d'ores en avant de l'argent pour faire ses provisions; et qu'elle ne prangne rien par vostre main, afin que je cognoisse mieulx la valleur de ce que avez à recevoir pour moi. Et lui en ay baillé assez, pour une pièce, jusques à ce qu'elle me mande qu'il luy sera failly, auquel cas je en envoyré de l'autre; et pour ce gouvernez vous y par la fasson dessus dicte. Toutes voies je suis content que, pour ceste année, vous lui baillez les porcs qui se osteront des Ailliers, et aussi les bestes aumailles, s'aucunes en y a à ouster pour ceste dicte année. Et adieu. Escript à Orléans, le Ve jour d'octobre, l'an MCCCCLXVI.

Le vostre

BOURRÉ.

Le fief des Aillières d'Azé, dont Jean Bourré était seigneur, dépendait de la baronnie d'Ingrandes et de la châtellenie de Forges. L'étang, qui était très poissonneux, a été détruit au milieu de ce siècle. Des bois et des vignes renommées couvraient la majeure partie de ce domaine dont la mouvance s'étendait sur un assez grand nombre de terres avoisinantes. Voici un extrait de la liste des vassaux des Aillières dressée par Guillaume Tual :

« Messire Olivier Corbelier, pour ses vignes de la Mote, sises ou cloux de la Mote. . . . . x s.

« La femme et hers feu Guillaume de la Mote, pour leurs vignes, sises ou cloux de la Noë [1]. . . . . viii s.

« Gervaise Thiessart, aurifebvre [2], à cause de sa famme, fille de feu Jehan de Charnières [3], pour le lieu et apparte-

[1] Noë (la), f. c^ne d'Azé. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 235).
[2] *Aurifebvre :* Orfèvre.
[3] Charnières, f. c^ne de Quelaines. — Fief vassal de la baronnie de Château-Gontier (ibid., p. 72). — Un Jean de Charnières était à cette époque argentier et secrétaire du roi René. Cette famille portait : *D'argent à trois merlettes de sable posées deux et une et un croissant de gueules en cœur.* (Audouys, mss. 994, p. 52). — D'Hozier, mss., p. 183, indique aussi : *D'or à deux faces de gueules.*

Digitized by Google

nances de la Noë qui fut Guillaume de Rallay [1], contenant herbergement, courtilz, vergiers, boys, terres, garennes et autres appartenances, contenant lesdicts herbergements et estraige environ de ung journeau de terre, les boys et garennes, en ce comprins l'estang dudict lieu avecques les vignes et gasts, pour ce . . . . . v s.

« Ledict Thiessart, pour une pièce de terre qui soulloit estre en vigne et qui fut Jehan de la Touche et après Louys du Tertre, sise à la Roullière . . . . . iiii d.

« Guillaume de Nouault, pour sa courtillerie [2] de la Grange [3] qui fut Geffroy Gernon et paravent Laurens le Chat, pour ce . . . . . ii s.

« Ledict Guillaume de Nouault, pour ses chouses du petit Sannelou [4], tenues à foy, qui furent Geffroy Gernon, homme de foy simple deux foiz l'une à cause et par raison de la tierce partie et des deux parts de la moitié de une autre tierce partie de la maison, mazerilz, estraige et herbergement du petit Sannelou, de la tierce partie et des deux parts de la moitié de une autre tierce partie par indivis de une touche de boys, sise derrière la maison dudict lieu, près le ruisseau de la fontaine du grant Sannelou, contenant icelle touche de boys deux journeaux de terre ou environ. . . . . vii s. ix d.

« Jehan de Baubigné [5], pour le petit Boufay [6] qui fut à la dame de la Buignionière [7]. . . . . v s.

[1] Rallay (la Cour de), chât. et f. c^ne d'Azé. — Fief vassal de la baronnie d'Ingrandes (ibid., p. 100).
[2] *Courtillerie :* Petite ferme.
[3] Grange (la Grande et la Petite), f. c^ne d'Azé (ibid., p. 152.) — L'autre lieu de la Grange appartenait à Pierre Hernouyn.
[4] Sannelou (le Grand et le Petit), f. c^ne d'Azé. — Fief vassal de la châtellenie de Forges (ibid., p. 301.)
[5] Baubigné, chât. et f. c^ne de Fromentières. — Fief et haute justice relevant de Ruillé-Froidfont par Fromentières (ibid., p. 15). — Jean de Baubigné était en 1470 seigneur de la Bignonnière et de la Belotière (*Archives de la Mayenne*, Série E, n° 3).
[6] Bouffay (le), hameau, c^ne d'Azé (ibid., p. 42).
[7] Bignonnières (les), f. c^ne d'Azé. — Bois défriché vers 1865 et aujourd'hui desséché. — Fief vassal de la baronnie de Château-Gontier (ibid., p. 29).

Digitized by Google

« Le seigneur du Chesne, pour ses terres sises au-dessus dudict lieu du Chesne. . . . . v s.

« Robert Regnart, religieux de l'abbaye et couvent de Nostre-Dame de Clermont [1], pour en pure [2] à ung homme de courtil ou environ qui fut feu Jamet Briend. . . . . iii d.

« Messire Martin Lezin, pour ung aistre et une pièce de terre, appellée l'aistre Rochel, qui fut Renaut Rocher, sise près le bourg d'Azé, joignant d'ung cousté aux terres tendant de Chasteaugontier à Azé et d'aultre cousté aux terres du Buron [3] . . . . . vi s.

« Geffroy Thiessart, pour ung appentiz, sis d'avant l'église de Nostre-Dame de Gennesteil, qui fut Yvon le Paige, et après Jehan le Tripier, et après Jehan Quentin, et depuis Guillaume Hardy, père de la famme dudict Thiessart, lequel debat le devoir deu à monsieur à cause dudict appentiz, et n'en veult rien poiez . . . . . xi d.

« Les hers feu Messire Guillaume le Rat, prebstre, pour leurs porcions d'icelles vignes qui furent audict le Rat et avant Jehan Mordret. . . . . i d.

« Le curé d'Azé, pour son aistre appartenance qui fut à la Tierseline, sis près Azé. . . . . xviii d.

« Le seigneur d'Ingrande, pour une pièce de terre, sise près la Gaingnerie, qui fut Jamet Briend, joignant d'ung cousté aux plantes aux Pitault et d'aultre coûsté à l'aistre dudict lieu de la Gaingnerie [4] . . . . . vi d.

« Le prieur du Port-Raingeart, pour sa maison et estraiges des forbourcs d'Azé. . . . . xiiii s.

[1] Clermont, h., bois et étang, c^ne d'Olivet; ancienne abbaye de Bernardins, fondée en 1230 par Emma, veuve de Guy VII, comte de Laval. Le domaine relevait du comté de Laval (ibid., p. 87).
[2] *En pure :* En tout.
[3] Buron (le), h., c^ne d'Azé. — Fief vassal de la seigneurie de la Balhayère. — Ancien couvent de Cordelières (ibid., p. 61).
[4] Gaignerie (la), f. c^ne d'Azé (ibid., p. 139).

Digitized by Google

« Guillaume Hardouin, pour ses mazerils et courtilz ou il soulloit avoir maisons, sises ès forbourcs près le pressouez du Port-Raingeart . . . . . XI d.

« Pierres Jahu, pour son (*sic*) de l'Oliveraye [1] qui fut Pierres de Rallay et après Jehan Mignot. . . . . X s.

« Les hers feu Geffroy Gevelot, pour la Folsinerie [2] qui fut Raoul du Tertre . . . . . XVI s. VI d.

« Guillaume Coursier, pour ses chouses de Trouvée qui furent feu Symon le Voideux, sises près les Huonnières [3] . . . . . II s.

« La famme et les hers feu Martin Autremet du Bouillon, pour leur maison des forbourcs qui fut Jehan Greslier, et feu Maurice Greslier, et feu Maurice Violet, joignant d'ung cousté à la maison Colin et à la maison à la Bouchère. . . . XVIII d.

« Jehan le Maçon, pour porcion d'icelle maison, joignant d'ung cousté et abutant des deux bouts aux chouses dessus dictes et d'aultre cousté au jardin Macé Ernoul qui fut Jamet Bouchier, lesquelles maisons sont depuis vacquées et ny a qui les exploicte pour ce qu'elles sont tropt chargées desdictes rentes.. . . . . XVIII d.

« Jehan le Coutelier, pour sa porcion desdictes vignes . . . . . XX d..

« Perrin Cointuier, pour deux quartiers de vigne qui furent Macé Daigremont, abutant d'ung bout au boys de Montecler et d'aultre bout au grant chemin de Chasteaugontier à Angers . . . . . IIII s. IIII d.

« Messire Nicholle Bonnet, presbtre, pour ung quartier de vigne, sis au grant cloux des Aillières . . . . . XVIII d.

« Michel Péan, pour finance de son pressouraige, tant comme il plaît à monsieur . . . . . VI d.

[1] Olivraie (l'), f. c^ne d'Azé. — Fief vassal de la baronnie de Château-Gontier (*Dict. top. de la Mayenne* p. 238).
[2] La Folsinerie d'Azé n'existe plus.
[3] Les Huonnières ont été détruites au commencement du siècle.

Digitized by Google

« Jehan Ernoul, pour ung quartier de vigne, sis au grant cloux des Aillières . . . . . VI d.

« Jehan Ferron, pour ses vignes, abutant d'ung bout à la ruete tendant dudict lieu des Aillières audict moulin. . II d.

« Macé Guibert, pour troys quars de quartiers de vigne, abutant d'ung bout à la ruete tendant de la Court dudict lieu des Aillières au moulin dudict lieu . . . . . I d. ob.

« Jehan Ferron, pour ung quartier de vigne, sis au petit cloux des Aillières, joignant la vigne au prieur du Port-Ringeart, abutant d'ung bout à la ruete des Aillières audict moulin et d'aultre cousté au chemin comme l'on va dudict lieu des Aillières à la Busterie [1] . . . . I d. ob. [2]

« Ledict Ferron, pour deux quartiers de vignes, abutant à la vigne au seigneur du Chastellier [3] et d'aultre bout aux vignes au prieur de Gennesteil.

« Le prieur de Gennesteil, pour ses vignes. . . . VI d. [4]

« Ledict prieur, pour ung autre demi quartier de vigne, abutant aux vignes de la Viellerie. . . . . I d.

« Jehan Ernoul, pour ung quartier de vigne, joignant à une ruete qui est entre le grant cloux et le boys au maçon, abutant aux vignes de Lolmeraye; par raison des dictes chouses il doibt de devoir, par chascun an, aux termes de Sainct-Jean-Baptiste, de vendenges, pour commuagges, de la Toussains, de Nouel, de la My-Karesme, la somme de seize solx troys deniers ob. de devoir com-

[1] Busterie (la), f. c^ne d'Azé; aujourd'hui détruite.
[2] Le denier, monnaie de cuivre, était la douzième partie du sou. — L'obole valait 1/2 denier.
[3] Châtellier (le), logis, c^ne de Château-Gontier. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 74.)
[4] V. aux *Archives de la Mayenne*, Série H, n°s 3, 4, 5, 6, le « Livre « du droit des dîmes que le prieur de Notre-Dame de Geneteil a droit « de prendre sur les paroisses d'Azé, de Châtelain et de Gennes. » — V. aussi les « Papiers des cens, rentes et devoirs dus audit prieuré » et le « Mémoire des bianneurs ou journées. »

Digitized by Google

muagges, et, au terme de la Sainct-Martin d'iver, cinq boesseaux et le tiers de ung boesseau de seigle de rente, à la mesure d'Azé, rendu au grenier de mondict sieur en la maison des Aillières. . . . . x d.

« Jehan Ernoul le jeune, pour sa vigne appelée le Cormier. . . . . I ob.

« Guillaume Dennues, pour ung grant quartier de vigne qui fut Jehan de Mandeuille. . . . . I d.

« Le Chapitre et Collège de Sainct-Just de Chasteaugontier, pour ung quartier de vigne, sis ou cloux de la Reaisolière, près la Gaignerie, duquel partie d'icelluy estoit en terre labourable, lequel fust par avant feu Jamet Briend, et après Jehan de Quinquengroigne [1], et après feu messire Nicollas le Cordier, lequel laissa auxdicts Jehan Pitault, et d'aultre cousté à la terre Perrin Mauxion, abutant d'ung bout à la terre au seigneur d'Ingrande et d'aultre bout aux vignes aux Fouchiers. . . . . VII d.

« Pierre Jahu, pour son pré de l'Olineraye, joignant au ruisseau de Lymon . . . . . X s.

Jehan Trouillot, pour troys quartiers de vigne ou grant cloux, joignant d'ung cousté à la vigne à la dame de Mirouault. . . . . VI d.

« Les hers feu Guillaume Dannet, pour leurs chouses de la Berardière [2], joignant aux terres de la Grange et au pré de la Marre. . . . . XI d.

« Jehan Girart, pour ses vignes ou petit cloux, abutant au carrefourt du chemin des Aillières à Fromentières. . XII d.

« Pierres Davy, pour ses vignes dudict petit cloux, joignant le cloux des Goupillières, abutant au chemin comme l'on va dudict lieu des Aillières à Longuefuye. . . . . I d.

[1] Quinquangrogne, éc. c^ne d'Ampoigné (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 270.)
[2] Brardière (la), f. c^ne d'Azé ; aujourd'hui détruite.

Digitized by Google

« Les héritiers de Jehan Couppeau, pour la Bouterie [1] . . . . . XI S.

« Les héritiers dudict Jehan Couppeau, pour ung journau [2] de terre, sis à la Gelouserie [3], près la courtillerie de la Buoterie . . . . . XI d.

« Le curé d'Azé, pour ses vignes du Grant-Cloux [4]. . . . . VI d.

« Guillaume de Nouault, pour deux planches de courtil, sises près la Charesterie [5], qui furent Jehan Bellanger, joignant au grant chemin de Gennes à la Charesterie. . I d.

« La femme et les héritiers de feu Jehan Coignart, pour six bouessellées [6] de terre, sises près le lieu de la Geronderie [7] . . . . . VI d.

« Guillaume Gevelot, pour ses chouses et appartenances du lieu de la Suzennerie [8], en la paroisse d'Azé. . XVII S. VI d.

« Jehan du Chastellier, escuier, pour deux quartiers de vigne qui furent maistre Robert de Quindemac, sis ou grant cloux . . . . . IIII d.

[1] La Buoterie d'Azé n'existe plus.

[2] *Journal*, *journau* : Mesure de terre en usage dans plusieurs provinces et dont l'étendue était variable suivant les contrées. Primitivement l'étendue du journal était fixée à ce qu'une charrue peut labourer en un jour. On l'évaluait en Anjou à 52 ares.

[3] Gelouserie (la), f. c^ne d'Azé. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 144.)

[4] V. aux *Arch. de la Mayenne*, Série G, n° 14, le « Papier des « novailles et dénombrement des lieux et endroits où le sieur curé « d'Azé est fondé à prendre les dîmes en grains, » avec le prieur du Genneteil. V. aussi le « Papier terrier et déclaratif des terres et vignes « sujettes à la grande dîme d'Azé, autrefois appartenant aux seigneurs « de Mathefelon et à la châtellenie d'Azé. — Au lieu et clos de la « Roche, le curé est fondé à prendre la dîme d'une boisselée dans « une pièce qui autrefois était en bois taillis, qui est assise proche « le gibet qui est à la vallée de ladicte pièce. »

[5] Charterie (la), h. c^ne d'Azé. (ibid., p. 92.)

[6] *Bouessellées* : Boisselée, mesure de terre qui peut contenir ou qui rend au propriétaire ou au seigneur un boisseau de grain. La boisselée de l'Anjou était de 6 a. 66 c. Autrefois on l'évaluait à 20 cordes.

[7] Geronderies (les), f. c^ne d'Azé ; aujourd'hui détruite.

[8] Suzennerie (la), f. c^ne d'Azé (ibid.).

Digitized by Google

« Le prieur de Gennesteil, pour ses vignes, sises ou dict cloux des Aillières. . . . . II d.

« Pierres Hernouyn, pour ses chouses de la Berardière, joignant au chemin comme l'on va de Chasteaugontier au boys de Mathefelon . . . . . II d.

« Jehan Desnoyes, de Sainct-Denys-Daniou, pour ses vignes qui furent Roulet Joulain. . . . . VI d.

« Ledict Desnoyes, pour ses chouses des Vallées, contenant boys et pré, joignant au ruisseau d'Escluion. IIII d.

« Etienne Landays, pour ung quartier de vigne, sis ou cloux des Teberdières, en la paroisse d'Azé . . . . . II d.

« Gervaise Aubry, pour ses vignes et boys joignant au boys de dessus l'estang des Aillières et aux vignes de Robert Messu. . . . . VI d.

« La dame de Mirouault, pour ses vignes ou grant cloux, joignant aux vignes du prieuré de Gennesteil . . . . VI d.

« Ladicte dame, pour sa vigne, sise près le lieu de la Chargerie [1] . . . . . IIII d.

« Ladicte dame, pour ung journau de terre, joignant la courtillerie de Malitourne [2] et abutant au chemin de Chasteaugontier à Fromentières et d'aultre bout aux terres dudict lieu de Mirouault. . . . . VI d.

« Les frères et seurs de la confrarie de Nostre-Dame de Gennesteil, pour troys quars de vigne et ung quartier de Saulaie, sis ou petit cloux.

« Messire Nicholle Bonnet, prebstre, pour les vignes de la Miteraye et de Motereul, joignant au prieur d'Azé et abutant au chemin comme l'on va de Chasteaugontier à Chastelain . . . . . VI d. ob.

[1] Chargerie (la), f. c^ne d'Azé ; aujourd'hui détruite.
[2] Malitourne, f. c^ne d'Azé, (ibid.).

Digitized by Google

« La famme et hers feu Robin Boisguion, pour ung quartier de vigne ou cloux de la Miteraye [1], joignant au chemin qui est entre ledict cloux et le cloux de la Fougeterie [2] . . . . . I d. ob.

« Jehan Duvaux de Chastelain, pour les vignes de la Fougerie. . . . . II d.

« Jehan Touillot, pour le pré de la Claverie, abutant au patiz dudict lieu de la Claverie [3] et aux terres Jamet Clavereul . . . . . XII d.

« Jehan Moreau, pour ung journau de terre, sis ou cloux de Laubrière, dessus Azé, abutant au chemin tendant de la Miteraye à Azé . . . . . IIII d.

« Le seigneur de la Noë, pour deux quartiers de vigne, sis ou cloux de la Noë, abutant à la vigne de Saincte-Katherine. . . . . IIII d.

« Richard Charlot, pour sa maison où il demeurt qui fut Geffroy Testart et par avant Robin Turpin . . . XIIII d.

« La veuve feu Jehan le Fondayer, pour sa maison joignant une place de maison qui fut Jehan le Charpentier. . V d. ob.

« Macé Vaillant, pour deux quartiers de vigne ou cloux de la Noë qui furent Guillaume de Charnières, à luy baillé de nouvelle baillée par monsieur le sénéchal et aultres officiers. . . . . I d.

« Michel Péan, pour sa vigne ou cloux de Mongueignon . . . . . ob.

« Michel Jehan Basle, prebstre, pour son pré près la Fougeterie . . . . . II s.

« La famme et hers feu Jehan Hureau, pour ung quartier de vigne, sis au Maupas . . . . . X d.

[1] Mitraie (la), f. c^ne d'Azé (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 218.)
[2] Fougeterie (la), f. c^ne d'Azé (ibid., p. 133.)
[3] Claverie (la), f. c^ne d'Azé (ibid., p. 82.)

Digitized by Google

« Guillaume de Nouault, pour la Bellerie [1]. . v s. vi d.

« Les hers feu Geffroy Gevelot, pour leur porcion du Petit Sauveloup, pour leurs terres voisines du chemin de Chasteaugontier à la Conterie [2], de la Suzannerie, de la Bellerie et du Grand Sauveloup. . . . . xx d.

« Emille le Melle, pour les chouses de la Caillerie [3]. . . . . iii s. iiii d. »

III.

La liste des devoirs « nommez *commuagges*, deuz, « chascun an, audict lieu des Aillières, ou temps des ven- « denges, ou fief tenu de Forges, » comprend les noms suivants : « Jehan Ernoul, Jehan Ferron, Jehan Comie, « Robin Lisiart, la veuve et héritiers de Michel Gastineau, « le seigneur du Chastellier, les héritiers de messire Guil- « laume le Rat, prebstre, Jamet Clavreul, les héritiers « de Guillaume Dannet, Guillaume Coursier, Jehan « Guillot, Jehan Pitery, Jehan Touillot, Macé Guibert, les « héritiers de feu Guillaume Couppeau, Guillaume Dennier, « Michel Gouaut, le prieur de Gennesteil, Geffroy « Noulgendre, Jehan Girard, Guillaume de Nouault, « messire Nicholle Bonnet, prebstre, Pierres Davy, les « héritiers de feu Jehan Noury, Michel Péan, Jehan « Desnoyes, la dame de Mirouault, les frères et seurs de « la confrarie de Nostre-Dame de Gennesteil, Estienne « Gevelot. » Chacun d'eux doit payer une somme qui varie

[1] Bellerie (la), f. c^ne d'Azé, aujourd'hui détruite.
[2] Conterie (la), f. c^ne d'Azé (ibid.).
[3] Caillerie (la), f. c^ne d'Azé (*Dic. top. de la Mayenne*, p. 62.)

Digitized by Google

entre trois et neuf deniers. Une série de pressoirs est mentionnée dans ces pages [1].

Nous avons transcrit cette longue énumération des sujets des Aillières, qui n'est qu'un extrait abrégé des comptes de Guillaume Tual et renferme un résumé succinct des trente pages consacrées aux vassaux du fief, pour plusieurs raisons. Nous voulions reproduire les noms d'une série de personnes, dont les familles sont encore représentées au dix-neuvième siècle, ainsi que ceux des lieux les plus importants du territoire d'Azé, dont la majeure partie n'existe plus aujourd'hui. Nous désirions aussi constater combien, contrairement à l'opinion généralement répandue, la terre était morcelée, divisée, partagée, au moyen âge, et prouver que les petits propriétaires étaient au moins aussi nombreux alors qu'ils le sont de nos jours.

La somme des « receptes ordinaires non muables des « Aillières » s'élevait à « XXXIII l. ob. » par an. Il était dû par le seigneur de cette terre au seigneur des « fiez de « Forges, par chascun an, au terme de l'Angevine [2], XIII s. « au seigneur de Laieul, par chascun an, audict terme, IX d. « et à l'administrateur de Sainct-Jullien de Chasteau-« gontier, au terme dessus dict, II s. de legs. » Le receveur ajoute : « Le seigneur du Chesne, qui soulloit paier, par « chascun an, au terme de la My-Karesme, V s. n'en paie « rien, pour ce qu'il dit luy en estre deu à cause de ladicte « terre des Aillières. Et n'en est rien paié d'une part ne

[1] Dans certaines provinces, tous les habitants étaient obligés de faire pressurer leur vendange au *pressoir banal* ou seigneurial. V. art. 14 de la *Coutume de Paris :* art. 28 de la *Coutume du Maine*, et Salvaing, *De l'usage des fiefs*, chap. LXIV. *(Dict. hist. des instit.* t. II, p. 1014.) — Souvent aussi les particuliers obtenaient la faveur d'avoir chez eux un pressoir, moyennant le paiement d'une certaine redevance. Cet usage était assez commun en Anjou.

[2] Il se tenait à Angers, au XIIe siècle, trois grandes foires, l'*Angevine*, la *Saint-Nicolas* et le *Landit (Chron. des Eglises d'Anjou*, p. 35. — Teulet, *Trésor des Chartes*, t. I, p. 117. — *Cartul. de l'Hôtel-Dieu d'Angers*, p. CXI.)

Digitized by Google

« d'aultre. » Les amendes des « plez » des Aillières montaient à « soixante-quinze solx. »

Le domaine était bien entretenu comme le montrent les paiements faits aux ouvriers :

« A Robin le Gris, Guillaume Jousselin, Jehan Guibelier, Guillaume Guibelier, Jean Pioger, Guillaume Gaultier, *foussandeurs* [1], pour avoir faict au long et au bout du boys des Aillières le nombre de IIc IIII taises de foussé de quatre piez de creux et cinq piez de goulle [2], pour chascun taise, V d. par marché faict en la présence de monsieur le grénetier. . . . . IIIIc l. V s.

« A Estienne du Cymetere et à Perrin le Roy qui vacquèrent par cinq jours à abatre, soiez [3], fendre et faire les paux [4] et couvrir lesdicts foussés avecques leurs saye [5] et coigns, à chascun, pour poie et despens, II s. VI d. valant. . . . . XII s. XI d.

« Pour les journées de XII hommes qui vacquèrent à faire et à esguiser les paux, les meictre et coigner sur lesdicts foussez et à faire et licez la haie de dessus lesdicts foussez, à chascun, pour poie et despens, II s. I d. valant . . XXV s.

« Pour les journées de cinquante-deux hommes qui abatirent le boys des Aillières et fagotèrent, pour Madamme de le Broce, par son commandement et en sa présence, sans compter nulz despens, pour ce que madicte damme leur faisoit leurs despens. . . . . LXIII s. IX d.

« Requert ledict recepveur luy estre rabatuz et mis en depport XX deniers que Jehan Mesnil doit, par chascun an, au terme de Sainct-Jehan-Baptiste, pour sa maison où il demeure, dont ledict recepveur n'a point esté poié, durant le temps de ces présens comptes, pour ce que ledict Mesnil

[1] *Foussandeurs :* Ouvriers qui creusent les fossés.
[2] *Goulle :* Ouverture.
[3] *Soiez :* Scier.
[4] *Paux :* Bardeaux de bois.
[5] *Saye :* Scie.

Digitized by Google

est sergeant dudict lieu des Aillières [1], et ainsi que monsieur de Launay dist autrefoiz à cedict recepveur qu'il ne luy feist point paiez, pour ce qu'il n'a aucuns gages pour exercer ledict office de sergeant [2]. »

Les « plez » des Aillières étaient tenus par Galhot du Moustier, au nom du sénéchal [3], en 1465. Guillaume Tual nous apprend que la chaussée de l'étang avait besoin de réparation à cette époque.

Il paya à « Robin le Gris qui vacqua six jours à estoupper et recouvroyr ou d'environ ung pertuys [4] qui estoit en la chaussée des Aillières, par lequel l'eau s'en alloit, et estoit en dangier de desrompre partie de ladicte chaussée et de perdre le poisson, en ce comprins ung hays [5], achapté pour estoupper ledict pertuys, XII d. et pour le salaire, pour chascun jour, pour poye et despens, II s. valant XII s. VI d. »

Le moulin avait été loué, moyennant une rente annuelle, de « cens solx tournoyz », payable « aux termes de Pasques et de Toussains, » à Guillaume Péan. On récoltait aussi du vin aux Aillières. En 1463, le receveur acheta trois

[1] La famille et les descendants de Jean Bourré conservèrent la terre des Aillières. Elle fut donnée le 4 décembre 1530 avec celle de Coudray, comme gage hypothécaire, par Anne Bourré, dame de Marans et de Corzé, veuve de François de la Jaille, seigneur de Durtal, aux Cordeliers d'Angers, qui promettaient, moyennant une rente de 16 livres, non amortissable, et payable le 8 décembre de chaque année, de dire « tous les samedis une messe basse terminée « par un *De Profundis*, plus une grande messe des morts le jour de « Sainte-Anne, suivie du *Libera*. » (*Archives de Maine-et-Loire*, Dossier Bourré, Série E, nos 1793-1794.)

[2] On appelait *sergent* l'officier de police chargé de faire les ajournements, de lever les amendes et d'emprisonner les malfaiteurs. Les seigneurs avaient aussi leurs *sergents* chargés de signifier et de faire exécuter les sentences de leur justice. L'office des *sergents* se nommait *sergenterie ;* c'était comme un fief qui imposait des obligations et conférait des droits. (*Dict. hist. des institutions, mœurs et coutumes de la France*, t. I, p. 1151.)

[3] Le sénéchal était l'officier qui dans un certain ressort était chef de justice et commandait la noblesse quand elle était convoquée pour l'arrière-ban.

[4] *Pertuys :* Trou, ouverture.

[5] *Hays :* Ais, planche taillée, de sciage large.

Digitized by Google

tonneaux à « meictre ledict vin », pour le prix de « LXI s. IIII d. » Le fermier vendit à Guillaume Tual « pour la « somme de XX s. ung bouvart [1], prisé quarante solx, et « dont la moitié lui compétoit. »

Le 30 janvier 1467, Guillaume de Dureil écrivait de Château-Gontier à Jean Bourré pour lui annoncer qu'il venait de recevoir, le même jour, de la main de Guillaume Tual, la somme de 50 écus d'or « pour les ventes du contrat « d'acquest » de la partie de la terre des Aillières qui relevait « des fiefs de Forges. » Il ajoutait : « Pour tant que touche « le rachat que je demandaye sur ladicte terre des Aillières « par le decez et trespassement de feu madame de la Tour, « et dont son fils Christophe me fist hommaige, je vous le « donne et vous enquicte [2]. »

IV.

Si le lieu des Aillières resta une simple métairie, il n'en fut pas de même de celui de Vaux qui subit une transformation complète [3]. Séduit par la fertilité du pays, Jean

[1] *Bouvard :* Jeune bœuf.

[2] V. le texte intégral de cette lettre aux pièces justificatives. (Biblioth. nat., mss. *Supplément Français*, n° 6603, f° 40.)

[3] Le château de Vaux, élevé au XVe siècle, était flanqué de deux tours aujourd'hui tronquées et converties ainsi que la chapelle en servitudes. L'enceinte des douves vives mesurait de 10 à 15 mètres de largeur. Il était en 1539 « composé de maison clouse à douves, « jardins, vergers, bois de haute futaie, prés, étangs, garennes. » (*Archives de Maine-et-Loire*, Série C, n° 106, f. 263.) Selon la déclaration de François Bourré, le fief se montait à « la somme de vingt livres « tournois, laquelle terre il tient en partye du seigneur de Gastines, « à la charge de foy et hommaige, et l'autre partye du seigneur de « Chastellain, à foy et hommaige et vingt-sept solz six deniers tour- « nois de service : laquelle terre et seigneurie de Vaulx, ainsi qu'elle « est composée, vault de revenu annuel la somme de huit vingtz livres « tournois. » (ibid., Série E, n°s 1793-1794). — Jean et René de Bourré vendirent en 1582 la Motte-de-Vaux à René de Bourgneuf, seigneur de Cussé (*Archives de la Mayenne*, Série B, n° 2294.) — Le marquis de Rambouillet en était seigneur en 1627, et René de Salles, écuyer, seigneur de Miré, en 1656. Vaux appartenait en 1793 au juge de paix

Digitized by Google

Bourré y construisit un beau château auquel fut annexée une jolie chapelle. Il créa de superbes jardins, soigneusement entretenus, et bâtit de vastes celliers destinés à recevoir la récolte de ses vignobles. Marguerite de Feschal affectionnait particulièrement cette résidence dont elle avait pris le nom et elle y demeurait souvent. On s'est demandé pourquoi Jean Bourré abandonna plus tard la terre de Vaux. C'est, dit avec raison un historien moderne, parce que cette seigneurie étant entourée de toutes parts par les domaines de l'évêché d'Angers et par ceux des diverses collégiales, n'était pas susceptible d'agrandissement. Telle fut la raison qui décida Jean Bourré à se fixer au Plessis-de-Vent. Notre auteur ajoute que Jean Bourré et sa femme restèrent plusieurs années sans visiter l'Anjou, parce que Louis XI ne voulait pas se séparer de son fidèle et habile secrétaire, et que leurs voyages devinrent plus fréquents et leurs séjours plus prolongés lorsque le ministre du roi quitta momentanément ces absorbantes fonctions pour celle de conseiller et de maître des comptes, vers la fin de l'année 1466[1]. Il est certain cependant, comme le prouvent les comptes de Guillaume Tual, que Jean Bourré vint plusieurs fois, de 1463 à 1466, inspecter les travaux du Plessis-de-Vent et de Vaux. Il habita également, à diverses reprises, sa maison de Château-Gontier, d'où il se rendit à Châtelain, à Coudray et dans ses autres propriétés, ainsi que le montrent les mentions de son receveur.

Bordillon. Une centaine de Chouans l'investirent le 19 thermidor an II, mais pressés de près par le cantonnement voisin, ils furent dispersés en laissant deux morts et le manteau de leur chef Coquereau. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. II, p. 675.) — Deux terres voisines portaient le nom de Vaux : le lieu seigneurial du domaine et métairie de la Motte-de-Vaux, situé en la paroisse de Bierné (Mayenne), et le lieu seigneurial du domaine et métairie de Vaux, situé en la paroisse de Miré (Maine-et-Loire.) C'est dans le second que Jean Bourré construisit son château (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 229. — *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 675).

[1] P. Marchegay, *Notice sur le Plessis-Bourré*, dans l'*Anjou* de M. de Wismes.

Digitized by Google

Nous l'avons déjà constaté au cours de notre récit et nous le verrons plus loin. Pendant la construction du Plessis, Bourré résidait de préférence à Vaux.

Dès 1463, le vieux logis de Vaux était délaissé. On y renfermait les provisions. Ainsi, à cette époque, le receveur dit « avoir poié à ung homme, couvreur d'ardoise, qui « vacqua par ung jour à couvrir et fester sur la veille « maison de Vaulx, en laquelle sont les blez, fromens et « vins, en la présence de monsieur le grénetier, pour son « salaire, sans compter nulz despens, xv d. »

Les extraits suivants sont relatifs à la construction de la chapelle seigneuriale, en 1464, et à l'édification du château de Vaux.

« Avoir poié pour les journées et la nourriture de neuf hommes qui en l'an mil CCCCc LXIIII faisoient les fondemens de la chappelle dudict lieu de Vaulx[1] . . . CI s. X d.

« A esté despencé audict lieu de Vaulx, à la levée de la chappelle, demi bouvart de la clouserie de Vaulx.

« Avoir poié à Jehan Gillot, pour avoir fait les chantiers des celiers de la maison neufve de Vaulx . . . VII s. VI d.

« A Jehan Geslin, pour meictre au moulin, quant la maison fut levée . . . . . I sextier de seigle.

« Audict varlet, par le commandement de monsieur le grénetier, pour la despence de luy et des meneupvres qui estoient environ la maison dudict lieu de Vaulx, le Ve jour de juin ensuivant . . . . . I sextier.

« Audict varlet, le IIe jour de juillet prochain ensuivant, pour la despence desdicts meneupvres de ladicte maison. . . . . I sextier.

[1] Nous avons vainement cherché aux archives de Maine-et-Loire le nom du vocable sous lequel était placée cette chapelle. On y trouve seulement la mention d'une présentation faite par Charles Bourré « de la chapelle desservie en son château de Vaulx. » (*Archives de Maine-et-Loire*, Série E, n° 1794.)

Digitized by Google

« Audict varlet, le XVe jour d'aoust, pour les causes dessus dictes . . . . . m^e

« Audict varlet, au moys de septembre, pour la despence des meneupvres dudict lieu de Vaulx . . . . . m^e

« Une pipe de vin baillée aux meneupvres de la maison de Vaulx, par le commandement de monsieur le grénetier . . . . . m^e

« Deux pipes de vins baillées aux maçons de Vaulx.

« Deux pipes de vin baillées, par le commandement de monsieur le grénetier, à Jehan Gillot, charpentier dudict lieu de Vaulx.

« Recepte de potaiges, nyent, pour ce qu'ilz ont esté despencés par les oupvriers qui ont esté besoingner audict lieu de Vaulx.

« A la Gaignerie, une génice que le recepveur a faict mener à Vaulx, pour la despence des meneupvres.

« A Jehan Pirot, bouchier, qui vacqua par ung jour à tuér et abiller demye vache pour les meneupvres de Vaulx . . . . . x d.

« Ont esté despencés tous les poys et febves par les oupvriers de Vaulx.

« Pour la despence de ceux qui firent les piliers et pour ceux qui desrompirent et alignèrent le boys audict lieu de Vaulx et aussi pour les allans et venans . . . . . I sextier.

« Audict varlet, le Ve jour de febvrier, l'an mil CCCC^c LXIII, pour sa despence et pour la despence des deschauceurs dudict lieu de Vaulx . . . . . IIII sextiers de seigle.

« Audict varlet, pour sa despence et la despence des bescheurs, au moys de mars ensuivant . . . . . .

« Pour la despence des mectaiers de Vaulx et de cedict

Digitized by Google

recepveur et de son cheval qui vindrent quériz en la paroisse de Bierné demi millier de merrain pour mener audict lieu de Vaulx. . . . . II s. VI d. »

Ici se présente une mention qui mérite d'attirer tout particulièrement l'attention :

« Despence de porcs : Avoir vendu, comme appert cy davant, ung porc et une gorre. Avoir faict tuer, saller et meictre en charnier audict lieu de Vaulx, par le commandement de monsieur le grénetier, le nombre de doze porcs et demie gorre. Avoir baillé à Madame de la Broce ung porc et une gorre gras.

« *En fut mis en deux petites cuves troys coustez desdicts porcs pour la provision des oupvriers dudict lieu de Vaulx, pour ce que c'estoient veilles truyes que ce recepveur ne voulut pas meictre en charnier ou furent sallez les aultres, mesme qu'il y en avoit ung ladre* [1]. *Et lesquelx ont esté despencez par les oupvriers dudict lieu de Vaulx, pour ce 1 porc et demi.* »

Guillaume Tual ne dit pas si ces rudes travailleurs furent incommodés pour avoir mangé du porc ladre. Ce trait de mœurs rurales, très caractéristique, prouve du moins que ces « oupvriers et meneupvres » avaient l'appétit bien aiguisé et n'étaient pas faciles à dégoûter.

André JOUBERT.

(*A suivre.*)

[1] *Ladre :* Attaqué de la ladrerie, maladie particulière aux porcs.

Digitized by Google

EXCURSIONS ARTISTIQUES EN ANJOU

(Suite)

III

Il y a cinquante ans on traitait de *barbares* tous les styles du moyen âge; et la preuve que pendant plusieurs siècles le style de la Renaissance fut seul en honneur, c'est que nos plus belles églises des XIIe, XIIIe et XIVe siècles nous offrent des autels et des retables grecs ou romains, retables dont quelques-uns, aux dimensions colossales, nous cachent complètement la principale abside et laissent au fond du sanctuaire un espace utilisé comme sacristie. Heureusement nos architectes, s'inspirant de nos traditions nationales et suivant le mouvement religieux, effet d'une réaction produite par nos guerres civiles, ont fait retour vers le passé pour ressusciter l'art de nos Pères. Cette révolution en architecture a imposé aux artistes du XIXe siècle la nécessité d'étudier les styles *roman* et *gothique*; mais tous malheureusement ne se sont pas fait un devoir ou n'ont pas eu le temps de porter leur attention sur les admirables modèles que nous ont légués les siècles passés; et nous trouvons la preuve de cette assertion dans les églises qui datent de trente ans à peine, comme celles de Beaulieu, du Champ, de Bourgneuf, etc. En visitant ces églises, on se dit : « Voilà l'enfance de l'art, » et cependant Le Puy-Notre-Dame, Cunault, Saint-Serge sont là

Digitized by Google

pour attester la perfection de notre architecture nationale. Pourquoi nos artistes n'ont-ils pas étudié ? Pourquoi n'ont-ils pas su copier ?

Sans doute on ne doit pas copier servilement ; car l'étude de nos vieux monuments révèle à qui sait les comprendre que nos Pères ne craignaient pas de sacrifier l'ordre et la symétrie aux convenances, et aussi que leurs architectes, maçons, peintres et sculpteurs ne connaissaient pas tous également les règles de leur métier ou de leur art. C'est donc de la naïveté, pour ne pas dire plus, que de copier ou de reproduire, comme on le fait quelquefois, des sculptures, des peintures qu'une critique sage et éclairée désavoue aujourd'hui. Pour citer un exemple, j'indiquerai l'église de F... Il y a là une voûte en bois, du XVIe siècle. Autrefois cette voûte était peinte; or, quand on entreprit, il y a quelques années, la réparation de l'église, on voulut faire revivre à grands frais les chimères monstrueuses qui animaient jadis le vieux lambris. Le peintre, sous la direction des entrepreneurs, est obligé de retracer des lignes à peines visibles à la loupe : il s'expose peut-être à y perdre la vue, n'importe, il faut que tous les linéaments soient retrouvés, que tous les contours soient arrêtés de nouveau, que toutes les teintes soient devinées pour être rafraîchies et *cernées*. Au bout de quelques mois, le travail est terminé, et les échafaudages enlevés permettent d'apprécier cette renaissance artistique. Quel tableau ! des écussons dont tous les contours sont irréguliers, des ornements sans variété, véritables ébauches d'apprenti, plusieurs rangs d'arbres qu'on prendrait pour d'énormes bâtons portant des éponges, et des figures... *horrible visu !* (portraits historiques de quelques familles du pays, dit-on,) des figures longues de 60 centimètres, grimaçant et tirant la langue au visiteur : voilà ce qu'on doit appeler l'expression du Beau ! — Que l'on conserve de pareilles peintures, quand elles sont en bon état, comme spécimen du

Digitized by Google

savoir-faire de nos devanciers, cela se comprend; mais qu'on dépense des sommes considérables pour reproduire des œuvres de mauvais goût, la raison ne l'admet pas.

Admirer sans réserve toutes les parties, tous les détails de nos monuments anciens, c'est le fait d'un archéologue, amateur passionné des vieilleries, d'un homme qui se pâme de joie en présence d'une loque romaine ou d'un tesson gaulois; mais l'architecte sérieux, sans mépriser les débris d'un autre âge, doit tout soumettre à l'épreuve d'une saine critique : tel chapiteau roman, qui a de quoi émerveiller un archéologue, ne doit obtenir que le mépris d'un artiste. Le moyen âge nous a légué, parmi ses souvenirs, des travaux admirables qu'on ne saurait trop imiter et des œuvres de mauvais goût qu'il ne faut pas copier. Dans nos vieilles églises, que d'irrégularités! que de défauts! soit au préjudice de l'architecte, soit au compte de l'entrepreneur: pleins-cintres surbaissés, nervures de voûte posées en zigzag, fenêtres placées dans les angles des travées, ouvertures de toutes dimensions et de formes diverses dans le même bâtiment. Mais aussi l'on découvre dans nos vieilles cathédrales des beautés incomparables: plan grandement conçu et hardiment exécuté, heureuses proportions des colonnes, courbure gracieuse des voûtes, fine sculpture des frises et des chapiteaux, galbe parfait des moulures, etc., il n'est pas nécessaire de tout dire pour tirer cette conclusion : il faut savoir profiter des travaux de l'antiquaire pour fournir un sujet d'étude à l'artiste; en un mot, il faut copier avec discernement. C'est ce qu'ont bien compris la plupart de nos architectes angevins: ils se sont fait un devoir d'étudier les bons modèles, et ils ont essayé de faire revivre parmi nous les saines traditions de l'art religieux. Saint-Laud, la Madeleine, Beaufort, Chemillé, Rochefort, Cholet, Montjean, etc., attestent que le succès a couronné leurs efforts; et, si nos églises neuves ne réalisent pas encore le type de la Sainte-Chapelle ou

Digitized by Google

seulement celui du Puy-Notre-Dame, elles offrent cependant une perfection relative qui l'emporte de beaucoup sur celle des constructions mentionnées plus haut (Beaulieu, le Champ, etc.)

Je n'irai pas jusqu'à dire que nos monuments religieux les plus récents sont absolument sans défaut; et même, pour être juste, je devrais critiquer amèrement certaines œuvres de nos maîtres, qui trahissent une véritable négligence plutôt qu'un manque de savoir-faire. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'être architecte, pour savoir que, dans un portail, il doit y avoir une correspondance parfaite entre la base et la partie supérieure: eh bien, je connais une charmante chapelle de collège, dont la porte principale offre sous ce rapport une choquante irrégularité. L'*évas* de cette porte présente sur chaque face deux colonnes, dont l'une ne porte rien. Il y a bien dans le cintre de l'ouverture deux grandes archivoltes; mais l'une de ces archivoltes ne correspond pas à la colonne qui doit lui servir d'appui. Le même défaut existe à l'entrée du chœur, où l'on peut voir un magnifique groupe de chapiteaux, dont quelques-uns portent des arcs-doubleaux tout à fait insignifiants. Et ce que je regrette vivement, c'est qu'une semblable anomalie se présente dans le portail d'une vaste église à peine terminée. Le plan géométral de ce portail montre un défaut de symétrie dans les voussures et les pieds-droits; et pourtant il semble bien facile de tracer sur l'épure des chapiteaux le profil des arceaux qui reposent sur les colonnes.

Cette critique me rappelle une grave irrégularité que j'ai remarquée en plus de dix églises, surtout dans les églises de l'arrondissement de Cholet. En parcourant les nefs latérales, on voit une colonne engagée qui offre une saillie de 20 centimètres environ, tandis que le doubleau qui s'appuie sur cette colonne ne dépasse pas le nu du mur

Digitized by Google

de 15 à 20 centimètres : à quoi sert donc le relief du chapiteau ?

J'ai constaté également, dans un grand nombre de fenêtres, la présence de chapiteaux n'ayant aucune raison d'être. Je dis : n'ayant aucune raison d'être, parce qu'un chapiteau, couronnant un fût quelconque, n'est pas fait pour porter une nervure dont le diamètre égale à peine celui de la colonne.

Ne pourrait-on pas encore porter au compte de l'architecte, chargé de surveiller l'emploi des matériaux, presque toutes les fautes de l'entrepreneur, dont les intérêts réclament ordinairement une rapide exécution des travaux? Loin de moi la pensée d'admettre la moindre connivence de la part de nos artistes; leur probité ne saurait être suspectée; mais y aurait-il de la témérité à les taxer de négligence dans l'accomplissement d'une partie de leur tâche? La composition du mortier et l'exécution de la maçonnerie exigent beaucoup de soin et par là même une active surveillance, d'autant plus que le contrôle de ces deux parties de l'œuvre est très difficile après l'achèvement de l'édifice. Plus facile sans doute est l'inspection du *ravalement;* et cependant croirait-on que sur ce point l'amour-propre d'un artiste puisse, sans être froissé, tolérer un véritable gâchis? Dernièrement, en visitant une église neuve du pays des Mauges, je comptais dans le tuffeau plus de cent trous bouchés avec du mortier, trous dont le diamètre varie de 1 à 10 centimètres, et je remarquais toutes les reprises faites par l'ouvrier dans les enduits. On aime à voir dans la pierre de taille toutes les arêtes vives, et les joints fouillés, remplis et lissés au fer, ainsi qu'un enduit dressé d'abord à la main-de-bois et et ensuite coupé ou gratté avec la truelle. Je citerai comme modèles de ravalement la chapelle de l'Institution Saint-Joseph de Baugé, et surtout la nouvelle église de Chemillé,

Digitized by Google

si remarquable malgré l'exiguïté choquante de ses travées.

Ici se terminent mes notes de voyage. Le temps ne m'a pas permis de rédiger avec ordre ces ébauches de critique, auxquelles je me propose de donner suite, au fur et à mesure que les circonstances me fourniront le moyen de continuer mes études.

UN TOURISTE.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LISTE ANALYTIQUE

D'UN CERTAIN NOMBRE DE PIÈCES RÉCEMMENT DÉCOUVERTES A LA MAIRIE D'ANGERS.

Nous croyons devoir signaler aux lecteurs de la *Revue* un certain nombre de pièces qui viennent d'être découvertes dans un des greniers de notre Hôtel de Ville.

Ces documents, dont quelques-uns offrent un intérêt historique vraiment remarquable, étaient enfouis pêle-mêle au milieu de masses énormes de pièces modernes entassées sous les combles. C'est là qu'est allé les découvrir le zèle intelligent de M. Aubert, archiviste de l'Hôtel de Ville, qui a entrepris et poursuit avec une persévérance et une habileté au-dessus de tout éloge, le difficile et pénible classement de nos archives modernes. Nous sommes heureux de pouvoir ici le remercier de la bienveillance qu'il a mise à nous communiquer ces documents et de l'obligeance avec laquelle il accueille les travailleurs qui, depuis son entrée en fonctions, ne cessent de consulter le précieux dépôt confié à ses soins vigilants.

Notre travail n'est point une œuvre complète, mais seulement une ébauche de description destinée à éveiller l'attention de ceux qui s'occupent de recherches historiques et à leur permettre de consulter des documents dont l'existence même leur était complètement inconnue.

Nous avons cru devoir, pour plus de commodité et afin de rendre les recherches plus faciles, adopter l'ordre chronologique.

Digitized by Google

1474. — Lettres patentes du roi Louis XI, portant création de la Mairie d'Angers, « donné à Paris au mois de « Fevrier, l'an de grace mil cccc soixante-quatorze, et de nostre « Regne le quatorzième. *Signé* Loys » (*autographe*). — Au dos figure le procès-verbal de la prestation de serment du maire Guillaume de Cerisay, « fait oudit grant Conseil, tenu en l'Ostel « du Roy à Paris, le Mardy septième jour de Mars l'an mil cccc soixante-quatorze. *Signé* Disome ».

Une pièce parchemin, jadis scellée sur attaches de soie rouges et vertes.

Cette pièce porte à trois le nombre des originaux de la charte de fondation de la Mairie d'Angers.

1485. — Registre des comptes de Jehan Gaudin et de Jehan Leblanc. — F° 1 : « Coppie des lettres patentes du roy « nostre sire par lesquelles le dit s^r a... institué Jehan Gaudin « receveur ordinaire de ses villes dangiers et de Saumur « ainsi que par lesdites lettres patentes apparoir des quelles la « teneur cy après sensuit. Loys par la grace de Dieu etc ». Au bas de ce folio figure l'annotation suivante : « Ce manuscrit « appartient à M. de Livonnières, *signé* l'abbé Pichon, histo- « riographe de Mgr le comte de Provence » ; — f° 2 : Compte de Jehan Gaudin : articles relatifs au capitaine de Saumur, à la plesse Clerambault ; — f° 3 : A messire Jean Bourré, à la poissonnerie, aux halles d'Angers, au « marché aux bestes, » au vicomté de Sorges, aux bois d'Avrillé ; — f° 4 : la prevôté d'Angers, « la chappellenie du chasteau d'Angiers », « poul- « laillières d'Angiers ; » — f° 6 : abbayes de Saint-Aubin, de Saint-Nicolas, du Ronceray ; — f° 7 : chapitre de Saint-Martin d'Angers, église de Saint-Jean d'Angers, l'abbé de Saint-Serge, chapitres de Saint-Laud, de Saint-Maurice ; — f° 8 : chapitre de Saint-Pierre, vicomté de Sorges ; — f° 10 : Saint-Laurent-des-Mortiers, Saumur, seigneurie de Baugé ; — f° 11 : « Beaufort en Vallée néant pour ce que dès l'an mil « ccc iiii et quatre il fut donné par Jehan fils aysné du Roy « Philippe duc de Normandie, de Guienne, d'Aniou, comte « de Poictou et du Maine, à messire Guillaume Rogier frère « du pape Clément VI », etc. ; Jean Falet, marchand ; fondation relatée de la chapelle de ce nom ; foires d'Angers à la Saint-

Digitized by Google

Nicolas, à la mi-carême, à l'Angevine; — halles d'Angers; — f° 12 : minaige d'Angers, vicomté de Sorges, ferme des Trois-Seynes d'Angers, « louaige des maisons des halles d'Angiers »; — f° 13: artillerie de la ville, auditoire de la prévôté, marché aux chevaux; — f° 14: artillerie de la ville, halle de la draperie; — f° 15: étables du Roy, jeu de l'arbalète, marché aux bêtes; — f° 20 : donation relatée de la ferme du Trépas de Loyre au chapitre de Béhuard; — f° 29 : prévôté d'Angers, Pierre Breslay; — f° 30: Mathurin de Montalais, chevalier, seigneur de Chambellé, chambellan du Roy, maître des eaux et forêts d'Anjou; — f° 34 : Jean Marcille; Pierre Hunault, sergent au baillage de Craon; — f° 38 à 51: copies de lettres patentes relatives à l'église du Puy-Notre-Dame, en Anjou, et à l'érection d'un Chapitre en la dite église; — f° 51 à 57: copies de lettres patentes portant donation au profit de Brandelyse de Champagne, chambellan de Louis XI; — le f° 57 est demeuré blanc; — au f° 58 recommencent à nouveau d'autres comptes de Jehan Gaudin; — f° 63 : « Jehan Gourdineau, marchant « demourant en Fenet soubz le chastel audit lieu de Saumur, « pour une nouvelle baillée d'une maison et jardrin appartenan « au Roy de Sicille, duc daniou »; — f° 69 : droits payés à l'abbesse de Fontevraud par les halles au pain, la porte aux poissons, etc.; — f° 70 : droits dus par les drapiers de Saumur; — f° 71 : les moulins de Loyre avaient été donnés à l'abbaye de Saint-Florent « par don du feu Roy de Sicille a la « charge de tenir les ponts dudit lieu en bonnes réparations et « pour faire certain service en ladite église... pour la feue « royne Ysabel son espouse »; — f° 77: depense à Antoine de Beauveau, chevalier, seigneur de Pecigny; « gaiges d'officiers » au procureur du Roy et au lieutenant du sénéchal à Saumur; — f° 78 : gages de capitaine de la ville et château de Saumur et de portier du dit château; — f° 81 : « Domaine « d'Ampère. Double du premier compte de Jehan le Blanc « receveur ordinaire daniou pour lannée finie le deuzième « jour d'octobre mil cccc IIII et trois pour ledit le Blanc « receveur susdit »; le reste du folio a été enlevé; — f°s 82 et 83 : copies des lettres patentes qui confirment Jehan le Blanc dans ses fonctions; — f° 84 : copies de lettres patentes confir-

Digitized by Google

mant le sénéchal d'Anjou dans ses fonctions; — f°s 84 à 127 : copie de plusieurs autres lettres patentes; — au folio 127 commence « le compte premier de Jehan le Blanc » ; — f° 128 : « droits dus par le seigneur de Monte Jehan »; — f° 130 : « Nouvelles baillées faictes en ladite ville d'Angiers » ; aux Ponts-de-Cé, de rentes sur les abbés de Saint-Aubin et de Saint-Nicolas ; — f° 131 : du prieuré de l'Esvière, de l'abbaye « de Nostre-Dame dangiers », du chapitre de Saint-Martin, de l'église de Saint-Jean d'Angers, de l'abbaye Saint-Serge, du chapitre de Saint-Laud; — f° 132 : du chapitre de Saint-Maurice, du chapitre de Saint-Pierre; — f° 157 : « Recepte extraordi- « naire.... sur la clouaison d'Angiers », affectée à la réparation « des halles et du chasteau d'Angiers »; — f° 157 : présent « d'un saulmon vert deu par les fermiers des seynnes « d'Angiers »; — f°s 163 à 170 : copies de lettres patentes; — au folio 170 recommence « compte de Jehan le Blanc » pour se terminer au folio 191, collé sur le plat du registre.

Registre, in-folio, parchemin, 191 feuillets.

1485. — Arrêt du Parlement du 17 août 1485, au profit des Maire et Echevins de la ville d'Angers contre le clergé et autres communautés, portant que « lesdits Maire et Eschevins « auront la garde et gouvernement des Clefs et Fortifications « et Réparations de ladite ville d'Angiers... et avec ce pour- « ront prendre gens vagabons, incognus, allans de nuit à « heure induë, sans lumière et de jour en presens mefais et « les constituer prinsonniers et les mettre es prisons du Roy... « et pareillemeut mettre et faire mettre chesne de fer par les « carrefours d'icelle ville, et à ce faire et d'y contribuer « contraindre touttes manières de gens pour que à ce se con- « sentent les gens d'Eglise et l'Université pour tant que leur « touche et tout par manière de permission ». A la fin de l'arrêt est écrit : « Délivré la presente copie sur l'original en parchemin « déposé au greffe de l'hostel de Ville par moy Simon secre- « taire dudit hostel de ville soussigné. *Signé* Simon ».

Une pièce, in-4°, papier, de deux feuillets.

Digitized by Google

1485. — Autre copie semblable à la précédente, en moins le certificat du greffier.

Une pièce, in-folio, papier, déchirée.

1485. — Lettres patentes du Roy Charles VIII, données à Orléans, le dernier jour d'août 1485 et qui ordonnent que « les Maires et Eschevins d'Angiers et leurs Officiers ayent « et auront les clefs, charges et gardes de notredite Ville « d'Angiers, ensemble la pollice et cohercion d'ycelle et tout ce « qui en dépend, et les amendes, à la charge d'entretenir les « tomberaux pour nettoyer ycelle ville, avec la prévention sur « gens vagabons et incognus ou suspects tant de jour que de « nuit et la corection seullement de ce qui concerne la Garde « et capitainnerie de ladite Ville aussy auront et leur avons « donné et donnons pouvoir de faire faire les Chesnes de fer « pour les rues d'ycelle ville, avec les contraintes pertinentes « ensemble puissance de contraindre touttes manières de gens « laycz de ladite Ville, et autres qu'il appartiendra, a estre « armés convenablement et avoir pour le renfort de leurs guets, « vingt-cinq archiers, et avec ce qu'ils puissent accroistre le « nombre des Eschevins de ladite Ville, de six notables hommes « d'ycelle ville, et que doresnavant l'élection du maire se fera « par chacun an de l'un d'yceux eschevins ». A la fin est écrit : « Délivré la presente copie sur l'original en parchemin déposé « au greffe de l'hostel de ville par moy Simon secretaire dudit « hostel de ville soussigné. *Signé* Simon ».

Une pièce, in-4°, papier, de deux feuillets.

1485. — Autre copie semblable à la précédente, en moins le certificat du greffier.

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets, déchirée.

1485. — Acte passé devant Mes François Dubois et Allain le Guy, notaires jurés, du 14 septembre 1485, par lequel il est enjoint, de par le Roy, « aux maire et eschevins de la ville « d'Angiers, sous peine de prison... qu'ils ayent et prennent « les clefs de ladite ville... avec pouvoir de faire faire les « chesnes de fer par les rues, de contraindre touttes manières « de gens laycs estre armez convenablement ». A la fin est écrit :

Digitized by Google

« Délivré la presente copie sur l'original en parchemin, déposé « au greffe de l'hostel de ville par moy Simon secretaire dudit « hostel de ville soussigné. *Signé* Simon ».

Une pièce, in-4°, papier, de deux feuillets.

1485. — Arrêt du Parlement du 14 septembre 1485, qui ordonne aux Maire et Echevins de la ville d'Angers « sous « peine de prison, arrests et détention de leurs biens et personnes « qu'ils ayent et prennent les clefs, charges et gardes de ladite « ville ensemble de la pollice et coherçion d'ycelle et tout ce « qui en dépend et les amendes à la charge des tombereaux et « la prevention et coherçion seullement de ce que concerne « la garde et capitainnerie de laditte ville avec pouvoir de faire « faire les chesnes de fer par les rues, de contraindre touttes « manières de gens laycs estre armez convenablement et « autres choses ». (*Copie*).

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets, déchirée.

1485. — Arrêt du Parlement du 14 octobre 1485, qui ordonne que la garde des clefs de la ville soit confiée aux officiers municipaux « et avec ce pourront prendre gens « vacabons (*sic*) incognus allant de nuit à heure induë sans « lumière et de jour en present mesfait et le constituer prin- « sonnier et le mener es prisons du Roy pour estre ordonné « par le juge ordinaire comme il appartiendra et pourront faire « nettoyer et tenir les rues nettes et à ce faire contraindre « tous ceux qu'il appartiendra... pareillement mettre ou faire « mettre les chesnes de fer par les carrefours d'ycelle ville et a « ce faire... contribuer contraindre touttes manières de gens « pourvû que à ce se consentent les gens d'Eglise et l'Université « pour tant qu'il leur touche ». (*Copie.*)

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets.

1498. — Lettres Patentes du Roy Louis XII, données à Paris, au mois de février 1498, portant confirmation des privilèges de la Mairie d'Angers. « Après notre nouvelle et « joyeuse venüe et entrée en cette nostredite ville, en laquelle « il nous ont reçu le plus honnorablement et du meilleur vouloir « et courege qu'ils ont pû, comme bons et loyaux sujets, Nous

Digitized by Google

« ont entre aultre chose remontré qu'ils ont plusieurs beaux « privilaiges, franchises et libertés.... mais ils doutent que au « temps a venir ont les voulust troubler et empescher en laditte « jouissance, s'ils n'en avoient de nous confirmation nouvelle.... Pourquoi... » (*Copie*).

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets.

1515. — Lettres patentes du Roi François Ier, données à Paris, au mois de mars 1515, portant confirmation des privilèges de la Mairie d'Angers (*Copie*).

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets.

1519. — Lettres de Mme la comtesse d'Angoulême, régente des enfants de France (*Copies*).

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets.

1533. — Déclaration du 13 aout 1553, que les chanoines de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Angers, rendent au Roi, par le moyen des Maire et Echevins de la ville d'Angers, nommés commissaires à cet effet par lettres patentes données à Compiègne le 14 juillet 1553, des cens et rentes qu'ils possèdent, tant en leur fief particulier qu'au fief du Roi et des anniversaires dus à leurs chapelles de la ville d'Angers.

Une pièce, grand in-folio, parchemin.

1522 à 1534. — Fragment d'un inventaire des titres et privilèges de la Ville et Mairie d'Angers.

On y trouve l'analyse de documents aujourd'hui disparus. Le dernier acte mentionné portant la date 1522 et l'inventaire des titres de la mairie ayant été achevé le 1er janvier 1534, ce fragment prend date entre ces deux époques.
Cahier in-folio, papier, de 22 feuillets.

1563. — Édit de pacification accordé aux protestants. Défense faite « à toutes personnes de la nouvelle religion de... « tenir ni receller prédicans, ministres ni estrangers en leurs « maisons, soit en ceste ville, faulxbourgs ne en envyrons « dicelle, ne semblablement aux champs ». Il est « enjoinct « à tous estrangers de vuyder et sortir hors de la ville et « deffense à ceulx de la religion pretandue refformée de ne faire « presches ny aultres exercices de religion tant en ceste ville

Digitized by Google

« faulxbourgs et aux environs. » Il est interdit « aux gentils « hommes ayant haulte iustice admis en l'exercice de leur « religion » de recevoir chez eux des gens autres que leurs domestiques. Droit accordé aux protestants d'avoir un prêche à Baugé.

Une pièce in-folio, papier, de quatre feuillets, déchirée.

1563. — Minutes des délibérations municipales de l'année 1563 et originaux des pièces relatées dans ces délibérations.

Une liasse, in-4°, papier.

1564. — Ibid. de l'année 1564.

Une liasse, in-4°, papier.

1565. — Ibid. de l'année 1565.

Une liasse, in-4°, papier.

1566. — Ibid. de l'année 1566.

Une liasse, in-4°, papier.

1580. — Extrait du registre des délibérations de la mairie de la ville d'Angers du 5 août 1580; conclusions relatives au Jeu de Paume des Halles.

Une pièce, in-folio, papier.

1588. — Minute des délibérations municipales de l'année 1588 et originaux des pièces relatées dans ces délibérations.

Une liasse, in-4°, papier.

1598. — Lettres patentes du Roi Henri IV, données à Paris au mois de décembre 1598, portant confirmation des privilèges de la Mairie d'Angers, « après avoir mis en consi- « dération les bons, agréables et recommandables services, « que lesdits Maire, Eschevins, bourgeois et habitans de nostre- « dite Ville et cité d'Angiers, suplians, ont rendu de tous tems « à nos prédécesseurs et à Nous, durant ces derniers troubles, « en plusieurs occasions, ou leur devoir et fidelité a été « reconnuë. »

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets.

Digitized by Google

1598. — Extrait du registre du greffe de la ville et mairie d'Angers, concernant le canal de la rue des Aix.

Une pièce, petit in-folio, papier, de deux feuillets.

1599. — Lettres patentes du Roi Henri IV, portant confirmation des privilèges de la Mairie d'Angers, données à Paris, au mois de décembre 1598. A la fin : Extrait des Registres du Parlement (mars 1599), portant enregistrement des dites lettres patentes.

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets.

1599. — Extrait des registres de la Cour des Aydes (13 mars 1599), portant enregistrement des lettres patentes du roi Henri IV, données à Paris, le 13 mars 1599.

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets.

Ar. L.

(A suivre).

Digitized by Google

LE SALON DE 1883

Le salon de peinture est médiocre, crie-t-on de tous côtés. Hélas! il suffit d'en traverser les salles pour s'assurer que les chroniqueurs ont raison de jeter le cri d'alarme. Jamais rien d'aussi vénal, d'aussi banal, disons le mot d'aussi affreux, ne s'était offert à la critique. Sur ces deux mille quatre cent quatre-vingt toiles à peine une quarantaine d'œuvres sérieusement travaillées, et rien de hors ligne.

Certes nous ne songeons point à excuser les artistes, mais les responsabilités ne doivent-elles pas être partagées? S'il est vrai que les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent, ils ont aussi l'art dont ils sont dignes. Quoi d'étonnant que la peinture, comme la littérature, soit tombée des hauteurs du spiritualisme et de l'idéalisme dans le naturalisme et le réalisme, pour rouler dans l'impressionisme.... beaucoup *d'isthmes* que M. de Lesseps a négligé de percer. Au milieu de notre siècle sensuel et corrompu, les artistes ont tout naturellement oublié que leur premier devoir est d'élever les cœurs et les esprits, et renié cette magnifique déclaration que la corporation des peintres de Sienne traçait en tête de ses statuts lorsqu'elle définissait la mission des peintres : « Manifester par la grâce de Dieu aux yeux des ignorants et des illettrés les choses merveilleuses opérées en vertu de la sainte foi. »

Ceci dit entrons en campagne en prenant pour fil

Digitized by Google

d'Ariane, dans cet amoncellement de toiles, l'ordre alphabétique.

Mlle Abbéma expose un joli portrait de femme. C'est fin, distingué, d'un bon coloris, et vaut infiniment mieux que ses quatre saisons de l'an passé.

Saluons au passage la mention honorable de M. *Tancrède Abraham*, un angevin qui manie avec un égal talent le burin du graveur et le pinceau du peintre. Son *Barrage de l'étang du Merle* méritait bien une récompense.

Un regard aussi pour *la Fille du passeur* de M. *Adan*. Quel mouvement de hanches bien compris et comme il exprime heureusement l'effort de la jeune fille pour pousser la lourde barque!

Aimez-vous les oranges? Celles de M. *Attendu* sont vraiment appétissantes. Leurs robes jaunes trouvent moyen de se faire mutuellement valoir, et il ne manque que le marchand pour crier, debout auprès de la petite charrette: « *La belle Valence!* »

Une dame qui sort de l'eau en écartant d'une main le voile qui l'enveloppe et envoyant de l'autre des baisers à un inconnu, telle est *l'Aurore* de M. *Aussandon*. Il y en a une autre de M. *Saintpierre* qui monte au ciel les bras en l'air avec une étoile au front, puis un *Crépuscule* de M. *Séon*, pauvre femme qui grelotte dans un paysage brumeux et attrapera sûrement une maladie de poitrine si elle s'obstine à rêver ainsi sans vêtement au bord de l'eau. Dans le même genre, *la Première étoile* de M. *Liphart*, autre déité qui fait de grands efforts pour atteindre jusqu'à la voûte céleste et doit sans doute à cet exercice répété des bras démesurément longs. De toutes ces allégories, la seule vraiment jolie c'est *la Nuit* de M. *Bouguereau*, une gracieuse composition comme sait encore en peindre ce dernier représentant de l'Idéalisme. On s'accorde généralement à préférer cette femme qui s'envole légèrement dans les airs, enveloppée de son voile noir, à

Digitized by Google

son *Alma parens*, dont les traits majestueux et calmes rappellent plutôt les statues de la place de la Concorde que cette sublime Charité que le Christ est venu apporter sur la terre comme une étincelle divine. Non, cette mère si froide, qui regarde si peu ses enfants qu'elle ignore leur âge et offre sans sourciller le sein à un grand gaillard de sept ans, ce n'est pas la charité de l'Évangile, c'est une charité officielle, une charité laïque : la philanthropie ou l'Université. Quelle qu'elle soit, elle a de bien jolis enfants, groupés de la façon la plus gracieuse.

Revenons bien vite à nos moutons — pardon, au veau de M. *Barillet*. Un élève de bonne venue que ce *Noiraud!* il fait honneur à sa mère, robuste vache à l'air honnête qui semble présenter son fils au public en disant : « Voyez comme il est beau! »

Le ciel est bien terne pour expliquer *l'Insolation du guerrier* de M. *Barrias*. Quelle différence avec la *Marche forcée* de M. *Couturier!* comme la chaleur rayonne pour ainsi dire de cette toile, comme on le sent dans la marche appesantie des soldats courbés sous le poids de leur équipement, dans ce sable brûlant qui se dérobe sous leurs pieds, dans cette blancheur éclatante du terrain qui semble renvoyer jusque dans la salle la réverbération du soleil africain.

Admirons en passant une jolie toile de M. *Bastien-Lepage*, *l'Amour au village*, une de ces scènes champêtres d'un réalisme si sobre et d'une exécution si fine, comme sait les représenter ce peintre des paysans.

L'Alcool de M. *de Beaulieu* sera certainement acheté pour servir de bannière à une société de tempérance anglaise. Ce sera, croyons-nous, un puissant moyen d'agir sur les imaginations que de montrer les étonnants effets d'une passion qui conduit non seulement au delirium tremens mais encore à une ressemblance complète avec Nabuchodonosor changé en bête.

Digitized by Google

L'Amour de M. *Bellanger* est endormi dans une position si incommode qu'on est tenté de l'éveiller pour lui éviter un torticolis.

On a beaucoup parlé de *la Brasserie* de M. *Béraud*, qui lui a valu une médaille. C'est bien peint, finement observé, c'est de la peinture anecdotique, une espèce de photographie instantanée d'un coin de Paris.

Ne sentant pas l'inspiration venir M. *Béroud* s'est contenté de faire une bonne copie. Il nous transporte dans le salon carré du Louvre. Sa toile quoique péchant peut-être un peu par la perspective — le parquet ne monte-t-il pas? — manque moins de talent que d'intérêt. Une seconde médaille est venue récompenser son consciencieux travail.

Pourquoi M. *Beyle* n'a-t-il pas donné un peu plus de vie aux personnages de son *Baiser du départ?* L'idée est touchante et si l'on ne se sent pas ému, c'est vraiment la faute de l'artiste qui semble avoir fait poser des mannequins privés de sentiment. Il y avait cependant un joli contraste entre ce marin assis les jambes pendantes à la poupe de sa barque et cette femme qui, pieds nus sur le sable, se hausse pour porter jusqu'aux lèvres de son mari le petit front d'un bébé.

Beaucoup de bœufs dans *le Marché aux bestiaux de la Villette* par M. *Blanchon* : on en voit de profil, de face, de dos, dans le lointain et au premier plan. Ils sont, du reste, rendus avec une grande entente de la forme et de la couleur; et on redit involontairement :

« Enfants voici les bœufs qui passent
« Cachez vos rouges tabliers. »

M. *Bonnat* expose deux portraits. Le premier est celui d'une femme et ressemble absolument comme fond, comme coloris, comme pose, à ceux des autres années; l'artiste se donne seulement la peine de changer la tête, par un procédé comparable à celui des montreurs de lanterne

Digitized by Google

magique lorsqu'à la stupéfaction de leur auditoire enfantin ils donnent au cuisinier la tête du canard qu'il se dispose à égorger. L'autre est un portrait d'homme devant lequel la critique ne peut que s'incliner. Quoi qu'on en puisse dire, le talent de M. Bonnat s'impose.

N° 310. — Impératif du verbe *tuer* conjugué par la femme du roi Candaule et mis en scène par M. *Bouchard* à l'usage des élèves des lycées de filles — Tue-le, tue-la, tuons-les.

Oh ! M. *Boulanger* quelle affreuse *source* vous donnez au *Tibre* ! Comment s'étonner que la malaria envahisse de plus en plus la campagne romaine, que les eaux du fleuve soient si jaunes et si corrompues ?

M. *Breton* expose deux jolis paysages qui reposent l'œil et où l'on reconnaît la touche d'un maître, *l'Arc-en-ciel* et *le Matin*. Combien on sait gré à ce beau talent de nous rendre des effets vus et observés au lieu de ces éternelles femmes nues qui symbolisent à tour de rôle le matin ou le soir, l'aurore ou le crépuscule, la nuit ou le jour.

Le Banc d'œuvre de M. *Brispot* est une œuvre sobre et discrète qui fait aussi peu de bruit qu'une femme honnête, mais est loin de manquer de mérite. C'est solidement peint et admirablement dessiné,

« De combien de *toiles* sur terre
« Ne pourrait-on en dire autant ! »

par exemple des *Gibets du Golgotha* de M. *Brunet*. Sachons toutefois gré au peintre de n'avoir pas représenté le Christ entre ces deux larrons dont aucun n'est *bon* (!!!) et qui causent une impression des plus pénibles.

Le Retour du marché de M. *Cabaillot-Lasalle* ne manque pas de mérite; quel dommage pour cet artiste de n'être pas venu au monde avant Berghem qui a terriblement exploité ce filon.

Deux *portraits* de M. *Cabanel*, voilà un vrai régal.

Digitized by Google

J'aime surtout cette douairière en cheveux blancs si majestueuse avec sa robe vieil or et dont le beau visage n'a vraiment rien à envier à celui de bien des jeunes femmes. Quelle exécution large et pourtant soignée, comme les moindres détails sont consciencieusement cherchés! quel talent et quel faire dans le modelé des yeux : plus on les regarde, plus ils paraissent vivants.

M. Cabanel est vraiment le peintre des femmes, j'ajoute des femmes comme il faut. Son pinceau est naturellement distingué, bien plus à mon avis que celui de M. *Carolus Duran*, un maître aussi cependant, mais qui a pour le rouge une passion exagérée. *Le Portrait de Mme H...*, qu'on a irrévérencieusement nommé *la femme à barbe*, me paraît théâtral et criard. Quant à sa *Vision*, j'ose dire que la vertu du saint, Antoine ou Jérôme, je ne sais, me paraît trop en sûreté devant cette femme maigrelette qui s'avance les yeux baissés tenant de ses deux mains élevées au-dessus de sa tête un rideau rouge dont on ne voit pas trop l'utilité. Une méchante langue assure que ce que M. Carolus Duran fait de moins bien depuis quelque temps c'est sa peinture.

M. *Casanova y Estorach* voit *un Astre naissant* dans une jeune femme qui, méchamment abandonnée par ses domestiques sur une grande route, sort fort ennuyée de sa chaise à porteurs, pour chercher du secours sans doute, et se trouve nez à nez avec un cardinal. Sachons à l'artiste un gré infini de nous avoir narré cette anecdote peu connue de la vie de Mme de Pompadour.

Saluons en passant un grand tableau de M. *Castellani* qui représente *la Mort du prince Louis de Prusse*, l'avant-veille d'Iéna. Comme on regarderait avec plus de plaisir cette toile d'un grand mérite si Sedan n'avait pas suivi Iéna.

M. *Cazin* baptise du nom de *Judith* une femme en costume moderne qui sort, vers le soir, des remparts d'une

Digitized by Google

ville assiégée. Le paysage, magistralement peint, représente une contrée dévastée par la guerre et tous les fléaux. Un groupe de personnages, dont un homme en blouse, considèrent l'action courageuse de cette femme qui se dévoue pour le salut de ses frères. C'est plutôt une allégorie qu'un tableau d'histoire, mais on s'arrête devant cette toile, tout heureux de goûter — une fois n'est pas coutume — le plaisir d'admirer une bonne œuvre.

Très bon aussi *le saint François* de M. *Chartran* quoique je n'en aime guère le sujet. Saint François et son compagnon ont trouvé pour une nuit asile dans une bergerie; le matin venu la porte s'ouvre et, enveloppé d'une brume lumineuse, apparaît un jeune adolescent, demi-nu, qui joue de la cornemuse — c'est le berger; mais l'effet de lumière qui lui donne l'air d'une apparition est admirablement ménagé. Le saint se dresse sur son séant avec un air affolé que ne dut jamais avoir le séraphique François. M. Chartran veut-il nous persuader que les visions des saints n'ont pour fondement que des illusions de cette nature? J'espère que non, car il y perdrait son temps, sa peine et un très réel talent.

M. *Clairin* expose un grand portrait de Mme Krauss. C'est, je crois, jusqu'ici, la plus considérable de ses œuvres, ce n'est certes pas la moins bonne. Cette toile est tout entière traitée dans une gamme sombre, rien d'exagéré ni de théâtral, si ce n'est peut-être la traîne de la robe qui revient en avant d'une façon peu naturelle. On voudrait aussi le dessin des bras un peu plus soigné et, pour tout dire, il existe entre les deux genoux une ombre malheureuse qui tendrait à faire croire que Mme Krauss n'a qu'une jambe. La faille noire de la robe est traitée à grandes touches avec une véritable maestrie et la tête est charmante. Faut-il l'avouer? j'aime infiniment mieux cette toile que la femme rouge de Carolus Duran.

Ce qui ne me plaît guère, par exemple, ce sont le silène

Digitized by Google

ventru et les bacchantes de M. *Commerre*. Cet amoncellement de chairs nues, ce gros homme auquel on écrase du raisin sur la bouche m'inspire peu de sympathie. D'ailleurs si le dessin est soigné le coloris n'est-il pas trop uniforme? La Parisienne en Japonaise, robe rouge sur fond rouge, du même peintre, est bien plus jolie.

M. *Dantan* a traduit à l'huile une jolie page de Zola : « *Le Paradou* ». Il y a de l'imagination, du sentiment et de la fougue dans ce jardin que dame nature, laissée à elle-même, envahit d'une végétation désordonnée.

M. *Dawant* peint très bien les invalides, et n'en est pas à son coup d'essai; tant mieux pour nous qui jouissons du plaisir de voir ces types observés avec un soin méticuleux et merveilleusement rendus. Comme ils sont corrects, ces bons vieux, et comme ils semblent pénétrés de l'importance de leurs fonctions! Quel dommage seulement que cette salve se tire en l'honneur de la fête dite nationale du 14 juillet! Bast, il leur restera bien encore un peu de poudre pour saluer la rentrée du roi à Paris.

M. *Delacroix* — comment en un plomb vil...? — espère-t-il nous intéresser avec sa *Mort d'un porc*, à mettre à côté de *Chez l'équarisseur*, autre sujet heureusement choisi qui montre un cheval écorché et un autre qu'on vient d'abattre? Quelle poésie! quelle élévation! comment le jury ne s'oppose-t-il pas à ce que le salon devienne une succursale de l'abattoir. J'aime encore mieux, là-bas, ce cochon qui, tombé d'une carriole, se livre sous l'œil étonné mais bienveillant de son maître aux plus étranges culbutes. C'est plus réjouissant.

Très joli *le Départ des Réservistes* de M. *Delance* et la nature morte de M. *Delanoy* où une carte déployée d'Alsace-Lorraine nous montre les frontières du Rhin reconquises!... Hélas!

Le Roman au village est une gentille toile de M. *Delobe :* Une jeune paysanne bretonne rêve, un livre sur les

Digitized by Google

genoux, le tricot abandonné repose sur le banc de pierre et la petite tête travaille et se forge des chimères.

C'est encore en Bretagne que nous conduit M. *Desmaret*. Son *Cimetière sous la neige*, avec ces fossoyeurs qui recouvrent un cercueil, est peint avec sentiment. Les derniers devoirs sont rendus au mort, chacun se retire, un vieux paysan cherche à en entraîner un plus jeune — son fils, peut-être — qui regarde d'un air morne la tombe se combler.

Un des meilleurs tableaux du Salon est sans contredit *la Plage* de *Mme Demont-Breton*. Comme ces enfants nus qui se roulent sur le sable avant de se jeter à l'eau sont bien campés; les deux grands essaient leurs forces et luttent en riant, le troisième les regarde, ses deux bras croisés sur le front pour se protéger du soleil, et le tout petit tourne le dos à cette gaieté. L'eau froide ne le séduit guère, lui; il a peur et sa mère lui fait honte de sa pusillanimité, pendant qu'il essuie ses yeux du revers de sa main potelée. Scène charmante présentée avec un rare talent.

M. *Deschamps* a été, lui aussi, bien inspiré. Sa *Fille-Mère* est une des bonnes toiles du Salon : une pauvre créature, dont les yeux troublants vous suivent alors même que vous vous éloignez, est accoudée au berceau de son enfant. On lit bien des choses sur cette figure si jeune et si ravagée : la honte, la douleur de l'abandon, le désespoir, le regret, et tout au fond, tout au fond de ces yeux pleins de larmes quelque chose de pis encore — la tentation du crime. Et le pauvre petit dort d'un sommeil d'ange pendant que celle qui lui donna l'existence se demande si elle ne supprimera pas cette preuve vivante de son déshonneur. Car cet enfant, elle ne le regarde pas, elle ne l'aime pas; de la maternité elle ne connaît que les douleurs, n'est-elle pas fille avant d'être mère?

Grâce peut-être à son absence du tableau, *le Sphinx* de M. *Falguières* trouve très peu d'Œdipes; chacun se

Digitized by Google

demande ce que veulent dire ces corps à demi décomposés, entassés dans une caverne. Devant ce charnier humain on ne pense qu'à se boucher le nez en regrettant de voir dépenser un talent réel sur un sujet aussi repoussant.

Il paraît que ce sont des hêtres... moi je n'ai vu que des cierges rangés les uns auprès des autres. Ces pauvres arbres viennent d'être élagués jusqu'à la cime et c'est le moment choisi par M. *Fath* pour nous les présenter. Voyons, Monsieur, que vous a fait cette pauvre *Hêtrée du chemin vert de Veulettes-sur-Mer*, pour la ridiculiser ainsi.

Notons deux jolies toiles de MM. *Flahant* et *Français : Les bords du Loing* et *une Villa à Nice.*

Si l'esprit était absent du reste du monde il faudrait l'aller chercher chez M. *Frappa* : oyez plutôt, ami lecteur. Un bon moine prie au fond de sa cellule, une femme, costumée en cardinal entr'ouvre la porte. Vous voyez d'ici l'effet — l'amour ou l'ambition — c'est une lame à deux tranchants, bien émoussés heureusement. La seconde toile de M. Frappa n'est qu'une de ces vulgaires caricatures qui, à la honte des catholiques de France, encombrent les kiosques, les librairies, les gares de chemins de fer, mais causent encore plus de dégoût lorsqu'elles sont l'œuvre d'un homme de talent. Cette ordure est intitulée : *la Chanson du Vicaire.*

Quels beaux chevaux que ceux que M. *Frère* place dans la plâtrière Saint-Brice ; et les chiens de M. *Gélibert !* ils mériteraient la médaille à l'exposition canine pour la beauté de leurs formes et l'excellence de leur race. C'est plaisir de les voir courir et montrer les dents à ce vieux loup qui détale devant eux et auquel ils se préparent à couper la retraite.

Si une femme toute nue sortait d'un puits sous vos yeux que feriez-vous ? M. *Garnier* résoud la question : vous vous sauveriez. Il paraît que cette femme, assez laide du

Digitized by Google

reste, s'appelle la Vérité ; les pauvres gens sont bien excusables de ne l'avoir point su.

Qu'ils sont jolis les bambins de M. *Geoffroy* se préparant à rentrer à l'école ! Les uns portent de gigantesques paniers, d'autres leurs livres et leurs cahiers. Un petit qui ne porte rien — le livre est peut-être resté accroché à quelque haie — pleure bien fort ; son camarade le console fraternellement; un *ancien* les regarde avec étonnement et pitié, a-t-on idée de pleurer à *l'Heure de la Rentrée ?*

Un grand nom et une œuvre grande, c'est *le Printemps qui passe*, de M. *Georges Bertrand.* Avez-vous, au collège, découpé des chevaux dans du papier blanc et « mordu par le désir des destinées supérieures », comme parle le catéchisme laïque, les avez-vous ombrés avec de l'encre violette et fait galoper cinq de front, les jambes enchevêtrées ? C'est à peu près l'œuvre de M. Bertrand. Et quels cavaliers ont osé enfourcher ces bêtes fantastiques ? Des hommes, des femmes ? Fi donc : des êtres impondérés. Ils ne sont ni peints ni dessinés, l'artiste s'est contenté de les rêver ; et pourtant... Eh bien oui, il y a du talent dans cette œuvre insensée, beaucoup de talent même ; c'est bien dommage de voir une telle exubérance de jeunesse et de vie ne servir qu'à épater le bourgeois. Voyons, M. Bertrand, cessez de vous moquer de nous et rendez-nous le peintre de *Patrie.*

Le Bureau de Bienfaisance de M. *Gervex* est une bonne toile que l'artiste a infiniment plus soignée que son *Portrait* où la tête seule semble terminée.

Très dramatique *la Déroute de Cholet* de M. *Girardet*, avec son cheval mort au premier plan et ces pauvres paysans qui tombent foudroyés par les balles, pendant que deux chevaux, les naseaux fumants, entraînent dans un galop insensé une charrette où l'on devine une femme et ses enfants.

Une médaille est venue consacrer le consciencieux tra-

Digitized by Google

vail de M. *Giron*, montrant la vertueuse indignation d'une ouvrière qui reconnaît sa sœur dans un huit-ressorts, avec cocher et valet de pied en culotte courte. — Une seule critique ; pourquoi l'artiste n'a-t-il pas adopté des proportions plus en rapport avec l'intérêt qu'inspire cette scène ? Au lieu de nous peindre des chevaux d'omnibus, grandeur nature, que ne nous a-t-il donné une réduction, comme ce joli *Départ pour la promenade*, signé par *M. Grandjean?*

Toute petite aussi, et pourtant bien jolie, *La Fée aux Mouettes*, de M. *Hadamard* ; faut-il que le poisson rouge sur lequel elle est montée ressemble à un grondin qui a déjà subi les épreuves du court-bouillon !

Une religieuse folle, voilà qui est amusant à peindre, n'est-ce pas, M. *Halkett?*

Voici deux tempêtes sœurs, l'une de M. *King*, l'autre... j'ai oublié le nom de son auteur. Ce sont deux affreux cadavres jetés tout nus sur des rochers. Chose singulière, que le premier soin de la mer soit de s'approprier les vêtements d'autrui, ni plus ni moins qu'un voleur de grand chemin. Peut-être recèle-t-elle dans ses profondeurs une garde-robe à l'usage des sirènes.

Quelle jolie haie mitoyenne a peinte M. *Hanotteau* ; on se doute bien que cette haie n'est ni assez haute ni assez épaisse pour qu'un *doux parler* d'amour ne puisse la franchir.

La femme nue annuelle de M. *Henner* est cette fois couchée sur le ventre ; elle lit, moelleusement étendue sur une magnifique fourrure sombre dont les reflets ont merveilleusement servi au peintre pour ombrer ce beau corps irréprochable comme forme et comme coloris. Par exemple « plus ça va, plus c'est la même chose » ; sans compter les souvenirs de la *Liseuse* du Corrège, qu'il n'est pas trop prudent de rappeler.

M. *Hermans* a voulu doter son pays d'une baigneuse, le besoin ne s'en faisait vraiment guère sentir. Cette femme

Digitized by Google

nue assise sur le sable, dans une eau sale, semble attendre avec impatience qu'une vague, encore à l'horizon, vienne l'envelopper. A mettre, en compagnie du bain turc de M. *Debat-Ponsan*, au nombre de ces toiles au bas desquelles on voudrait voir un tronc destiné à recueillir les offrandes pour vêtir ceux qui sont nus. On se sent saisi, à la vue de tous ces pauvres corps, d'un immense désir de charité.

M. Houry est un élève de Cogniet. Son *Dans les Coulisses* est remarquablement dessiné et d'une étonnante perspective ; le coloris est un peu terne.

Très philosophe l'ânon aux longs poils de M. *Jadin*, qui semble s'avançer vers vous tant il sort du cadre. Je comprends du reste qu'il ait hâte de quitter le champ de neige où l'a placé l'artiste.

Quels jolis *Oiseaux* que ces jeunes femmes de M. *Aubert* et quel dommage qu'ils soient *de passage!*

Savez-vous ce que M. *Josephson* pense du *14 Juillet?* Eh bien ! c'est un homme tout nu, porteur du bonnet phrygien qui remplace la chevelure de Samson et lui donne la force d'arracher d'une seule main une grille de fenêtre et de s'introduire par escalade dans un domicile privé.

M. *Jourdain* expose des *Cygnes sur la Tamise*, qu'on trouve généralement d'un aspect brumeux et froid, preuve évidente que l'artiste a travaillé d'après nature : est-ce que le soleil existe là-bas !

M. *la Boulaye* tient à démontrer que les Bourbonnaises manquent de goût et portent un horrible chapeau ; nous en prenons bonne note.

Voir *la Gorge aux Loups* de M. *Lacroix* et les deux belles toiles de M. *Lansyer*, *l'Ecueil* et *la Rosée*, ainsi que *la Marée montante* de Mme *la Vilette.*

Un tableau qui captive et devant lequel on s'arrête volontiers, c'est *l'Exécution du général de Charette* par M. *le Blant.* C'est certainement le plus regardé et le plus

Digitized by Google

loué des tableaux du salon. Un groupe y stationne à perpétuité et chacun admire la tenue martiale du chef vendéen. Le front enveloppé de linges ensanglantés, il semble plus occupé de consoler son vieux compagnon d'armes que de l'officier républicain qui, le chapeau à la main, lui annonce que l'heure est venue. A quelques pas de là, un peu perdu dans la brume matinale qui se dégage des pavés trempés de pluie, voici le peloton d'exécution.

La Psyché de *M. Lefebvre* est aussi correcte, aussi froide, aussi parfaite qu'on peut le désirer. Mais pourquoi l'Amour a-t-il choisi cet enfant? Qu'on le traduise en cour d'assises, car elle n'est sûrement pas nubile. Très admirée pourtant, cette toile sur laquelle je me permets de porter un jugement de profane.

M. Lehoux expose *un Berger étouffant un Lion*. Comme on le pense, la lutte est chaude, aussi pour mieux la soutenir, l'homme a-t-il jugé bon de se débarrasser complètement de ses vêtements. Peut-être supprime-t-il habituellement tout costume; cela expliquerait les tons réglisses que l'artiste a prodigués sur sa peau. Je me pose une question. Pourquoi cet homme des champs ne tente-t-il pas d'égorger son ennemi avec ses dents, la chose serait possible vu les formidables défenses dont l'a doué l'artiste.

Le Dernier des Mérovingiens est un malheureux forçat, ligoté comme une carotte de tabac et qui subit les épreuves de la dernière toilette. Deux moines lui prêchent la résignation pendant qu'un autre religieux, armé de ciseaux et tout bouffi de son importance, tond le malheureux prince qui a l'air de la trouver mauvaise — nous aussi.

Une salle de harem pleine de femmes nues, c'est *l'Été*, de M. *Makart*. Beaucoup de peine et de talent pour un maigre résultat.

Un jour, Dieu décidant de jouer un mauvais tour à Adam, qui se plaignait de l'ennui, prit pour complice *M. Mangeant*; puis enveloppé dans son manteau comme un conspirateur, il

Digitized by Google

s'avança, tenant par la main une femme assez laide et fort mal faite. Quel réveil pour le pauvre Adam et comment le Créateur a-t-il pu dire : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul? » Plutôt le célibat à perpétuité qu'une pareille compagne.

M. *Mélingue* nous fait assister à l'enfantement laborieux de *la Marseillaise.* Je dis laborieux, car le jour vient, les bougies sont à demi consumées et Rouget de l'Isle, en travail depuis de longues heures, la bouche ouverte, la figure congestionnée, semble se tordre encore dans d'effroyables douleurs. Vite un forceps et qu'on en finisse.

Dans le même genre *la Mort de Barra.* Par exemple, qu'on ne nous parle plus des volontaires en sabots : celui-là a un uniforme flambant neuf, une veste rouge toute chamarrée de broderies et des bottes..... quelles bottes ! luisantes et vernies. — Soyons juste, cette tenue étincelante ne pouvait manquer d'attirer l'attention des Vendéens. Il y a quelques années, M. Henner exposait un Barra complètement nu, M. *Weerts* a tenu à nous rassurer sur la garde-robe de cet infortuné. Ajoutons qu'on ne comprend pas comment Barra qui, suivant la légende, était tambour, se trouve tenir la bride de deux chevaux, dont un se cabre de façon à faire craindre pour le plafond, tandis que l'enfant est renversé sur sa croupe de la manière la plus invraisemblable.

Tout auprès, *un Carnot à la bataille de Wattignies,* de M. *Moreau,* de Tours. On dirait un héros de cirque cherchant à *chauffer* sa salle.

Un autre M. *Morot,* qui est un peintre d'un incontestable talent, imagine de représenter, sous le titre de *Martyre de Jésus de Nazareth,* un vulgaire scélérat lié avec des cordes sur un tronc d'arbre non équarri, les jambes écartées, le buste tordu par l'effort, la tête renversée en arrière. L'artiste a placé près de terre cette rayonnante inscription qui devait apprendre à tous que celui-là était

Digitized by Google

le Roi des Juifs. C'est un manque de tact et de goût, c'est contraire à l'Évangile et aux traditions. Voyons, M. Morot, effacez bien vite cette inscription malencontreuse, assombrissez le rayon lumineux qui se joue sur la face du Christ, intitulez votre toile *un Supplice sous les Romains*, et nous ne dirons plus rien si ce n'est que vous peignez remarquablement l'académie. Mais cela, Jésus de Nazareth? Jamais.

Une petite toile de M. *Mosler* nous montre un matin de noce en Bretagne pendant la scène qu'on appelle *les compliments*, où il est d'usage, pour faire prendre patience aux invités et donner à la mariée le temps d'achever sa toilette, de présenter au fiancé plusieurs femmes les unes après les autres en lui demandant si c'est celle qu'il vient réclamer. Mais cette scène est finie, les joueurs de biniou apparaissent par la porte entr'ouverte ; le vieux père reçoit les invités pendant qu'une amie de la mariée, à genoux près d'elle, place une dernière épingle.

L'Imprudente, de M. *Nonclerq :* ciel blanc, sable blanc, mer blanche, baigneur tout blanc rapportant une femme toute blanche.

M. *Osbert* donne le frisson avec sa *Dernière autopsie d'André Vésale.* Messieurs les étudiants en médecine instruisez-vous et tâchez de ne pas placer des vivants sous la lame de vos scalpels.

Magistralement traitée *la Gorge de Rochefort-en-Terre*, exposée par M. *Pelouse*, avec ce joli rayon de soleil qui glisse par une trouée de la montagne pour éclairer le sommet des peupliers, pendant que le reste du paysage est dans l'ombre.

Quel maigre *Sommeil* hante M. *Perrault !* Je ne lui reconnais qu'une qualité : se contenter d'une pierre pour oreiller.

Très jolis *les Chapeaux* de Mlle *Pierson*, c'est une gravure de mode à l'huile.

Digitized by Google

Aucun critique n'a parlé de *Fleur du mal* de M. *Pinel.* On peut discuter le sujet, mais l'impression est saisissante et fortement rendue. On comprend la fascination diabolique exercée par cette créature au front bas, à la lèvre sensuelle, toute droite dans un vêtement sombre et dont les yeux noirs cachent de si perverses profondeurs. Son gant est à terre avec un bouquet de violettes éparpillées : elle semble chercher dans la foule quelqu'un qui les relève. Malheur à celui-là !

Très cherché et très étudié *le Printemps japonais* de la *Baronne de Preuschen*; c'est une charmante nature morte dans des tons frais et clairs. Personne non plus n'a parlé de cette jolie toile qui ne méritait pas un pareil oubli.

Beaucoup d'éloges et deux reproches au *Pilote*, de M. *Renouf:* 1° L'immensité des proportions absolument en désaccord avec l'importance du sujet; 2° Pourquoi avoir remonté la ligne d'horizon aux deux tiers du tableau? Il en résulte qu'on ne voit pas le ciel et qu'on craint de recevoir les lames sur la tête. Trois marins, vigoureusement campés, essaient de faire remonter leur barque vers la cimaise, mais leurs efforts ne sont pas couronnés de succès et on croit toujours les voir tomber dans la salle. Le Parisien qui, à Brest, écrivait sur son carnet de voyage : « Du cours d'Ajot on voit la mer qui va en *montant* jusqu'à l'horizon », s'était évidemment inspiré de cette toile.

M. *Rochegrosse* a obtenu une médaille et le prix du salon avec son *Andromaque* qui donne le cauchemar, mais accuse chez ce jeune peintre de grandes qualités d'imagination, de coloris et de dessin. On admire le mouvement d'Andromaque cherchant à s'arracher aux mains des soldats pour reprendre son fils qui lui tend les bras et qu'on emporte à Ulysse. Beaucoup de sang, par exemple : des têtes coupées, des cadavres pantelants, un réalisme brutal qui effarouche au premier abord et empêche l'attention de se concentrer uniquement sur cette mère à laquelle on

Digitized by Google

enlève son enfant. Au haut de l'escalier, sur les premières marches duquel se débat Andromaque, l'artiste nous montre Ulysse les bras croisés surveillant froidement l'exécution de ses ordres.

Quel affreux *Souvenir* M. *Rosset-Granger* a-t-il gardé de Capri ? Qu'il y retourne bien vite.

La Lettre au Fiancé, de M. *Rouffio*, est une bonne toile, toute sage, toute discrète et d'une facture soignée.

M. *Schemk*, vertueusement indigné de voir les femmes porter des tournures de flanelle rouge, « le leur sait bien dire. » Un de ces instruments est égaré au milieu d'un champ (?) et un troupeau de dindons discute sur cette trouvaille. L'intérêt est palpitant.

Il fut un temps où M. Gambetta envahissait non seulement la tribune et la politique, mais encore la sculpture, la peinture, la gravure, la littérature, etc... Partout ce gros ventre exigeait une place et il la lui fallait large. M. *Scott* nous fait assister à ses funérailles. Allons voilà qui est bien, que la terre lui soit légère.

Comme on se sent meilleur devant *la Plumeuse* de M. *Sicard !* que de sentiments élevés, d'impressions délicieuses éveille en vous un pareil sujet ! Avez-vous jamais, les yeux mi-clos, entraîné par la magie d'un beau rêve, imaginé quelque chose de plus séduisant à contempler qu'une assiette pleine d'un sang à moitié figé et une pauvre bête pantelante à laquelle on arrache brutalement le duvet du ventre ?

La médaille de M. *Tattegrain* est certes bien gagnée : ses *Deuillants à Étaples* sont une excellente toile d'un sentiment profond et d'une exécution parfaite. L'épigraphe décrit très exactement le sujet :

La vague a pris le père et dans l'eau lentement,
Deux amis vont portant sa dépouille figée.
Ah ! trois cœurs près du bord ont un gros serrement !
On veut prier pour lui. Pour faire plus grand hâte
La femme a pris la croix et couru. Son pied tâte
Le fond... les sables mous l'empêchent d'avancer...

Digitized by Google

M. *Wintz* trouvant trop banal de peindre la terre, présente un paysage lunaire d'un aspect bizarre et peu séduisant.

Terminons par *la Rafale* de M. *Yon*. On pourrait plus mal finir, c'est un des bons paysages du salon, qui donne bien *l'impression* de son titre sans être le moins du monde *impressionniste*.

SCULPTURE

Attardé à la peinture, la place me manque pour parler de la sculpture. Je citerai donc un peu au hasard, d'abord un magnifique groupe en marbre de M. *Barrias*, *les Premières Funérailles*. Adam, sur le visage duquel on lit un sombre désespoir, emporte dans ses bras le corps inanimé d'Abel ; Ève soutient la tête de son fils bien-aimé et dépose sur son front un dernier baiser. Ce groupe est saisissant et l'on a peine à s'arracher à l'attraction qu'il exerce. Non, la sculpture n'est pas toujours un art aride qui, préoccupé uniquement de la forme, néglige absolument le sentiment. On aimerait à mettre ce groupe auprès du *Berceau primitif* de M. *Boucheron*, au musée d'Angers, qui montre Ève regardant avec amour ses deux enfants qui dorment pelotonnés sur ses genoux.

Remarqué : *Chanzy sur son lit de mort*, de M. *Croisy; Callixtène*, de M. *Epinay; l'Aveugle et le Paralytique*, de M. *Michel*, qui a obtenu le prix du salon pour la sculpture ; et les deux bas-reliefs de M. *Dalou*, qui lui ont valu une médaille. Celui qui représente le serment du Jeu de Paume est vraiment magnifique. Chose étrange, l'artiste, qui a pris part à la Commune, a merveilleusement représenté le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies, qui vient, par ordre du Roi, intimer aux députés du Tiers l'ordre de se disperser. Ce tout jeune homme (il avait vingt-sept ans) avec son profil aristocratique, sa

Digitized by Google

tournure élégante, sa distinction, écoute avec le calme et la dignité qui conviennent à l'envoyé du Roi les déclamations emphatiques de Mirabeau, et dans cette scène, que l'artiste l'ait voulu ou non, ce n'est pas le gros tribun que l'on admire.

L'autre bas-relief est une allégorie, paraît-il, la République... ique... ique...

Etre jusqu'à... ans (soyons discret) l'homme du monde le plus élégant, le plus charmant, le plus aimé, et se réveiller un beau jour sculpteur de mérite, n'est-ce pas être né coiffé? Cette heureuse destinée est celle d'un Angevin que je ne nommerai pas pour ménager sa modestie. Je dirai seulement qu'il tient de son père, qui, tout jeune, l'emporta sur David d'Angers dans un concours de dessin, ses étonnantes facultés artistiques. Il a exposé cette année une statuette en bronze qui représente un clown jouant avec un chien. C'est tout simplement ravissant et pas du tout une œuvre d'amateur. Il y a une ossature, un corps, des muscles sous ce maillot, et quelle gracieuse position! Le buste est un peu renversé en arrière, la tête, solidement attachée, est fine et spirituelle. Non il ne lui manque que la parole pour nous dire *moult joyeusetés*. Quel dommage que M... (allons, j'allais le nommer) ne puisse comme Pygmalion animer son œuvre et lui donner... eh! mon Dieu, la moitié de son esprit et de sa verve; il lui en resterait encore à revendre.

Jean D'ÉTIAU.

Digitized by Google

L'ANCIENNE CHAPELLE

DE

NOTRE-DAME DE MONTPLACÉ [1]

La villa de *Mons Placiacus* — que les moines de Chaloché ont cru pouvoir désigner sous le nom de Mont-Agréable (*Mons Placitus*) [2] — était située le long de la voie romaine de Jarzé à Cheviré-le-Rouge [3], au carrefour formé par le chemin des Ervaux aboutissant à la voie de Beauvau [4], et par celui d'Ile-Perdue dans la direction de la voie de Baugé [5].

Cette villa devenue, à l'époque féodale, le fief de Montplacé relevant de la châtellenie de Jarzé, donna son nom à une famille de chevalerie qui n'était point encore éteinte au commencement du XVIIIe siècle [6].

[1] Commune de Jarzé, canton de Seiches.

[2] *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* par M. C. Port.

[3] D'après le cadastre, le chemin de Jarzé à Cheviré part du Moulinet pour gagner Montplacé et la Verglacière. Puis ce « grant chemin anxien », après avoir rencontré celui de la Haie-de-Clefs à Lâncrie, longe les terres de Prégrenier et atteint Les Vaux, où, en septembre 1871, M. C. Port le vit encore « pavé d'énormes blocs ou dalles de pierre brute. » Aveu d'Eustache d'Alencé, seigneur de la Haie-de-Clefs, 1er décembre 1474, et *Dict. de Maine-et-Loire* au mot *Vaux-de-Jarzé.*

[4] « Une pièce de terre davant ma maison des Hervaulx, joignant le chemin dudict lieu à Montplacé, abuctant au grant chemin de Jarzé à Beauvau. » Aveu de René Le Cousturier, seigneur des Ervaux, 2 février 1512 (nouveau style.)

[5] « Le chemin par lequel on va dudict lieu des Roches de Montplacé à Isle-Perdue. » Aveu de Michel de Montplacé, 16 septembre 1611.

[6] L. Roger-de-Campagnolle, qui, le 2 avril 1737, fit poser la première pierre de la Réauté, commune de Brissarthe, était époux de Françoise-Claude de Montplacé. *Dict. de Maine-et-Loire* au mot *Réauté.*

Digitized by Google

Actuellement, le lieu dit Montplacé se compose d'une ancienne maison d'habitation nommée *Les Roches de Montplacé* et située à droite du chemin de Jarzé à Cheviré, ainsi que de la ferme de *Montplacé* et de la *Chapelle* du pèlerinage, toutes les deux sur la gauche de ce même chemin.

I

Grandet, dans *Notre-Dame Angevine*, nous raconte ainsi l'origine de la chapelle :

« Environ l'an 1450, Robert de Montplacé, sieur de l'Ile-Perdue [1], fonda, dans l'église de Jarzé, une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame et de tous les Saints... ; mais la mort le prévint avant qu'elle fût décrétée, quoique de son vivant il eût... mis un prêtre... en possession des biens qu'il avait destinés pour cette fondation. N. H. Jean de Montplacé, son fils aîné, aussi seigneur de l'Ile-Perdue, fit décréter cette chapelle... le 6e de juin 1510, près de 60 ans après sa première fondation, et en augmenta les revenus, et, au lieu d'une messe par mois, il la fonda tous les vendredis, pour être dite dans la chapelle des Roches-de-Montplacé, où, à faute de chapelle, dans l'église de Jarzé, à l'autel Saint-Gatien, s'en réservant et à ses successeurs, seigneurs de l'Ile-Perdue, la présentation... [2] »

Ainsi, d'après le texte trouvé par le bon auteur, Robert — ou comme il se désignait lui-même — Robin de Montplacé a eu l'intention de bâtir la première chapelle, origine du pèlerinage actuel ; son fils Jean a pu mener à bonne fin cette pieuse entreprise. Or, si Grandet — à supposer que le

[1] Commune de Jarzé.
[2] *Notre-Dame Angevine*, publiée par la *Revue d'Anjou*, mai 1881.

Digitized by Google

seigneur de Jarzé de son temps fût aussi aimable pour les chercheurs que l'est actuellement madame la marquise d'Autichamp — s'était donné la peine de compulser le chartrier du château, il se serait bien vite aperçu que son texte ne mentionnait point du tout la fondation de Notre-Dame de Montplacé.

En effet, il n'est pas d'usage de bâtir sur le terrain d'autrui.

Robin de Montplacé, le 10 mars 1452 (nouveau style) n'était point seigneur de Montplacé; il possédait Ile-Perdue, sa femme, Marguerite, fille de Jean de Verrières, lui avait apporté Monnet [1], fief très voisin de celui de Montplacé, il tenait également des « terres et genébrais sises devant les caves de Montplacé » ; mais « l'houstel, domaine et appartenances de Montplacé » étaient la propriété d'un certain Louis de la Rivière [2]. Pareillement, Jean, fils de Robin et fondateur prétendu, ne fut point seigneur de Montplacé : sa fortune territoriale dans l'étendue de la châtellenie de Jarzé, c'est lui-même qui l'avoue, le 17 octobre 1492, consistait seulement dans Monnet, Ile-Perdue et les Roches de Montplacé.

Cependant, il désira ardemment être seigneur d'une terre dont il portait le nom et faillit même le devenir. Louis de la Rivière étant mort, son fils Guyon, « seigneur de Royene, » lui succéda ; ce nouveau propriétaire n'habitait point le pays, il résidait à « Mongauguier en Touraine [3]. » Un jour, pressé d'argent, Guyon emprunta à Jean de Montplacé cent cinquante écus ; puis comme il « luy estoit sourvenu aucuns paiemens à faire », il demanda à Jean « si

[1] Elle avait aussi la Tuffière, commune de Lué.

[2] Aveu rendu au roi de Sicile par Jean de Sainte-Maure, seigneur de Jarzé et Longué.

[3] Ce château appartenait à la famille de Sainte-Maure qui vendit Longué et Jarzé à Jean Bourré. — Un château de Montgoger, situé entre les stations de Tours et de Sainte-Maure, a été complètement détruit par un incendie au commencement de cette présente année 1883. Serait-ce le même ?

Digitized by Google

s'estoit son plaisir luy avancer, oultre la somme de cent cinquante escuz, la somme de troys cens trante deux escuz, qu'il luy transporteroit la dicte terre de Monplacé. » Ce fut marché fait et les parties conclurent l'acte à Angers, le 14 janvier 1473 (nouveau style).

Jean, après avoir eu maille à partir avec Eustache de la Rousselière, chevalier, parent de Guyon de la Rivière qui prétendait exercer le retrait lignager, dut, pour satisfaire aux lois féodales, exhiber son contrat devant la cour de son seigneur châtelain. Or, ce seigneur, soit en maniant les fonds publics, soit en gérant avec une habileté consommée la fortune qu'il tenait de ses parents et celle qu'il devait à la munificence royale, avait à foison ce qui manquait à Guyon de la Rivière : il se nommait « noble et puissant seigneur, monseigneur Jehan Bourré, escuier, conseiller et maistre des comptes du Roy, nostre Sire, et trésorier de France. » Bourré donc s'empressa d'exercer le retrait par puissance de fief, ou en d'autres termes, il se substitua à l'acheteur. Jean de Montplacé reçut 482 écus d'or « pour son principal sort » et quatre livres, un sou tournois « pour les habondances », puis il céda son contrat de vente au seigneur.

A partir de ce moment, le domaine de Montplacé, que l'on continuera d'appeler officiellement un fief, deviendra une petite métairie de la grande terre de Jarzé.

Une seule fois on l'aliéna, pendant quelques mois seulement [1], au profit des chanoines de l'église de Jarzé. C'était l'époque où la veuve de François Bourré, Marie de Maillé, avait jugé bon d'épouser un beau perdeur de femmes, le célèbre aventurier Léaumont de Puygaillard [2]. Mais Jean de Bourré racheta bien vite Montplacé, qui actuellement est encore en possession de l'une des descendantes du

[1] Du 26 janvier au 3 mai 1567.
[2] Voir la bibliographie *Dict. de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

baron Deurbroucq, acquéreur à l'amiable, en 1791, de la terre de Jarzé [1].

Il a donc été absolument impossible aux membres de la famille de Montplacé de fonder, soit au xve soit au xvie siècle, la chapelle de Notre-Dame de Montplacé, puisqu'ils ne possédaient point l'emplacement où elle a été construite.

D'un autre côté, nous affirmons la parfaite honnêteté de Grandet; l'acte qu'il a trouvé est absolument authentique, seulement il relate, non point la fondation de Notre-Dame de Montplacé mais bien celle de Notre-Dame des Roches de Montplacé, lieu tout voisin, comme nous l'avons dit en commençant. Si notre auteur s'était donné la peine de lire le texte qu'il copiait, il aurait évité l'erreur, car la *chapelle des Roches de Montplacé* est mentionnée en toutes lettres dans ce texte [2]. Pourquoi ne s'est-il point non plus donné la peine de visiter les lieux? De son temps, les deux chapelles existaient [3], et les anciens de Jarzé se souviennent très bien encore d'avoir vu les ruines de celle des Roches; elle était située à l'angle du chemin, dans le jardin potager actuel, à l'endroit où se trouve une petite terrasse ornée d'une grille en bois.

II

Il ne reste donc plus rien debout de tout ce que Grandet raconte sur l'origine de Notre-Dame de Montplacé; ce qui est avantageux pour l'histoire de ce pèlerinage, car il vaut mieux ne savoir rien que de savoir une chose fausse. Néan-

[1] Note de la main de M. Deurbroucq aux archives de Jarzé.
[2] Voir plus haut.
[3] Dans un aveu rendu à la seigneurie de Jarzé en 1611, Michel de Montplacé parle de sa chapelle des Roches; ses successeurs en font également mention.

Digitized by Google

moins, si nous pouvions reconstruire, ce serait la perfection.

Sans avoir cette prétention, disons qu'il y avait certainement dans l'ancienne villa devenue fief puis simple métairie, un sanctuaire bien des années avant que se produisissent les faits réputés miraculeux [1] et — même — antérieurement à la date fixée par Grandet.

La statue que l'on vénère à Montplacé est un premier argument en faveur de l'antiquité de ce sanctuaire. Elle est placée dans une niche au-dessus d'un des autels latéraux ; un corps de lingerie la couvre en entier. Aussi, lorsqu'on soulève cette mousseline, est-on tout étonné de se trouver en présence d'une *pieta* grossièrement taillée dans une bille de bois de noyer. — La Vierge, longue de buste avec une échancrure en pointe qui laisse voir la gorge, est assise, tenant de ses deux bras collés le long des flancs, un fragment du corps de son fils. Ce corps, beaucoup trop petit pour celui d'un homme de trente ans, est actuellement mutilé de façon à ne pas dépasser les cou les de la Vierge [2]. Sous la robe jadis rouge de la statue, on voit deux bouts de souliers légèrement pointus. La tête est singulière : malgré sa face blanche, son menton pointu, ses yeux manquant de parallélisme [3] et un voile très lourd, elle est bien celle de la Mère des Douleurs. Chaque trait de ce visage est malheureux, presque ridicule, mais l'ensemble a quelque chose de triste et de résigné qui attire malgré tout.

En somme, la vierge de Montplacé porte le cachet d'une

[1] Nous nous servons de cette expression pour bien marquer que le fait de miracle est absolument en dehors de notre compétence et que nous n'avons point la prétention de nous mêler des choses qui regardent l'autorité ecclésiastique seule.

[2] Les pieds du Christ détachés du corps sont déposés derrière la statue, la tête seule manque.

[3] A une époque ancienne, on a collé sur le côté droit du visage une toile qui a été maladroitement peinte.

Digitized by Google

incontestable antiquité et des personnes compétentes lui assignent même la date du XIIIe siècle [1].

La première mention de notre chapelle est l'acte de vente du 14 janvier 1473 qui porte droit de « *présentation de chapelle* ». Depuis déjà longtemps les Anglais s'étaient retirés dans leur pays avec l'épée de la France au bas des reins. Mais ils laissaient bien des ruines derrière eux. A Jarzé, le château était à peu près détruit, plusieurs maisons du bourg étaient rasées et la cohue (où se vendait la viande) avait été « abattue par les gens de guerre [2] ». Ces traces furent longues à effacer, car les seigneurs de Jarzé, Jean de Sainte-Maure et son fils Charles ne relevèrent point les murailles de la forteresse; il fallut que Jean Bourré vînt avec ses sacs « d'escus d'or merchés au coing du roi nostre sire » pour bâtir « l'houstel » que nous voyons aujourd'hui découronné et privé de ses tours. La famille de la Rivière suivit certainement celle des anciens seigneurs; elle vint s'établir à « Mongauguier », l'une des propriétés de Sainte-Maure [3]. Là probablement elle prit racines, car elle vendit Montplacé et emprunta 332 écus d'or pour les employer « en acquestz envers autres personnes qui estoit au bien et prouchain de sa terre [4] ». Lorsqu'on est installé ailleurs, que l'on veut arrondir une nouvelle propriété, peut-on raisonnablement bâtir dans celle que l'on quitte?

Il est donc certain que Notre-Dame-de-Pitié de Montplacé a vu les malheurs de la guerre de Cent-Ans.

En tout cas, Jean Bourré, devenu seigneur de Montplacé à la suite du retrait féodal sur Jean de Montplacé, s'empressa d'exercer ses nouveaux droits; par acte daté du 7 septembre 1498, il présenta à l'évêque d'Angers

[1] *Notice historique sur la Chapelle et le Pèlerinage de Notre-Dame-de-Montplacé,* chez MM. Germain et G. Grassin, 1882, ouvrage bien écrit et soigneusement fait.

[2] Aveu de Jean de Sainte-Maure au roi de Sicile, 10 mars 1452.

[3] Dans l'aveu de 1452, Jean de Sainte-Maure est qualifié seigneur de Montgauguier.

[4] Acte de vente du fief de Montplacé en 1473.

Digitized by Google

maître Jean Ricault, prêtre, au lieu et place de Gervais Labbé, clerc, en qualité de chapelain de « la *chapelle de Montplacé* fondée et deservie audict lieu de Jarzé [1]. »

Au commencement du XVIIe siècle, d'après Grandet, le sanctuaire était abandonné [2] :

« La tradition du pays, dit-il, est qu'il y avait seulement un petit arceau ou apenti avec un autel sur lequel étoit plaçée l'image de Notre-Dame, qu'on y voit encore ; mais cette espèce de chapelle étoit tellement négligée qu'on y faisoit loger des troupeaux de moutons comme dans une étable. »

Plus heureux que le vieil auteur obligé de recourir aux traditions des bonnes gens du pays, nous pouvons donner en quelque sorte une photographie des lieux peu d'années avant l'apparition de la Vierge, grâce à un document judiciaire daté de l'année 1603. Cet acte est intitulé : « Procès-verbal de l'état, tant du château de Jarzé que mettairies, lieux et choses qui en dépendent. » Alors Renée de Bourré, épouse de René du Plessis, seigneur de la Roche-Pichemer, soutenait un procès « immortel [3] » pour recouvrer l'héritage de son oncle Jean de Bourré ; obligée d'abandonner pendant un moment le château de Jarzé, elle exigea cet état de lieux des hommes de loix qui la jetaient hors après avoir été reçus eux-mêmes à coups d'arquebuse par la partie adverse.

Quoi qu'il en soit de ce procès, digne de la muse d'Homère, voici un extrait de l'acte en question :

« Se sont les maczons transportez audit lieu (de Montplacé), rapportent qu'il fault refaire ung pignon de muraille à la grange et un pas de muraille au bas-costé de ladite grange... Plus rapportent qu'il faut refaire grand

[1] Archives départementales, E. 1793.
[2] La chapelle était encore desservie au temps de Puygaillard et de Marie de Maillé. *Arch. départ. E. 3029.*
[3] C'est son expression.

Digitized by Google

quentité de muraille à la CHAPELLE dudit lieu... Les cherpentiers rapportent qu'il ni fault aulcune réparacion de leur estat tant sur le corps du logis, grange que fuie [1], fors une fenestre en la chambre du mestaier [2]... Les couvreurs rapportent qu'il est nécessaire de réparer le corps de logis, la CHAPELLE, grange et fuie. »

Ici nous nous arrêtons, dans l'impossibilité où nous sommes d'apporter quelques éclaircissements sur les dates de l'apparition de la Vierge à la bergère de la ferme de Montplacé et de la reconstruction du sanctuaire. Mais nous constatons que l'auteur de la *Notice historique sur la Chapelle et le Pèlerinage de Notre-Dame de Montplacé* a eu parfaitement raison de placer ces faits dans les premières années du XVIIe siècle, car, dès 1633, Me Mathurin Le Plat, sieur de la Bellangère [3] était « *chappelain de la chappelle de Montplassé*, » il se démit de cette fonction le 29 décembre, et nous trouvons dans les archives de Jarzé un brouillon d'acte, daté du 8 janvier de l'année suivante [4], par lequel ce même Mathurin Le Plat désigne un procureur spécial pour remettre et résigner « lad. chapelle de Montplacé, DÉSERVIE EN LA CHAPELLE DUD. LIEU, paroisse de Jarzé, » de laquelle « le patronage et droit de présentation appartient à monseigneur le marquis de Jarzé, à cause de son marquizat dud. Jarzé. »

Arthur DU CHÊNE.

NOTA. — Ce nota est un repentir : j'aurais dû, avant de composer mon article sur la mort et la descendance du marquis de Jarzé, visiter la chapelle de Montplacé.

Parmi les tableaux qui ornent cet unique sanctuaire

[1] En 1473, cette fuie existait déjà.
[2] Il se nommait Jean Peillau.
[3] Paroissien de Sainte-Gemmes-le-Robert ; il se démit également de sa semi-prébende dans l'église de Jarzé.
[4] Devant Nicolas Viel, not. à Saint-Laurent-des-Mortiers.

Digitized by Google

dédié à Notre-Dame dans le Baugeois, il en est un [1] fort curieux, car il nous fait connaître non seulement les traits, mais encore un événement de la vie de la dernière marquise du Plessis-Jarzé.

Dans une chambre à coucher, haute d'étage, toute tendue de tapisseries d'un vert sombre, une dame en bonnet et en robe de chambre est couchée sur un beau lit sculpté surmonté d'un solennel baldaquin en soie rouge.

Cette dame prie, mains jointes : elle est privée de l'usage de ses jambes, ainsi que l'indique un bâton placé le long du lit, bien à sa portée. Mais voici que son ardente prière est exaucée, car un moine dont la tête est entourée de l'auréole des saints vient d'une main toucher l'oreiller et de l'autre montrer l'apparition lumineuse de la Vierge et de son Divin Enfant. Une femme de chambre, à ce spectacle, se prosterne pieusement comme il est d'usage de faire quand passe le Saint Sacrement.

Dans un coin du tableau on voit deux blasons accolés et surmontés d'une couronne de marquis ; celui de l'époux est *de gueules à un massacre de cerf d'argent et à deux croissants aussi d'argent*, l'épouse porte *d'azur à trois bandes d'or.*

L'écusson du mari est fort connu, c'est celui des du Plessis, marquis de Jarzé. Mais, en outre, le peintre a pris soin de nous indiquer le nom de cette femme d'un du Plessis-Jarzé, puisqu'il a tracé au bas de son tableau : EX VOTO 1725.

En 1725, Anne-Thérèse de Goury était la seule personne au monde qui pût se nommer madame du Plessis, marquise de Jarzé, car son époux Marie-Urbain-René, mort au Plessis-Bourré, le 28 août 1723, était le dernier de sa race.

A. C.

[1] Nouvellement restauré par les soins de Mme la comtesse Le Bault de la Morinière.

Digitized by Google

UN MOIS EN ESPAGNE

(17 septembre, 20 octobre 1881)

(Suite)

III

EXCURSION A L'ESCORIAL [1] ET A TOLÈDE

Si le touriste regrette à Madrid l'insuffisance de la capitale de l'Espagne, au point de vue des curiosités architecturales, il y trouve, du moins, dans le voisinage de l'Escorial et de Tolède, une large compensation.

Pendant la belle saison, grâce à une excessive réduction du prix du trajet, l'Escorial voit, chaque dimanche, affluer de Madrid de nombreux promeneurs, soit pour admirer « *la huitième merveille*, » soit pour jouir de la campagne et respirer l'air le plus pur. J'eus comme société de Madrid à l'Escorial un brave *Galego* [2] et sa famille. Le bonheur de ces braves gens heureux de fuir, loin de la ville, en ce jour de fête, les soucis de la vie ordinaire faisait plaisir à voir.

Je ne me charge pas de déterminer au juste la part qui

[1] Beaucoup disent l'*Escurial*, mais me il paraît préférable de dire l'*Escorial*, avec les Espagnols.

[2] *Galicien*, la Galice, en Espagne, comme l'Auvergne pour la France, fournit beaucoup d'émigrants auxquels les quolibets ne sont pas, dit-on, plus épargnés qu'à nos *Auvergnats*.

Digitized by Google

revient à l'amour propre national dans l'appréciation de nos voisins relativement à ce qu'ils ont appelé *la huitième merveille du monde*, ni surtout de les mettre d'accord avec ceux qui ont également, dans leurs parages, une autre merveille à mettre en ligne de comparaison, comme par exemple, notre Mont-Saint-Michel, cette « *merveille de l'Occident.* »

Les gigantesques constructions de l'Escorial offrent la forme d'un immense parallélogramme qui, avec ses quatre grandes façades de granit, ses bâtiments transversaux et les élégants pavillons qui en décorent les extrémités, a été ainsi distribué pour rappeler l'instrument de supplice du martyr saint Laurent, en l'honneur duquel il a été élevé par le roi Philippe II. Le majestueux dôme de l'église et des clochers surmontés de campanilles dominent ces grandes lignes d'une architecture à la fois grandiose et sévère. Tel est le bel ensemble qui se présente aux regards des hauteurs qui dominent la petite ville de l'Escorial. D'ailleurs le site est admirablement choisi, la chaîne de montagnes abruptes et dénudées aux pieds desquelles est bâti le palais de l'Escorial est bien l'encadrement qui convient à ce beau, mais austère tableau.

Philippe II voulut à la fois avoir à l'Escorial un monastère, une résidence royale et une nécropole.

Les modestes appartements de ce prince garnis d'antiques meubles de l'époque, impressionnent par leur aspect éminemment sévère et religieux. On pénètre d'abord dans une salle relativement assez vaste dite des ambassadeurs, parce que c'était là qu'étaient reçus les représentants des puissances étrangères; puis vient une petite pièce avec accès sur une tribune donnant sur le sanctuaire de l'église. Ce fut là, que mourut le fils de Charles-Quint, digne fin d'un prince, dont la mémoire a été calomniée, mais qui fut, avant tout, un fervent croyant, voyant dans la foi la meilleure sauvegarde du bonheur de son peuple. Gardons-

Digitized by Google

nous de nous associer à ceux qui le maudissent à cause de l'énergie qu'il déploya pour préserver la catholique Espagne de l'invasion de l'hérésie Luthérienne, sur les conseils de son illustre père lui-même qui avait été témoin des terribles commotions suscitées en Allemagne par cette révolution religieuse.

Il ne faut pas confondre avec l'humble retraite de Philippe II, les brillants appartements royaux de l'Escorial, dont j'ai notamment admiré les merveilleuses tapisseries pleines de fraîcheur et d'éclat.

L'église, avec ses colossales, mais harmonieuse proportions, sa vaste coupole, ses quatre orgues, ses fresques admirables, le beau retable du sanctuaire, m'a produit une grande et religieuse impression. Au-dessous du sanctuaire se trouve la rotonde du *panthéon;* c'est dans cette crypte, à laquelle on descend par une étroite galerie, que se trouve la sépulture des rois d'Espagne, en commençant par Charles-Quint et Philippe II. Ils reposent dans des sarcophages sculptés tous sur le même modèle, et disposés comme les urnes d'un ancien Columbarium Romain. Du reste, aucune statue, aucun ornement profane : au fond seulement un petit autel surmonté d'un Christ, tout y respire l'austère gravité du tombeau.

Pour me rendre à Tolède, suivant l'itinéraire indiqué sur mon billet de circulation, je montai en chemin de fer à la gare de *las Delicias*, que l'on prend également pour se rendre en Portugal. Le paysage que l'on a sous les yeux, pendant le trajet est en général assez monotone. On a seulement le plaisir de rencontrer le Tage dont l'eau abondante et limpide fait un heureux contraste avec la désespérante sécheresse du Manzanarès : Avant de s'enouffrer aux pieds des collines de Tolède, dans une gorge profonde et escarpée, ce fleuve arrose une riche plaine qu'il rafraîchit et fertilise tout à la fois.

Ce fut pendant le trajet de Madrid à Tolède que je

Digitized by Google

remarquai pour la première fois le feuillage de l'olivier, dont la culture commence à devenir possible, grâce à la dépression du sol qui s'accentue de plus en plus, à mesure que l'on s'éloigne du Guardarama ; je me plus aussi à considérer le fonctionnement d'une *noria* avec sa longue chaîne circulaire de godets s'emplissant et se déversant alternativement. Il est fait un très grand usage de cette machine agricole en Espagne, pour l'arrosement et l'irrigation des propriétés : « Il y a, ce me semble, « dit sainte Thérèse, dans sa délicieuse comparaison de l'âme « avec un jardin, quatre manières d'arroser un jardin : la « première en tirant l'eau d'un puits à force de bras, et « c'est là un rude travail ; la seconde en la tirant à l'aide « d'une *noria*, et l'on obtient ainsi avec moins de travail « une plus grande quantité d'eau, comme j'en ai moi-même « quelquefois fait l'épreuve ; la troisième en faisant venir « l'eau d'une rivière ou d'un ruisseau, cette manière l'em- « porte beaucoup sur les précédentes : le sol est plus pro- « fondément humecté, il n'est pas nécessaire d'arroser si « souvent, et le jardinier a beaucoup moins de fatigue ; la « quatrième enfin, et sans comparaison la meilleure de « toutes, est une pluie abondante, Dieu lui-même se charge « alors d'arroser sans la moindre fatigue de notre part [1]. »

Je me rappelle aussi une intéressante conversation avec un maître congréganiste sur son institut qui, comme celui de nos *frères de la Doctrine Chrétienne*, a pour but de répandre gratuitement dans le peuple le bienfait d'une instruction également avouable devant Dieu et devant les hommes. Cette congrégation jouit en Espagne, avec l'avantage d'une reconnaissance légale, de toute la sympathie de la population. Elle y compte 36 établissements dont deux à Madrid de plus de 1,000 élèves chacun.

Peu de villes ont un plus illustre blason que l'antique

[1] Op. cit.

Digitized by Google

Tolède : capitale de l'Espagne sous la domination des Goths, elle l'était encore sous le règne de Charles-Quint, et jusqu'à ce que le successeur de ce dernier prince, Philippe II, crût devoir aller établir à Madrid le siège de son gouvernement. l'Église, qui elle ne change pas, lui est demeurée fidèle : Encore aujourd'hui, Madrid est du diocèse de Tolède, et l'archevêque de Tolède est en même temps le primat de l'Espagne.

On peut, je crois, dans la circonstance, appliquer le proverbe : *A toute chose, malheur est bon.* Si Tolède, en effet, était demeurée la capitale de l'Espagne, elle aurait depuis longtemps disparu pour faire place à une ville moderne, plus correcte sans doute au point de vue de l'alignement et de la régularité de ses constructions, mais aussi infiniment moins curieuse que l'ancienne, avec son dédale de rues étroites mais pittoresques et sur lesquelles donnent ces élégants *miradores* [1], l'ornement si original des vieilles cités castillanes.

Tolède est construit sur un sol terriblement accidenté. Au point culminant, au-dessus de la gorge escarpée du Tage, s'élevait jadis la résidence des rois de Castille, dont Charles-Quint et Philippe II firent un magnifique palais. Ce fameux alcazar de Charles-Quint a passé par de terribles épreuves : incendié une première fois en 1710 et relevé de ses ruines par un archevêque de Tolède, pour en faire un établissement charitable, il devint une seconde fois la proie des flammes au commencement de notre siècle, lors de la guerre d'indépendance. Une dernière restauration vient d'être terminée en 1878. L'édifice actuel sert d'école d'infanterie. N'étant pas muni de l'autorisation nécessaire pour aller plus loin, je dus me contenter de la faculté laissée à tout passant de franchir le porche, et d'admirer un magnifique *patio* [2], orné de gracieuses

[1] Sortes de balcons vitrés.
[2] Cour intérieure, qui rappelle l'atrium des Romains.

Digitized by Google

colonnades, où s'élève la statue de l'ancien maître de céans, revêtu de l'armure romaine qu'il portait à Tunis, et avec cette fière devise : *Quedaré muerto en Africa, ó entraré vencedor en Tunez*[1].

De l'esplanade de l'alcazar, la vue s'étend au loin sur le Tage, et l'on a devant soi, au sommet de la crête opposée, les curieuses ruines du *Castillo de San Servantès.*

Tolède est un véritable trésor pour l'archéologue. L'ancienne architecture arabe notamment y a laissé de remarquables vestiges : ce qui n'a rien d'étonnant, puisque cette antique cité a été pendant 372 ans sous la domination des Maures. La *puerta del sol*[2], par exemple, que l'on rencontre tout d'abord, en se rendant de la gare à la ville, passe, non sans raison, pour un véritable chef-d'œuvre du genre, grâce à la pure harmonie de son ornementation du meilleur goût et à l'originale perspective de ses voûtes mauresques aux formes élégantes et variées.

L'ancienne synagogue, portant aujourd'hui le nom de *Santa Maria la Blanca*, offre aussi un fort joli spécimen de l'art mauresque avec ses quatre rangées d'élégantes arcades aux arceaux en fer à cheval; ce curieux monument ne laisse pas, dit-on, d'offrir, toutes proportions gardées, une certaine analogie avec cette fameuse merveille que l'on appelle la mosquée de Cordoue.

Le plus beau monument de Tolède c'est incontestablement sa splendide cathédrale. Il est impossible de rendre l'impression qui saisit l'âme quand on pénètre dans ce temple immense aux cinq nefs, d'un gothique plein d'élégance et d'harmonie : on regrette seulement, au point de vue de la perspective, que le chœur des chanoines, séparé du sanctuaire selon la mode espagnole, forme au milieu de l'église, avec sa haute clôture, comme une construction à part.

[1] « Je demeurerai mort en Afrique, ou j'entrerai vainqueur à Tunis. »
[2] La porte du soleil.

Digitized by Google

Quand je fis ma première visite à la cathédrale de Tolède, la messe de midi se disait à un autel adossé à cette clôture; il y avait une assez nombreuse assistance : beaucoup d'hommes, un certain nombre de militaires et pas l'ombre d'un siège. Les femmes, agenouillées ou assises sur le sol, agitaient leurs éventails d'une main fort exercée. Rien de plus étrange pour des oreilles françaises que ce bruit d'une multitude d'éventails en perpétuel mouvement, s'ouvrant et se fermant alternativement, en restant seulement déployés pendant quelques secondes. Ce n'est pas là un genre ou une vanité pour les *señoras* espagnoles, c'est un usage universellement répandu et auquel se conforment même celles dont la tenue proteste le plus énergiquement contre toute espèce de prétentions.

La messe finie, le vaste édifice se remplit d'une vague rumeur de conversations, il se forma même des groupes de causeurs, et je trouvai que ces bons Tolédans ou Tolédanes se mettaient un peu trop à l'aise avec le bon Dieu.

Je n'ai pas été à même de juger de la magnificence des grandes solennités religieuses de la métropole de Tolède. En Espagne, à moins d'une circonstance particulière donnant lieu à la célébration d'une *funcion religiosa*, il n'y a pas l'après-midi d'office suivi par les fidèles. Aussi, lorsque je retournai à la cathédrale pour assister aux vêpres, j'eus le regret de voir que, bien que l'on fût au dimanche, ce n'étaient que les vêpres du Chapitre.

La cathédrale de Tolède, qui frappe tout d'abord par son majestueux ensemble, présente aussi des détails fort intéressants, comme par exemple le monument de marbre représentant l'apparition de la sainte Vierge à saint Idelphonse, évêque de Tolède au VIIe siècle, dans l'endroit même où, selon la tradition, s'effectua ce miracle, et la chapelle Mozarabe que l'illustre Ximenès, grand partisan

Digitized by Google

de l'antique liturgie Mozarabique[1] lui a fait spécialement affecter. Cette chapelle est ornée de curieuses peintures à fresques représentant les Espagnols aux prises avec leurs ennemis héréditaires, dans la brillante expédition d'Oran, dont Ximenès fut l'inspirateur et le témoin et qui se termina par la prise de cette ville en 1609.

Le plafond de la sacristie est décoré de belles fresques de Lucas Giordano : J'y ai remarqué aussi un beau tableau de Greco, ce peintre original qui a laissé à Tolède, où il vint se fixer en 1577, de précieux souvenirs, et dont l'église Saint-Thomas possède également un très intéressant spécimen.

Je dois mentionner enfin la belle église de Saint-Jean *de los reyes*, ainsi nommée parce qu'elle doit son existence aux deux monarques qui sont en Espagne, les rois par excellence, c'est-à-dire à Ferdinand et à Isabelle, les véritables fondateurs de la monarchie espagnole par l'union des deux couronnes d'Aragon et de Castille et la prise de Grenade. On voit encore aujourd'hui suspendues aux murailles de cette église, comme un pieux trophée, les lourdes chaînes dont furent délivrés les chrétiens que cette dernière conquête rendit à la liberté. Ce furent les mêmes souverains qui, dans des circonstances toutes spéciales à la situation de leurs royaumes à cette époque, et afin d'empêcher l'absorption de la chrétienté espagnole par le judaïsme et le mahométisme, instituèrent l'inquisition *royale* d'Espagne, tribunal qui, par son origine et son organisation, appartint plus à l'ordre politique qu'à l'ordre religieux, bien que les chrétiens en fussent seuls justifiables. Philippe II s'en servit ensuite pour repousser le

[1] Le rit Mozarabe, anciennement observé par les Goths fut conservé par le Tolédans pendant la domination mauresque et a été maintenu jusqu'à nos jours. L'accord des anciennes liturgies sur les points essentiels est une preuve frappante de l'unité du dogme catholique et proteste éloquemment contre les prétendues réformes du Protestantisme.

Digitized by Google

protestantisme. Cette institution, dont l'un des caractères fut d'être, pour me servir d'une expression de M. de Mazade[1], une arme forgée par l'instinct de la nationalité, a joui en Espagne de la plus grande popularité, malgré des actes de rigueur, à l'occasion desquels Rome eut plus d'une fois à s'interposer miséricordieusement, au risque de déplaire à ses puissants souverains.

Il m'aurait été bien facile de m'éviter l'ennui de coucher à Tolède, si je ne m'étais pas trompé sur l'heure du train qui devait me ramener à Madrid. Grand fut mon dépit, lorsque je m'aperçus de mon erreur. J'étais surtout tourmenté par la pensée que j'avais positivement annoncé mon retour pour le jour même. Un télégramme me permit heureusement de tranquilliser mon excellente hôtesse qui le reçut vers 10 heures du soir, au moment où, au comble de l'inquiétude, elle venait de faire un suprême appel à saint Antoine de Padoue.

Débarrassé de cette première préoccupation, il me restait celle de trouver un gîte pour la nuit, que j'avais, bon gré mal gré, à passer dans la vieille cité castillanne. Un bon Tolédan à qui je fis part de mon embarras, m'indiqua la *posada de los paños* située près de la place de la Constitution, dans le principal quartier de Tolède. C'est une hôtellerie du bon vieux temps, dont j'ai conservé un excellent souvenir au triple point de vue du pittoresque, de la propreté et de l'obligeance.

Je profitai de mes loisirs un peu forcés pour aller m'asseoir sur un banc de la place voisine : c'était l'heure, pour les Espagnols du *paseo :* Aussi cette place centrale était-elle sillonnée en tous sens par de nombreux promeneurs, l'éclairage était un peu primitif, le gaz n'ayant pas encore fait son apparition dans l'ancienne capitale de l'Espagne; enfin, pour compléter la couleur locale, un Christ ornant la façade d'un édifice public était illuminé.

[1] L'Espagne moderne.

Digitized by Google

A la posada, après un repas appétissant, dont j'avais pris soin de faire moi-même le menu aussi simple que réconfortant, je fis une petite halte dans une assez vaste pièce servant à la fois de corridor et de salle de causerie. Je mis la conversation sur le chapitre des brigands qui infestaient jadis les montagnes des environs : Il n'y a plus guère, paraît-il, à s'en préoccuper. J'ai cru comprendre toutefois qu'on en avait encore tué un quelques jours auparavant.

« Les brigands s'en sont allés avec leurs *trabucos* [1] et leurs *tercerolas* [2], lisait-on dernièrement dans un article humoristique de la *illustracion Católica*, et ils nous ont laissé comme héritage... les escrocs en gants blancs. »

En partant pour ma chambre, je reçus, au lieu du prosaïque bougeoir de nos hôtels, une lampe à quatre becs d'un vieux modèle espagnol , à la forme aussi élégante qu'antique.

Le lendemain, j'étais sur pied de grand matin, ce qui me permit, avant de prendre le train de 7 heures pour Madrid, de faire une dernière visite à la cathédrale, et de m'arrêter sur le chemin de la gare, pour crayonner les ruines de *san servantés*.

En chemin de fer j'entrai en grande conversation avec un ecclésiastique qui me sembla admirateur sincère de « *Monseñor Freppel* » et grand partisan de la « *Union católica*, » au sujet de laquelle l'illustre évêque a écrit la lettre éloquente que l'on connaît. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il ne rencontra pas chez moi de condradicteur.

Originaire de la province d'Alméria, cet ecclésiastique appartient à une région dont les indigènes ont été singulièrement éprouvés dans le désastre de Saïda. Son *pueblo* [3] me disait-il, y a perdu trente des siens. Il s'est exprimé,

[1] Fusil ou escopette à large embouchure.
[2] Espèce de carabine.
[3] Ville ou bourgade.

Digitized by Google

sur ce sujet brûlant, dans des termes fort peu tendres pour notre gouvernement.

Questionné par moi sur l'état religieux de l'Espagne, il m'a répondu avec une certaine vivacité et, d'un air un peu blessé d'une semblable question, que la nation espagnole était une race essentiellement catholique.

Un autre voyageur crut alors devoir prendre part à la conversation. Il mit sur le tapis le rationalisme, le syllabus, le vieux catholicisme et jusqu'à ce malheureux qui fut naguère le père Hyacinthe. Sans pourvoir, au juste, saisir le fond de sa pensée, je voulus, au moins, qu'il n'y eût aucune équivoque sur la mienne et j'essayai d'exprimer de mon mieux cette vérité, que le titre de vieux catholique n'appartient réellement qu'à ceux qui font profession de l'adhésion la plus absolue aux enseignements du Saint-Siège.

Du reste, mon nouvel interlocuteur ne parut nullement se froisser de l'observation : quelques instants plus tard, en effet, il nous offrait à l'ecclésiastique et à moi, une cigarette que nous acceptâmes et fumâmes, comme de véritables Espagnols.

P. Henry.

(A suivre).

Digitized by Google

L'AMI VRAI

Qu'elle est belle, à vingt ans, l'âme innocente encore
Qui des jours d'ici bas n'a vu que le soleil,
— Le soleil tout baigné des larmes de l'aurore, —
Et qui n'a point connu de douloureux réveil !

Qu'elle est belle, explorant, dans sa candeur naïve,
Sondant tout l'horizon d'un anxieux regard,
A pas encor légers suivant la triste rive
Du fleuve de douleur dont elle aura sa part !

Mais elle en sent monter une vapeur amère
Qui porte la souffrance à son cœur enivré,
Et, pressentant déjà son fardeau de misère,
Pour le porter à deux recherche un ami vrai.

L'Ami vrai, c'est Jésus, revivant dans le prêtre,
Poursuivant nos défauts pour nous rendre meilleurs,
Apprenant au chrétien, disciple d'un tel Maitre,
Qu'il doit pleurer ici pour être heureux ailleurs.

L'Ami vrai, c'est Jésus, versant sur nos blessures
Et le vin de l'amour et l'huile du pardon,
Se faisant sur l'autel pain de ses créatures,
Devenu du pécheur l'hostie et la rançon.

L'Ami vrai, c'est Jésus dont le cœur nous réclame,
Qui nous restera seul quand tous nous quitteront,
Et qui dans son Esprit pour confirmer notre âme
Du signe de sa Croix a marqué notre front.

Digitized by Google

L'Ami vrai, c'est Jésus ressuscitant Lazare,
Le sauvant de la mer et l'amenant au port
Pour lui faire endurer chez un peuple barbare
Sur les bords marseillais le travail et la mort.

L'Ami vrai, c'est Jésus au milieu d'une fête
Laissant l'apôtre Jean reposer sur son sein,
Et puis le lendemain, répandant sur sa tête
Sa dernière parole avec son sang divin.

L'Ami vrai, c'est Jésus qui nous mène au Calvaire,
A la mort sur la Croix, à la nuit du tombeau
D'où sortit, rayonnant de vie et de lumière,
Le Lion de Juda, tendre et céleste Agneau.

O Jésus, notre Dieu, notre Roi, notre Frère,
Donnez à tous les cœurs de ne s'unir qu'en Vous !
N'êtes-Vous pas, Seigneur, au ciel et sur la terre
L'Ami le plus fidèle et le Cœur le plus doux ?

Yves de KERSABIEC.

Angers, 7 mars 1883.

Digitized by Google

LES NOCES D'OR

DES

Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, à Angers

(20 MAI 1883)

Vers écrits pour être chantés à la suite d'une représentation de la « Pastorale de Noël. »

Le théâtre représente la sainte Vierge, saint Joseph, les Archanges, les Anges, les Rois Mages et les Bergers en adoration devant la crèche.

Un Archange s'avance, suivi d'une troupe d'Anges

1er COUPLET

L'ARCHANGE montrant la crèche.

Depuis cet heureux jour, des centaine d'années
Ont passé sur le monde, et du Dieu mort pour vous
Le sang a fécondé vos terres fortunées,
Il a purifié le genre humain absous.

LES ANGES

Il fait germer, moisson féconde,
La race immortelle des Saints
Qui partout, Seigneur, en ce monde,
Rallument vos flambeaux éteints.

LE CHŒUR

Et du plus pur de sa substance,
Il vous forma, ce Dieu clément,
Pour être un jour la Providence
De ses pauvres, grand saint Vincent.

Digitized by Google

2e COUPLET — L'ARCHANGE

Comme un arbre béni, vous avez sur la France
Répandu sans compter votre amour et vos dons;
Et de votre tombeau la divine Puissance
A fait sortir tout un peuple de rejetons.

LES ANGES

Ce sont vos enfants; la Prière
Est leur arme contre la mort.
De Satan la main meutrière
Cède souvent sous leur effort.

LE CHŒUR

Et pour ranimer le courage
Au cœur du pauvre et du mourant,
Ils vont suspendre votre image
A leur chevet, grand saint Vincent.

3e COUPLET — L'ARCHANGE

Au pain du corps joignant toujours le pain de l'âme,
A qui pleure ici-bas, ils rappellent les cieux;
Ils montrent, souriants, et le Christ, et la flamme
Dont l'auréole ceint votre front de ses feux.

LES ANGES

Contre la débauche païenne
Ils gardent l'âme des enfants,
Et dans cette maison chrétienne
Leur veulent des fronts innocents.

LE CHŒUR

Il bravent, Satan, ta colère;
Un second Martin les défend.
Du Christ il a pour lui la Mère,
Et votre appui, grand saint Vincent.

Ernest FALIGAN.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sous le titre de *Documents historiques sur Château-Gontier, première baronnie de la province d'Anjou*, M. l'abbé Foucault, chanoine honoraire de Laval, membre correspondant de la Société Historique et Archéologique de la Mayenne, vient de publier un savant ouvrage imprimé à Laval, chez Chailland, libraire-éditeur. Ces recherches complètent, avec les *Seigneurs de Laval* et le *Château de Laval*, l'ensemble intéressant des études locales de cet auteur.

Comme le dit l'écrivain lui-même dans sa préface, ce volume se compose de ses propres recherches auxquelles il a ajouté celles qui ont été faites précédemment par un certain nombre de chroniqueurs. Le livre compte 292 pages et comprend deux parties absolument distinctes. La première est consacrée aux *Documents historiques relatifs à la ville de Château-Gontier* depuis le temps de la cité des *Morillands* et des dolmens celtiques jusqu'à l'époque contemporaine. C'est la plus considérable. La seconde est intitulée : *Choses et Autres*. Elle contient une série variée de faits curieux, d'anecdotes, d'épisodes instructifs, de renseignements spéciaux et d'indications particulières sur les édifices publics et religieux, les maisons, les usages, les événements importants, les hommes remarquables en tout genre, nés à Château-Gontier.

Les érudits qui voudront écrire plus tard, avec tous les développements qu'elle comporte, l'histoire complète des origines de Château-Gontier, de ses monuments, de ses institutions, de ses barons, de ses conciles, de son rôle pendant la guerre de Cent Ans et pendant les luttes religieuses du seizième siècle, puis retracer les tragédies de la Révolution, suivies des combats de la Chouannerie, en s'aidant des archives de la ville et des archives départementales, véritables sources de l'histoire, ne devront pas négliger de consulter le travail remarquable de M. l'abbé Foucault, qui renferme des éléments dignes d'être utilisés. Nous en recommandons la lecture aux abonnés de la *Revue* et à nos compatriotes, car ils y trouveront profit et plaisir, ce qui constitue un double bénéfice.

Digitized by Google

On annonce la publication d'un nouveau livre de M. André Joubert, intitulé : *Histoire des Protestants à Château-Gontier et dans le Haut-Anjou (1555-1700)*, publié sous les auspices de la Société Historique et Archéologique du Maine, d'après les archives de la Mayenne et des départements voisins.

Grâce aux soins de ce dernier écrivain, le bourg de Daon et le musée de la ville de Château-Gontier viennent de s'enrichir de deux inscriptions intéressantes. On lit, en effet, sur une plaque en marbre noir, placée au-dessus de la porte de la maison de Daon où naquit l'abbé Bernier, l'inscription suivante en lettres rouges :

ICI EST NÉ LE 31 OCTOBRE 1762
ETIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE
BRANCHU
(L'ABBÉ BERNIER)
CURÉ DE St LAUD D'ANGERS 1790-1791
PACIFICATEUR DE LA VENDÉE 1796-1800
NÉGOCIATEUR DU CONCORDAT 1801
ÉVÊQUE D'ORLÉANS 1802
MORT A PARIS LE 1er OCTOBRE 1806.

Dans le jardin du musée de Château-Gontier, on remarque, depuis peu de temps, une pierre commémorative sur laquelle sont gravées les lignes suivantes qui rappellent la fondation du couvent des Capucins de cette ville, aujourd'hui détruit :

† JAYE ESTÉ †
MISE ET POSÉE LE
31me MAY 1611 PAR
HAVT ET PVISSANT
MESSIRE PIERRE
DE ROHAN PAIR DE
FRANCE CON^er DU
ROY EN SES CONS
EILS DESTAT ET PRI
VÉ PRINCE DE GVÈMÉ
NÉ SVIVANT LA PRIÈ
RE QVE LVY EN ONT
FAICTE LES HABITA
NS DE CETTE VILLE
DE CHAU-GONTIER.

Digitized by Google

Le *Journal officiel* du 30 avril dernier publie le compte rendu de la séance de clôture, vendredi 30 mars, de la septième session, à la Sorbonne, des sociétés des Beaux-Arts des départements. Cette séance nous intéresse directement, comme on va voir.

La séance était présidée par M. Edmond About, membre du comité des sociétés des Beaux-Arts des départements, assisté de M. G. Ollendorff, secrétaire du comité, et de M. Henri Jouin, rapporteur. Après un discours du président, sur l'enseignement du dessin, ont commencé les lectures.

M. le président invite ensuite M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, membre non résident du comité, à Angers, à donner lecture d'une note intitulée : « L'opinium des maistres d'œuvres de Tours que maistre Michiel Coulombe envoya à Monseigneur, en ce comprins le cherpentier maistre d'œuvres de la cherpenterie de Gisieulx. »

Une pièce inédite, retrouvée par M. Port dans les archives du département de Maine-et-Loire, établit que Michel Colombe fut invité, en 1496, à envoyer à Saumur dix maîtres d'œuvres chargés d'une expertise à l'abbaye de Saint-Florent. Les noms de ces dix artistes n'avaient été cités par personne encore : chacun d'eux est désigné par l'indication d'un des grands travaux accomplis par lui.

C'est donc une découverte précieuse 'que vient de faire M. Port. Le document communiqué trouvera sa place au compte rendu annuel.

Après les lectures terminées, la parole est donnée à M. Henri Jouin, rapporteur, qui lit le rapport général sur les travaux de la session. Ce rapport très soigné, très étudié et plein de détails intéressants, comme tout ce qui sort de la plume de notre érudit compatriote, serait trop long pour être reproduit ici en entier. Nous en détachons les passages où il est parlé de choses angevines :

. . . . . .

« M. Delhumeau, membre de la société des sciences et beaux « arts de Cholet, vous a entretenus d'une *Exposition d'art « ancien et d'art industriel.* Cholet est, vous le savez, une « ville manufacturière. Nous ne sommes donc pas surpris de « la tentative généreuse faite par la société des sciences et « beaux-arts. Il est, en effet, reconnu qu'en France les régions « industrielles sont celles où l'art est le plus florissant. On sait « quelle est l'activité commerciale des Flandres françaises : or, « c'est le département du Nord qui compte le plus grand

Digitized by Google

« nombre de musées. Mais ce qui est principalement à l'honneur « de la société des sciences et beaux-arts, c'est d'avoir fait « preuve d'initiative, deux années seulement après sa fonda- « tion, en ouvrant une exposition locale avec le seul concours « des artistes, des collectionneurs et des industriels de la ville.

« Toutes les fois que les sociétés des beaux-arts des départe- « ments organisent une exposition ou créent un musée, elles « méritent d'être encouragées dans leur œuvre de centralisa- « tion et de salutaire enseignement. Sans doute, les expositions « rétrospectives d'Amiens, de Rouen, de Troyes, de Nancy, de « Bordeaux laissent loin derrière elles l'exposition de Cholet, « mais M. Delhumeau s'est montré selon nous trop sévère en « taxant celle-ci d'improvisation....

« Je me sens plus à l'aise avec M. Célestin Port, archiviste « du département de Maine-et-Loire, membre non résident du « comité. C'est de Michel Colombe qu'il nous a parlé. Que « dis-je, Michel Colombe apparaît au premier plan dans la très « curieuse et très intéressante relation communiquée par « M. Port. Nous sommes en 1496, à Saumur. Loys du Bellay, « abbé de Saint-Florent, songe à construire les voûtes de « l'église de son abbaye. Mais il ignore si les murs n'ont pas « besoin d'arcs-boutants. Que fait-il? Il s'adresse au plus « habile maître de la région, Michel Colombe, qui demeure à « Tours; il lui demande de désigner des hommes de son choix, « capables de procéder à une expertise sérieuse sur la solidité « des murs de l'église. Aussitôt, Michel Colombe cherche « autour de lui les maîtres d'œuvres en renom, et Jehan « Raschez, Macé Taschereau, Reverand et Martin Courtays, « Jehan Allain, Georges; Deduit, Bergier, La Flèche, etc., sont « envoyés à Saumur, par le sculpteur des mausolées de « François II et de Philibert de Savoie. Que dites-vous, « messieurs, de ces ressucités qui nous apparaissent formant « une sorte de cortège à Michel Colombe et possédant tous « leurs titres de maîtrise, car ils se réclament, dans leur dépo- « sition, des églises qu'ils ont construites ou relevées : Notre- « Dame-la-Riche, Saint-Pierre-du-Boyle, Saint-Saturnin, « Notre-Dame-de-Cléry? Que pensez-vous de cette pléiade « d'artistes appartenant à l'école tourangelle au moment de « sa splendeur, et dont les noms, hier encore, étaient incon- « nus!

« Remercions M. Port de sa découverte. Elle précise la date « de nombreux monuments, elle révèle dix noms d'artistes,

Digitized by Google

« elle témoigne de l'autorité du maître, Michel Colombe, « dans les dernières années du quinzième siècle. En effet, « nous avons la preuve que cet artiste a été plus qu'un « sculpteur éminent : ses contemporains l'avaient reconnu chef « d'école...

« On prétend que l'Académie française rémunère quiconque « lui apporte un mot inconnu. Je n'en crois rien, car à ce « compte, elle serait ruinée depuis longtemps. Mais que « donnera l'Académie des beaux-arts aux adroits chercheurs « qui, pendant cette session, nous ont fait connaître de nou- « veaux noms? M. Tancrède Abraham, conservateur du musée « de Château-Gontier, vice-président de la société des arts « réunis de la Mayenne et correspondant du comité, est au « nombre de ces explorateurs habiles.

« Un orfèvre du quinzième siècle, Gervais Tressard, s'est « révélé à lui dans une inscription des plus explicites gravées « sur un reliquaire. Cet orfèvre habitait, en 1470, près de « Château-Gontier. Environ trois siècles plus tard, en 1717, « un miniaturiste, Gabriel Raveneau, chanoine royal de l'église « Sainte-Geneviève de Paris, signait plusieurs enluminures « d'un missel dont le mérite est loin d'être ordinaire. Qui donc « avait nommé Tressard ou Raveneau?

« M. Abraham n'a pas borné à ces indications nouvelles sa « moisson de 1883. Il a parlé en connaisseur d'une *Vierge* en « ivoire du xve siècle, un chef-d'œuvre de grâce; il a dit, en « homme qui tient le pinceau, l'élégance affinée, légèrement « précieuse de panneaux décoratifs de Boucher et de Jean- « Baptiste Huet. »

Ces diverses notices seront réunies par M. T. Abraham dans un volume intitulé *l'Art ancien dans la Mayenne.*

M. Henry Jouin, déjà couronné par l'Académie française pour son bel ouvrage sur *David d'Angers*, vient de remporter une nouvelle victoire. Son livre sur le célèbre sculpteur *Coyzevox* (1640-1720) a été l'objet d'une récompense analogue, aussi justement méritée que la première [1].

[1] *Antoine Coyzevox*, sa vie, ses œuvres et ses contemporains, par Henri Jouin, lauréat de l'Institut (Académie Française et Académie des Beaux-Arts). Paris, Didier et Cie. libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins (1883).

Digitized by Google

Nous terminerons cette chronique par la liste des Angevins qui ont exposé au Salon de 1883.

PEINTURE

Tancrède ABRAHAM. — Barrage de l'étang du Merle.
ALLEAUME. — Portrait.
ASTRUC. — Galanterie mal reçue.
Alexis AXILÈTE. — Portrait de M. G... — Portrait de Mlle de R...
Eugène BRUNCLAIR. — Les dés (panneau décoratif).
Charles BRUNEAU. — Portrait de M. B...
Jules DAUBAN.

Tout finit sous six pieds de terre,
Non, tout y commence; non, tout y germe
Et tout en jaillit, et tout en sort.
(Après la mort. Etude sur Shakespeare.)
Victor HUGO.

Louise-Alexandre DESBORDES. — Les libellules.
Fernand LUTSCHER. — Près de la ferme de Molière (effet d'hiver).

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, etc.

Lionel BRIOUX. — La Briante à Alençon (fusain).
Charles BRUNEAU. — Rêverie (aquarelle).
Élie-Firmin CESBRON. — Portrait de M. G... (dessin).

SCULPTURE

Zacharie ASTRUC. — Le marchand de masques (statue bronze).
Paul-Armand BAYARD DE LA VINGTRIE. — Tombeau de Mgr Fournier, marbre pour l'église Saint-Nicolas de Nantes.
Paul-François BELOUIN. — La fourmi ayant sa provision pour l'hiver (bronze). — La cigale surprise par la brise (bronze).
Georges de CHEMELLIER. — Statuette (bronze). — Buste (terre cuite).
Robert DAVID, d'Angers. — 1° Portrait de M. A. Duval. — 2° Portrait de Mlle Martin. — 3° Tête de jeune fille (médaillons bronze).
Émile-Louis MACÉ. — Portrait de M. A. M. (médaillon plâtre).
TALUET. — Bustes (plâtre).

Digitized by Google

GRAVURE

Tancrède Abraham. — Barrage de l'étang du Merle.
Valentin Huault-Dupuy. — Une place neuve à Angers. — Cour Sainte-Gesmes.

Nous avons appris, avec un vif plaisir, que notre excellent ami, Tancrède Abraham, avait obtenu une *mention honorable* dans la section de peinture pour son tableau : *Barrage de l'étang du Merle.*

X.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Mélanges de Politique et d'Économie, par Charles PÉRIN, correspondant de l'Institut de France, 1 vol. in-12. — Paris, Victor Lecoffre.

M. Charles Périn, correspondant de l'Institut, vient de réunir en un volume un certain nombre d'opuscules: brochures, discours, articles de revues, sous le titre de *Mélanges de Politique et d'économie.* Les principaux sujets traités dans ce livre sont : *les libertés populaires*, *le modernisme dans l'Église* (d'après des lettres inédites de Lamennais), *la réaction, l'idée moderne de la guerre, la Réforme sociale de M. Le Play.*

Sous cette diversité de titres se cache une triple unité : unité de talent, partout le même, précis, logique, d'une éloquence sobre; unité du sujet qui est, sous des aspects divers, la question sociale ; unité de la vie, si manifeste dans ces études écrites à des dates éloignées les unes des autres, de 1865 à 1882, qui toutes s'inspirent du même amour savant de l'Église et concluent aux mêmes espérances de restauration et d'apaisement.

Plusieurs de ces études sont de vrais traités sur la question : par exemple, dans l'opuscule intitulé *les libertés populaires*, qui a valu à l'auteur les félicitations de Pie IX, la liberté est définie, délimitée, puis étudiée dans son histoire générale. Peut-elle exister dans une démocratie ? Non, répond l'auteur « la liberté dans les sociétés démocratiques consiste à pouvoir faire tout ce qui ne déplaît pas à la majorité. » Réduite à n'être qu'un fait toléré, la liberté n'est plus un droit; elle disparaît. On pourrait même ajouter que la souveraineté du nombre est incompatible non seulement avec la liberté, comme l'établit M. Périn par

Digitized by Google

d'irréfutables arguments, hélas trop bien confirmés par l'histoire ancienne et contemporaine, non seulement avec toute espèce de religion, comme l'a dit M. Vacherot, mais encore avec toute idée d'un droit quelconque, d'un principe permanent de justice et de morale. Ce caractère de la démocratie est particulièrement sensible en France : Il est partout reconnaissable. Son degré d'intensité dépend du plus ou moins de logique des nations qui ont adopté l'idée révolutionnaire. A la lueur de ces principes, M. Périn étudie la monarchie parlementaire anglaise et la république américaine, avec une sagacité de philosophe et d'historien bien rare, puis, faisant retour vers ce gouvernement merveilleux que l'Europe entière a connu à l'époque de sa plus vraie civilisation : « Il y a, dit-il, entre la royauté chrétienne et les libertés populaires, des affinités dont toute l'histoire porte témoignage. »

D'aussi belles questions si largement traitées tenteront, nous aimons à le croire, la curiosité de quelques-uns des lecteurs de la *Revue*. S'il en est parmi eux que le titre de *Mélanges* rend d'habitude défiants, qui n'ont *a priori* qu'une médiocre estime pour ces pièces variées, n'ayant le plus souvent entre elles d'autre lien qu'un fil blanc et leur commune filiation, nous leur dirons : vous pouvez lire les *Mélanges* de M. Périn, ce n'est pas seulement un volume, c'est un livre.

R. B.

∴

LA REVOLUTION. (1789-1882), par Charles d'Héricault. — Appendices par Emm. de Saint-Albin, Victor Pierre et Arthur Loth. — 1 vol. in-4°, magnifiquement illustré d'après les monuments du temps. — Paris, Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

Il y a bien des manières d'écrire l'Histoire de la Révolution, la vraie s'entend, car pour la fausse, il y a longtemps que les écrivains de la franc-maçonnerie l'ont coulée dans le moule immuable imposé par la secte, et depuis lors, ils n'ont guère

Digitized by Google

fait que développer la légende menteuse dont M. Thiers, ce carbonaro impénitent, a fourni le premier, et non le moins dangereux modèle. On peut suivre cette révolte colossale à la trace des désastres qu'elle a causés dans les idées, la morale et dans les intérêts, et montrer, preuves en main, que dans ces voies diverses, elle a causé des maux incalculables. Généralement, les historiens, afin de rendre la démonstration plus probante, s'attachent plus spécialement à l'une de ces actions malfaisantes. Ils racontent les événements historiques, ou bien ils étudient les mœurs, ou bien encore ils font voir que la ruine financière a suivi de près et souvent accompagné les perturbations politiques et le désordre moral.

Dans leur livre, qui est une synthèse de cette histoire tant de fois travestie, mais que l'on commence enfin à bien connaître, MM. d'Héricault et Victor Pierre, se sont attachés à présenter ces trois séries de ruines, ces trois catégories de désastres dans un tableau d'ensemble. Ils les ont rattachées les unes aux autres. Ils n'ont pas eu de peine à faire voir qu'elles avaient toujours marché de compagnie et qu'elles étaient la conséquence d'une seule et fausse doctrine qui malheureusement domine encore les esprits et règne toujours dans les faits. Ainsi que M. Victor Pierre l'a fait observer très justement : « En décembre 1800, Bonaparte disait : « La Révolution est finie. » Quatre-vingts ans après cette parole, nous pouvons dire : « La Révolution dure encore, elle triomphe ! »

Afin de rendre plus vivant le tableau de cette époque si féconde en troubles et en ruines de toutes sortes, ses auteurs l'ont complété, commenté par des gravures ou des chromolithographies reproduisant des dessins de l'époque. C'est la plus sûre et la plus rapide méthode pour porter la conviction dans les esprits. Lorsqu'un auteur écrit qu'à tel jour, en tel endroit, des massacres ont eu lieu, le lecteur peut mettre en doute, sinon sa bonne foi, du moins la véracité de ses renseignements. Mais quand, à l'appui de son dire, on apporte un dessin exécuté souvent par les partisans même des auteurs du massacre, accepté du moins par eux sans protestation, il est difficile que l'incrédulité persiste. Lorsqu'un historien vient dire que l'immoralité des mœurs avait tout gangrené jusqu'à la famille, jusqu'au mariage, on peut le croire enclin à l'exagération. Mais quand il illustre l'accusation d'une gravure représentant un mariage

Digitized by Google

sous le Directoire, et que dans cette gravure, on voit la mariée déshabillée comme une courtisane, et entourée d'attributs lubriques et païens, on est bien forcé de se rendre à l'évidence.

Le livre a été conçu d'après un plan excellent, et ce plan a été réalisé aussi bien que le permet la connaissance que l'on possède aujourd'hui des événements de la Révolution, et des idées subversives, des intrigues souterraines qui les ont déterminés.

Chargé de la première partie, M. d'Héricault a très bien établi qu'en politique la Révolution avait abouti à l'anarchie; qu'elle avait en morale dépravé les âmes, perverti les consciences et détruit toutes les notions fondamentales qui sont les assises mêmes des sociétés humaines; enfin que tout son effort, en fait de civilisation, avait consisté à détruire le passé, et à ne rien édifier de grand ni de durable sur les ruines dont elle avait jonché le sol.

Avec non moins de force, et plus de logique encore, M. Victor Pierre, dans une rapide esquisse des événements qui se sont succédés depuis 1800 jusqu'en 1882, a suivi pas à pas les principes destructeurs de la Révolution. Il a fait voir que rien de fécond, rien de bienfaisant n'est jamais sorti de leur influence, et qu'ils sont au contraire la cause première des perturbations sociales et périodiques qui, depuis lors, ont empêché l'établissement d'un gouvernement durable. Il n'a pas eu de peine à prouver qu'ils étaient la source de la décadence politique et morale qui entraîne si rapidement la France sur la pente funeste conduisant aux abîmes les peuples condamnés par la Providence. M. Victor Pierre a porté dans cette démonstration, la connaissance précise des faits et la vigueur de raisonnement qui d'habitude caractérisent ses travaux historiques. Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* en connaissent assez la valeur pour qu'il soit inutile d'insister. Ils retrouveront, et à un très haut degré, dans ce nouveau travail, toutes les qualités de l'éminent historien qui n'a peut-être jamais été mieux inspiré.

Dans des études d'une moindre étendue, mais d'un grand intérêt, MM. de Saint-Albin, Arthur Loth et Carion, ont complété cette étude d'ensemble en appelant l'attention sur des points secondaires ou en résumant les conclusions de leurs collaborateurs.

De cet ensemble d'efforts dus à des hommes tous distingués

Digitized by Google

par leur science et leur talent, il est sorti un livre du plus haut et du plus vif intérêt ; et ce livre est devenu, grâce au soin et au goût avec lequel les illustrations ont été choisies et exécutées, l'un des monuments les plus complets et les plus curieux que nous possédions sur la période révolutionnaire.

E. F.

∴

Slaves et Teutons. — Notes et impressions de voyage, avec deux cartes, par Édouard Marbeau. — Paris, Hachette, 1883, 1 vol. in-16.

Ce livre a un grand retentissement, et il mérite le succès qu'il vient d'obtenir et qui grandit chaque jour, par la gravité de la question dont il s'occupe, le talent de l'auteur, et le soin avec lequel le sujet est traité. M. Édouard Marbeau a si nettement exposé, au début du volume, l'importante question dont il se propose d'entretenir le lecteur, que le plus sûr moyen de la faire connaître, est de citer cette première page.

« Au début de l'année 1882, dit-il, tout faisait prévoir une guerre prochaine entre les Russes et les Allemands. Le général Skobelew prononçait à Saint-Pétersbourg et à Paris des discours dont le retentissement fut immense. Cette grande personnalité militaire se posait en face de l'Allemagne et de l'Autriche en champion du slavisme. A l'entendre, la race slave, dont les avant-postes sont au cœur de l'Europe et qui s'enfonce jusqu'aux steppes de l'Asie centrale, était frémissante et n'attendait qu'un signal pour envahir l'Allemagne. L'Orient tout entier menaçait l'Occident comme au temps d'Attila et de Gengiskan. En même temps Ignatiew dirigeait la politique russe et semblait tout préparer pour le moment décisif.

« Ignatiew n'est plus au pouvoir et Skobelew a disparu. La question égyptienne a surgi et l'Europe a concentré son attention sur les intérêts qui se débattent en vue des Pyramides.

« L'orage qui grondait dans la vallée de la Vistule s'est-il dissipé ? Cette *lutte inévitable entre le Slave et le Teuton* qui, au dire du général Skobelew, était imminente, est-elle indéfini-

Digitized by Google

ment ajournée ? N'y avait-il, dans les prédictions de cet homme de guerre qu'une de ces audaces familières au héros de Plewna et de Géok-Tépé ? Skobelew ne possédait-il pas seul, grâce à sa grande popularité, le moyen de réaliser les projets que lui inspiraient son patriotisme et sa haine des Allemands ?

« Non. Skobelew n'était pas un halluciné. Qu'on relise ses discours, qu'on relève un à un tous les griefs qu'il signale, on verra les causes du conflit qui tôt ou tard doit éclater. »

M. Édouard Marbeau ne se contente pas d'affirmer l'imminence de ce conflit, qui sera sans doute le grand événement historique de la fin du XIXe siècle ou du commencement du XXe. Il prouve qu'il est arrivé à un tel degré d'acuité qu'il serait, dès maintenant, presque impossible de le conjurer, et que bien loin de diminuer, cette hostilité des deux races tend sans cesse à s'accroître. Il montre, à l'est de l'Europe, les Slaves et les Teutons placés en face les uns des autres sur une ligne immense qui s'étend de la Baltique à la Méditerranée, s'y disputant le terrain pied à pied, et tellement enchevêtrés les uns dans les autres qu'une guerre de races semble seule capable de dénouer ces difficultés inextricables. A l'appui des preuves historiques et géographiques il apporte le sentiment même des deux races, car il est allé les étudier dans leur propre pays ; il y a recueilli l'expression de leurs griefs ; il les a vues pour ainsi dire à l'œuvre dans cette rivalité sourde qui d'habitude précède les grands chocs des peuples. Partout il a constaté que ces populations, les Slaves surtout, sont exaspérées contre leurs rivaux. Persuadées que la lutte, inévitable, aura lieu à brève échéance, partout elles s'y préparent déjà.

M. Édouard Marbeau a pu se convaincre aussi, et ce n'est pas la révélation la moins importante que nous apporte ce livre si curieux et si bien renseigné, qu'une des causes principales de cet état de choses est la suppression du royaume de Pologne, suppression dont le résultat, facile à prévoir, a été de mettre en face les uns des autres les grands empires qui l'ont partagé, et d'accroître, en supprimant cette utile séparation, les causes, déjà trop nombreuses, d'hostilité, et les occasions de conflit. Il est persuadé que l'unique moyen d'éviter cette guerre des deux races serait de rétablir ce royaume dont on a pu rayer le nom de la carte de l'Europe, mais dont les populations subsistent toujours, et conservent si vivace le sentiment de leur nationalité. Cette nécessité est tellement évidente

Digitized by Google

qu'elle a fini par s'imposer même à l'esprit de M. de Bismark, malgré tous les motifs qu'il a de s'y soustraire. S'il ne l'accepte pas encore, il ne la repousse plus du moins d'une façon absolue. Il envisage même la réparation de ce crime historique comme une éventualité possible, et même désirable, si certaines circonstances venaient à se produire.

Nous n'insisterons pas davantage. Nous ne pouvons analyser tout le volume. Il est à lire en entier, car jusqu'à présent l'on n'avait rien écrit d'aussi net, de mieux informé et de plus intéressant sur ce grave et redoutable problème.

E. F.

∴

Cent Sonnets, par un Merle Blanc, dédiés à tous ceux qui ont assez de la République. — En vente chez Pierre Lorin, rue de la Grange-Batelière, 12. — Envoi *franco* 4 fr.

Si toutes les personnes auxquelles ce beau recueil de vers est dédié l'achètent, aucun livre n'aura eu plus d'éditions. S'il n'a pas pour lecteurs tous ceux qui ont assez de la République, il en aura du moins bon nombre, et il les devra, non pas seulement à l'attrait du sujet, mais à celui du talent.

L'auteur ayant gardé l'anonyme, nous ne commettrons pas l'indiscrétion de le nommer. Mais il sera facilement reconnu, ayant eu l'imprudence d'insérer dans son recueil plus d'un sonnet que nous avions précédemment lu, signé de son nom. C'est un des écrivains les plus alertes et les plus sympathiques de la presse royaliste, et son talent aimable et souple sait revêtir les formes les plus diverses. Aucun de ses ouvrages ne le fait mieux connaître que ce volume de vers, car on y trouve de brillants échos de toutes les grandes idées qui ont passionné son âme, de toutes les luttes auxquelles il a pris part comme soldat, comme écrivain ou comme orateur. Ancien zouave pontifical, il a chanté Dieu, l'Église et le Pape ; royaliste dévoué, il a chanté le Roi. Honnête homme et patriote ardent, il a déploré le sort de la France pillée et déshonorée par la bande

Digitized by Google

républicaine ; il a saisi, pour flageller les parvenus du 4 septembre et des nouvelles couches, les lanières d'une satire tour à tour spirituelle et sanglante dont tous les coups portent, et ont dû laisser des traces douloureuses et de cuisants souvenirs en plus d'une vanité et dans bien des plaies honteuses. Au milieu de ces polémiques ardentes il a même trouvé quelquefois le temps et le courage de célébrer des sujets plus intimes, et les joies du cœur et de la famille. Ces *Cent Sonnets* chantent, on le voit, des airs très variés, et l'on n'a point à craindre l'ennui en lisant ce volume, l'un des plus attrayants et des plus entraînants qui nous soient depuis longtemps tombés sous la main.

Quand on parle de bons vers, ce que l'on peut faire de mieux pour les recommander, c'est de les citer et c'est aussi ce que nous ferons.

Voici trois sonnets qui donnent une idée incomplète sans doute, mais très suffisante, des sujets si divers abordés par l'auteur.

Le Christ de Michel-Ange.

Dans la pénombre d'or, sous la voûte bénie,
Surgit, divin fantôme, une blanche clarté,
Un rayon surhumain, chef-d'œuvre de beauté,
Prodige de vigueur, miracle d'harmonie.

C'est le Christ triomphant, roi de l'humanité ;
C'est l'éternel pardon, l'amertume infinie,
Car le sang de Jésus, ô stérile agonie,
N'a point fait reculer le flot d'iniquité.

Le doux Sauveur, plus beau que le plus bel archange,
Apparaît fulgurant au pécheur endurci ;
Quelle majesté sainte ! Ah ! pour le rendre ainsi,

Il ne fallait pas moins que le ciseau d'un Ange !
Le charmeur d'âmes vit dans ce marbre inspiré ;
N'eût-il pas été Dieu, nous l'eussions adoré.

Le Salut.

Des bras du Dieu vivant, des éternelles cimes,
D'une immortalité de lumière et d'azur,
Ame ingrate et légère, en un vertige impur,
La misérable roule au bord des noirs abîmes.

Digitized by Google

Lasse de son soleil, éprise de l'obscur,
Lâchement infidèle à ses destins sublimes,
S'enorgueillissant même à l'éclat de ses crimes,
Longtemps elle a bravé le châtiment futur.

C'en est fait ! Elle va s'engloutir dans la fange !
Le gouffre est là, béant, fatal, infâme... Alors,
Au moment de périr, son cœur s'ouvre au remords,

Mais lui tendant sa main virile et sainte, un Ange
La sauve et lui demande avec anxiété :
« Quel est ton nom ? — La France ! Et toi ! — La Royauté »

Rêve de Bonheur.

Une humble et riante demeure
Au soleil du pays natal,
Où le pauvre trouve à toute heure
Un accueil doux et cordial.

Où l'amitié n'est pas un leurre,
Où fleurit l'amour conjugal,
Où l'âme est vaillante et meilleure,
Où n'entre jamais un journal,

Des livres qu'on aime à reprendre,
Une compagne active, tendre,
Fidèle à notre vieil honneur,

De beaux enfants, sainte espérance,
Craignant Dieu, chérissant la France...
Voilà mon rêve de bonheur !

E. F.

Le Propriétaire-Gérant
G. GRASSIN

Angers, imprimerie GERMAIN et G. GRASSIN, rue Saint-Laud. — 1053-83

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

SIXIÈME VOLUME

JANVIER-JUIN 1883

JANVIER-FÉVRIER

Musée d'Antiquités d'Angers. — **V. Godard-Faultrier**. . . . 1
La vie privée en Anjou au xve siècle, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual. — **André Joubert**. 38
Excursions artistiques. — **Un Touriste**. 63
Un mois en Espagne (17 décembre, 20 octobre 1881). — **P. Henry** 67
De la littérature populaire des Bulgares. — **E. Faligan**.. . . 82
Chronique bibliographique. Journal d'un Fourrier de l'armée de Condée. — **R. B.** 102

MARS-AVRIL

Le Petit Bourdy. — **Th. Pavie** 105
La vie privée en Anjou au xve siècle, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual (*Suite*). — **André Joubert**. . . 124
Mort et descendance du Marquis de Jarzé. — **Arthur du Chêne**. 154
Excursions artistiques (*Suite*). — **Un Touriste** 159
Un mois en Espagne (17 septembre 20 octobre 1881) (*Suite*) **P. Henry** 168
Musée d'Antiquités d'Angers. — Donateurs. — **V. Godard-Faultrier** 187

Digitized by Google

MAI-JUIN

Souvenirs de la Révolution en Anjou. — La Société populaire de Saumur en l'an II et l'an III. — **Albert Bruas** . 217
La vie privée en Anjou au xve siècle, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual (*Suite*). **André Joubert**. . . . 246
Excursions artistiques (*Suite*). — **Un Touriste**. 269
Liste analytique d'un certain nombre de pièces récemment découvertes à la mairie d'Angers. — **Ar. L.** 275
Le Salon de 1883. — **Jean d'Étiau**. 284
L'ancienne chapelle de Notre-Dame de Montplacé. — **Arthur Du Chêne** 304
Un mois en Espagne (*Suite*). **P. Henry**. 314
L'Ami vrai. — **Yves de Kersabiec**. 325
Les Noces d'Or des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, à Angers. — **Ernest Faligan** 327
Chronique. — **X**. 329
Chronique bibliographique. — **R. B. et E. F**.. 336

Angers, Imprimerie-librairie Germain et G. Grassin. — 1448-83.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

NOUVELLE PUBLICATION

VIE DE Mgr DUPANLOUP

Évêque d'Orléans, membre de l'Académie Française

PAR

M. l'abbé F. LAGRANGE, vicaire général d'Orléans

TOMES I et II. — **15** fr.

L'ouvrage sera complet en 3 volumes

En publication

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera **2 volumes grand in-8°** et sera publié **en fascicules de 80 pages** chacun, avec de nombreuses **planches** au prix de **3** francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Le 14e Fascicule est paru.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX :

Mémoires de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des enfants de France, pendant les années 1789, 1791, 1792, 1793, 1795, publiés par le duc des Cars, 2 vol. . . . 15 »

Correspondance diplomatique de M. de Bismarck, 2 vol. in-8° . . . . . 16 »

Succession d'Espagne. — Louis XIV et Guillaume III, par H. Raynald, 2 vol. in-8° . . . . . 15 »

Traité des Eaux Minérales de la France et de l'Étranger, par Durand Fardel, 1 vol. in-8° . . . . . 10 »

Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse, par Ernest Renan, 1 vol. in-12 . . . . . 3 50

Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay, par le R.-P. de la Croix, S. J. 1 broch. in-8°, avec plans et dessins . . . . . 4 »

Voyage au pays du Hatschisch, par Jacolliot, 1 vol. in-12. . 4 »

Le Royaume d'Annam et les Annamites, par Dutreil de Rheins, 1 vol. in-18. . . . . 4 »

Obock, Mascate, Bassorah, par Denis de Rivoire, 1 vol. in-12. 4 »

Keraban le Têtu, par Jules Verne. — 1re partie, 1 vol. in-12. . 3 »

Voyage de la Vega autour de l'Asie et de l'Europe, par Nordenskiold. Ouvrage traduit du suédois avec l'autorisation de l'auteur, tome Ier, grand in-8° . . . . . 15 »

L'Expédition de la Jeannette au pôle Nord, racontée par tous les membres de l'expédition. Ouvrage composé des documents reçus par le *New-York-Herald*, de 1878 à 1882, 2 vol. in-12 . . . . . 7 »

Les rois frères de Napoléon Ier, documents inédits relatifs au premier empire, publiés par le baron Du Casse, 1 vol. in-8° . 10 »

Histoire de l'éducation des femmes en France, par Paul Rousselot, 2 vol in-12 . . . . . 7 »

Le prince Albert de Saxe-Cobourg, époux de la reine Victoria, traduit de l'anglais par Augustus Craven, 2 vol. in-8° 16 »

La Ferme du Choquart, par V. Cherbuliez, 1 vol. in-12. . . 3 50

La comtesse Sarah, par Georges Ohnet, 1 vol. in-12 . . . . 3 50

Criquette, par Ludovic Halévy, 1 vol. in-12 . . . . . 3 50

Dieu. — Patrie. — Liberté, par Jules Simon, 1 vol. in-8°. . . 7 50

Histoire d'une Frontière. — La Roumanie, sur la rive droite du Danube, par le prince Georges Bibesco, 1 vol. in-8° . . . 6 »

Sixte-Quint, par le baron de Hübner, 2 vol. in-12. . . . . 7 »

Histoire de l'Éducation des Femmes en France, par Paul Rousselot, 2 vol. in-12 . . . . . 7 »

Les Cahiers du Capitaine Coignet, 1 vol. in-12. . . . . 3 50

Traditions et Souvenirs, touchant le temps et la vie du général Auguste Colbert, 1793-1809, par le marquis de Colbert-Chabanais (son fils), 3 vol. in-12. . . . . 12 »

Souvenirs littéraires, par Maxime du Camp, 2 vol. . . . . 15 »

4415

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google